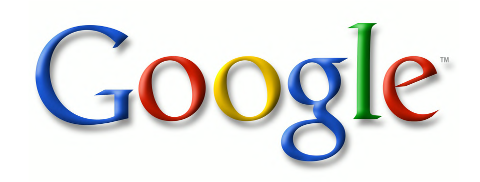






NOUVEAUX
ÉLOGES
HISTORIQUES

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

NOUVEAUX ÉLOGES

HISTORIQUES

DE SAVIGNY
ALEXIS DE TOCQUEVILLE — VICTOR COUSIN — LORD BROUGHAM
CHARLES DUNOYER — VICTOR DE BROGLIE
AMÉDÉE THIERRY

PAR
François Auguste Alexis
M. MIGNET
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET C[ie], LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1877

Le volume que je publie aujourd'hui contient les Éloges historiques que j'ai prononcés dans les dernières séances publiques de l'Académie des Sciences morales et politiques. Consacrés à des membres éminents et à des associés illustres de l'Académie, ces Éloges sont destinés à honorer les vies généreuses de savants amis du bien, à célébrer

les mémorables travaux d'utiles serviteurs de l'esprit humain. Ils ont été entendus avec faveur dans l'enceinte de l'Institut; peut-être seront-ils lus avec intérêt au dehors.

L'accueil fait aux volumes déjà publiés et composant une galerie nombreuse de grands portraits historiques m'enhardit à donner ce quatrième volume qui sera la suite et comme le complément des trois autres. A Sieyès, à Rœderer, à Livingston, à Talleyrand, à Broussais, à Merlin, à Destutt de Tracy, à Daunou, à Siméon, à Simonde-Sismondi, à Charles Comte, à Ancillon, à Bignon, à Rossi, à Cabanis, à Droz, à Franklin (1), après avoir ajouté Jouffroy, Laromiguière, de Gérando, Lakanal, Schelling, Portalis, Hallam, Macau-

(1) *Portraits et Notices* historiques et littéraires, 4e édit. 2 vol. in-12.

lay (1), j'ajoute maintenant Savigny, Tocqueville, Cousin, Brougham, Dunoyer, de Broglie, Thierry, dont je retrace ici la vie et apprécie les œuvres.

Les divers et importants personnages qui figurent dans ces quatre volumes appartiennent tous à l'histoire contemporaine et par leurs actes et par leurs travaux. Tous, quels qu'aient été leur pays et leur rôle, qu'ils aient été philosophes, moralistes, jurisconsultes, économistes, historiens, politiques, ont concouru au progrès intellectuel, cause et mesure de la civilisation du monde. Ils ont été mêlés aux événements et aux idées de leur temps. Ils ont cultivé avec distinction ou appliqué avec habileté les belles sciences qui ont pour objet, non les choses de la matière, mais les choses de l'intelligence, non la nature,

(1) *Éloges Historiques*, 2e édit. 1 vol. in-12.

mais l'humanité. Toutes ces vies, par leur ensemble et dans leur variété, composeront un recueil qui, je l'espère, ne sera pas sans intérêt pour l'histoire ni sans utilité pour la science.

Juin 1877.

NOUVEAUX ÉLOGES

HISTORIQUES

DE SAVIGNY

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 17 DÉCEMBRE 1864

Messieurs,

En matière de droit, comme en bien des choses, deux méthodes se sont partagé les esprits, et la règle s'est produite sous deux formes. L'une de ces méthodes est surtout spéculative ; l'autre est plus particulièrement expérimentale. Par la première, la contemplation abstraite des principes pousse à établir le droit dans toute sa plénitude, conformément au type idéal que s'en est formé la raison ; par la seconde, l'examen des disposi-

tions légales comparées aux faits sociaux, en donnant la connaissance réfléchie de ce qui a été, conduit à l'établissement opportun de ce qui doit être, conseille de mesurer les perfectionnements des lois aux progrès des États, et de façonner pour ainsi dire les éléments du passé aux besoins du présent.

De là deux écoles : l'école du droit absolu, l'école du droit relatif; l'école philosophique, l'école historique. Ces deux écoles, qui ont le mérite incontestable et divers de faire avancer l'humanité par élan, ou de la régler avec convenance, sont aussi sujettes aux dangereux défauts que donnent les précipitations de la théorie ou les timidités de la pratique. L'une, considérant avant tout ce qui lui paraît juste, est disposée à trop entreprendre et peut se jeter avec une généreuse inadvertance vers l'avenir; l'autre, ayant surtout en vue ce qui lui semble possible, est exposée à ne pas oser assez et à s'entretenir avec une prudence extrême dans le passé. Ces deux écoles, qui marquent deux tendances différentes de l'esprit humain, et qui ont influé par des moyens divers sur la marche du droit et la forme des législations. ont eu pour représentants de

hardis penseurs et des savants profonds. M. de Savigny a été, de nos jours, en jurisprudence, le chef glorieux de l'école historique. Le grand titre d'associé étranger de l'Institut de France, qu'ont porté de si grands hommes, a, pendant vingt-cinq ans, appartenu à M. de Savigny. L'Académie des sciences morales et politiques le lui avait conféré comme au plus éminent représentant de la science du droit, comme à l'auteur de nombreux et mémorables ouvrages, à l'homme d'État qui sut appliquer avec sagesse et avec mesure cette même science juridique qu'il avait illustrée par ses livres et par son enseignement.

Frédéric-Charles de Savigny naquit le 21 février 1779, à Francfort sur le Mein. Il descendait d'une noble famille française et protestante du pays de Metz, établie depuis un siècle et demi en Allemagne. — Paul de Savigny, trisaïeul de Frédéric-Charles, quitta la France vers 1630, mais non comme tant d'autres protestants le firent plus tard, pour chercher un abri contre la persécution. Il s'engagea, bien jeune encore, dans l'armée suédoise et prit part à la guerre de Trente ans sous Gustave-Adolphe et sous Baner et Torustenson, les glorieux successeurs du grand

capitaine tombé sur le champ de bataille de Lutzen.

Paul de Savigny, après avoir servi vaillamment jusqu'à la paix de Westphalie, nommé gouverneur de Vieux-Linange, petite forteresse de l'Empire, mourut l'année même où Louis XIV révoqua l'édit de Nantes. Jouissant en Allemagne d'une heureuse sécurité religieuse, les Savigny n'y furent pas sans quelque importance politique. Le bisaïeul de Frédéric-Charles, conseiller privé du prince souverain de Nassau, obtint la présidence de Weilbourg ; son aïeul fut directeur de la régence des Deux-Ponts; et son père, Chrétien-Charles-Louis, représenta, comme ministre, le Nassau et plusieurs princes de l'Empire à l'assemblée du Cercle du Haut-Rhin qui tenait ses séances et réglait ses affaires à Francfort.

C'est dans cette vieille et libre cité que Savigny passa ses premières années, auprès d'un père habile qu'il perdit bien jeune, mais dont il n'oublia jamais les leçons. De bonne heure aussi, il fut privé des enseignements comme de la tendresse de sa mère, femme pieuse et éclairée, qui l'éleva dans les sévères principes du christianisme réformé et lui apprit, surtout dans les tragédies

de Racine, la belle langue qu'avaient parlée ses ancêtres. Resté orphelin à l'âge de treize ans, le jeune Savigny fut confié à un ami de sa famille, M. de Neurath, l'un des vingt-cinq assesseurs de la chambre qui rendait la justice de l'empire à Wetzlar. Il y suivit son tuteur, qui commença tout aussitôt à l'instruire dans le droit.

On ne peut pas dire qu'on naisse jurisconsulte, ainsi qu'on naît poëte. Cependant M. de Savigny sembla voué à la connaissance du droit par une aptitude naturelle tout autant que par une étude précoce. Le savant conseiller de la chambre impériale de Wetzlar entreprit de lui apprendre en deux ans le droit naturel et le droit des gens, le droit germanique et le droit romain. Ce cours de droit presque universel, tiré de cahiers fort secs, exposé en axiomes dont la raison philosophique ne donnait pas l'explication et auxquels la raison historique ne prêtait pas son intérêt, était tout à la fois pesant et superficiel, manquait de solidité et, comme on le pense bien, n'offrait aucun agrément. Il ne rebuta pourtant pas Charles de Savigny, et, ce qui était beaucoup, l'éducation ne nuisit pas à la vocation.

Bientôt elle fit mieux ; elle y aida. Envoyé,

en 1796, à l'université de Marbourg, Savigny y rencontra un professeur docte et bienveillant, qui pressentit le futur jurisconsulte dans le curieux étudiant, et lui ouvrit tous les trésors du droit en mettant la plus riche bibliothèque à sa disposition. Savigny étudia auprès de M. Weis le droit dans ses textes originaux, et ne dédaigna même pas de consulter les glossateurs qui s'en étaient faits les interprètes dogmatiques. De Marbourg, il alla passer uue année dans la célèbre université de Göttingue où il assista aux dernières leçons qu'y donna l'historien Spittler, dont l'éloquente parole et les vues élevées le frappèrent singulièrement.

Il y a toujours de l'intérêt à savoir comment les hommes supérieurs se sont formés et à quelles sources diverses ils ont puisé. M. de Savigny, qui devait pénétrer jusqu'à l'esprit caché du droit, arriver à la science par l'histoire, porter l'art de composer et le talent d'écrire dans les matières de législation et de jurisprudence, eut trois maîtres dont il reconnut l'influence sur la direction de ses travaux, la formation de ses idées et les perfectionnements de son style : le sage professeur Weis, le savant historien Spit-

tler et le grand écrivain Goethe. Si du premier il avait appris à étudier les purs monuments du droit; s'il s'était imbu, en écoutant le second, des méthodes qui, à travers les sûres voies de l'histoire, conduisent aux justes conclusions de la théorie ; en lisant le dernier, dont il admirait les ouvrages dans leur noble simplicité et leur éclat naturel, il se façonna au bel art, trop rarement pratiqué en Allemagne, d'exprimer sa pensée avec clarté, de donner aux œuvres de l'esprit cette forme régulière et élégante qui les conserve, d'en disposer les parties dans cet ordre heureux qui en fait l'harmonie en même temps que la solidité, et de rendre plus attrayantes les vérités qui instruisent en y ajoutant avec mesure les ornements qui plaisent. Il faut dire encore que M. de Savigny, Allemand par la naissance et l'éducation, restait Français par le sang, et que, joignant aux qualités acquises dans le pays où il avait vu le jour, les qualités naturelles au pays d'où étaient sortis ses ancêtres, il mit en œuvre le savoir d'un Allemand avec l'habileté d'un Français.

En 1800, Savigny termina le cours de ses études juridiques qu'une maladie causée par les fa-

tigues d'un travail excessif l'avait, en 1797, forcé d'interrompre. Il prit le grade de docteur à Marbourg, à l'âge de vingt et un ans, marquant ainsi sa majorité dans la science en même temps qu'il l'atteignait dans la vie. La thèse qu'il soutint sur une question délicate de droit criminel et dans une latinité élégante, n'est pas restée sans célébrité. Lorsque plusieurs délits sont compris dans une même accusation, quelle peine faut-il appliquer? M. de Savigny examine et résout ce problème pénal à l'aide d'une science déjà remarquable et selon l'esprit modéré du temps [1].

Devenu docteur, il se fit professeur. Selon l'usage pratiqué dans les universités de son pays, il ouvrit, comme *privat docent,* des cours libres qui, transformés plus tard en cours publics, furent continués durant cinquante années jusque dans les plus hautes positions qu'atteignit sa fortune. De 1800 à 1804, ces cours privés, attestant à la fois son savoir étendu et la vigueur précoce de son esprit, roulèrent sur le droit criminel qui avait tant occupé la pensée plus humaine du XVIIIe siècle; sur les dix derniers livres des *Pandectes*

[1] La thèse de M. de Savigny, *de concursu delictorum formali,* a été plusieurs fois réimprimée.

de Justinien, cette compilation si célèbre qu'un habile légiste allemand, le professeur Thibaut, essayait, comme l'avait proposé Leibnitz, de classer dans un ordre naturel; sur les fragments d'Ulpien, l'un des cinq grands jurisconsultes de l'empire romain, dont la pensée juridique devint la législation de l'univers ; sur le droit de succession et la théorie des obligations, qui, de la raison publique et des livres de Pothier, allaient bientôt passer dans le Code civil de la France; sur les *Institutes,* qui contenaient les principes fondamentaux du droit, et sur la méthode qui pouvait en déterminer avec certitude l'ordre et l'application; enfin sur l'histoire du droit qu'il était destiné à éclaircir et presque à renouveler dans un livre immortel.

Le jeune maître n'eut tout d'abord que six élèves. Mais parmi ses auditeurs il y en eut deux, les frères Jacob et Guillaume Grimm, qui peuvent être mis au nombre de ses plus beaux ouvrages; car ce qu'ils devinrent, ils le lui durent. Formés à son école et s'inspirant de son esprit, comme ils le proclamèrent avec une sincérité reconnaissante, les deux Grimm éclairèrent plus tard les obscurs et lointains domaines de la vieille

Allemagne. Reproduisant ses poétiques légendes, son droit symbolique et les créations de sa mythologie; expliquant la formation générale de sa langue, et ramenant, par une comparaison pour ainsi dire anatomique, ses divers dialectes à des lois d'après la nature même des sons et la combinaison des formes; éclaircissant la construction primitive de sa grammaire qu'un génie plus libre et plus hardi que régulier laisse dans une indépendance un peu confuse; retraçant enfin, par leur savant dictionnaire, les changements introduits dans le sens et dans l'emploi des mots depuis Luther, le créateur de sa prose, jusqu'à Goethe, son meilleur modèle, ces deux frères sont devenus dans leurs œuvres nombreuses, et sous l'impulsion de M. de Savigny, les plus sûrs historiens des antiquités de leur pays, les interprètes de ses usages et de ses croyances, les législateurs de ses idiomes.

Pendant qu'il formait de semblables disciples, M. de Savigny préparait le livre le plus curieux sur un des points les plus difficiles de la législation romaine. En 1803, il publia son célèbre *Traité de la possession*. Qu'est-ce que la possession civile et quel est son caractère essentiel?

Distincte de la possession naturelle, elle n'est pas la simple détention d'une chose, elle est le moyen juridique de l'acquérir. A la réalité de la jouissance qu'elle en donne, il faut que s'ajoute le sentiment du droit en vertu duquel on en jouit; en un mot, dans l'acte du possesseur doit se trouver l'esprit du propriétaire.

Ainsi considérée, la possession a deux moyens de s'établir et de se perpétuer. Elle se transforme, dans certaines conditions que détermine Savigny, en propriété par l'*usucapion* qui, selon sa signification, lui permet de se fonder à l'aide de l'usage; elle se maintient par les *interdits possessoires,* qui lui offrent l'assistance de la justice, contre toute tentative violente destinée à la troubler ou à la détruire. L'usucapion l'institue, les interdits la conservent ou la rétablissent; l'une lui donne l'appui fécond du temps, les autres lui procurent les sauvegardes protectrices du juge; par l'usucapion on acquiert en possédant avec durée; par les interdits on retient ou on recouvre en revendiquant avec bonne foi.

Simple dans sa conception, très-complexe dans son développement, tirant tous ses procédés de son principe, plaçant la suite variée des cas par-

ticuliers dans un harmonieux accord, tout à la fois ingénieuse et sensée, subtile et vaste, cette importante théorie de la possession, qui montrait l'établissement de la propriété par la transformation du fait en droit, et déterminait sur les points les plus délicats les règles de la société civile d'après les indications de la raison naturelle, cette théorie que notre docte, profond et perspicace Cujas n'avait pas bien comprise, que le hardi Doneau avait seul entrevue, et qui, depuis trois siècles, avait échappé à l'exacte appréciation des jurisconsultes les plus habiles comme les mieux instruits, était retrouvée, exposée, démontrée par un jeune homme de vingt-quatre ans.

M. de Savigny, après en avoir découvert le fond avec une sagacité merveilleuse, en montra le mécanisme avec une clarté supérieure. Pénétrant en érudit dans les faits de la possession dont il développa les lois en géomètre, il se fit vieux Romain par le savoir et se montra grand jurisconsulte par la doctrine. Il en embrassa tout l'ensemble comme il en expliqua chaque particularité dans l'ouvrage aussi fin que concluant où rien n'était omis de ce qui touchait à la ma-

tière de la possession, soit pour en indiquer la prévoyante économie, soit pour en déployer la procédure originale. Ce beau livre, qui eut coup sur coup des éditions multipliées, fut justement admiré, prépara une révolution dans l'étude du droit romain et commença une grande renommée.

Avec cet éclatant succès, des offres flatteuses arrivèrent de divers côtés à M. de Savigny. Plusieurs universités voulurent se l'attacher, et on lui proposa d'enseigner le droit dans les chaires publiques de Heidelberg et de Greifswald; il refusa. Il avait alors d'autres desseins. Il songeait plus à se fortifier dans l'étude de la science, qu'à la propager. Il venait de se marier. En même temps que l'écrivain recevait les doux rayons de cette première gloire qui devait toujours s'accroître sans jamais se ternir, l'homme goûtait ces joies pures et profondes que l'affection la plus tendre pour une femme parfaite de cœur, distinguée d'esprit, devait lui assurer durant sa longue union, où pas un seul jour de trouble n'a traversé cinquante-huit ans de bonheur. Il épousa M[lle] Brentano, fille d'un banquier italien établi à Francfort, et petite-fille de Sophie de Laroche, l'amie

célèbre et spirituelle de Wieland, de Goethe, de Lavater et de Jacobi. C'est chez la mère de Mme de Savigny que se conservait, comme une relique du génie, la table sur laquelle avaient été écrites les touchantes aventures du jeune Werther. Les talents abondaient dans cette famille. Mme de Savigny était sœur du poëte Clément Brentano et de Mme d'Arnim, cette fameuse Bettina qui avait dans l'âme tant de poésie, dans le caractère tant d'originalité, à laquelle le désœuvrement de la sensibilité et l'intempérance de l'admiration inspirèrent, pour Goethe déjà vieux, cet amour hardi et naïf dont la capricieuse expression remplit en partie la correspondance singulière qu'elle-même a innocemment publiée après la mort de Goethe, et que se plut à lire l'Allemagne séduite par les élans d'un enthousiasme passionné pour son grand homme et par le charme d'une éblouissante fantaisie.

Presque aussitôt après son mariage, M. de Savigny entreprit un voyage de découverte à travers l'histoire du droit. Il alla visiter les manuscrits des bibliothèques d'Allemagne, de France et d'Italie. Il projetait déjà le savant ouvrage qui gardera le mieux sa renommée. Avant de

construire l'édifice, il voulut en recueillir tous les matériaux. Accompagné de sa jeune femme, il explora successivement les bibliothèques de Heidelberg, de Stuttgart, de Tubingue, de Strasbourg. Avec les richesses qu'il avait amassées, il partit pour Paris, et se logea, rue de Richelieu, en face de la grande bibliothèque, où il devait en trouver de plus abondantes encore. Une douloureuse surprise l'attendait. En arrivant, il ne vit plus, derrière sa voiture, la malle qui renfermait les documents déjà recueillis. Un voleur l'en avait détachée avec une adresse dont il ne dut pas s'applaudir en l'ouvrant. Il avait mis la main sur des commentaires du droit, en croyant s'emparer des dépouilles d'un opulent étranger. M. de Savigny n'avait pas moins fait une très-grande perte, et il eut tout à recommencer. Il s'y décida avec une courageuse ardeur. Il appela, du fond de la Hesse, Jacob Grimm, son zélé disciple et fidèle ami, et tous deux, secondés par Mme de Savigny et par l'une de ses sœurs, Mlle Sophie Brentano, se mirent à compulser, à extraire, à transcrire les nombreux manuscrits qui intéressaient la science du droit et son histoire. La diligente colonie se ren-

dait tous les matins dans les salles de la Bibliothèque, aussitôt qu'elles étaient ouvertes, pour n'en sortir qu'à la dernière minute, lorsque les gardiens adressaient à ceux qui ne partaient pas assez vite ces invariables paroles : « Il est deux heures, messieurs, tâchons de nous en aller. » Avec une assiduité obstinée, M. de Savigny parcourut les points inexplorés du fécond domaine juridique du moyen âge et de la renaissance, et il en rapporta la plus riche moisson de curieux extraits, de doctes commentaires, de correspondances originales, dont faisaient partie de précieuses lettres du grand Cujas, qu'il était appelé à ressusciter pour le XIXe siècle.

De retour dans son pays, tout en méditant l'ouvrage qu'il publia plus tard, M. de Savigny reprit l'enseignement du droit. Le nouveau roi de Bavière, Maximilien, dont l'État, agrandi par la France aux dépens de l'Autriche, venait d'être érigé d'électorat du Saint-Empire en royaume indépendant, avait fondé à Landshut une université où se rendirent les professeurs de l'université supprimée d'Ingolstadt et qu'il voulut illustrer en y appelant M. de Savigny. M. de Savigny accepta la chaire qui lui fut offerte, et, de 1808

à 1810, il enseigna le droit avec un immense éclat dans l'Allemagne méridionale.

M. de Savigny était un incomparable professeur. Sa noble figure, son grand air, ses expositions bien ordonnées, ses idées nettes et fortes, son langage tranquillement limpide et toujours correct, une voix mâle que relevait encore un accent persuasif, produisaient sur ceux qui l'écoutaient une impression profonde. Au savoir le plus étendu, et toujours présent, il unissait un don naturel de déduction claire et de démonstration élégante. La supériorité précoce de ses connaissances, qui lui donnait une confiance sereine, inspirait aux autres une admiration presque passionnée. Il ne rendait pas seulement la science accessible, il la rendait attrayante, et, en même temps qu'il la faisait comprendre, il la faisait aimer. Il animait le droit, en montrait la formation naturelle, en retraçait le développement historique, ne se bornait point à en expliquer les grandes théories à ses élèves, et leur apprenait à en résoudre les plus délicats problèmes. Il leur communiquait ainsi sa méthode en même temps que son savoir, et décidait bien souvent de leur vocation. Beaucoup d'entre eux

purent dire comme Jacob Grimm : « Les cours de Savigny ont eu pour moi le plus puissant intérêt ; ils ont exercé sur ma vie et sur mes études une influence décisive. » Les disciples devenaient même des croyants : ils étaient convaincus que ce qu'ils apprenaient de lui ne pouvait pas être autrement qu'il ne le disait. Son action sur eux n'était pas uniquement scientifique, elle était aussi morale et presque religieuse. A leurs yeux il était le prêtre du droit, et plusieurs d'entre eux, par exemple, ont réglé leur vie selon la doctrine qu'il faisait servir d'introduction à son chapitre sur les hautes et saintes obligations du mariage. Tous le vénéraient et le chérissaient.

Aussi, au mois de mai 1810, furent-ils très-émus lorsqu'ils apprirent que M. de Savigny était prêt à partir de Landshut et que ses leçons allaient manquer à leur instruction et sa présence à leur attachement. Ils remplissaient sa demeure, emballaient eux-mêmes sa bibliothèque et ne pouvaient se décider à le quitter. La belle-sœur de M. de Savigny, Bettina, alors auprès de lui, écrivait à Goethe : « Les étudiants l'entourent comme un essaim d'abeilles. Il n'y en a

pas un qui n'ait la conviction de perdre non-seulement un très-grand maître, mais un bienfaiteur. » Dépeignant ensuite le départ de Landshut et la touchante séparation de Savigny et de ses élèves : « Toute l'université, dit-elle, était rassemblée devant et dans la maison ; beaucoup d'étudiants étaient en voiture et à cheval, ne voulant pas prendre brusquement congé de l'admirable ami et professeur. On distribua du vin, et ce fut aux cris non interrompus de : Vive Savigny ! qu'on sortit de la ville. Les cavaliers accompagnaient la voiture. Sur une montagne, où le printemps ouvrait tout justement les yeux, les professeurs et les personnes graves firent solennellement leurs adieux; les autres nous accompagnèrent une station plus loin. Tous les quarts de lieue, nous trouvions en chemin des groupes d'étudiants qui étaient allés en avant, afin de voir une dernière fois Savigny... A l'auberge de la Poste, beaucoup nous quittèrent, en se détournant pour cacher leurs larmes. Un jeune Souabe avait couru plus loin, et, debout dans le champ, il agitait son petit mouchoir, tandis que les pleurs l'empêchaient de lever les yeux au moment où la voiture passa devant lui. » Six

d'entre eux suivirent encore Savigny jusqu'à Salzbourg, et, sur le pont de la Salza, lui adressèrent un dernier adieu de reconnaissance et d'affection.

Où allait-il? à Berlin. Une grande université venait d'être créée dans cette ville, et M. de Savigny s'y rendait, comme il y avait été appelé, par un vif sentiment de patriotisme allemand. C'était en 1810. La Prusse, qui avait provoqué fort imprudemment ses désastres par ses agressions, et qu'avaient abattue les coups de foudre d'Iéna et d'Auerstædt, fière encore malgré son abaissement et frémissante dans sa soumission, restait le seul point de l'Allemagne qui se gouvernât à part de la France. L'Autriche, tant de fois vaincue, avait été dépossédée de beaucoup de ses provinces après Austerlitz et Wagram, et avait renoncé à la couronne du Saint-Empire. La Confédération du Rhin plaçait sous la main de son puissant protecteur le midi et le centre de l'Allemagne, dont le nord et l'ouest avaient été ou découpés en départements réunis à la France, ou érigés en royaumes qui se mouvaient dans son orbite. La Prusse, réduite en territoire et en population, ne comptant plus que cinq mil-

lions d'habitants, et ne pouvant pas garder sous les drapeaux plus de trente-cinq mille soldats, se préparait avec une inimitié prévoyante, dès que l'occasion lui en serait offerte, à recommencer la lutte en entraînant à sa suite l'Allemagne qui se fatiguait de notre joug. Tandis que des hommes passionnés pour la cause de l'indépendance germanique travaillaient ardemment, quoique mystérieusement, à la réorganisation de la Prusse, le baron Guillaume de Humboldt s'attachait à y ranimer les esprits. Alors ministre du roi Frédéric-Guillaume III, ce savant profond, qui portait un génie si philosophique dans l'étude des langues, et un caractère si élevé dans la politique, donnait un mouvement singulier à l'instruction publique et fondait l'université de Berlin.

C'est afin d'en accroître le lustre que M. de Savigny était appelé du fond de la Bavière assujettie dans la capitale de la Prusse éprise d'indépendance; M. de Humboldt lui avait écrit d'arriver au plus tôt pour contribuer avec lui à l'organisation de l'université nouvelle et prendre part à son enseignement. M. de Savigny accourut et vint servir de son nom et de ses ta-

lents cette grande institution qui obtint les privilèges les plus étendus, reçut une dotation magnifique, fut établie dans un palais bien digne d'être consacré au culte de l'intelligence, celui du prince Henri, frère du grand Frédéric, et compta parmi ses professeurs Fichte et Niebuhr, Hufeland et Schleiermacher, Eichhorn et Wolf, et la plupart de ceux qui, à des degrés divers, illustraient en ce moment les sciences et les lettres en Allemagne.

Sur ce retentissant théâtre, qu'il ne quitta plus, M. de Savigny donna ses belles et fécondes leçons. Il s'y lia surtout avec Niebuhr, le fils du célèbre voyageur, et qui, lui aussi, avait quitté le Danemark, sa patrie, pour prendre part au grand mouvement intellectuel et politique de l'Allemagne. Professeur comme Savigny, comme lui élu membre de l'Académie de Berlin, Niebuhr refit sous ses yeux l'histoire primitive du grand peuple dont Savigny enseignait la jurisprudence parvenue à toute sa perfection. Antiquaire et artiste, poëte et historien, Niebuhr remontait aux origines lontaines de Rome, et racontait la destinée naissante de la petite ville du Latium, future maîtresse du monde, dans ce

livre original et puissant, où il ranime tout ce qu'il entrevoit, rend plausible tout ce qu'il conjecture, fait de l'histoire reçue une légende et croit retrouver dans la légende même l'histoire obscurcie. Si Savigny admira et l'œuvre hardie et la pensée créatrice de Niebuhr, Niebuhr ressentit pour l'infaillible savoir, le grand esprit, le talent régulier de Savigny un irrésistible entraînement. Ils contractèrent dès lors une amitié qui devait durer toujours; la similitude des goûts et la diversité des génies, la conformité des travaux et la différence des caractères, les tinrent étroitement unis après les avoir heureusement rapprochés. Tous deux faisaient de la chose romaine leur occupation assidue. Niebuhr y portait ses suppositions et ses reconstructions ingénieuses; de sa vue perçante, il saisissait à travers les temps obscurs et suivait au milieu des récits défigurés l'état ancien et la marche de cette grande société; Savigny, avec moins d'imagination et une trempe d'esprit plus sévère, gardant la justesse dans l'étendue, et joignant la mesure à la force, en retraçait et en expliquait la législation, qu'il connaissait à la fois par ses monuments et dans son histoire. Tous deux avaient

l'âme également haute; mais l'un s'abandonnait avec une droiture passionnée aux nobles sentiments que l'autre éprouvait avec une ferme douceur et une gravité aimable. S'entendant par ce qu'ils avaient de commun sans se déplaire par ce qu'ils avaient de différent, ils ont reconnu bien haut, l'un et l'autre, tout ce qu'ils avaient trouvé d'attrayant et de fécond dans ce commerce de l'amitié et de la science.

M. de Savigny avait été sur le point d'être nommé le premier recteur de l'université naissante. Dix voix l'avaient désigné pour cette haute administration contre onze données à Fichte, alors dans tout l'éclat de sa gloire, comme grand philosophe et comme patriote éloquent. Mais, un peu plus tard, il fut appelé au rectorat, dans les orageuses années de 1812 à 1815. C'est pendant sa durée que survinrent les revers de la France suivis des soulèvements de l'Europe. La Prusse donna le signal au reste de l'Allemagne. Elle se leva pour ainsi dire tout entière en armes. Les écoles se vidèrent, les chaires se turent, les étudiants s'enrôlèrent sous les drapeaux de la landwher et du landsturm, et l'on vit leurs maîtres eux-mêmes, les jurisconsultes, les historiens, les

métaphysiciens, les théologiens, le sage et grave Savigny, comme l'ardent Niebuhr, l'austère Fichte, le subtil et profond Schleiermacher, partager, soutenir, répandre, de leur parole et de leurs écrits, l'enthousiasme général. Hélas! à cette époque, qui nous est d'une si attristante mémoire, les armées réunies du continent se précipitèrent de tous les côtés sur un seul pays, épuisé pour avoir trop vaincu, et réduit à l'isolement, dans son héroïque défense, pour avoir trop conquis. L'homme extraordinaire, qui avait disposé si complétement des destinées comme des forces de la France, et lui avait ouvert les perspectives éblouissantes de la gloire pour la détourner des laborieuses recherches de la liberté, avait voulu en quelques années changer la face du monde, et, aussi outré dans ses actes que démesuré dans ses desseins, il avait détruit la forme ou la limite des États, dépossédé ou assujetti les princes, fait subir aux peuples les abaissements de la défaite et les duretés de l'invasion, et il avait provoqué l'armement de toute l'Europe contre sa domination et notre grandeur.

Au douloureux dénoûment de cette longue guerre, la France se vit arracher même ce qu'elle

avait justement acquis, et l'Allemagne recouvra ce qu'elle croyait avoir définitivement perdu. Celle-ci, flanquée à l'ouest et à l'est par la Prusse agrandie et par l'Autriche reconstituée, redevint une confédération. Mais, au lieu de plus de trois cents États si divers de forme, d'esprit, de dimension, qui faisaient de l'ancienne Allemagne un corps composé de membres sans lien dans leurs intérêts, sans accord dans leurs volontés, sans harmonie dans leurs mouvements, tantôt frappé de paralysie, tantôt livré au désordre, l'Allemagne nouvelle était ramenée à trente-sept États, pouvant un peu mieux s'entendre dans une diète moins désunie, et peut-être agir avec un peu plus de concert au moyen d'un gouvernement plus concentré.

Pendant que se délibérait au Congrès de Vienne cette législation fédérale pour tous les États germaniques, il s'éleva sur la codification des lois privées en Allemagne une controverse mémorable à laquelle M. de Savigny prit une part décisive. Fallait-il donner à tous les pays allemands une règle civile semblable? La grande imagination de Leibnitz l'avait déjà rêvé vers la fin du XVII[e] siècle; l'esprit résolu du docte jurisconsulte Thibaut

le proposa au commencement du XIX[e]. De sang français, comme Savigny, Thibaut, que notre Académie s'est aussi attaché plus tard, enseignait alors dans la première chaire de l'université de Heidelberg le droit romain, qu'il avait professé longtemps aux universités de Kiel et d'Iéna. Il était très-versé dans la connaissance de ce droit, qui restait encore la règle principale de l'Allemagne, mais il était moins sensible à ce qu'il avait d'original qu'à ce qu'il conservait de défectueux. Il en trouvait l'ordre imparfait, le texte souvent obscur, le sens quelquefois incertain, les principes en bien des points inapplicables, et, le comparant à la nouvelle loi française, bien mieux appropriée aux mœurs et à l'état de l'Europe, en ce qui concernait surtout la puissance paternelle, la condition des femmes, les successions et les hypothèques, il réclama la réforme de cette législation, selon lui vicieuse et confuse, et demanda qu'un code général, semblable au code civil de la France, dont il admirait les règles sorties de la sagesse antique éclairée par l'équité moderne, pourvût aux besoins communs de l'Allemagne par des dispositions uniformes.

Tandis que ce hardi provocateur d'une réforme

des lois s'avançait dans la lice suivi d'une troupe assez considérable de beaux et généreux esprits de l'école philosophique rangés sous son drapeau, il s'y trouva soudainement en face du plus grand admirateur du droit romain, du savant qui en connaissait le mieux l'histoire, du jurisconsulte qui en avait le mieux pénétré la théorie, et pouvait le mieux en défendre le maintien. M. de Savigny descendit dans l'arène armé de son redoutable écrit *de la Vocation de notre époque pour la législation et la jurisprudence*. Ce fut le manifeste de l'école historique et comme une déclaration de guerre à tout projet de codification générale. Cette école ouverte par l'érudition et la critique du savant professeur de Göttingue, M. Hugo, un autre encore de nos correspondants, c'est M. de Savigny qui l'avait dogmatiquement fondée, singulièrement étendue, et il en était devenu le chef. Il avait pour système que la forme du droit a besoin de se modeler sur l'état de la société, et que la marche de l'un doit suivre constamment les progrès de l'autre. Il voulait donc le développement naturel du droit par l'usage, et il en repoussait la condensation artificielle dans un code; parce que, dans un cas, le droit toujours vivant s'améliorait

sans cesse, et que, dans l'autre, il déclinait en s'immobilisant à jamais. D'après lui, il en est du droit d'un peuple comme de sa langue : il procède tout d'abord de la position, de l'état, des instincts fondamentaux de ce peuple, sans aucun travail réfléchi de sa pensée, sans aucune violence faite à ses habitudes, sans aucune contrainte introduite dans ses rapports. Il est l'œuvre de tout le monde. Dans la condition primitive des peuples, le droit est coutumier; puis, à mesure que les rapports sociaux s'étendent, de l'état de coutume il passe à l'état de loi, par une élaboration successive qui le perfectionne sans l'abstraire, l'agrandit sans l'affaiblir, le fixe sans l'arrêter. Dans un progrès continu, la loi améliore alors la coutume, et la science ajoute incessamment à la loi; tandis qu'un code mutile le droit en l'enfermant pour toujours dans des cadres resserrés, et paralyse sa vie en suspendant sa marche.

Telle est la théorie de M. de Savigny, qui, sévère à l'égard des deux codes donnés à l'Autriche et à la Prusse vers la fin du dernier siècle par Marie-Thérèse et Frédéric II, injuste même à l'égard du code que la France avait depuis peu reçu de Napoléon, en cela représentant civil d'une

grande révolution sociale, combat avec force et non sans une hauteur un peu dédaigneuse la pensée de former un code général pour toute l'Allemagne. L'Allemagne, en effet, n'était pas en situation de le recevoir, et personne n'était en mesure de le lui donner. Le pays de la division ne pouvait pas se prêter à la règle de l'unité. Comment introduire une loi civile, uniforme, dans une contrée toujours désunie sous le rapport politique, encore divisée sous le rapport territorial, et qui n'était pas même en communauté de vues sur la législation? Les codes doivent être donnés à propos, et alors ils ne sont pas un signe de déclin pour le droit, mais une marque de rapprochement civil pour un peuple. Ils règlent d'après des principes communs des rapports semblables; mais, résultat de l'unité, ils ne peuvent pas en être la cause, et ils ne sauraient précéder ce qu'ils sont destinés à régir. M. de Savigny sortit victorieux de cette bataille juridique, et la proposition de Thibaut échoua tout à la fois devant les objections d'une haute science et les obstacles d'une évidente impossibilité.

A peine cessait ce grand débat que se fit une découverte à laquelle restent attachés les noms de

Niebuhr et de Savigny. En 1816, Niebuhr, se rendant de Berlin à Rome comme ambassadeur de Prusse auprès du saint-siége, passa par Vérone et y trouva, dans les archives du chapitre métropolitain, le célèbre palimpseste qui cachait, depuis plus de mille ans, sous un texte de saint Jérôme, le livre perdu de Gaius dont les ouvrages avaient jadis reçu force de loi dans l'empire romain. Sur une des pages du précieux manuscrit, où son pénétrant regard avait entrevu quelque trésor enfoui, il fit habilement reparaître l'écriture primitive, et au-dessous des lignes agitées du Père le plus véhément de l'Église latine se montrèrent les tranquilles paroles d'un grave jurisconsulte romain. Lequel? C'est ce que Niebuhr, malgré toute sa perspicacité, ne put pas dire. Pour le savoir, il envoya le fragment copié de l'ouvrage inconnu à celui qui devait le mieux en juger le mérite, et le plus sûrement en désigner l'auteur, à M. de Savigny. Familier avec les textes juridiques des anciens, M. de Savigny n'hésita point à y reconnaître la pensée et le style de Gaius. C'étaient, en effet, les *Institutes* originales de ce grand jurisconsulte, à qui Justinien avait en partie emprunté les siennes. Après avoir annoncé à l'Académie de

Berlin une nouvelle aussi importante pour la science du droit, M. de Savigny fit partir pour Vérone deux de ses élèves, dont l'un était M. Bethmann-Hollweg, plus tard ministre en Prusse, afin de déchiffrer, de transcrire et de rendre au monde l'ouvrage unique qu'ils tirèrent tout entier, au bout de quatre ans, du palimpseste, où il était resté si longtemps enseveli comme en un tombeau, et qui reparut, en 1820, dans sa pure et austère beauté. Cette découverte, qui devait servir à compléter la révolution juridique commencée par les recherches de l'école historique, et amener bien des changements dans l'intelligence du droit, ne porta pas la plus légère atteinte aux travaux antérieurs de M. de Savigny, tant il s'était pénétré du vrai génie de l'antiquité romaine : ce fut tout ensemble un honneur pour son érudition et une occasion de triomphe pour ses théories.

A cette époque, M. de Savigny avait déjà commencé la publication de son grand ouvrage sur l'*Histoire du droit romain au moyen âge*. Ce droit incomparable, qu'il connaissait dans toutes ses évolutions et qu'il admirait dans sa savante économie, dont le berceau se cachait dans la lointaine obscurité des traditions primitives, qui s'était

peu à peu dégagé du voile des symboles, et avait consisté d'abord dans des coutumes dures comme les mœurs des Romains, étroites comme leurs pensées, s'était développé avec le grand peuple que son génie politique et son habileté civile avaient appelé à conquérir et à gouverner l'univers. Perfectionné sous la république, étendu sous l'empire, ce droit que les sages magistrats romains avaient sans cesse rapproché de l'équité naturelle en le faisant passer de la rude loi des Douze Tables sur les pages plus humaines de l'édit prétorien; que les savants jurisconsultes du siècle des Antonins, presque tous sortis du Portique et assis au prétoire, les Paul, les Papinien, les Ulpien, les Gaius, les Modestin, avaient amélioré de plus en plus à la lumière d'une philosophie vertueuse; dans lequel le christianisme avait introduit, vers la fin de l'antiquité, les beaux préceptes de sa morale à côté des nobles doctrines de l'école stoïcienne, ne fut point entraîné dans la chute de l'empire d'Occident : il subsista, après les invasions, pour servir de loi aux vaincus et d'enseignement aux vainqueurs.

La plupart des principes et des notions qui composent le droit moderne sont d'origine romaine.

Ils nous ont été transmis par la tradition non discontinuée de six siècles d'extrême ignorance, et par le travail fécond de sept autres siècles d'investigation, de connaissance et d'enseignement. M. de Savigny, dans son histoire, a d'abord retracé la transmission imparfaite du droit romain, depuis le renversement de l'empire au V[e] siècle, jusqu'à l'éclatante rénovation de ce droit au XII[e] siècle, dans l'école de Bologne. Après avoir pénétré dans les temps ténébreux qui ont suivi la conquête germanique, et avoir habilement retrouvé ce qui y était resté du droit romain; après avoir montré en Italie, en Espagne, en Gaule, dans l'*édit* de Théodoric, dans le *Breviarium* d'Alaric, dans le *Papien* des Bourguignons, tout comme dans l'application continuée du code théodosien, la permanence méconnue de cette législation, et fait voir que les institutions judiciaires et municipales s'étaient aussi en partie maintenues, afin que les peuples subjugués ne devinssent pas étrangers à leur propre administration, et que, privés de la souveraineté, ils ne le fussent pas de la justice, M. de Savigny arrive au grand moment où le droit romain apparaît tout à coup en plein moyen âge, non plus dans l'imperfection de codes mu-

tilés, mais dans la sévère beauté d'un magnifique modèle.

La célèbre université de Bologne, où s'enseignent dès lors les Pandectes et le Code de Justinien, devient le séminaire européen de la législation et de la jurisprudence romaines. Des docteurs instruits, pénétrants, quelquefois subtils, ordinairement judicieux, très-souvent arides, forment toute une école dont M. de Savigny a caractérisé les œuvres, apprécié les doctrines, depuis le fondateur, Irnerius, jusqu'aux plus grands commentateurs, Accurse et Bartholė. De leurs chaires et de leurs livres le droit romain se répand dans tous les pays, y améliore les lois et contribue à en transformer l'état. Il envahit l'Allemagne à l'égal de l'Italie, et pénètre en Angleterre, moins bien toutefois qu'en France. Du Ve au XIe siècle, il avait agi par l'exemple; du XIIe au XVIe, il agit par l'enseignement. La première fois, il éclaire un peu la barbarie; la seconde, il aide au développement de la civilisation. Aux deux époques, soit comme règle du droit, au moment de la conquête, soit comme science du droit pendant le règne de la féodalité, il exerce la plus heureuse influence morale et civile sur la conscience et l'esprit des

hommes, et il hâte l'éducation sociale du monde moderne.

Ce double tableau, M. de Savigny l'a savamment retracé dans les quatre volumes d'un ouvrage, tout fondé sur les textes, où rien n'est donné à la conjecture, où tout arrive à la démonstration, grâce à cette forte érudition et à ce grand sens qui aident à découvrir avec sûreté, à conclure avec certitude. L'*Histoire du droit romain au moyen âge* est un monument de docte sagacité et de raison supérieure. M. de Savigny y fait voir comment le droit romain se maintint, de quelle façon il s'appliquait, à quel moment il se développe, jusqu'à quel point il s'étend, et il en embrasse, à travers les obscurités de onze siècles, toute la destinée dans le livre savant et simple, original et grave, que consacra l'universelle approbation dès qu'il parut, et qui, nécessaire comme histoire, accompli comme travail, durera par l'utilité et le talent.

M. de Savigny était devenu Prussien. Le pays où il avait été appelé pour sa science fut désormais la patrie à laquelle il voua son attachement et consacra son habileté. Il y rendit à l'État des services divers et considérables. La Prusse avait été refaite

en 1816. Non-seulement elle avait recouvré ce qu'elle avait perdu, mais, dans son ambitieuse avidité, elle avait acquis en Allemagne ce qui appartenait à d'autres, comme la moitié du royaume de Saxe, et ce qui, arraché à la France, n'appartenait plus à personne, comme les provinces rhénanes de Cologne et de Trèves, formant autrefois des électorats ecclésiastiques que la Révolution avait détruits. Restaurée et agrandie, cette monarchie, à la fois militaire et progressive, avait à s'organiser après s'être étendue. Le vieux roi Frédéric-Guillaume III, qui lui avait promis la liberté, ne lui donna qu'une meilleure administration. Des territoires épars à unir; des populations différentes de race, de mœurs, de climat, de lois, de croyances, à rapprocher; la nécessité ici de rétablir, là de conserver, ailleurs de créer; l'obligation enfin de pourvoir à des besoins multipliés dans les directions diverses de la vie publique, compliquaient l'œuvre de ce prince. Pour en faciliter l'accomplissement, il fonda, en 1817, le conseil d'État de Prusse. Ce grand corps était destiné à examiner les projets de lois proposés par les ministres, à servir de contrôle général au gouvernement, à être le principal ressort de la ma-

chine administrative. Dès son origine, M. de Savigny y entra, et il y discuta les affaires de la monarchie prussienne avec les hommes qui avaient le plus contribué à sa réorganisation, avec les généraux qui avaient le mieux aidé à son rétablissement. La capacité supérieure qu'il y déploya, des vues utiles éloquemment exposées, de sages avis fermement soutenus, l'y rendirent si considérable qu'il reçut plus tard la présidence de ce premier corps de l'État.

Son habileté variée le fit appeler bientôt dans un autre corps. En 1819, il fut nommé membre de la Cour de cassation, instituée en Prusse, comme elle l'était en France, pour juger non le fond des procès, mais l'application des lois. Seulement, les lois étant diverses en Prusse, l'examen de leur application exigeait une science étendue, et le très-docte M. de Savigny eut dans son domaine les provinces rhénanes qui, longtemps françaises, avaient fait d'opiniâtres et heureux efforts pour conserver l'usage du code civil de la France. En considérant ce code de plus près, il l'estima sans doute davantage. La raison nouvelle du magistrat redressa les préventions anciennes du jurisconsulte, qui put s'apercevoir à la pratique de

cette législation, que, loin d'être un déclin dans le droit, elle marquait un progrès dans l'équité.

M. de Savigny, dont l'activité féconde se portait sur tant de choses avec aisance et avec distinction, traitait incessamment des questions hautes et délicates de science et d'histoire dans des écrits, ou lus à l'Académie de Berlin, ou insérés au curieux recueil qu'il publiait sous le titre de *Journal de la jurisprudence historique*. Ces écrits, dont je ne saurais même donner ici la simple nomenclature tant ils sont abondants, embrassaient les sujets les plus divers comme les plus intéressants de la législation et de l'existence romaines. Depuis l'organisation populaire des centuries, qui facilita la grandeur de la république, jusqu'à l'institution asservissante du colonat, qui exerça une influence si fatale sur la décadence de l'empire; depuis le droit de latinité et le droit italique jusqu'au plein droit de cité romaine dont ils étaient les démembrements et vers lequel ils acheminaient les provinces assujetties; depuis l'histoire du testament romain jusqu'à l'ordre légal des successions et la transmission même de la religion domestique au foyer de la famille; depuis le premier divorce jusqu'à la tutelle per-

pétuelle des femmes ; depuis le droit réservé aux agnats sur les pupilles jusqu'à la protection accordée aux incapables ; depuis ces registres particuliers des citoyens romains faisant foi des engagements de tout genre en justice jusqu'à la constitution de l'impôt sous les Césars, M. de Savigny a répandu beaucoup de lumière sur les règles sociales et les mœurs privées, les fortes habitudes du peuple romain et l'esprit tenace de la famille romaine. Dans ces dissertations, tantôt ingénieuses, tantôt profondes, toujours savantes, dont les premières commencent presque avec le siècle et les dernières en atteignent le milieu, et qui, réunies sous le nom modeste d'opuscules, ne forment pas moins de cinq volumes, M. de Savigny éclaire, suivant l'exemple et la grande recommandation de Montesquieu, l'histoire par les lois et les lois par l'histoire, explique ce qu'il a découvert, et devine si bien, lors même qu'il ne démontre point, que, en plusieurs cas, des textes dès longtemps perdus et de nos jours retrouvés, sont venus confirmer les fines inductions de l'érudit ingénieux, les hardies assertions du clairvoyant interprète.

Pendant qu'il se consacrait à ces grands ser-

vices de l'enseignement, de la politique, de la justice, de la science, M. de Savigny composa la plus étendue et la plus utile de ses œuvres. A son début, il était entré avec éclat dans le domaine de la théorie par le livre sur la *Possession;* il y reparut avec grandeur, dans son âge avancé, par son livre bien autrement vaste sur *le Système de droit romain en usage chez les peuples modernes.* M. de Savigny expose l'essence même de ce droit dont il saisit tous les éléments dans la législation usuelle. Dégageant le fond éternel du droit romain de ses formes vieillies et délaissées, il élimine ce que le temps a frappé de mort, pour rendre ce qui en est demeuré vivant plus libre dans son développement et plus efficace dans son action. Il apprend à embrasser le droit dans son harmonieux ensemble, afin de mieux pénétrer la signification et d'apprécier plus sûrement la valeur de ses diverses parties. Tout en admettant la division naturelle de la théorie et de la pratique, dont l'une donne la haute connaissance, et l'autre conduit à la judicieuse application du droit, il demande qu'elles ne se séparent pas trop, et que cette division, inévitable effet de la civilisation moderne, ne les réduise pas à un

isolement qui leur serait funeste, en laissant la théorie sans expérience et la pratique sans science, ce qui ferait de la première un vain exercice de l'esprit, et de la seconde une routine presque mécanique. Ce livre, dans lequel toutes les dispositions du droit sont examinées en elles-mêmes et dans leurs rapports mutuels, où sur tous les points essentiels et controversés sont passées en revue les opinions des maîtres les plus renommés, depuis les ingénieux jurisconsultes italiens qui suivirent la résurrection du droit romain au moyen âge, jusqu'aux doctes et profonds jurisconsultes français du XVI[e] siècle, tels que Cujas et Doneau, et les subtils jurisconsultes bataves Gérard Noodt, Vinnius et Bynkershoek ; où se montre la belle alliance de l'histoire qui éclaire et de la philosophie qui décide ; ce livre, dont les idées sont applicables aux pays qui rattachent au droit romain les fondements de leurs lois civiles, et peuvent être consultées avec profit dans les pays que régissent des codes nouveaux tirés en grande partie de cette commune et intarissable source du droit ; ce livre, admirable commentaire de la plus célèbre des législations, est le fruit d'un travail de

quarante années, la forte conclusion des plus profondes recherches comme de la plus ferme pensée, l'œuvre, en un mot, d'un jurisconsulte de savoir et de génie.

Cinq volumes en avaient été publiés, de 1835 à 1841, lorsque M. de Savigny fut soudainement interrompu. Professeur de trois générations, il comptait deux rois parmi ses disciples. Le roi Frédéric-Guillaume IV, de Prusse, et le roi Maximilien II, de Bavière, avaient reçu de lui, l'un en 1816, l'autre en 1827, des leçons de droit et de politique, lorsqu'ils n'étaient encore que princes royaux. Ces deux disciples couronnés, formés à son école, se montrèrent libéraux sans cesser, comme de raison, d'être conservateurs. Monté de bonne heure sur le trône, d'où la mort vient de le faire trop tôt descendre, le roi Maximilien II y consolida, avec une sincérité prudente, ces institutions représentatives sous lesquelles il a laissé son peuple se gouverner doucement pendant seize années, et le roi Frédéric-Guillaume IV a introduit lui-même le régime constitutionnel dans son royaume. Ce dernier monarque appartenait surtout à l'école historique. Remarquable par son agréable esprit, pas-

sionné pour les arts, se plaisant dans les lettres, admirant à la fois les grandes œuvres de l'antiquité et les beautés naïves du moyen âge, ce prince qu'on vit assister, comme un Athénien du temps de Périclès, à la représentation d'une tragédie de Sophocle, qui pouvait s'entretenir de musique avec Meyerbeer, de peinture avec Cornélius, d'histoire avec Ranke, de science avec Humboldt, de philosophie avec Schelling, de droit avec Savigny, chez lequel beaucoup de savoir était au service de beaucoup d'imagination, porta dans les matières de gouvernement non moins de réminiscence que dans les goûts de la littérature. Il fit un retour vers les traditions anciennes, qu'il essaya de concilier avec les besoins nouveaux. Après son avénement au trône, il montra toute la confiance qu'il avait dans les idées de M. de Savigny, et tout l'attachement qu'il portait à sa personne. Le maître du prince royal, en 1816, devint le ministre du roi en 1842.

Frédéric-Guillaume IV, en nommant M. de Savigny membre du cabinet prussien, le chargea de la révision des lois. Ce département législatif, créé pour lui, convenait à ses grandes aptitudes. Aussi, durant sa généreuse administration, d'im-

portantes réformes furent préparées et ont été introduites depuis dans le droit criminel, le droit civil, le droit commercial de la Prusse. Il mitigea singulièrement la loi pénale, d'où il fit disparaître les rigueurs que repoussait le génie du siècle, les châtiments corporels, l'exposition publique, la marque, et jusqu'à la mort civile, anticipation outrée de la mort naturelle. Il proposa, sur le change et les billets de commerce, une loi qui, un peu modifiée, a été admise par les États de la Confédération germanique. Il tenta de réformer la législation sur les mariages, et de mettre surtout des bornes à la facilité désordonnée des divorces.

Libéral et réservé, M. de Savigny était pour les innovations opportunes et qui n'altéraient pas les institutions restées encore nécessaires. Le droit, selon lui, devait être non une simple conception de l'esprit, mais le produit même de la société, dont il rappellerait le passé et réglerait le présent en s'avançant vers l'avenir, expression fidèle de ses besoins reconnus, image légale de son état réel. Contraire à ce qu'il nommait le droit abstrait, tant pour le gouvernement politique des peuples que pour l'ordre civil des États, il prétendait que

les institutions imaginées d'après ce droit, ne s'adaptant pas à la forme exacte de la société, ne pouvaient pas en devenir la règle précise, et, n'arrivant pas avec la convenance de l'à-propos, ne sauraient avoir la certitude de la durée. Le roi et le ministre, sur ce point en communauté de doctrine et d'intentions, agirent, comme ils pensaient, en novateurs circonspects et en conservateurs progressifs. Lorsque Frédéric-Guillaume IV, réalisant, en 1846, les promesses faites par son père en 1814, voulut donner à la Prusse une constitution représentative, M. de Savigny concourut à cette œuvre devenue nécessaire et restée difficile.

Le droit d'écrire librement fut reconnu à des hommes depuis longtemps en possession du droit de penser, et l'on admit à connaître enfin les affaires de l'État ceux qui n'avaient été appelés jusque-là qu'à se dévouer pour lui. Le pouvoir absolu de la royauté dut être limité par l'intervention régulière des assemblées publiques qui eurent, il est vrai, encore plus à examiner les actes du gouvernement qu'à les diriger, à donner un avis qu'à le faire prévaloir. La représentation politique de la Prusse fut tirée de

sa composition sociale. Comme les états généraux d'autrefois, les assemblées actuelles furent l'image de tout le pays, dont les intérêts divers et les sentiments inégaux eurent des défenseurs dans les représentants de la tradition ancienne et des soutiens dans les représentants de l'esprit moderne. Les seigneurs territoriaux y siégèrent en vertu de leur droit, les mandataires de la noblesse par délégation de leur ordre, les députés des villes et ceux des communes rurales par le choix non contraint des électeurs des cités et des campagnes. Ces deux assemblées, dans lesquelles entraient des éléments si disparates et que devaient animer des esprits si contraires, parviendraient-elles à s'entendre, en consentant, l'une à avancer un peu, l'autre à ne pas marcher trop vite; la première à ne pas se refuser constamment aux améliorations, la seconde à ne pas les brusquer sans cesse? L'entente difficile des Chambres entre elles serait-elle suivie de l'accord entre les Chambres et la royauté, qui tenait à s'exercer toujours dans sa pleine indépendance, et voulait demander à la représentation nationale de l'éclairer sans la conduire, et de discuter ses projets uniquement pour lui fournir les moyens de les exécuter?

N'était-il pas à craindre qu'en mettant ainsi en face des pouvoirs, dont l'un était appelé à délibérer sans efficacité et dont l'autre voulait agir sans obstacle, il n'y eût ou complète subordination du premier au second, ou perpétuel conflit entre les deux?

Quoi qu'il en soit, cette tentative constitutionnelle, qui avait pour objet la conciliation peut-être trop mesurée du passé et du présent, qui portait tout au moins les actes du roi devant le grand conseil du peuple, qui, par le contrôle du pays, obligeait à plus de régularité dans le gouvernement, et par la force de la discussion publique assurait le développement du droit national, fut violemment troublée au mois de mars 1848. La révolution de février venait d'éclater. Elle ne remua pas seulement la France où elle avait la prétention d'étendre la liberté qu'elle a eu pour résultat de restreindre; elle ébranla l'Europe. A sa suite, il y eut comme une contagion de soulèvements, et des barricades s'élevèrent dans la plupart des capitales du continent. Berlin eut les siennes. L'insurrection y fut combattue par les troupes. Le roi la vainquit et lui céda. Mais, laissée triomphante, elle se montra impuissante.

Dès le mois de mars, M. de Savigny, ministre d'un monarque réformateur, se démit de ses pouvoirs au moment d'une brusque révolution qu'il ne trouvait en rien fondée et dont il n'attendait rien d'utile. Le roi Frédéric-Guillaume IV, en se séparant de lui, écrivit cette lettre de regret et d'approbation : « Mon très-cher Savigny, votre demande de démission me brise le cœur, et pourtant je l'accepte, car vous avez eu raison d'agir ainsi. Dieu veuille vous récompenser de votre fidélité et de vos efforts! »

Depuis lors, M. de Savigny renonça tout à fait à la vie publique. Le roi Frédéric-Guillaume IV, rétabli dans son ancienne autorité, après avoir surmonté la révolution, sans accroître mais sans réduire la liberté, lui donna une nouvelle marque de sa confiance affectueuse en le nommant membre de la Chambre des seigneurs comme syndic de la couronne. M. de Savigny ne siégea jamais dans cette haute assemblée; il voulut passer en paix les dernières années de sa vie. Il était devenu chrétien très-pieux, et les jours de sa vieillesse se partageaient entre les doux sentiments de la famille et de l'amitié, les pratiques assidues de la religion et les méditations prolongées du

droit. Cette science de toute sa vie ne cessait de l'occuper. Il suivait, avec un intérêt suprême, les travaux sortis de la grande école qu'il avait fondée, et auxquels se livraient, en France comme en Allemagne, de nombreux et savants auteurs qui, employant ses méthodes et appliquant ses doctrines, étaient, à des degrés divers, presque tous ses élèves. Père de leurs idées, il était en quelque sorte l'inspirateur de leurs œuvres, car on est pour beaucoup dans ce que font ceux qu'on a formés. M. de Savigny a eu, au plus haut degré, cette paternité féconde, laquelle donne aux grands maîtres de la science toute une famille de disciples qui ajoutent à leur renommée ainsi qu'à leurs découvertes, et qui, après les avoir utilement suivis dans les champs inépuisables de l'intelligence, leur sont comme un glorieux cortége auprès de la postérité.

M. de Savigny continua pendant quelque temps son dernier ouvrage dont il avait publié trois nouveaux volumes de 1847 à 1849. Il fit paraître de plus, en 1851 et en 1853, sur le grave sujet des Obligations, deux importants volumes qui étendirent, sans les compléter, les huit volumes qu'il avait déjà donnés sur la théorie du droit

romain en usage chez les peuples modernes. Il put y mettre encore toute la science de l'historien et tout le génie du jurisconsulte. Ce fut son dernier effort. Il avait soixante-quatorze ans, et, sans trouver d'affaiblissement dans son esprit, il y sentit de la fatigue. Il suspendit son œuvre qu'il crut pouvoir reprendre après quelques semaines. Mais ces semaines devinrent des années, et, en 1859, un habile professeur (1) lui ayant exprimé l'espérance de voir terminer cette grande composition, M. de Savigny secoua la tête en souriant : il sentait qu'il ne pourrait pas l'achever avec la perfection qu'il voulait y mettre, et que, à quatre-vingts ans, ses forces ne seconderaient plus ses pensées.

La vieillesse de M. de Savigny fut entourée d'honneurs et de respects. Frédéric-Guillaume IV lui donna de touchants témoignages de son amitié royale. Un jour, il le fit grand-croix de l'Aigle noir de Prusse, le reçut lui-même en grande solennité comme membre du chapitre de l'ordre, et, dans un discours éloquent qui émut toute l'assistance, il rappela sa belle et longue vie con-

[1] M. Maassen de Graz.

sacrée au service de la science, des lois et de l'État. Lorsque fut célébrée la soixantième année de sa promotion au doctorat, des députations de toutes les facultés de droit se donnèrent rendez-vous à Berlin pour y porter d'unanimes hommages au maître admiré de presque tous les jurisconsultes de l'Allemagne. Une distinction tout intellectuelle et d'autant plus glorieuse vint décorer ses derniers jours. La mort du savant et spirituel Alexandre de Humboldt ayant laissé vacante la grande chancellerie de l'ordre du Mérite, fondé pour honorer avec éclat les illustrations de la science et des arts, le nouveau roi Guillaume II conféra cette haute dignité à M. de Savigny. Le noble vieillard arrivait alors au terme de sa carrière. Conservant jusqu'au bout le calme imposant de sa personne et la douce sérénité de son esprit, il s'avançait vers ce passage d'une vie à l'autre qu'il s'était préparé à traverser sans crainte, par l'honnêteté constante de ses pensées, la mesure parfaite de ses désirs, la rectitude inaltérable de ses actions. Il avait cultivé le droit, chéri l'équité, connu l'amitié, pratiqué la bonté, et, après avoir vécu en homme juste, il mourait en chrétien confiant. Le 26 octobre

1861, atteint depuis cinq jours d'une paralysie croissante des poumons, assis dans son fauteuil, il attendit paisiblement l'heure suprême au milieu de sa famille et de ses amis. M. Charles de Savigny, ministre de Prusse à Dresde, et digne fils d'un tel père, éait accouru avec sa jeune compagne, dont les grâces et la distinction avaient comme redonné à M. de Savigny une fille qu'il avait perdue. Il n'avait plus quitté le cher et vénéré mourant, qui, sentant approcher sa fin, fit appeler le conseiller intime et professeur Rudorff, un de ses élèves de prédilection, et l'em brassa. Jacob Grimm vint aussi faire ses derniers adieux au maître glorieux qu'il ne devait pas tarder à rejoindre. M. de Savigny lui tendit une main défaillante que Jacob Grimm serra avec attendrissement, et les deux vieillards se regardèrent quelque temps sans pouvoir proférer une parole. Puis M. de Savigny, respirant à peine, entouré de ses enfants à genoux et portant ses regards de l'un à l'autre, s'éteignit en pressant la main de M[me] de Savigny, qu'il tint dans la sienne jusqu'au moment où il rendit le dernier soupir.

Sa mort causa un deuil public en Allemagne,

à Vienne et à Munich comme à Berlin, où elle était survenue deux jours après l'entrée solennelle du roi Guillaume II, et au milieu des fêtes du couronnement. Le nouveau roi interrompit ces fêtes pour assister avec tous les princes de la famille royale aux obsèques du ministre et du savant qui avait noblement servi et singulièrement honoré la monarchie prussienne. Digne des plus grands hommages nationaux, M. de Savigny méritait aussi les hommages universels qu'on lui rendit de toutes parts. Il n'avait pas seulement fait honneur à un pays; il s'était consacré à la cause générale de la science. Personne, parmi les hommes de sa génération, n'avait plus profondément senti et mieux fait sentir aux autres la majesté du droit et la dignité du savoir. Il restait un de ces génies qui font école et font époque et qui, morts, demeurent encore, comme dit Dante, les guides de ceux qui savent.

En terminant cet éloge de l'illustre et excellent personnage dont je viens de raconter la vie si féconde et la mort si sereine, je ne puis m'empêcher de jeter un regard sur les destinées du droit et de la science juridique dans les deux pays auxquels il a tenu par certains côtés, la France et

l'Allemagne. Tous deux ont cultivé le droit, et tous deux en ont éclairé, dans ses profondeurs les plus obscures et dans son développement successif, et la doctrine et l'histoire. Mais, tandis que l'Allemagne, pays de la division et de la tradition, a donné au droit de savants historiens, la France, pays de l'unité et du progrès, lui a donné d'habiles régulateurs; pendant qu'en Allemagne il s'est formé de doctes jurisconsultes, en France, il s'est formé une admirable législation. Du chaos de l'Allemagne s'est dégagée la science historique du droit, à laquelle s'est consacré durant plus d'un demi-siècle et qu'a principalement représentée M. de Savigny, homme éminent par l'érudition, profond dans la doctrine, célèbre par les œuvres, immortel par le talent; de la passion toujours croissante de la France pour l'unité est sorti un magnifique code de lois, qui a introduit dans le monde la plus parfaite justice civile que les hommes aient jamais connue.

Depuis Leibnitz jusqu'à Thibaut, l'Allemagne a cherché à construire un code sans y parvenir; depuis Thomasius, qui essayait de fonder le droit sur la raison naturelle, jusqu'à Savigny qui le tirait surtout, avec un discernement si profond,

et par une connaissance si sûre, de la vieille jurisprudence romaine, l'Allemagne, malgré ses grands esprits, est restée dans les hauteurs de la science spéculative, ou s'est répandue dans les vastes espaces de l'histoire, sans pouvoir aboutir à une loi commune, ni s'accorder dans la pratique civile..

La France, au contraire, a tendu sans cesse des principes du droit à leur équitable application, et s'est avancée vers l'uniformité législative, à mesure qu'elle se rapprochait de l'unité nationale. Après ce grand XVI[e] siècle, qui s'est livré à l'étude du droit avec tant de savoir et tant de génie, qui a eu dans Cujas le plus prodigieux interprète du droit romain, dans Dumoulin le plus puissant théoricien du droit coutumier, tous les jurisconsultes français sont des législateurs. Ils vont à la règle par le droit et plusieurs d'entre eux aspirent à réunir et à fondre les lois dans un code. L'infortuné président Brisson écrit le code Henri dans le temps où le chancelier de l'Hôpital venait de donner les belles ordonnances d'Orléans et de Moulins; un vertueux disciple de Port-Royal, Domat, est chargé de préparer le code Louis pendant que se rédigent les célèbres or-

donnances du grand roi qui règlent tant de matières avec tant d'habileté; enfin, après le siècle qui précède la Révolution et qui l'amène, alors que la nation a complété, par un immense changement, les changements successifs opérés par la royauté, le code que l'ancien état de la France ne permettait pas encore d'établir et que réclame et facilite à la fois son état nouveau; ce code qu'ont rêvé trop tôt Brisson et Domat, qu'a préparé la législation royale, œuvre des l'Hôpital, des Colbert, des Lamoignon, des d'Aguesseau, auquel le droit romain expliqué par Cujas, et le droit coutumier commenté par Dumoulin, ont fourni les plus abondants matériaux, déjà savamment coordonnés par Pothier; ce code est composé avec la science ancienne que pénètre, qu'épure et qu'emploie l'équité moderne. Le grand jurisconsulte qui s'appelle la Révolution, l'habile législateur qui s'appelle l'esprit français, inspirent et dirigent ces doctes et judicieux rédacteurs d'un code admirable devenu tout ensemble la fidèle image de la nation transformée et la règle bienfaisante de son existence renouvelée et agrandie.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 14 JUILLET 1866

MESSIEURS,

La démocratie coule à pleins bords, disait il y a quarante ans un profond penseur, qui était en même temps un éloquent écrivain. M. Royer-Collard comparait ainsi la société moderne, dont il avait vu en France l'orageuse transformation, à un grand fleuve qui chaque jour élevait son niveau, grossissait son cours, et entraînait tous les débris de la société ancienne dans sa marche rapide, au milieu de ses eaux encore troublées. Sorti de la source chrétienne aux confins du moyen âge, alimenté par le travail des villes à l'époque communale, accru par l'effort de la royauté à l'époque monarchique, et, de nos jours, arrivé à une gran-

deur démesurée par la Révolution française, ce fleuve semble emporter les peuples vers des régions encore obscures, et qu'on ne connaît guère que par leurs tempêtes. Comment s'y établiront-ils? Sauront-ils s'y régir en liberté et y subsister dans l'ordre? S'y reposeront-ils, à l'abri d'institutions généreuses qui acquerront de la durée en obtenant du respect? Ces inquiétants problèmes, M. Alexis de Tocqueville, dont j'ai à vous exposer aujourd'hui la vie et les travaux, alla les étudier au-delà de l'Océan, où s'était constituée, sans obstacle et presque sans effort, une société démocratique, née de la veille et déjà puissante le lendemain. Il alla les étudier dans le nouveau monde, en ayant les yeux fixés avec une sollicitude patriotique sur l'ancien, et il se fit l'historien de la démocratie en Amérique pour devenir à quelques égards le conseiller de la démocratie en Europe.

Alexis-Charles-Henri Clerel de Tocqueville est né à Paris le 29 juillet 1805. Il appartenait à une très-ancienne famille de Normandie. Son père, le comte de Tocqueville, qui devait écrire, vers la fin de ses jours, une *Histoire philosophique du règne de Louis XV*, et jeter un *Coup d'œil sur le règne de Louis XVI*, était non moins distingué par l'esprit

que par la naissance. Il fut un des serviteurs éclairés et modérés de la maison de Bourbon, sous la Restauration, et devint tour à tour préfet de Metz, d'Amiens et de Versailles. Alexis de Tocqueville le suivit de préfecture en préfecture, et fut tout d'abord élevé dans la maison paternelle, par les soins d'un prêtre excellent et judicieux, l'abbé Le Sueur, qui eut la direction de son esprit comme de son âme, durant les années si décisives de l'enfance et de la première jeunesse, et dont il garda toute sa vie le souvenir le plus affectueux et le plus reconnaissant. Il entra ensuite dans les écoles publiques, où il se pénétra des idées modernes et s'accoutuma aux sentiments des temps nouveaux. Ces idées dans ce qu'elles avaient de plus élevé, ces sentiments dans ce qu'ils avaient de plus équitable, lui étaient du reste comme transmis avec le culte d'une grande et vénérable mémoire. Par sa mère, née Lepeletier de Rosambo, il était arrière-petit-fils de cet homme touchant aussi bien qu'admirable, de ce généreux Malesherbes, qui aima la justice, soutint le bon droit, rechercha la liberté, pratiqua la vertu, recommanda avec émotion le peuple au roi sous la monarchie absolue, défendit avec courage le roi devant le peuple sous la répu-

blique triomphante, et, à la honte d'une révolution devenue oppressive et inhumaine, fut immolé sur l'échafaud.

Après avoir fait ses études classiques à Metz et son droit à Paris, Alexis de Tocqueville visita l'Italie et la Sicile. Il avait l'esprit réfléchi plus qu'ardent : observer l'aidait à penser. Les spectacles de la nature comme la vue des sociétés éveillaient déjà son imagination, et avec l'idée des choses lui donnaient le talent d'en peindre l'aspect et d'en juger l'état. Il y a dans les fragments de ce premier voyage, écrits pour lui seul et publiés après sa mort, des pages de son extrême jeunesse qui ne sont pas indignes de figurer à côté des belles pages de son âge mûr, bien qu'il s'y trouve souvent quelque excès dans la couleur et un peu d'inexpérience dans le jugement. C'est pendant ce voyage, au printemps de 1827, qu'il reçut sa nomination de juge auditeur au tribunal de Versailles. Ses parents l'avaient destiné à la magistrature. L'aîné de la famille avait embrassé la profession des armes; le cadet était appelé dans la carrière qu'avaient illustrée ses ancêtres maternels les Lepeletier et les Lamoignon-Malesherbes. Afin de n'y être pas un spectateur inactif des dé-

bats judiciaires, il se fit attacher au parquet et il put prendre la parole comme organe du ministère public. Ces fonctions, dans l'exercice desquelles il montra une solide connaissance du droit et acquit une facilité grave d'élocution, le satisfirent médiocrement et ne pouvaient répandre sur lui aucun éclat. Il y resta près de quatre ans, comme oublié. Ses talents n'y paraissaient pas assez à leur avantage; il y éprouvait ce malaise profond que donne le sentiment d'une supériorité qu'on a et que tout le monde ignore, le noble désir de cette renommée dont l'absence inquiète les natures faites pour l'obtenir et dont la possession ne les contente pas toujours.

La révolution de juillet 1830 trouva M. de Tocqueville simple juge auditeur, remplissant les fonctions de substitut au tribunal de Versailles. Cette révolution, il l'avait prévue. Lorsque le ministère du prince de Polignac remplaça, le 8 août 1829, le ministère habilement réparateur et sagement libéral de M. de Martignac, M. de Tocqueville aperçut et signala avec une sagacité attristée toutes les suites qu'aurait ce changement déplorable pour la Restauration. Le lendemain même de l'alarmante nomination des nouveaux

ministres, il annonça les projets qu'ils voudraient mettre à exécution, les résistances certaines qu'ils rencontreraient, et il ajouta : « Les voilà donc lancés dans le système des coups d'État, des lois par ordonnance, c'est-à-dire la question posée entre le pouvoir royal et le pouvoir populaire, une lutte engagée en champ clos, une partie où le pouvoir populaire ne joue que son présent et où l'autorité royale jouera son présent et son avenir. » Huit mois plus tard, à mesure qu'on approchait de la catastrophe, il écrivait avec une précision singulière : « Se mettre au-dessus de la charte, c'est vouloir infailliblement se faire précipiter du trône. Telle est du moins ma conviction. »

Il ne se trompait point. La chute provoquée survint; la révolution prévue s'accomplit. Il le regretta. Il aurait désiré que l'établissement du régime constitutionnel de la France nouvelle se conciliât avec le maintien des rois de la France ancienne, croyant que par cet accord l'autorité serait plus régulière et la liberté plus durable. Mais ses regrets n'étaient point une condamnation. Révolution pour révolution, ne valait-il pas mieux la révolution qui conservait la loi que la

révolution qui eût fait triompher l'arbitraire? Il adhéra donc par son serment à la révolution de juillet 1830, qui n'avait pas été suscitée par une ambition privée ni par de fausses craintes; que le droit, défendu dans son principe, étendu dans ses conséquences, rendait honnête en même temps que libérale. Elle devait appeler Alexis de Tocqueville à devenir bientôt, ce qu'il était au fond, un penseur politique et un habile écrivain.

Il s'était étroitement lié avec un jeune magistrat qui avait beaucoup d'élan dans l'esprit et l'âme la plus généreuse, auquel plaisaient également les nobles idées et les belles entreprises, M. Gustave de Beaumont, qui a été le compagnon de ses voyages, son collègue dans les assemblées législatives, son confrère à l'Institut, l'inséparable associé de sa vie, le plus cher ami de son cœur, et que vient de réunir à lui une fin, hélas! bien prématurée. Poussés par les mêmes projets, unis dans des travaux semblables, animés d'honnêtes ambitions, serviteurs zélés de la grande cause de la liberté légale, rapprochés par les sentiments sans se ressembler par les caractères, ils éprouvèrent cette douce et forte amitié qui eut un si grand charme pour M. de Tocqueville tant qu'il

vécut, et qui veilla si pieusement après sa mort à la publication de ses œuvres et au culte de sa mémoire.

Sans quitter la magistrature, à laquelle ils ne renoncèrent que plus tard, les deux amis demandèrent alors au gouvernement nouveau et reçurent de lui la mission d'étudier au-delà des mers un régime pénal qui occupait les imaginations en Europe et se pratiquait dans plusieurs vastes établissements en Amérique. Ce régime, appelé pénitentiaire, faisait des prisons des lieux d'amendement en même temps que de punition. Les maisons de détention étaient transformées en ateliers, en hospices, en écoles, où, à l'aide ici du travail en commun exécuté dans un silence absolu, là du travail solitaire poursuivi dans des cellules séparées, et par une éducation morale donnée pendant le cours d'un emprisonnement rigoureux, on espérait châtier et réformer à la fois les condamnés, traités comme des coupables, soignés comme des malades, instruits comme des ignorants.

Cette mission devait en produire une autre M. de Tocqueville venait d'être témoin, dans son pays, d'une révolution populaire qui, entreprise pour la défense de la loi, avait eu la sagesse de

conserver la royauté afin de mieux assurer la liberté, mais qui marquait pourtant un pas de plus de la nation française dans la voie démocratique. Envoyé pour examiner les établissements pénitentiaires aux États-Unis, il eut l'intention d'observer de près l'existence sociale et d'étudier à fond le régime politique de cette démocratie du nouveau monde qui s'était récemment constituée avec des éléments modernes sur de si vastes espaces. Composée de colonies sorties de l'Europe et formant des États particuliers unis dans une fédération générale, née de l'insurrection, affermie par la victoire, établie dans la liberté, cette forte république, active, remuante, ambitieuse, a marché d'un pas pressé à la conquête d'un territoire immense, au développement d'une population qui deviendra démesurée, est parvenue, en moins de trois quarts de siècle, de près de quatre millions à plus de trente et un millions d'habitants, de treize États entrés primitivement dans l'union à trente-quatre, s'est étendue depuis les confins du Canada jusqu'aux bords de l'océan Pacifique, donnant en Amérique le spectacle de son ardeur entreprenante et étonnant l'Europe des progrès de sa puissance.

M. de Tocqueville considéra avec un soin singulier, dans la démocratie américaine, l'homme et ses dispositions dominantes, la société et ses mœurs générales, les États et leur existence particulière, la fédération et son régime constitutif, tout enfin, l'esprit et le caractère du peuple, l'influence des occupations et des lieux, la nature, la portée, le jeu des institutions. Il s'introduisit dans ces familles qui abondaient en hommes actifs et énergiques, bien vite capables de se suffire, prompts à se résoudre, ardents à entreprendre, habiles à s'établir. Il assista aux délibérations de ces assemblées souveraines qui n'offraient pas toujours le spectacle de la gravité dans les formes, de la modération dans les avis, d'où la politesse était souvent exclue, et que troublaient quelquefois la passion incivile et la violence illégale. Il vit dans la Maison Blanche le chef élu de cette grande association d'États, simple dans l'exercice d'une haute autorité, soumis à la loi au nom de laquelle il commande et au moyen de laquelle on le surveille, qui l'a fait sortir sans trouble de la foule et qui l'y fait rentrer sans peine. Il parcourut en observateur le pays qu'il considéra en politique. Il le traversa en divers sens et voulut voir

non-seulement la société civilisée dans toute la vigueur de ses établissements et parmi les masses serrées de sa population, mais sur ses extrêmes frontières et pour ainsi dire à ses débuts, là où l'homme isolé entre en contact avec la nature et remporte sur elle sa première victoire. Il s'engagea dans le désert, et, durant quinze jours, il franchit à cheval, par des sentiers perdus, ces forêts presque contemporaines de la création, à travers leurs solennelles obscurités et leurs absolus silences, au milieu d'arbres morts de vieillesse qui s'abattaient les uns sur les autres, de lianes épaisses qui les enlaçaient de leurs nœuds et les unissaient par leurs jets, s'arrêtant de loin en loin dans des fermes isolées, avant-postes de cette société en marche, et il s'avança jusqu'aux faibles restes de cette race rouge répandue, il y a trois cents ans, sur les vastes territoires où elle poursuivait ses chasses et ses guerres, et dont l'a dépossédée la race plus puissante à laquelle était destinée l'acquisition successive du monde en vertu de son intelligence dominatrice. Rien n'est poétique comme les simples descriptions qu'en a tracées M. de Tocqueville. Ses peintures, aussi naturelles qu'animées, sont d'une beauté sans re-

cherche et d'un effet où l'émotion contenue du contemplateur s'ajoute à la réalité saisissante du tableau.

Ses courses dans l'Amérique du Nord étaient terminées, ses observations étaient recueillies, ses vues arrêtées, son livre conçu dans sa pensée sans avoir encore reçu sa forme, lorsqu'il entreprit de visiter, avant de finir son voyage, cette partie de l'Amérique dont l'origine était française et qu'un traité de la France, au commencement du siècle, avait cédée aux États-Unis. Le 1er décembre 1831, il s'embarqua sur l'Ohio pour se rendre à la Nouvelle-Orléans, en descendant le Mississipi. L'hiver venait à grands pas, et la navigation, qui se poursuivait de nuit comme de jour par cette race pressée et aventureuse qui compte le temps pour beaucoup et les hasards pour rien, pouvait être dangereuse sur ces grands fleuves semés d'écueils et couverts de glaçons. Elle le fut, et l'Ohio faillit engloutir le voyageur presque au terme de sa course, l'auteur à la veille de sa renommée.

Le navire à vapeur sur lequel il était monté à Wheeling, au-dessous de Pittsburg, avec M. Gustave de Beaumont, n'était pas arrivé bien

loin de Cincinnati. A cet endroit la rivière, large d'un mille d'un de ses bords à l'autre, et à la surface de laquelle flottaient des glaçons, cachait sous ses eaux des rochers invisibles. Tout d'un coup, vers minuit, le navire reçoit un choc dans sa marche et s'entr'ouvre. Au milieu des ténèbres et du silence, la voix du capitaine fait entendre ces mots désespérés : « *All is lost! Tout est perdu!* » Au même instant le navire, percé dans sa quille, s'enfonce à mesure que l'eau l'envahit et monte. Chacun se croit près de périr, et, de cette foule de passagers, parmi lesquels se trouvent un grand nombre de femmes, pas un cri ne sort. Il semble que le danger, que tout le monde connaît, ne trouble personne, tant cette race énergique qui ose l'affronter sait le subir, et, s'y étant exposée sans hésitation, peut y succomber sans plainte. Les deux amis se serrent la main en signe d'adieu et s'attendent à sombrer avec le navire. Mais, rencontre heureuse autant qu'imprévue, le navire, retenu par l'écueil qu'il avait heurté, s'appuie, en s'enfonçant, sur le rocher même qui ferme l'ouverture qu'il avait faite. Immobile sans être englouti, il est sauvé, et les passagers, échappés miraculeusement à la

mort, sont recueillis par un autre bateau à vapeur qu'arrêtent et enferment à son tour les glaces croissantes de l'Ohio. Réduits à traverser tantôt à pied, tantôt dans des voitures informes et par des routes à peine tracées, les forêts alors couvertes de neige du Kentucky et du Tennessée, après un mois de fatigue, de souffrances, de périls, les deux amis arrivèrent sur les bords du Mississipi, où ils assistèrent à la triste émigration de la tribu indienne des Chactwas qui allait chercher des chasses plus abondantes et des demeures plus libres dans les solitudes de l'Arkansas, et ils descendirent par le grand fleuve jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Leur voyage s'acheva bientôt, et, au printemps de 1832, ils repartirent pour l'Europe.

Dès leur retour en France, ils préparèrent ensemble un rapport, non moins curieux qu'important, sur le système pénitentiaire qu'ils avaient eu la mission d'examiner en commun. Dans ce rapport, qui fut un ouvrage, ils décrivirent et apprécièrent le régime nouveau de correction pénale, de traitement moral, de discipline intellectuelle, pratiqué aux États-Unis dans les trois établissements d'Auburn, de Cherre-Hill et de

Philadelphie. Ils se montrèrent favorables au plus rigoureux isolement cellulaire, comme étant plus efficace et pouvant mieux empêcher les récidives dans le crime, par l'intimidation qu'il cause et le changement qu'il produit. Ce fut le système que M. de Tocqueville, d'accord avec le gouvernement, qui le proposa par un projet de loi, exposa savamment quelques années plus tard, dans la Chambre des députés de France, comme rapporteur d'une commission pour la réforme des prisons, et qu'il fit prévaloir après l'avoir habilement soutenu pendant une longue discussion. On en espérait alors beaucoup. S'il est des hommes d'une perversité audacieuse et incorrigible, que ni le châtiment n'intimide, ni l'éducation ne réforme, et qui sont pour ainsi dire coupables par nature, il en est, et en bien plus grand nombre, qui deviennent criminels par accident, en cédant aux circonstances qui entraînent, aux misères qui accablent, aux exemples qui séduisent, aux passions qui aveuglent. Ceux-là ne peuvent-ils pas être ramenés à la règle si on les plie à sa longue observation, et apprendre à vivre honnêtement en étant punis pour ne l'avoir pas su? M. de Toc-

queville le croyait. Il pensait que, soumis à une instruction morale, pliés à un travail matériel, capables désormais de pourvoir à leur subsistance, possédant de plus un certain pécule qui, amassé dans la détention, devait leur servir dans la liberté, soustraits par l'isolement cellulaire à la société corruptrice comme à la connaissance dangereuse de leurs compagnons de captivité, les condamnés peuvent se régénérer par l'expiation, et, leur peine accomplie, rentrer et rester dans la droite voie du bien.

Le livre sur le système pénitentiaire, que M. de Tocqueville fit de concert avec M. Gustave de Beaumont, fut bientôt suivi du livre célèbre qu'il préparait sur la *Démocratie en Amérique*. Composé de quatre volumes, que M. de Tocqueville publia en deux fois, ce livre forme deux ouvrages distincts. L'un expose plus particulièrement l'organisation politique et l'histoire de la démocratie en Amérique; l'autre en montre davantage l'ordre social, l'état intellectuel, la vie morale.

Dans le premier, M. de Tocqueville fait voir comment, à la faveur des lieux et des temps, d'usages anciens menant tous à la liberté, de particularités propices qui tenaient à l'immense

étendue du pays, à l'établissement développé de colonies distinctes, et au régime séparé de chacune de ces colonies, il s'est fondé tout d'un coup, vers la fin du dernier siècle, par la guerre et sur les lois, un État libre et vaste, puissant dès le jour de sa naissance et destiné à s'agrandir sans se dissoudre. Cet État du nouveau monde, détaché à propos de l'ancien, ne pouvait être qu'une république. Cette grande république, pour subsister longtemps et régulièrement, ne pouvait être que fédérative. Des colonies affranchies conduisaient à des États unis, et afin d'assurer l'existence de sociétés particulières devenues indépendantes, il fallait les comprendre dans une société politique générale qui leur permît de se gouverner en commun, ainsi qu'elles s'étaient défendues.

Cette société de sociétés, comme dit Montesquieu en parlant des fédérations, a été constituée avec une habileté prévoyante par de patriotiques libérateurs, et surtout par un sage grand homme. Dans la convention de 1789, que présidait et qu'inspirait Georges Washington, le gouvernement fédéral de l'Union fut fortement établi au-dessus du gouvernement particulier

des États, et ces deux gouvernements, dont les pouvoirs ont été depuis lors déterminés, les objets définis, la sphère d'action circonscrite, ont pu longtemps coexister sans désordre, se mouvoir sans conflit. C'est cette grande république fédérative, avec sa législation variée, ses magistratures diversement élues, ses citoyens égaux exerçant une double souveraineté en ce qui concerne les intérêts locaux de chaque État, et en ce qui touche aux affaires générales dé l'Union, que M. de Tocqueville a montrée dans ses origines, suivie dans ses développements, habilement appréciée dans son organisation et son existence.

En même temps qu'il a fait voir les beaux côtés de la démocratie américaine, M. de Tocqueville n'en a point caché les défauts, et il en a mesuré les périls. Il ne la présente pas comme un modèle à suivre, car l'état politique d'un peuple ne s'imite pas plus que ne s'emprunte son état social. Chaque pays doit tirer la forme de son gouvernement de sa condition présente combinée avec son existence passée, de ses besoins nouveaux accordés avec ses habitudes anciennes, tout à la fois de sa pensée et de son histoire.

Mais il peut apprendre à régler la liberté pour qu'elle ne renverse pas tout, à vivifier l'ordre pour qu'il ne paralyse pas tout.

Du second ouvrage ressort un enseignement plus direct. En y retraçant les effets ordinaires de l'état démocratique, M. de Tocqueville montre ce qu'il faut de vigilance et de mesure pour se détourner des écueils auxquels cet état expose. En général, la démocratie a moins su se régler que se soumettre, et, par la voie de la licence, elle a, trop souvent, abouti à la servitude. N'ayant pas bien usé de la liberté, elle la perd; ayant mal exercé la souveraineté, elle l'abdique. Là même où elle ne tombe pas dans ces redoutables extrémités, elle est sujette à d'autres maux que M. de Tocqueville signale afin qu'on les évite. L'abaissement des idées avec l'augmentation des richesses, la grossièreté des manières par la domination de la foule, moins d'élévation privée avec plus de puissance publique : c'est ce que la démocratie peut entraîner à sa suite, si son esprit exclusif prévaut, si sa passion jalouse dirige, si elle devient maîtresse obéie de l'État par la politique qu'elle inspire, guide suivi de la société par les habitudes qu'elle introduit.

Observateur habile et peintre moral de la démocratie, M. de Tocqueville la juge sans sévérité comme sans faveur. Il en indique les imperfections en même temps qu'il en expose les avantages. Ainsi déterminer en le caractérisant, expliquer en le jugeant tout le mécanisme d'un gouvernement démocratique et fédéral, rapporter les institutions soit politiques, soit civiles, au génie d'un peuple et à la condition d'une société, donner avec sûreté la raison et montrer avec prévoyance les effets des lois; dire comment, dans un pays livré à la démocratie, se comportent les esprits, quel tour prennent les mœurs, quels mobiles animent les hommes, par quelles règles se dirige le gouvernement, quelles passions y éclatent, quels dangers s'y produisent, quels caractères s'y forment, quelles vertus y sont nécessaires et quels vices y sont redoutables : voilà ce que M. de Tocqueville a fait dans ce grand ouvrage, qui est tout ensemble la savante anatomie de la république américaine, l'habile appréciation de l'état démocratique, et l'enseignement utile, quoique indirect, adressé aux nations qui arrivent à cet état ou qui y marchent.

M. de Tocqueville pense que la démocratie dont le règne, selon lui, approche de plus en plus dans le vieux monde, peut s'instituer avec l'égalité devant la loi, et la liberté dans le gouvernement. « Mes conclusions tendent, en définitive, dit-il, à l'organisation progressive de la démocratie. J'ai cherché, il est vrai, à établir quelles étaient les tendances naturelles que donnait à l'esprit et aux institutions de l'homme un état démocratique. J'ai signalé les dangers qui attendaient une société sur cette voie; mais je n'ai pas prétendu qu'on ne pût pas lutter contre ces tendances découvertes et combattues à temps, qu'on ne pût conjurer à temps ces dangers prévus à l'avance. » M. de Tocqueville, espérant dans les progrès de la raison humaine si on l'éclaire et de l'expérience publique si on la seconde, croit qu'il faut répandre de sages idées parmi ceux qui peuvent, à des degrés divers, prendre part à la conduite de l'État. Il pense que les libres institutions communales et provinciales doivent être comme des écoles où ils apprennent à faire un bon usage des droits et des pouvoirs politiques. Le maintien des croyances religieuses pour le ferme emploi des

libertés publiques, les lumières éclairant les instincts, l'entente du gouvernement acquise par la connaissance de l'administration, la soumission sans réserve à la loi jusqu'à ce que la loi soit changée sans violence, c'est ce que M. de Tocqueville recommande surtout à la démocratie pour que, soustraite à ses passions et à ses ignorances, elle échappe et au désordre et à l'assujettissement.

Le livre de M. de Tocqueville est beau en même temps qu'instructif, et, bien qu'il soit fort achevé dans ses diverses parties, il ne paraît tendu dans aucune. Il est rempli d'observations fines, et, en les y cherchant, on peut y trouver des conclusions profondes. C'est le fruit précoce et mûri d'un esprit délicat et solide, l'œuvre d'un talent heureux et réfléchi. M. de Tocqueville avait naturellement du style. Il portait la distinction dans la simplicité, et ses dons, qui étaient des plus rares, le travail les avait rendus des plus accomplis. Il savait composer et s'appliquait à bien écrire. Il croyait à la nécessité comme au mérite de la forme dans les œuvres de l'intelligence, de la forme qui, produit de l'inspiration et de l'art, donne à la pensée sa perfection

aussi bien que son ornement, devient un plaisir d'esprit pour ceux qui lisent, est une condition de durée pour ceux qui écrivent.

L'ouvrage *de la Démocratie*, aujourd'hui parvenu à sa seizième édition, rendit M. de Tocqueville très-vite célèbre, et lui valut, avec un éclatant succès, de hautes distinctions. En peu d'années, ses idées et ses talents obtinrent coup sur coup les plus recherchées des récompenses : publiciste, il fut nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques; écrivain, il fut reçu à l'Académie française.

Cette gloire du talent, qui commençait si vite pour lui, il en fit partager les nobles douceurs à une personne bien digne de les goûter en recevant son nom. Il avait alors trente et un ans, et, réglant de bonne heure sa vie comme il avait réglé son esprit, il se maria. Il avait connu à Versailles une jeune Anglaise, d'une âme haute, d'un cœur délicat et dévoué, qu'il avait vue fière dans une retraite modeste, enjouée dans une existence simple, et qui n'avait pour fortune que les dons heureux de l'âge qui plaît et de la vertu qui captive. Attiré et retenu par les agréables et fortes qualités de mademoiselle Marie Mottley,

M. de Tocqueville s'en éprit et l'épousa. Ce mariage, qui semblait de sa part le pur effet de la passion, fut aussi l'acte de la plus raisonnable sagesse, car il trouva dans son aimable et généreuse compagne le plus parfait accord de sentiments, une constante communauté de pensées, et, avec le charme de la plus vive tendresse, il éprouva pendant vingt-cinq ans auprès d'elle un inaltérable bonheur.

M. de Tocqueville n'était pas seulement porté vers les œuvres de l'esprit; il se sentait appelé aux débats élevés de la politique. Il eut l'ambition d'y prendre part et l'espérance de s'y distinguer. Sous le régime représentatif de la monarchie constitutionnelle, les Chambres étaient de grandes écoles de politique et comme les utiles laboratoires de l'autorité. C'était de là que sortaient, après de fortes épreuves, les conducteurs du gouvernement, dont les actes, toujours soumis à une discussion sérieuse, devaient être soutenus par une parole habile. Durant ce régime libéral et fécond, également propre à donner au pays des hommes capables de l'honorer et de le servir, à rendre éclairée l'administration de la France, prudentes les directions de sa politique.

sans mettre obstacle aux entreprises généreuses lorsqu'elles étaient raisonnables, ni se refuser aux choses hardies lorsqu'elles étaient nécessaires, M. de Tocqueville désira vivement entrer dans la Chambre des députés. Malgré l'impatience de son désir, il tint à n'y arriver qu'en gardant son entière indépendance, par le choix libre des électeurs et sans le concours généralement intéressé du pouvoir.

C'était en 1837. Le comte Molé, qui était son parent et qui dirigeait alors les affaires, comme président du conseil des ministres, prescrivit à l'administration d'appuyer la candidature de M. de Tocqueville dans le département de la Manche. Il le fit à l'insu de M. de Tocqueville, sans exiger, bien qu'en l'espérant peut-être, une assistance dans la Chambre des députés, en retour de l'appui qu'il offrait dans le collége électoral. M. de Tocqueville ne s'en alarma pas moins, et il repoussa par écrit le secours qu'il ne demandait point et qui fut pleinement retiré. Un aussi fier refus lui attira, comme on le présume bien, une première défaite. Mais si, réduit à ses seules forces, il échoua cette fois, il réussit un peu plus tard, et l'arrondissement de Valognes

l'envoya, en 1839, à la Chambre des députés où M. de Tocqueville, pendant huit années, siégea, parla, vota avec une pleine indépendance, comme il y était entré.

M. Royer-Collard, qu'un esprit difficile et un goût très-altier disposaient peu à l'approbation des choses et des œuvres de son temps, avait pris en gré et presque en admiration M. de Tocqueville. Il allait jusqu'à voir en lui un continuateur de Montesquieu. Le livre *de la Démocratie* lui avait paru comme l'*Esprit des lois* de l'Amérique du Nord. Lorsqu'il avait appris que M. de Tocqueville n'avait pas réussi dans sa première campagne électorale, il l'en avait pour ainsi dire félicité. « Je ne tiens pas absolument à ce que vous ayez échoué, lui écrivit-il; cependant je le préfère. » Il ajoutait : « Vous vous êtes éprouvé comme penseur et comme écrivain; vous vous ignorez comme orateur, et il faut à l'orateur bien autre chose que du talent. » M. de Tocqueville était en effet plus écrivain qu'orateur. Il mettait trop de mesure dans ses idées pour qu'il y eût beaucoup de mouvement dans ses discours, d'où la facilité élégante excluait presque la chaleur persuasive.

Pour agir fortement sur les hommes assemblés, il faut avoir éloquemment raison. M. de Tocqueville n'obtint jamais ces grands effets de la parole humaine réservés à ces habiles orateurs qui avaient alors les premiers rôles comme les plus éclatantes renommées. D'ailleurs ses dispositions très-libérales, et des tendances marquées vers des institutions plus démocratiques sous la monarchie, le retinrent presque constamment dans l'opposition. Il se fit toutefois remarquer, dans cette opposition purement constitutionnelle, par quelques discours où perçait un esprit politique. Il aurait voulu que les bases trop étroites de la représentation élective fussent élargies et qu'on étendît à toutes leurs conséquences les principes d'un régime libre. La parole, qu'il prit souvent pour contredire la marche du gouvernement, lui fut quelquefois donnée pour exprimer le vœu de la majorité dans des questions d'une importance tout ensemble morale et pratique. Nommé membre de plusieurs Commissions qui le choisirent pour organe, il traça d'une manière habile les règles à suivre et les moyens à employer pour l'abolition progressive de l'esclavage dans les colonies, pour la réforme des prisons et

l'établissement efficace du système pénitentiaire, pour le genre de colonisation qu'il convenait d'adopter dans cette Afrique française si coûteuse à conquérir et si nécessaire à garder. Plusieurs de ces rapports, qui furent des traités savamment étudiés sur ces graves matières, pourraient être encore utilement consultés aujourd'hui. Sans être un orateur éclatant, M. de Tocqueville devenait un orateur écouté. Il s'élevait de plus en plus dans l'estime de la Chambre, et il ne perdait pas la faveur du public auprès duquel ses ouvrages l'avaient rendu célèbre, lorsque éclata la révolution du 24 février qui, faite au nom d'une réforme, devait être si fatale à la liberté.

La monarchie constitutionnelle fut renversée. Ce gouvernement dont le principe essentiel avait été mieux reconnu et mieux appliqué en 1830, et dont la base fondamentale demandait seulement à être étendue, semblait approprié à l'état d'une nation à la fois vieillie et régénérée, que la royauté avait formée et la révolution refaite, unissant les anciennes traditions de l'ordre aux récents besoins du droit. M. de Tocqueville le vit succomber avec regret et remplacer avec crainte. La France parviendrait-elle cette fois à

se gouverner sous la forme républicaine qui venait de lui être brusquement donnée? Un peuple ardent et changeant, enthousiaste et raisonneur, accessible aux généreuses idées, emporté par de nobles désirs, capable de grandes choses, mais qui s'était tantôt émancipé jusqu'au désordre, et tantôt soumis jusqu'à l'assujettissement, pourrait-il, mieux qu'il n'y était parvenu en de précédentes rencontres, se constituer, s'administrer, se diriger uniquement lui-même? Quoi qu'il dût en penser, M. de Tocqueville se rattacha sincèrement à la nouvelle république, afin d'éviter, s'il était possible, qu'elle n'eût les formes, les égarements et les destinées de l'ancienne. Il fut nommé membre des deux Assemblées souveraines qui, sorties en 1848 et en 1849 des flancs agités de la nation et nées du suffrage universel, devaient régir démocratiquement la France.

Dans la première de ces Assemblées il fit naturellement partie de la commission chargée de préparer la constitution nouvelle. Là, il aurait voulu que les pouvoirs publics reçussent une organisation qui les rendît plus stables, malgré leur mobilité élective, et qui prévînt des conflits si propres à ramener le spectacle de l'anarchie

dans l'État ou de l'arbitraire dans le gouvernement. Ses vœux ne prévalurent point. Le sénat qu'il proposa d'établir, avec des attributions semblables à celles que possédait si utilement le sénat aux États-Unis, ne fut point accueilli. On n'adopta pas davantage, ainsi qu'on l'avait fait prudemment aux États-Unis, un mode spécial d'élection pour nommer à la présidence de la république. La logique trop étroite du temps n'admettait ni partage dans l'autorité législative ni condition dans l'exercice du droit électoral. Il dut n'y avoir qu'une Assemblée et un président également choisis par le suffrage universel et également temporaires, formant des puissances presque indépendantes, dont la première possédait la souveraineté, dont la seconde dirigeait le gouvernement, et qui étaient tenues de communiquer entre elles sans être obligées de s'entendre. Il était bien à craindre que, après un accord passager, elles n'en vinssent à une rupture définitive, rupture dont les suites étaient faciles à prévoir si l'on tenait compte du génie monarchique de la France et des souvenirs encore récents de notre histoire.

Le président de la république prit bientôt pour

l'un de ses ministres M. de Tocqueville, auquel il confia le département des affaires étrangères. M. de Tocqueville s'y comporta d'une manière mesurée et habile dans des circonstances délicates. Le ministère que présidait M. Odilon Barrot, et dans lequel M. de Tocqueville était entré, en juin 1849, avec ses amis MM. Dufaure et Lanjuinais, n'eut pas une longue durée. Les vues étaient changeantes, les positions fragiles, les temps allaient redevenir orageux. La constitution, qui rendait si incertaine l'entente des deux grands pouvoirs qu'elle avait mis, selon l'expression de M. de Tocqueville, dans un si dangereux tête-à-tête, avait limité la durée comme elle avait circonscrit l'action de l'un et de l'autre. Quelques-uns pensèrent dans l'Assemblée, et M. de Tocqueville fut de ce nombre, qu'il fallait rendre la conservation d'un de ces pouvoirs légale, pour empêcher qu'elle ne fût irrégulière, et en déterminer de nouveau l'étendue, de peur que l'exercice n'en devînt illimité. M. de Tocqueville fut rapporteur du projet de révision, en 1851, et s'en fit le soutien. Ce projet ne prévalut point dans l'Assemblée, et peu de temps après les événements prévus s'accomplirent.

M. de Tocqueville avait vu naguère la société française se tirer elle-même du désordre et sortir victorieusement de ses périls par le ferme courage des bons citoyens, l'énergie concertée des soldats, la raison éloquente des politiques qui l'avaient fait triompher des attaques armées et des doctrines subversives, et il ne croyait point que des mesures extraordinaires fussent nécessaires pour la sauver. Il voulut donc protester contre ces mesures, et, le 2 décembre, il se rendit à la mairie du dixième arrondissement où se réunirent les débris de l'Assemblées souveraine dissoute. Jeté un moment en prison, M. de Tocqueville fut transporté au château fort de Vincennes. Lorsqu'il en sortit, il usa de la liberté qui lui fut rendue pour vivre désormais dans la retraite.

Ne pouvant plus s'occuper des affaires de son pays, il s'occupa de son histoire. Il le fit avec tristesse, mais avec éclat. Voulant se rendre compte de ce qu'était la nation française avant l'immense crise de sa transformation sociale en 1789, et de ce qu'elle devint après; expliquer sa condition nouvelle par son état passé ; chercher dans sa situation et dans son caractère, dans son

esprit et dans son gouvernement, les causes de ses institutions changeantes et de ses mobiles destinées, il consacra de longues études et ce qui lui restait de jours à un ouvrage qui devait être le dernier pour lui et demeurer même inachevé. Cet ouvrage est le Tableau de la France sous l'ancien régime et pendant la révolution.

La France a été faite surtout par la royauté. Elle est l'œuvre admirable et lente d'une famille qui, dans le cours surprenant de son existence huit fois séculaire, a eu le mérite et la gloire, par des princes dont plusieurs ont été des rois habiles et dont quelques-uns ont été de grands hommes, d'en réunir les parties, d'y introduire une organisation semblable, d'y rapprocher les esprits en même temps que les territoires, d'y fondre les populations diverses en un seul peuple, d'y préparer les sujets par la similitude dans l'obéissance à l'égalité dans l'État, d'y rendre à la fin indispensable, par l'unité nationale sous le monarque, la liberté publique sous la loi. Où en était arrivé, vers 1789, ce grand travail des siècles et des rois et en quoi consistait l'ancien régime de la France ? C'est ce que M. de Tocque-

ville recherche, expose, explique dans le premier volume de son ouvrage.

Il montre le gouvernement monarchique parvenu à un degré extraordinaire de concentration. La société française avait été comme enveloppée dans le vaste réseau d'une organisation administrative savamment construite, et elle était de tous points soumise aux agents multipliés d'une puissance devenue légalement sans bornes. Aucuns droits nouveaux n'étaient établis dans le pays, où restaient toujours beaucoup d'anciens et importuns priviléges. Le régime privé de la féodalité, dont le régime politique avait été détruit, se maintenait dans les campagnes en les accablant. Les habitants de la France, distribués dans l'État en trois ordres, divisés dans les villes en corporations diverses, éprouvaient plus de jalousie les uns envers les autres qu'ils n'étaient assujettis à de dures obligations envers le gouvernement. Une forte centralisation progressivement étendue avait laissé subsister entre les provinces des barrières, entre les communautés urbaines des séparations, qui servaient moins de protection pour chacune qu'elles n'apportaient de gêne à toutes. Il y avait beaucoup d'arbitraire et assez peu d'op-

pression ; une extrême indépendance dans les esprits, nulle liberté par les lois; et, avec l'égalité de l'obéissance, l'inégalité des conditions.

Toutefois, à la fin du dernier siècle, le gouvernement royal, bien que très-concentré, était affaibli : absolu sans résolution, arbitraire sans discernement, il ne pouvait plus maintenir ce qui était et ne savait pas le réformer. C'est de là qu'est venue la révolution de 1789. Conçue en haine des priviléges, la révolution a revendiqué pour tous l'égalité de traitement à l'abri des lois; provoquée par la lassitude de l'arbitraire, elle a, avec une immense ardeur, recherché la liberté. Elle a eu ainsi deux grands objets : l'établissement du droit dans l'ordre civil, l'exercice du droit dans l'ordre politique; une société équitablement ordonnée, un gouvernement librement conduit. Comment les a-t-elle poursuivis? C'est là que M. de Tocqueville laisse voir les influences de l'ancien régime sur la marche de la révolution.

Pendant une longue suite d'années, la France avait puisé ses habitudes sociales à l'école de la royauté, où elle avait été de tout temps élevée; au dix-huitième siècle, elle avait appris ses idées po-

litiques à l'école généreuse de l'esprit humain, où elle avait été brusquement instruite. M. de Tocqueville montre les effets de cette double éducation dans les événements qui se contredisent et sur les institutions qui s'entre-choquent. Par l'éducation royale, la France a marché de plus en plus à l'uniformité des lois, à l'égalité des citoyens, à la centralisation des pouvoirs ; par l'éducation intellectuelle, elle a cherché non-seulement à rendre l'état social homogène, mais à fonder un régime politique libre. Le premier des buts qu'elle se proposait, dans sa grande révolution, a été promptement atteint ; le second, après de longues épreuves, se poursuit encore.

M. de Tocqueville insinue assez ingénieusement pourquoi. Dans un cas, la France continuait avec facilité une œuvre dès longtemps commencée ; dans l'autre, elle entreprenait avec inexpérience une œuvre nouvelle. Elle avait éprouvé le noble et impérieux besoin de la liberté, mais elle n'en avait pas acquis encore l'heureuse habitude. L'idée du droit absolu avait gagné les esprits, le désir de la liberté complète avait enflammé les âmes ; mais l'établissement du droit dans sa vraie mesure, l'exercice de la liberté dans sa juste limite, la

théorie ne pouvait pas l'avoir enseigné, et l'usage ne l'avait pas appris.

Aussi la Révolution supprime le régime féodal privé, détruit les priviléges des classes et des corps, abolit les constitutions des provinces; à un pays devenu de tout point semblable, elle donne un droit entièrement uniforme. Elle complète ainsi le grand travail national qu'avait déjà poussé si loin la monarchie. Le peuple français avait appris à marcher vers l'égalité, il y arrive; il n'avait pas appris à se conduire lui-même dans la liberté, il s'y embarrasse. Malgré son désir et à cause des passions en conflit et des intérêts en lutte, il ne parvient pas à fonder un gouvernement libre dont les ressorts, mal ajustés, sont presque aussi vite brisés que construits. Il passe du désordre à la dictature, et, après de violentes anarchies suivies d'accablantes sujétions, il tombe haletant, déçu, épuisé, sous la domination d'un maître qui a le génie du commandement et de la guerre, lui donne civilement la règle la plus équitable, administrativement l'organisation la plus concentrée, et, l'ayant réduit politiquement à se taire et à obéir, lui offre la grandeur et la gloire, le mène armé au bout du monde et lui fait oublier qu'il a

voulu être libre, jusqu'au moment où les revers lui apprennent qu'il faut l'être, même pour n'être pas immodéré et à la fin vaincu.

Dans cet ouvrage, M. de Tocqueville ne se borne point à donner une description saisissante en même temps que développée de l'ancien régime de la France, mais encore il montre les rapports que la Révolution conserve avec l'ancien régime, et laisse entrevoir à quelle condition et par quels moyens s'acquiert la noble habitude de la liberté, que l'esprit inspire et que la pratique assure. Il ne faut pas chercher dans ce livre de grands effets. Le mouvement en est égal et tempéré, la pensée délicate et sûre, le style pur et ample. On y trouve une limpidité, une abondance, une harmonie et même une grâce qui attirent et qui charment. La finesse de M. de Tocqueville quand il observe, son art quand il expose, l'équité avec laquelle il juge, une élévation morale où il se maintient toujours, un travail constant qui se sent quelquefois un peu, une grande élégance, recommandent cette œuvre d'un juge pénétrant, d'un sage penseur, d'un écrivain habile, qu'animent également l'amour du bien et le souci du droit.

En publiant le premier volume *de l'Ancien Ré-*

gime et de la Révolution, M. de Tocqueville annonçait le second. C'était en 1856. « L'œuvre que j'ai entreprise, disait-il, ne doit pas en rester là. Mon intention est, si le temps et les forces ne me manquent point, de suivre à travers les vicissitudes de cette longue Révolution ces mêmes Français avec lesquels je viens de vivre si familièrement sous l'ancien régime... Je parcourrai d'abord avec eux cette première époque de 89 où l'amour de l'égalité et celui de la liberté partagent leur cœur; où ils ne veulent pas seulement fonder des institutions démocratiques, mais des institutions libres; non-seulement détruire des priviléges, mais reconnaître et consacrer des droits; temps de jeunesse, d'enthousiasme, de fierté, de passions généreuses et sincères, dont, malgré ses erreurs, les hommes conserveront éternellement la mémoire, et qui pendant longtemps encore troublera le sommeil de tous ceux qui voudront les corrompre ou les asservir...

« Une partie de ce second ouvrage est ébauchée, mais encore indigne d'être offerte au public. Me sera-t-il donné de l'achever? Qui peut le dire? La destinée des individus est encore bien plus obscure que celle des peuples. »

Dans ce doute, il y avait comme le pressentiment du peu de jours qui lui restaient à vivre. Son œuvre ne devait pas être terminée. C'est par la main pieuse d'un ami que nous en sont parvenus depuis, avec sa correspondance si attachante où il revit tout entier, ces fragments précieux qu'on ne peut voir sans éprouver une admiration mêlée d'un profond regret, comme à l'aspect de beaux débris d'un monument inachevé. M. de Tocqueville avait une complexion assez frêle, et la vie chez lui était menacée par plusieurs endroits. Il ne pouvait rien entreprendre avec ardeur, rien exécuter avec effort, sans l'exposer aux plus dangereuses atteintes. En Amérique, il était tombé gravement malade, non loin des bords du Missisipi; lorsqu'il avait visité une première fois l'Afrique, pour préparer son rapport sur la colonisation de l'Algérie, une fièvre pernicieuse des plus violentes avait failli l'emporter; après son ministère, le sang, sorti en abondance de sa poitrine enflammée, avait mis quelque temps ses jours en péril. C'est ce dernier mal qui marqua son cruel retour, à l'automne de 1858, par d'alarmantes hémorrhagies, des douleurs profondes, des accablements soudains. Il s'était déclaré de nouveau sur

les bords brumeux de l'Océan, dans ce vieux château de Tocqueville qu'il aimait beaucoup, qui lui devait des embellissements commodes, où il se plaisait à recevoir ses amis, et faisait de trop longs et bien périlleux séjours. Il fallut quitter cette demeure de ses affections, et les médecins, qui, après la première atteinte de sa maladie, l'avaient envoyé en Italie, dans le golfe de Sorrente, pour y rétablir sa santé compromise, l'envoyèrent alors dans le midi de la France, sur les côtes de la Méditerranée, où devait s'éteindre ce bel et généreux esprit.

Il s'y rendit avec fatigue, mais avec espérance, et, toujours préoccupé de ce qui lui restait à faire, il écrivait sur ce chemin de la mort : « Je vais à Cannes pour y passer l'hiver. Si je suis passablement portant, j'y travaillerai d'une manière efficace... L'inconvénient de ma retraite de Tocqueville, qui m'est si chère et où j'ai passé les plus beaux moments de ma vie, est d'être trop agréable pour y très-bien travailler. Ce ne sont pas les grandes émotions qui rendent l'esprit improductif, elles sont comme le vent qui pousse de tous côtés la flamme de la pensée. Ce qui l'amortit, ce sont les petites occupations agréables qui

détournent l'esprit et l'empêchent de se fixer. »

Il demeura cinq mois à Cannes, dans une villa charmante dont le séjour, d'abord favorable, semblait promettre la guérison de son mal. Il y était avec sa fidèle compagne, qui ne le quittait pas, et il y recevait de longues visites de ses deux frères et de ses amis les plus chers, qui lui apportaient, avec les témoignages de leur tendre attachement, les douces distractions de leurs entretiens. La terrible maladie n'en suivait pas moins son cours et le conduisait par degrés à l'issue fatale qu'on craignait autour de lui et dont, seul, il conservait l'heureuse ignorance. Peu à peu les symptômes s'aggravèrent, l'affaiblissement s'accrut, il ne pouvait plus marcher, et, pour ajouter à sa tristesse, Mme de Tocqueville, que les fatigues et le chagrin avaient rendue malade, était retenue dans sa chambre par une inflammation des yeux qu'offensait le plus petit rayon de lumière. Il se transportait auprès d'elle, bien que, dans l'obscurité où elle était plongée et dans l'état de faiblesse où il était réduit, il eût beaucoup de peine à la voir et encore plus de difficulté à se faire entendre.

Il était arrivé au dernier terme du mal, et il s'en croyait guéri. Un sage médecin, qui avait été son

collègue dans les Chambres de la monarchie et les Assemblées de la république, le docteur Maure, s'appliquait lui-même à le rassurer avec une habileté affectueuse. Peu de temps avant de mourir, assis sur son fauteuil, ayant à peine la force de maintenir sur ses genoux un volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* qu'il essayait encore de lire, respirant avec une difficulté extrême, il dit au docteur Maure, en portant la main sur sa poitrine : « Il n'y a plus rien là; le mal a entièrement disparu. Vous l'aviez annoncé, » et il ajouta d'une voix affaiblie : « Cher docteur, vous vous êtes trop préoccupé de ma poitrine; vous avez un peu trop négligé les forces, occupez-vous à les faire revenir promptement. Il faut que dans un mois je puisse me rendre à Tocqueville, où j'ai des réparations à faire et plusieurs projets à réaliser. » L'un de ces projets les plus chers était l'achèvement de son livre. Quelques heures après avoir prononcé ces paroles, le 16 avril 1859, sur le fauteuil où il était étendu, au milieu des rêves d'avenir que lui inspirait son imagination invinciblement confiante, il expira doucement sans s'apercevoir des approches de la mort.

Ainsi finit, jeune encore et sans avoir terminé

tout à fait sa tâche, le noble, le pur, le regrettable Alexis de Tocqueville. L'éclat de son talent lui avait valu une belle renommée, la dignité de sa vie une grande estime. Il mourait en emportant l'universelle sympathie. Touchant au passé par les souvenirs, il appartenait à son temps par les idées. On peut dire qu'il était sans préjugé comme sans utopie. Ayant examiné avec discernement la condition présente et entrevu avec sollicitude la condition future des peuples, il avait traité de ce point de vue les questions d'organisation sociale, et cherché les ressorts indispensables à l'exercice régulier de la liberté dans les pays démocratiques. Il voulait que le citoyen fût libre dans l'État bien ordonné. Ce qu'il recommandait comme équitable, il le présentait comme nécessaire. Il soutenait l'utilité de l'honneur, les bienfaits de la règle, les avantages de la justice, et donnait, avec la raison du bien, le goût du droit. Observateur politique, il était moraliste ingénieux. Habile écrivain, il conservait le naturel dans le travail, et avait même de la grâce dans l'élégance.

Après avoir honoré son pays par de beaux ouvrages, après avoir, autant qu'il l'avait pu, servi, de ses talents comme de ses convictions, la cause

de la liberté sous la loi, il disparaissait prématurément du monde où se conservera la trace durable de son passage. Il était enlevé à deux grandes Académies qui gardent, avec une fidélité affectueuse, la mémoire de ce membre éminent et cher, dont l'esprit avait tant d'élévation, le caractère une si grave douceur, et le commerce tant de solidité unie à tant de charme. Son visage fatigué et tranquille, rarement joyeux et jamais troublé, laissait voir, dans des traits réguliers et délicats, beaucoup de noblesse sans hauteur, l'intelligence en ce qu'elle a de plus pénétrant, et l'expression assidue de la plus fière honnêteté. La distinction, une distinction suprême, était la marque de son talent comme de son âme; elle se retrouve également dans ses œuvres et dans sa vie.

VICTOR COUSIN

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 16 JANVIER 1869

Messieurs,

Je ne puis me défendre d'une vive émotion, en venant aujourd'hui vous entretenir du cher et illustre confrère avec qui j'ai passé trente-cinq années au sein de cette Académie, de l'ami à côté duquel j'ai vécu près d'un demi-siècle dans l'intimité d'une tendre affection, sous le charme d'un intarissable esprit. L'éloge qui m'est prescrit comme un devoir académique devient, en cette occasion, une dette de mon cœur, tâche à la fois triste et douce que l'amitié m'aidera à accomplir tout autant que l'admiration. Il me sera facile d'accorder la louange avec la justice dans tout ce que je dirai du beau génie, de l'âme

haute, du magnifique talent de M. Cousin, de ce grand penseur qui, avec tant d'imagination, a été le ferme théoricien des vérités entrevues par le sens commun, est demeuré, par la puissance de la raison, non moins que par l'ascendant du caractère, le chef cinquante ans suivi d'une vaste école philosophique, d'où sont sorties plusieurs générations de disciples célèbres eux-mêmes ; de cet écrivain accompli, qui a composé avec un art habile des livres conçus avec une forte simplicité, et où la perfection de la langue s'ajoute à la beauté des idées ; de cet excellent Français, qui a aimé les libertés et les grandeurs de son pays dont il a soutenu les principes nouveaux et admiré les gloires anciennes, et qui a été, de notre temps, un des utiles conseillers de l'intelligence publique, comme il sera pour toujours un des nobles serviteurs de l'esprit humain.

Victor Cousin est né à Paris le 28 novembre 1792, au cœur de la vieille Cité. Son père, joaillier au Marché-Neuf, non loin de Notre-Dame, était un républicain ardent, mais très-inoffensif, auquel il dut le préoce attachement qu'il garda toute sa vie aux principes de la Révolution française. Il le dit lui-même : — « Je suis né avec

la Révolution française. Dès que mes yeux se sont ouverts, j'ai vu flotter son drapeau tour à tour sombre et glorieux. J'ai appris à lire dans ses chansons: ses fêtes ont été celles de mon enfance. A dix ans, je savais les noms de ses héros. J'entends encore, au Champ-de-Mars et sur la place Vendôme, les éloges funèbres de Marceau, de Hoche, de Kléber, de Desaix. J'assiste aux revues du premier consul. Je vois ce grand visage pâle et mélancolique, si différent de la figure impériale, telle surtout qu'elle m'apparut une dernière fois, sur la terrasse de l'Élysée, à la fin des Cent-Jours. Mon instinct patriotique ne s'est pas laissé un moment surprendre à l'éclat d'une dictature militaire que je ne comprenais pas. Je n'ai compris, je n'ai aimé que les conquêtes de la liberté. »

Dès que l'Université eut été reconstituée vers les commencements de l'empire, ses parents l'envoyèrent au lycée Charlemagne, où il fit ses études classiques. Doué d'une rare intelligence, qu'animait une vive imagination et que servait la plus heureuse mémoire, il se plaisait à apprendre, pensait à l'âge où l'on joue encore, réfléchissait pour se distraire, et discourait volontiers en lais-

sant voir déjà dans l'écolier dominateur le maître futur. Au mois d'août 1808, invité à dîner comme lauréat de la quatrième pour le lycée Charlemagne, au concours général que présidait alors un ancien ami de Mirabeau, le préfet de la Seine, M. Frochot, il rencontra à l'hôtel de ville un autre lauréat de la même classe pour le lycée Napoléon, M. Patin, qu'il devait retrouver plus tard à l'École normale, à la Sorbonne, au Journal des Savants, à l'Académie française. Les deux élèves couronnés, attirés l'un vers l'autre par cette précocité d'esprit et de goût qui les appelait à devenir tant de fois collègues, s'entretinrent longtemps ensemble. Dans cette conversation, où il mit déjà ce qui a fait de lui un causeur si fécond et si brillant, tout le reste de sa vie, le lauréat du lycée Charlemagne étonna le lauréaut du lycée Napoléon. « Je me retrace encore, dit M. Patin, le feu de son regard, la vivacité singulière de sa parole et un caractère de supériorité qui, plus encore que les succès de collége, le séparait déjà de ses condisciples. »

Ce caractère de supériorité, il le montra désormais partout. Étant monté de troisième en rhétorique, sans passer par la seconde, il eut en

quelque sorte tous les prix au concours général de 1810. Avec le prix d'honneur, il obtint le premier prix de discours français, le premier prix de version latine, et il aurait eu le premier prix de vers latins si, dans une admiration réputée trop précoce pour la tendre et savante amie d'Abélard, il n'avait pas évoqué le souvenir d'Héloïse, destinée, ainsi qu'on l'a dit spirituellement dans cette enceinte, à porter malheur aux philosophes. Des juges trop scrupuleux écartèrent du concours, comme peu séante de la part d'un écolier, la pièce de vers qu'ils auraient dû couronner comme fort littéraire.

Toutefois, un succès aussi grand et aussi inusité appela l'attention sur le brillant triomphateur. Le Ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, lui offrit une place d'auditeur au conseil d'État. M. Cousin, peu zélé pour l'empire, aima mieux entrer à l'École normale. Fondée vers la fin de l'année 1810, l'École normale compléta la grande institution de l'Université qui, conservatrice du savoir ancien, dépositaire de l'intelligence moderne, réclamait pour son service des professeurs capables de distribuer, dans toute l'étendue de la France nouvelle, l'enseignement devenu

laïque et donné au nom de l'État. M. Cousin fut admis le premier, de la première promotion, dans cette école des écoles, où les lettres humaines et les hautes sciences devaient recevoir une si forte culture; où allaient se former, en s'y succédant, des générations de maîtres habiles; qui devait fournir à la France une moisson presque régulière d'hommes distingués par leur savoir et leur talent, lui donner plusieurs écrivains célèbres, quelques esprits supérieurs, et dont M. Cousin était appelé à prendre plus tard la direction et à rester à jamais la gloire. Il était destiné à l'enseignement des lettres, lorsqu'il fut entraîné par ses goûts à l'enseignement de la philosophie.

Le temps n'était cependant pas bien propice. Celui qui gouvernait alors la France et qui maîtrisait encore l'Europe estimait peu la philosophie et l'aimait encore moins. Il voulait penser pour tout le monde et agir tout seul. Livré à son génie sans mesure, cédant à une fougue sans frein, il allait en moins de trois ans perdre involontairement la grandeur de la France dont il avait volontairement détruit la liberté. Il avait supprimé, depuis le commencement du siècle, l'Académie des sciences morales et politiques,

la considérant comme un asile de la pensée indépendante qu'il fallait fermer, comme une société d'idéologues qu'il fallait dissoudre. Un survivant de ces idéologues si maltraités, un philosophe aimable autant qu'ingénieux, le réformateur sensé et fin de la doctrine de Condillac, M. Laromiguière, qui avait subordonné la sensation passive à l'intelligence active, en introduisant l'esprit de l'homme dans ce qu'il perçoit et sa volonté dans ce qu'il fait, qui développait ses pensées avec tant de méthode et les exprimait avec tant de grâce, devenu professeur à la Faculté des lettres, enseigna la philosophie aux élèves de l'École normale. Dès que M. Cousin l'entendit, il fut séduit. Des leçons de M. Laromiguière partit l'étincelle qui alluma dans son esprit cette flamme perpétuelle devant laquelle ont passé, pendant cinquante années, tous les systèmes conçus par les plus beaux génies et qui les a tous éclairés de sa vive lumière. « Ce jour, dit-il, décida de toute ma vie. Il m'enleva à mes premières études... Je ne suis pas Malebranche, mais j'éprouvai, en entendant M. Laromiguière, ce qu'on dit que Malebranche éprouva en ouvrant par hasard un traité de Descartes. »

A la vocation littéraire s'ajouta ainsi tout d'un coup pour M. Cousin la vocation philosophique, et, sans être infidèle à l'une, il se livra avec passion à l'autre. Des leçons agréables de ce premier maître, il passa au grave enseignement du second. M. Royer-Collard, dans lequel la France allait bientôt trouver l'un de ses généreux orateurs et le plus politique soutien de sa liberté renaissante, professait en 1814 l'histoire de la philosophie moderne. Esprit puissant plus encore qu'étendu, profond plus que fécond, ayant assez appris et beaucoup pensé, M. Royer-Collard concevait avec vigueur, parlait avec une imposante autorité, écrivait avec un éclat austère. Il serrait étroitement les questions dans les nœuds de sa dialectique, et frappait plus qu'il n'entraînait par une éloquence laborieuse et magnifique où l'imagination donnait du relief à la raison, et le goût se sentait toujours dans la force. Ayant pris sous son altier patronage les sûres vérités du sens commun telles que les avait reconnues le génie observateur et circonspect de Reid, il les exposa dans sa chaire de la Faculté des lettres en affermissant les doctrines du chef de l'école écossaise, mais sans les éten-

dre. Un troisième maître, le sagace observateur des phénomènes de la volonté, M. Maine de Biran, qui a pénétré si avant dans les profondeurs de l'âme, instruisit M. Cousin à démêler dans toutes nos connaissances, et même dans les faits les plus simples de conscience, la part de l'activité volontaire, de cette activité dans laquelle réside et par laquelle se manifeste notre personnalité. Sous ces influences variées M. Cousin n'était pas seulement devenu un philosophe fort exercé, il construisait pour lui-même une philosophie qu'il fut bientôt chargé d'enseigner aux autres.

Napoléon était tombé. Dans sa chute aussi profonde qu'avait été prodigieuse son élévation, il avait entraîné, avec les grandeurs démesurées de l'empire, les utiles grandeurs que la révolution avait données à la France et qui portaient ses frontières jusqu'à ses limites naturelles. M. Cousin était, à cette époque, professeur dans un lycée de Paris; il avait vingt-deux ans. Il aimait trop la liberté pour regretter l'empire, et il était trop bon Français pour n'être pas attristé des revers de son pays et de la douloureuse renonciation aux territoires justement acquis sous

la république. Cependant il s'était réjoui, comme tout le monde, du retour de la paix, et il avait vu avec espérance la charte constitutionnelle, donnée par le sage descendant des anciens rois, remplacer les constitutions impériales, les résultats de la révolution consacrés, les droits de la nation reconnus, les habitudes de la liberté reprises et le régime de la discussion parlementaire succéder au régime de l'asservissement silencieux. Aussi, lorsque Napoléon, trop à l'étroit dans la petite souveraineté de la Méditerranée, où il avait été confiné par l'Europe victorieuse, sortit inopinément de l'île d'Elbe pour revendiquer de nouveau la grande souveraineté de la France, débarqua sur les côtes de Provence, à la tête de quelques soldats, traversa le territoire comme en triomphe, et s'avança vers Paris sans rencontrer d'obstacle, quelques jeunes hommes, à l'esprit ardent et à l'âme intrépide, parmi lesquels plusieurs ont été d'invariables défenseurs des libertés publiques, prirent les armes dans le dessein courageux et chimérique d'opposer une digue à ce torrent. M. Cousin s'enrôla des premiers, avec nombre d'élèves de l'École normale, dans ce bataillon de volontaires royalistes et libé-

raux, dont la campagne, comme on le pense bien, ne pouvait être longue et qui fut dispersé sans avoir combattu. L'irrésistible empereur rentra dans Paris, reprit possession pour quelques jours des Tuileries, marcha contre la coalition européenne, qu'il ne put ni diviser ni vaincre, et les destinées s'accomplirent, destinées prévues et funestes qui livrèrent à une nouvelle invasion notre pays, que surveilla pendant trois ans une armée étrangère campée sur son territoire, qu'accabla un tribut de quinze cents millions, et qui, sortant de cette désastreuse aventure avec moins d'étendue, moins de prestige et moins d'argent, fut exposé à avoir moins de liberté.

Ce fut après la seconde restauration des Bourbons que M. Royer-Collard, devenu le chef suprême de l'Université, vers la fin de 1815, appela M. Cousin à le remplacer dans la chaire d'histoire de la philosophie moderne. M. Cousin était déjà maître de conférences à l'École normale, lorsqu'il fut nommé suppléant de M. Royer-Collard. Il commença ses cours dans une chapelle presque en ruine de l'ancien collége du Plessis. Il y attira, y retint, y vit s'accroître une foule

si avide de ses enseignements et devenue à la fin si considérable, qu'il fallut ouvrir le vaste amphithéâtre de la Sorbonne au jeune maître éloquent et au nombreux auditoire enthousiasmé. M. Cousin était merveilleux comme professeur. Il y avait en lui de l'orateur entraînant dans le sévère dialecticien. Mêlant les fortes conceptions aux savantes analyses, pendant cinq années, dans un langage tantôt grave, tantôt éclatant, il exposa les théories modernes, discuta les principes à l'occasion des systèmes, et soutint les grandes vérités de l'ordre intellectuel et de l'ordre moral, en traitant les questions les plus délicates comme les plus profondes de la philosophie.

M. Cousin commença dès lors à asseoir les bases de sa doctrine spiritualiste. Il constatait en observateur et concluait en métaphysicien. Entré dans cette voie psychologique qu'a ouverte Socrate dans l'antiquité, qu'a élargie Descartes dans les temps modernes, il s'y avançait d'un pas ferme, appuyé sur la méthode expérimentale que le dernier siècle avait surtout recommandée en la faisant servir encore mieux à la science des corps qu'à la science des

idées. Cette méthode dans l'emploi de laquelle M. Cousin excella de plus en plus, en quoi consistait-elle? Dans l'observation exacte des faits de la pensée soumis à une analyse complète, et ramenés, par une induction légitime, à leurs principes nécessaires. Ces faits, de nature intellectuelle, ne pouvaient être connus que par l'intelligence. C'était donc dans la conscience de l'homme, c'est-à-dire dans l'esprit s'éclairant lui-même, que M. Cousin trouvait à la fois le champ et l'instrument de l'observation pour les phénomènes spirituels. Là seulement ils pouvaient être saisis, analysés, déterminés dans leur nombre et dans leur portée, et M. Cousin y étudiait les notions tenant à la sensibilité, les actes relevant de la volonté, les idées provenant de la raison, tous faits invisibles mais certains, issus de facultés différentes par leur objet mais unies dans leur action, dont l'utile diversité et l'heureux concert permettent à l'homme de se connaître en pénétrant au dedans de lui et de connaître l'univers en regardant au dehors. Historien déjà savant des systèmes philosophiques, enthousiaste défenseur des vérités supérieures, il persuadait et enflammait à la fois, gagnait les

esprits, suscitait les vocations, fécondait les talents. Il formait ainsi sa brillante école. A la tête de la première génération de ses disciples il comptait : le méditatif et habile Jouffroy, le sage et docte Damiron, le pieux Bautain, et il avait aussi pour auditeur et pour admirateur Augustin Thierry, qu'un génie impérieux entraîna bientôt après vers l'histoire.

Après deux années d'enseignement dans lequel il avait parcouru la philosophie écossaise en la dépassant, et ruiné la philosophie sensualiste de Condillac en la discutant, M. Cousin, dont la curiosité était insatiable, alla visiter l'Allemagne, dans ses vacances de 1817. L'Allemagne l'attirait par bien des côtés. Cette terre fertile, depuis plus d'un demi-siècle, en beaux et puissants esprits, avait produit, dans les lettres des œuvres originales, dans l'érudition et dans les sciences de curieuses recherches et de notables découvertes, en philosophie de grands et nombreux systèmes. Tandis que Lessing, Klopstock, Wieland, Schiller, Herder, Goethe, avaient élevé fort haut l'imagination allemande, Kant, Fichte, Schelling, Hegel, avaient eu la gloire de conduire la pensée allemande aussi loin qu'elle pouvait

aller dans la connaissance quelquefois conjecturale de l'homme et dans l'explication trop souvent aventurée de l'univers.

A la philosophie trop idéaliste de Kant et de Fichte avait alors succédé la philosophie de la nature de Schelling. Schelling ne partait pas de l'homme comme Kant et comme Fichte, mais de Dieu; il n'avait pas recours à l'observation, mais à l'intuition. Dieu est l'identité absolue de la matière et de l'intelligence, la source éternelle d'où s'écoulent, pour se répandre dans l'espace et pour coexister dans le temps, les mondes et les êtres, les corps qui s'organisent et les esprits qui se perfectionnent, et qui, ayant la même origine, étant produits par la même force, se rapprochent, bien que séparés, et se correspondent quoique distincts. Ce qui dans Schelling était un hardi poëme pour expliquer les développements parallèles et les accords harmonieux de la matière et de l'intelligence, devenait, chez Hegel, par un procédé aussi hypothétique et avec un plus rigoureux enchaînement, une explication à la fois logique et arbitraire de l'univers, sorti cette fois non du sein de Dieu, mais des profondeurs du néant, pour arriver de progrès en pro-

grès au déploiement des existences et à la présence de l'esprit dans l'homme.

Le jeune professeur de la philosophie du bon sens, le rénovateur ardent de l'École psychologique, allait trouver en Allemagne des doctrines bien différentes des siennes. M. Cousin devait s'en pénétrer et non y adhérer. Il visita les universités célèbres et les hommes qui en faisaient la gloire. Heidelberg et Marbourg, Gœttingue et Iéna, Leipzig et Berlin, le virent tour à tour converser avec les personnages les plus éminents par leur renommée et par leurs travaux. Plusieurs d'entre eux devinrent ses amis. L'éloquent Schleiermacher fut de ce nombre. Malgré la différence des âges et des vues, il contracta aussi avec Hegel une amitié que la mort seule a rompue, et que formèrent entre deux nobles cœurs et deux puissants esprits de communes sympathies pour les principes de la Révolution française et un égal amour de la philosophie. Il ne connut que l'année suivante, à Munich, Schelling, avec lequel il entra aussi en commerce de pensées et d'amitié. Il termina cette première visite par Weimar. Il y salua avec admiration Goethe, qui survivait à tous ses grands contemporains de la génération passée

et qui remplissait encore toute l'Allemagne de sa gloire.

Dans des pages animées, M. Cousin a fait l'intéressant récit de cette course à travers l'Allemagne. Il a laissé voir tout ce que la division des États et la liberté des esprits ont produit d'original et de fécond, de savant et de beau dans ce pays de l'indépendance et du désaccord, où cependant la pénétration a manqué quelquefois à l'histoire, l'art à l'imagination, le goût à la critique, la sûreté à l'érudition, et où la philosophie a été trop téméraire dans ses hypothèses lorsqu'elle n'a pas été trop sceptique dans ses conclusions. Aussi M. Cousin, arrivé aux portes de la France, méditant dans une dernière nuit sur ce qu'il vient de voir et d'apprendre, s'affermit encore mieux dans une doctrine qu'il veut étendre sans l'altérer, élever sans l'affaiblir, et il écrit : — « Le jour va paraître. Mon corps est las, mais mon âme est sereine... et je me dis avec assurance : Oui, sans doute l'Allemagne est une grande école de philosophie ; il faut l'étudier et la bien connaître, mais il ne faut pas s'y arrêter. La nouvelle philosophie française, s'il m'est donné de lui servir de guide, ne cherchera pas

plus ses inspirations en Allemagne qu'en Angleterre. Elle les puisera à une source plus élevée et plus sûre, celle de la conscience et des faits qu'elle atteste, et celle aussi de notre grande tradition nationale du XVIIe siècle. Déjà par elle-même elle est forte du bon sens français, je l'armerai encore de l'expérience de l'histoire entière de la philosophie, et, Dieu aidant, nous saurons bien échapper ainsi au scepticisme de Kant, traverser le sentiment de M. Jacobi, et parvenir sans hypothèse à un dogmatisme un peu meilleur que celui de la philosophie de la nature. »

C'est ce qu'il fit constamment depuis lors par la psychologie et par l'histoire. A son retour d'Allemagne, il jeta, dans les leçons de 1818, les fondements de son ouvrage *du Vrai, du Beau et du Bien*. Cet ouvrage, auquel il n'a cessé, en le publiant dans quatorze éditions successives, de donner plus de perfection et qui est devenu classique, contient sa théorie philosophique sur l'ordre du monde, dont la vérité est la lumière; dont la beauté est l'ornement; et le bien, la loi. M. Cousin établit en penseur profond les principes métaphysiques qu'il énumère, caractérise et explique; il expose en poétique interprète le Beau

dans la nature et dans l'homme; il montre enfin les règles immuables d'après lesquelles doit être conduite la vie pour être conforme à la loi des choses et à la destination de l'homme. Il fait ainsi remonter le Vrai jusqu'à la source supérieure d'où il découle en devenant accessible aux intelligences humaines; le Beau jusqu'au dispensateur divin qui l'a répandu partout dans l'univers, et l'a mis de plus dans l'esprit de l'homme qui en reçoit ainsi l'image et en conçoit l'idée, le sent et le discerne, l'admire et l'imite, et, se l'appropriant avec art, le fait passer dans ses œuvres en l'idéalisant; le Bien jusqu'à son parfait modèle, jusqu'à Dieu, dont l'homme peut se rapprocher en comprenant sa sagesse et en obéissant à ses lois; et il couronne une métaphysique savante, une esthétique élevée, une morale pure, par une théodicée simple et grande. Ce livre, si agréable et si solide, où tant de science est présentée avec tant d'attrait, où le talent de l'écrivain orne la pensée du philosophe; ce livre, qui sera pour son auteur un titre à la gloire et qui mérite d'être appris par les ignorants et médité par les penseurs, ne peut que former de bons esprits, élever les âmes, régler

la vie, faire aimer le vrai, goûter le beau, rechercher le bien, ouvrir vers Dieu de sûrs accès et vers l'avenir de l'homme de rassurantes perspectives.

La fin de ses cours fut marquée en 1820 par l'esquisse d'un système de philosophie morale et politique, dans lequel la morale était tirée de la psychologie et la politique de la morale. Cette morale qui commande d'être meilleur en soi, juste envers les autres, qui oblige à la liberté par la justice et perfectionne la justice par la charité, puisée dans la nature de l'homme et s'étendant à la constitution de la société, M. Cousin l'enseignait à plus de huit cents jeunes gens qu'il échauffait de ses feux et pénétrait de ses idées. Mais bientôt ces jeunes gens, devant lesquels la nature spirituelle de l'homme était parfaitement définie, la réalité du monde et de ses lois solidement démontrée, la grandeur et la providence de Dieu savamment établies, les principes de la société politique philosophiquement consolidés, le droit proclamé, la propriété affermie, l'ordre fondé sur la liberté, la liberté sur la justice et la justice la plus stricte accompagnée de la charité la plus généreuse ; ces jeunes gens, que M. Cousin pré-

parait à être des hommes en leur donnant avec sagesse l'esprit de leur temps et avec force l'amour de leur pays, furent privés de l'entendre. Son cours fut subitement fermé.

Il le fut par les injonctions d'un parti qui devait être si funeste à la cause qu'il croyait servir. Ce parti arrivait alors à la domination. Hostile aux lumières de l'esprit comme aux libertés de l'État, il ne supportait pas plus l'histoire que la philosophie. Après avoir fait descendre M. Cousin de sa chaire, il empêcha M. Guizot de monter dans la sienne. Il enleva le gouvernement de l'instruction publique à M. Royer-Collard, exclu du conseil d'État, et conçut sans doute le dessein d'atteindre l'enseignement laïque en frappant l'École normale qui le répandait en France. Les élèves qui y avaient été admis furent licenciés, et la plupart des professeurs qu'elle avait formés furent révoqués ou suspendus. La guerre était ouvertement déclarée aux progrès de l'intelligence.

Pendant qu'il était ainsi en défaveur, M. Cousin étendit ses travaux philosophiques. Il les porta sur l'antiquité. En érudit habile, il publia les œuvres inédites du dernier des philosophes grecs,

de Proclus, et il traduisit les œuvres immortelles du plus grand d'entre eux, de Platon. Il donna cette traduction dans une langue vraiment attique comme celle de l'harmonieux Athénien ; et, sous le titre d'arguments, il plaça en tête de la plupart des dialogues tirés des entretiens de Socrate et embellis par l'imagination de Platon, des dissertations historiques et philosophiques dignes de ces grands sujets, et qui en sont comme les savantes préfaces et les commentaires éloquents.

La disgrâce de la philosophie en France eut pour complément la persécution du philosophe en Allemagne. M. Cousin était un ami connu de la liberté, de cette liberté généreuse qui, sortie de la pensée française au dernier siècle et proclamée par la révolution de 1789 comme le droit des hommes et l'espérance des nations, devait être la réclamation incessante du siècle nouveau et devenir l'équitable loi des sociétés civilisées. Elle était alors fort peu en faveur, encore moins en progrès. D'un bout à l'autre du continent européen, les peuples étaient tenus dans un étroit assujettissement, et l'esprit, père reconnu et suspect de la liberté, était mis partout en surveillance. En Allemagne, les deux grandes puissances,

l'Autriche et la Prusse, qui s'entendaient alors, exerçaient une autorité qu'elles faisaient rudement sentir dans les petits États, par la diète fédérale de Francfort dont elles commandaient les décisions et par la commission inquisitoriale de Mayence dont elles dirigeaient les poursuites.

C'est dans ce pays, devenu très-peu sûr pour lui, que M. Cousin fit un troisième voyage. La philosophie et l'amitié l'y attiraient, la politique l'y incarcéra. Le 14 octobre 1823, à cinq heures du matin, il fut inopinément arrêté à Dresde et conduit par la police prussienne dans les prisons de Berlin. Il y fut mis tout d'abord au secret. Qu'avait-il fait et de quoi l'accusait-on ? Il avait vécu naguère dans une étroite et tendre amitié avec le noble et malheureux chef de l'insurrection piémontaise en 1821, le comte de Santa Rosa, auquel il a consacré des pages si touchantes et si belles, et qui, forcé de quitter la France, s'était réfugié dans le seul pays resté libre, l'Angleterre, d'où il était allé en Grèce se faire tuer au service d'un peuple soulevé pour devenir indépendant. La liaison de M. Cousin avec ce chevaleresque soutien des droits populaires l'avait sans doute rendu suspect, et le gouvernement

prussien, pourvu de plus de défiance que de clairvoyance, crut que M. Cousin venait en Allemagne pour y conspirer. Accusé d'affiliation aux sociétés secrètes, M. Cousin resta prisonnier de la Prusse sans savoir pourquoi et fut jugé par la commission de Mayence sans savoir comment. Après avoir vivement protesté et contre cette arrestation arbitraire et contre cette procédure mystérieuse, il montra la plus sereine dignité. L'esprit libre et l'âme ferme, il travailla, durant les heures de sa captivité, à traduire le *Banquet* de Platon, et, afin d'acquérir plus de familiarité avec la langue allemande, il fit passer dans la sienne quelques-unes des poésies de Goethe.

Cet emprisonnement d'un Français célèbre et fort aimé émut l'opinion publique, et le gouvernement de France dut intervenir auprès du gouvernement de Prusse. Après six mois d'une détention sans raison, ainsi que le prouvèrent des recherches sans résultat, M. Cousin fut enfin rendu à son pays, où il fut accueilli comme un martyr de la cause de la libre pensée et du bon droit. Il s'y livra à de grands travaux. Il commença la publication de ces fragments philosophiques, arrivés peu à peu jusqu'à cinq volumes,

sur la plupart des systèmes et des personnages remarquables de la philosophie, depuis ses origines jusqu'à nos jours; fragments où les savantes recherches précèdent les idées profondes, où se mêlent heureusement ensemble l'érudition la plus variée et l'intelligence théorique la plus sagace, où, observateur exercé, biographe intéressant, ferme critique, il porte un esprit clairvoyant et vaste sur les doctrines successives de la philosophie qu'il apprécie et expose en maître dans l'art de juger et d'écrire.

Il continuait en même temps sa belle traduction de Platon, et il réparait aussi, avec un soin patriotique, l'ingrate négligence de son pays envers le père de la philosophie moderne. Il élevait à Descartes le monument qui pouvait le plus témoigner de sa gloire, en réunissant pour la première fois les œuvres complètes de ce penseur français qui a fait réfléchir toute l'Europe, du ferme fondateur de la Méthode, de l'auteur profond des Méditations, du mathématicien ingénieux qui a découvert l'application de l'algèbre à la géométrie, du rare génie qui a porté tant de hardiesse raisonnée et d'invention féconde dans le monde des corps comme dans celui des idées,

qui a eu pour disciples tous les grands esprits dans le grand siècle, et à l'école duquel M. Cousin rattachant la sienne a soutenu, développé, fortifié le spiritualisme méthodique dont Descartes avait été le puissant promoteur.

Des jours meilleurs pour la pensée humaine comme pour la liberté nationale se levèrent bientôt sur la France. Notre pays sait changer quelquefois avec à-propos : il renversa, par le victorieux effort des élections en 1827, la domination du parti qui, depuis si longtemps, sacrifiait les intérêts généraux à ses intérêts particuliers. Un ministère réparateur sortit d'une majorité libérale, et, avec M. de Martignac, le gouvernement représentatif reprit un moment sa marche et sa générosité : l'élu de sept colléges, M. Royer-Collard, devint président de la Chambre des députés, le vœu public clairement exprimé fut sagement suivi, la liberté fut restaurée, la censure abolie, la sincérité des élections assurée, et le haut enseignement de la philosophie et de l'histoire rétabli. Au printemps de 1828, M. Cousin et M. Guizot rentrèrent en triomphe dans cet amphithéâtre de la Faculté des lettres, d'où ils avaient été repoussés pendant sept années. Les trois chaires

de philosophie, d'histoire, de littérature, dans lesquelles MM. Cousin, Guizot, Villemain, firent entendre leurs doctes et spirituelles leçons, communiquées par la parole à un auditoire avide, transmises par la presse à un public immense, devinrent de retentissantes tribunes, du haut desquelles les trois professeurs de la Sorbonne parlèrent à toute la France.

De 1828 à 1830 est la grande époque de l'enseignement de M. Cousin. Il avait alors trente-six ans. Son esprit était dans toute sa force et son talent dans tout son éclat. Lorsque, le visage animé, l'accent ému, le regard étincelant, il développait de profondes doctrines dans d'éblouissantes leçons, le philosophe réfléchi était comme un orateur inspiré. Il a laissé d'impérissables souvenirs à ceux qui l'ont entendu.

Pendant ces mémorables années, il fit trois cours, d'où sont sortis trois beaux livres. Il présenta d'abord une brillante introduction à l'histoire de la philosophie. Cette introduction forme un volume. On y trouve avec infiniment d'esprit une verve sans pareille, qu'un goût rigide accompagne et n'arrête pas, l'imagination s'aventurant quelquefois sous la méthode, la pensée

refaisant à certains égards l'histoire, et néanmoins une éloquence entraînante au service d'une science étendue. M. Cousin expose une théorie qu'il développe et soutient avec la plus séduisante habileté. Sous sa magnifique parole, l'humanité se déploie avec suite et avec grandeur. Il cherche le perfectionnement progressif de ses destinées dans le développement régulier de ses facultés, et il fait voir jusqu'à quel point y contribuent les idées qu'elle acquiert, les lieux qu'elle habite, les sentiments qu'elle éprouve, les moyens qu'elle invente, les guerres qu'elle poursuit, les révolutions qu'elle traverse, les grands hommes qui l'inspirent ou la conduisent. Tout est enchaîné au point qu'on est tenté de le croire démontré. Cette histoire si bien déduite, tirée de l'esprit humain encore plus que des réalités humaines, est-elle de tous points exacte? M. Cousin se ressentait alors un peu du commerce des derniers grands philosophes allemands, Schelling et Hegel, dont le dernier était venu lui rendre, à Paris, les visites qu'il avait reçues de lui à Heidelberg et à Berlin, et qui tous deux avaient mis beaucoup d'imagination dans la philosophie et quelques chimères dans l'histoire. Aussi M. Cou-

sin trouvait-il plus tard qu'il avait alors beaucoup hasardé. Mais si, dans ce vaste système historique, tout n'est pas parfaitement vrai, tout y est grand. Si la conjecture y prend quelquefois l'apparence de la certitude, il y règne un esprit vigoureux et fécond. Nulle part M. Cousin n'a répandu plus d'idées et n'a présenté des aperçus plus neufs sous des raisonnements plus plausibles.

Cette introduction hardie à l'histoire de la philosophie fut suivie de deux ouvrages tout à fait supérieurs par la sûreté des jugements comme par l'étendue des vues : je veux parler de l'*Histoire générale de la philosophie*, et de l'*Examen critique de la philosophie de Locke*. L'examen critique de la philosophie de Locke, chef-d'œuvre de sagacité et de discussion, est l'analyse admirable et la réfutation victorieuse de ce sensualisme que le sage observateur Locke avait laissé modéré, que l'intempérant logicien Condillac avait rendu extrême, et qui, par la philosophie des sens et la morale de l'utilité, avait été en parfait accord avec la pensée tout extérieure et la mission tout humaine du dernier siècle, qui en avait fait sa foi intellectuelle et sa règle sociale.

C'est dans l'histoire générale de la philosophie qu'excelle M. Cousin. Se rendant par le savoir le contemporain des divers âges philosophiques, il les parcourt en compagnie des plus beaux et des plus puissants génies. Il va des bords du Gange aux bords de l'Ilissus, d'Athènes à Alexandrie, de l'antiquité épuisée au moyen âge renaissant, et il séjourne dans les temps modernes, où toutes les questions se renouvellent en s'étendant. Historien de la pensée humaine, M. Cousin en explique les vicissitudes, les sublimes aspirations, les hardiesses superbes, les découvertes, les mécomptes, les découragements, et il la montre poussée par le besoin de chercher la vérité, retournant à sa poursuite, pour la voir toujours de plus près et la mieux saisir, sans l'embrasser jamais tout entière.

Il indique les grandes familles de systèmes philosophiques auxquelles on peut ramener tous les systèmes et qui viennent de l'esprit humain leur commune patrie, dont la fécondité naturelle les porte toutes, en même temps que ses divers penchants expliquent leur diversité. Ces systèmes sont au nombre de quatre. M. Cousin les caractérise et les classe d'après les principes sur les-

quels ils se fondent et l'ordre dans lequel ils se produisent ordinairement, et il leur donne le nom de sensualisme, d'idéalisme, de scepticisme et de mysticisme. D'où tirent-ils leur origine? De l'observation de certains faits que l'esprit humain étudie exclusivement et qui le mènent par des vues incomplètes à des conclusions inexactes. Pourquoi se succèdent-ils? Parce que l'esprit dans son infatigable curiosité se porte d'abord sur les impressions des sens et tire d'eux tout ce qu'il connaît, se replie ensuite sur la raison aux lois de laquelle il attribue tout ce qu'il pense. Puis, comme la matière seule ne peut pas expliquer légitimement les conceptions de l'intelligence qui, de son côté, ne peut pas se donner la certitude des phénomènes de la matière, l'esprit humain constatant leurs erreurs communes et leurs bornes réciproques, sans voir que leurs imperfections viennent de leurs lacunes ou de leurs excès, et que ce qu'elles omettent où exagèrent infirme seul ce qu'elles avancent, tombe dans le doute, et, par un scepticisme systématique, il va jusqu'à contester la réalité de la nature et la portée de la raison. Enfin, las de douter sans mesure, comme il l'avait été

de Proclus, et il traduisit les œuvres immortelles du plus grand d'entre eux, de Platon. Il donna cette traduction dans une langue vraiment attique comme celle de l'harmonieux Athénien ; et, sous le titre d'arguments, il plaça en tête de la plupart des dialogues tirés des entretiens de Socrate et embellis par l'imagination de Platon, des dissertations historiques et philosophiques dignes de ces grands sujets, et qui en sont comme les savantes préfaces et les commentaires éloquents.

La disgrâce de la philosophie en France eut pour complément la persécution du philosophe en Allemagne. M. Cousin était un ami connu de la liberté, de cette liberté généreuse qui, sortie de la pensée française au dernier siècle et proclamée par la révolution de 1789 comme le droit des hommes et l'espérance des nations, devait être la réclamation incessante du siècle nouveau et devenir l'équitable loi des sociétés civilisées. Elle était alors fort peu en faveur, encore moins en progrès. D'un bout à l'autre du continent européen, les peuples étaient tenus dans un étroit assujettissement, et l'esprit, père reconnu et suspect de la liberté, était mis partout en surveillance. En Allemagne, les deux grandes puissances,

l'Autriche et la Prusse, qui s'entendaient alors, exerçaient une autorité qu'elles faisaient rudement sentir dans les petits États, par la diète fédérale de Francfort dont elles commandaient les décisions et par la commission inquisitoriale de Mayence dont elles dirigeaient les poursuites.

C'est dans ce pays, devenu très-peu sûr pour lui, que M. Cousin fit un troisième voyage. La philosophie et l'amitié l'y attiraient, la politique l'y incarcéra. Le 14 octobre 1823, à cinq heures du matin, il fut inopinément arrêté à Dresde et conduit par la police prussienne dans les prisons de Berlin. Il y fut mis tout d'abord au secret. Qu'avait-il fait et de quoi l'accusait-on ? Il avait vécu naguère dans une étroite et tendre amitié avec le noble et malheureux chef de l'insurrection piémontaise en 1821, le comte de Santa Rosa, auquel il a consacré des pages si touchantes et si belles, et qui, forcé de quitter la France, s'était réfugié dans le seul pays resté libre, l'Angleterre, d'où il était allé en Grèce se faire tuer au service d'un peuple soulevé pour devenir indépendant. La liaison de M. Cousin avec ce chevaleresque soutien des droits populaires l'avait sans doute rendu suspect, et le gouvernement

prussien, pourvu de plus de défiance que de clairvoyance, crut que M. Cousin venait en Allemagne pour y conspirer. Accusé d'affiliation aux sociétés secrètes, M. Cousin resta prisonnier de la Prusse sans savoir pourquoi et fut jugé par la commission de Mayence sans savoir comment. Après avoir vivement protesté et contre cette arrestation arbitraire et contre cette procédure mystérieuse, il montra la plus sereine dignité. L'esprit libre et l'âme ferme, il travailla, durant les heures de sa captivité, à traduire le *Banquet* de Platon, et, afin d'acquérir plus de familiarité avec la langue allemande, il fit passer dans la sienne quelques-unes des poésies de Goethe.

Cet emprisonnement d'un Français célèbre et fort aimé émut l'opinion publique, et le gouvernement de France dut intervenir auprès du gouvernement de Prusse. Après six mois d'une détention sans raison, ainsi que le prouvèrent des recherches sans résultat, M. Cousin fut enfin rendu à son pays, où il fut accueilli comme un martyr de la cause de la libre pensée et du bon droit. Il s'y livra à de grands travaux. Il commença la publication de ces fragments philosophiques, arrivés peu à peu jusqu'à cinq volumes,

sur la plupart des systèmes et des personnages remarquables de la philosophie, depuis ses origines jusqu'à nos jours ; fragments où les savantes recherches précèdent les idées profondes, où se mêlent heureusement ensemble l'érudition la plus variée et l'intelligence théorique la plus sagace, où, observateur exercé, biographe intéressant, ferme critique, il porte un esprit clairvoyant et vaste sur les doctrines successives de la philosophie qu'il apprécie et expose en maître dans l'art de juger et d'écrire.

Il continuait en même temps sa belle traduction de Platon, et il réparait aussi, avec un soin patriotique, l'ingrate négligence de son pays envers le père de la philosophie moderne. Il élevait à Descartes le monument qui pouvait le plus témoigner de sa gloire, en réunissant pour la première fois les œuvres complètes de ce penseur français qui a fait réfléchir toute l'Europe, du ferme fondateur de la Méthode, de l'auteur profond des Méditations, du mathématicien ingénieux qui a découvert l'application de l'algèbre à la géométrie, du rare génie qui a porté tant de hardiesse raisonnée et d'invention féconde dans le monde des corps comme dans celui des idées,

qui a eu pour disciples tous les grands esprits dans le grand siècle, et à l'école duquel M. Cousin rattachant la sienne a soutenu, développé, fortifié le spiritualisme méthodique dont Descartes avait été le puissant promoteur.

Des jours meilleurs pour la pensée humaine comme pour la liberté nationale se levèrent bientôt sur la France. Notre pays sait changer quelquefois avec à-propos; il renversa, par le victorieux effort des élections en 1827, la domination du parti qui, depuis si longtemps, sacrifiait les intérêts généraux à ses intérêts particuliers. Un ministère réparateur sortit d'une majorité libérale, et, avec M. de Martignac, le gouvernement représentatif reprit un moment sa marche et sa générosité; l'élu de sept colléges, M. Royer-Collard, devint président de la Chambre des députés, le vœu public clairement exprimé fut sagement suivi, la liberté fut restaurée, la censure abolie, la sincérité des élections assurée, et le haut enseignement de la philosophie et de l'histoire rétabli. Au printemps de 1828, M. Cousin et M. Guizot rentrèrent en triomphe dans cet amphithéâtre de la Faculté des lettres, d'où ils avaient été repoussés pendant sept années. Les trois chaires

de philosophie, d'histoire, de littérature, dans lesquelles MM. Cousin, Guizot, Villemain, firent entendre leurs doctes et spirituelles leçons, communiquées par la parole à un auditoire avide, transmises par la presse à un public immense, devinrent de retentissantes tribunes, du haut desquelles les trois professeurs de la Sorbonne parlèrent à toute la France.

De 1828 à 1830 est la grande époque de l'enseignement de M. Cousin. Il avait alors trente-six ans. Son esprit était dans toute sa force et son talent dans tout son éclat. Lorsque, le visage animé, l'accent ému, le regard étincelant, il développait de profondes doctrines dans d'éblouissantes leçons, le philosophe réfléchi était comme un orateur inspiré. Il a laissé d'impérissables souvenirs à ceux qui l'ont entendu.

Pendant ces mémorables années, il fit trois cours, d'où sont sortis trois beaux livres. Il présenta d'abord une brillante introduction à l'histoire de la philosophie. Cette introduction forme un volume. On y trouve avec infiniment d'esprit une verve sans pareille, qu'un goût rigide accompagne et n'arrête pas, l'imagination s'aventurant quelquefois sous la méthode, la pensée

refaisant à certains égards l'histoire, et néanmoins une éloquence entraînante au service d'une science étendue. M. Cousin expose une théorie qu'il développe et soutient avec la plus séduisante habileté. Sous sa magnifique parole, l'humanité se déploie avec suite et avec grandeur. Il cherche le perfectionnement progressif de ses destinées dans le développement régulier de ses facultés, et il fait voir jusqu'à quel point y contribuent les idées qu'elle acquiert, les lieux qu'elle habite, les sentiments qu'elle éprouve, les moyens qu'elle invente, les guerres qu'elle poursuit, les révolutions qu'elle traverse, les grands hommes qui l'inspirent ou la conduisent. Tout est enchaîné au point qu'on est tenté de le croire démontré. Cette histoire si bien déduite, tirée de l'esprit humain encore plus que des réalités humaines, est-elle de tous points exacte? M. Cousin se ressentait alors un peu du commerce des derniers grands philosophes allemands, Schelling et Hegel, dont le dernier était venu lui rendre, à Paris, les visites qu'il avait reçues de lui à Heidelberg et à Berlin, et qui tous deux avaient mis beaucoup d'imagination dans la philosophie et quelques chimères dans l'histoire. Aussi M. Cou-

sin trouvait-il plus tard qu'il avait alors beaucoup hasardé. Mais si, dans ce vaste système historique, tout n'est pas parfaitement vrai, tout y est grand. Si la conjecture y prend quelquefois l'apparence de la certitude, il y règne un esprit vigoureux et fécond. Nulle part M. Cousin n'a répandu plus d'idées et n'a présenté des aperçus plus neufs sous des raisonnements plus plausibles.

Cette introduction hardie à l'histoire de la philosophie fut suivie de deux ouvrages tout à fait supérieurs par la sûreté des jugements comme par l'étendue des vues : je veux parler de l'*Histoire générale de la philosophie,* et de l'*Examen critique de la philosophie de Locke.* L'examen critique de la philosophie de Locke, chef-d'œuvre de sagacité et de discussion, est l'analyse admirable et la réfutation victorieuse de ce sensualisme que le sage observateur Locke avait laissé modéré, que l'intempérant logicien Condillac avait rendu extrême, et qui, par la philosophie des sens et la morale de l'utilité, avait été en parfait accord avec la pensée tout extérieure et la mission tout humaine du dernier siècle, qui en avait fait sa foi intellectuelle et sa règle sociale.

C'est dans l'histoire générale de la philosophie qu'excelle M. Cousin. Se rendant par le savoir le contemporain des divers âges philosophiques, il les parcourt en compagnie des plus beaux et des plus puissants génies. Il va des bords du Gange aux bords de l'Ilissus, d'Athènes à Alexandrie, de l'antiquité épuisée au moyen âge renaissant, et il séjourne dans les temps modernes, où toutes les questions se renouvellent en s'étendant. Historien de la pensée humaine, M. Cousin en explique les vicissitudes, les sublimes aspirations, les hardiesses superbes, les découvertes, les mécomptes, les découragements, et il la montre poussée par le besoin de chercher la vérité, retournant à sa poursuite, pour la voir toujours de plus près et la mieux saisir, sans l'embrasser jamais tout entière.

Il indique les grandes familles de systèmes philosophiques auxquelles on peut ramener tous les systèmes et qui viennent de l'esprit humain leur commune patrie, dont la fécondité naturelle les porte toutes, en même temps que ses divers penchants expliquent leur diversité. Ces systèmes sont au nombre de quatre. M. Cousin les caractérise et les classe d'après les principes sur les-

quels ils se fondent et l'ordre dans lequel ils se produisent ordinairement, et il leur donne le nom de sensualisme, d'idéalisme, de scepticisme et de mysticisme. D'où tirent-ils leur origine? De l'observation de certains faits que l'esprit humain étudie exclusivement et qui le mènent par des vues incomplètes à des conclusions inexactes. Pourquoi se succèdent-ils? Parce que l'esprit dans son infatigable curiosité se porte d'abord sur les impressions des sens et tire d'eux tout ce qu'il connaît, se replie ensuite sur la raison aux lois de laquelle il attribue tout ce qu'il pense. Puis, comme la matière seule ne peut pas expliquer légitimement les conceptions de l'intelligence qui, de son côté, ne peut pas se donner la certitude des phénomènes de la matière, l'esprit humain constatant leurs erreurs communes et leurs bornes réciproques, sans voir que leurs imperfections viennent de leurs lacunes ou de leurs excès, et que ce qu'elles omettent ou exagèrent infirme seul ce qu'elles avancent, tombe dans le doute, et, par un scepticisme systématique, il va jusqu'à contester la réalité de la nature et la portée de la raison. Enfin, las de douter sans mesure, comme il l'avait été

d'affirmer sans démonstration, ayant besoin d'arriver par le sentiment à ce qu'il ne peut plus saisir par l'observation ou savoir par la pensée, il se jette et se perd dans le mysticisme.

Ces systèmes, M. Cousin ne les a pas seulement examinés dans leur principe, expliqués dans leur succession ; il en a jugé les méthodes, apprécié les résultats, caractérisé les plus célèbres fondateurs. Il a montré les services qu'ils ont rendus à l'intelligence humaine destinée à s'étendre en se contredisant, et à se redresser bientôt lorsqu'elle s'est égarée un moment. Rejetant les côtés faux, conservant les côtés vrais des systèmes, M. Cousin adopte dans leur sévère pureté tous les principes fondamentaux qu'avaient en partie dénaturés des raisonnements arbitraires ou de téméraires imaginations, et son habile éclectisme en compose une doctrine philosophique tirée des faits bien observés, fondée sur des inductions légitimes, dérivant à la fois de l'histoire profondément connue et de la raison sagement interrogée,

Le fond inébranlable de sa philosophie fut donc le spiritualisme. Ce principe spirituel placé passagèrement dans le corps auquel il est uni

pour le diriger, s'en servir et lui survivre, que l'humanité entière a entrevu ou affirmé, que toutes les religions ont admis en diversifiant ses formes et ses destinées, que la raison des hommes doués de la plus haute sagesse et de la plus ferme intelligence a trouvé sans peine, assuré sans hésitation, et su mieux connaître encore que définir; cette noble cause de l'âme immortelle dont Socrate a été l'infatigable apôtre et le généreux martyr, que Platon a exposée avec le charme de ses idées, que le rénovateur de la philosophie dans les temps modernes, Descartes, a étayée de sa science et élevée encore par sa Méthode, que tant de beaux esprits et de clairvoyants génies ont adoptée avec conviction, M. Cousin l'a savamment soutenue et fermement établie.

Fondant l'existence de l'esprit impérissable sur des faits qui lui sont propres; rattachant aux lois mêmes de cet esprit qui voit le vrai et qui peut le bien, la conformité de la conduite humaine aux notions de la vérité et aux règles de la justice; offrant à l'homme une fortifiante doctrine qui le rehausse, lui promet la récompense du bienfait avec volonté, lui annonce le châti-

ment du mal fait sans ignorance et donne une vie future comme sanction à la vie présente : la philosophie élevée et morale de M. Cousin a été enseignée par lui avec un éclat constant dans des chaires et dans des livres, sous le feu d'une parole inspirée et persuasive, en des pages d'une force et d'une beauté égales. Elle a fait de M. Cousin l'un des utiles précepteurs de son siècle. Plusieurs générations se sont abreuvées à la source vivifiante de ses idées, et ceux qui pensent y ont puisé les belles espérances que la foi religieuse donne à ceux qui croient. Puissent des générations nouvelles y recourir encore, apprendre à admettre l'immatériel, à aimer le beau, à faire le bien en se conformant aux lois que la raison divine a placées dans le monde et a rendues accessibles à la raison humaine!

En 1830 M. Cousin fut nommé membre de l'Académie française, au choix de laquelle l'avaient recommandé l'éclat de son talent et ses rares qualités d'écrivain. La révolution de Juillet venait de s'accomplir. Provoquée par un coup d'État contre les libertés publiques, cette révolution faisait prévaloir la monarchie constitutionnelle fondée sur le respect absolu de la loi,

le contrôle effectif du gouvernement et l'intervention souveraine du pays dans la conduite de ses affaires. M. Cousin y applaudit ou pour mieux dire y adhéra. Il eût désiré l'établissement de la monarchie constitutionnelle par l'accord entier, s'il eût été possible, de la vieille dynastie et de la société nouvelle; mais il tenait avant tout au régime monarchique représentatif, de tout temps considéré par lui comme la forme de gouvernement qui pouvait le mieux assurer à notre pays une liberté étendue sans désordre, une administration concentrée sans oppression. Il en avait soutenu l'excellence et la nécessité dans ses cours de 1820 et de 1828; il prédit, dès 1834, qu'il ferait le tour de l'Europe; et il a écrit en 1851 qu'il convenait seul à la France comme seul il devait être désormais la règle des sociétés civilisées. La monarchie constitutionnelle, qui a été l'objet de ses persévérantes convictions, a obtenu aussi ses fidèles services.

Pendant sa durée trop courte, il est entré successivement dans le conseil royal de l'instruction publique, en 1830; à la chambre des pairs, en 1832; au ministère, en 1840. Il aimait ardem-

ment son pays. La France avait une grande place dans son admiration comme dans son cœur. Attaché à ses gloires non moins qu'à ses droits, fier de son esprit malgré les écarts auxquels il peut se laisser entraîner, enthousiaste de ses sentiments malgré les excès où ils s'emportent quelquefois, désireux de ses prospérités, souvent interrompues par des fautes, lui souhaitant de continuer, en étant libre, la grandeur qu'elle avait acquise en ne l'étant pas, il la mettait volontiers à la tête des nations par la générosité vraiment humaine de son génie et de son rôle. Appelé alors à la servir dans l'Université, qu'il nommait sa seconde patrie dans la grande, il consacra à cette mère de ses études, à cette première institutrice de ses talents, qui, de degré en degré, l'éleva si haut, le long dévouement d'une reconnaissance et d'une affection filiales. Dans le conseil royal, où il ne fut étranger à aucun des intérêts de l'instruction publique, il eut surtout à sa charge l'enseignement philosophique donné dans tous les établissements de l'État. A cette sorte de gouvernement de la philosophie, il joignit, en 1834, la direction supérieure de l'École normale et la présidence annuelle de ces

concours d'agrégation pour le professorat, où il se montrait juge si encourageant du savoir, promoteur si empressé du talent. C'est à l'École normale qu'il préparait, c'est dans les concours d'agrégation qu'il choisissait les solides et brillants officiers de l'armée philosophique dont il était le glorieux général.

M. Cousin ne travailla pas seulement à fortifier la plus haute instruction, il concourut à étendre l'instruction populaire. Deux membres de cette Académie, qui, en 1832, dut son existence nouvelle à la pensée de l'un et à la décision de l'autre, M. Cousin et M. Guizot, se rendirent, en 1833, les utiles fondateurs de l'enseignement primaire. M. Cousin avait étudié, pendant des missions succéssives en Prusse, en Hollande, en Suisse, où le protestantisme et la liberté l'avaient mis en pratique, ce genre d'instruction qu'il souhaitait de voir répandre en France d'une façon sûre sans utopie, et rapide sans contrainte. Il prépara le texte et rédigea l'exposé des motifs du célèbre projet de loi sur les écoles primaires, dont M. Guizot fit l'œuvre habile du gouvernement et une des institutions libérales de la France. Cette loi, que M. Guizot

présenta comme ministre à la chambre des députés, que M. Cousin défendit à la chambre des pairs comme rapporteur, constitua, avec une généreuse sagesse, l'instruction progressive du peuple par un enseignement qui devait s'accroître de plus en plus, et qui, offert comme désirable sans être imposé comme obligatoire, devait à la longue l'améliorer en l'éclairant.

Après avoir, dans la chambre des pairs, pris part aux débats de beaucoup de questions importantes, soit intérieures, soit extérieures, souvent en approbateur, quelquefois en opposant, toujours en politique, M. Cousin entra au ministère en 1840. Il devint membre de ce cabinet du 1er mars, qu'un vote des chambres appelait aux affaires, et qui, sous son patriotique chef, depuis longtemps l'ami de M. Cousin, se montra disposé à régir au dedans le pays selon ses vœux et à le placer au dehors dans les voies d'une politique fière sans être provocatrice, nationale sans être immodérée. Comme ministre de l'instruction publique, M. Cousin introduisit quelques changements utiles dans l'Université, où il préparait aussi des réformes qu'il n'eut pas le temps d'accomplir. Comme membre du cabinet,

il s'associa aux prévoyantes mesures qui, dans une situation difficile pour la France, rendirent plus forte l'armée protectrice de son honneur, et entourèrent d'une cuirasse à jamais impénétrable l'immense capitale au besoin gardienne de son indépendance.

Après huit mois seulement d'existence, ce ministère se retira tout entier. M. Cousin n'eut plus occasion de revenir aux affaires jusqu'à l'heure dernière et triste de la monarchie de Juillet. En ce moment suprême, il devait entrer avec M. Odilon Barrot, M. de Rémusat, le général Lamoricière, dans le ministère qui, sous la présidence de M. Thiers, appelé trop tard, accourait le matin du 24 février, à travers les barricades dressées jusqu'aux abords du palais des Tuileries, pour prêter sa courageuse assistance à la royauté en péril, et opérer dans la loi électorale une réforme nécessaire. Mais les événements qui se précipitaient ne laissèrent même pas à ce ministère le temps de se former : il succomba avant d'exister, et la monarchie constitutionnelle, capable d'assurer à la France la liberté en lui donnant le gouvernement régulier d'elle-même fut renversée pour faire place à une république qui devait tour

à tour l'exposer à l'anarchie et la livrer à la dictature.

M. Cousin sortit dès ce moment et pour toujours de la vie publique. Il demeura cependant encore dans le conseil de l'instruction publique, pendant toute la durée du régime républicain, y défendant de son mieux les traditions, les intérêts, les règles de l'Université. Après avoir rempli tous ses devoirs envers l'Université, après y avoir fait des cours si brillants, y avoir répandu des doctrines si hautes et si saines, y avoir formé et laissé des disciples éminents qui étaient ses continuateurs, après tant de belles œuvres produites, de bons exemples donnés, d'habiles soins prodigués, il sortit du conseil de l'instruction publique, au coup d'État de 1851, et prit sa retraite comme professeur.

En quittant l'Université, il ne s'en sépara point. Il demeurait dans le vénérable édifice qu'avait relevé le cardinal de Richelieu et où se donnait le haut enseignement des lettres et des sciences. Il y occupait par droit d'ancienneté et presque comme souvenir de gloire, au-dessus même du vaste amphithéâtre où avait retenti son éloquente parole, l'appartement qu'avait autrefois habité

Turgot, comme prieur de Sorbonne. Il y avait placé, en l'agrandissant sans cesse, la belle bibliothèque si complète sous le rapport philosophique, si exquise sous le rapport littéraire, dans laquelle il avait réuni les richesses accumulées de la pensée humaine pendant les siècles, èt recueilli avec tant de soin et à si haut prix les premières et diverses éditions des classiques de notre langue, comme pour y chercher le secret de leur génie et y suivre leur progrès vers la perfection. Cette magnifique bibliothèque, qu'il nomme si modestement le moins imparfait de ses ouvrages, il la destinait et la légua à l'Université en la confiant à la direction d'un ami non moins cher à son cœur que dévoué à ses pensées, et en la laissant pourvue de larges ressources pour le service perpétué de la philosophie, des lettres et de l'histoire.

C'est dans cette bibliothèque, composée avec un savoir si habile, un goût si délicat, qu'il se tenait volontiers, qu'il consultait ses grands prédécesseurs en philosophie, lisait les œuvres achevées des maîtres en littérature, préparait ses ouvrages, dictait en se promenant, se plaisait à recevoir ses amis, et se livrait aux plus spirituels entretiens. Qui ne se souvient, après en avoir joui,

de cette conversation vive, élevée, séduisante? Une grande richesse d'idées, une variété infinie de connaissances, une forte originalité de langage et même de certains mouvements dramatiques qui en faisaient comme un spectacle, la rendaient aussi instructive qu'attachante. Chez lui tout était animé, le regard et la parole, le geste et la pensée. En tête à tête, devant un public, dans un salon, quelquefois même dans la rue, il était toujours prêt à causer, et il le pouvait faire du matin au soir, en charmant les autres, sans s'épuiser lui-même. Il avait beaucoup d'esprit et il était toujours en verve. Une gaieté aimable mêlait des aperçus enjoués à des réflexions sérieuses, et il sortait d'un ton un peu solennel par des saillies amusantes. Ses traits piquants et soudains, venus sans être cherchés, étaient tirés des choses, jamais des mots. La contradiction qu'il rencontrait quelquefois et l'enthousiasme auquel il s'abandonnait souvent pouvaient le pousser à des exagérations de jugement ou de langage dont il ne manquait pas de revenir si on laissait ses impétuosités se calmer et ses feux se refroidir. Tout servait d'étincelle à cet esprit ardent et l'enflammait. La philosophie et la politique, la morale et l'histoire, la littéra-

ture et l'art, l'animaient à l'envi et faisaient le sujet varié de ses intarissables conversations. Il s'y mettait tout entier, et l'on peut dire qu'il a répandu autant d'idées en causant qu'il en a laissé en écrivant.

Dans ses dernières années, M. Cousin s'était retiré du monde où il avait longtemps paru, beaucoup compté, et il n'allait plus guère que chez quelques amis. Il vivait à la Sorbonne dans une simplicité toute philosophique. Sans mollesse dans ses habitudes, il soutenait avec la même force les travaux qui, après avoir rempli sa jeunesse et son âge mûr, restaient la virile consolation de ses vieux ans. Il n'avait aucune complaisance pour lui-même; mais il aimait encore à être utile aux autres. Il savait toujours servir avec zèle les vrais mérites et les jeunes talents, et souvent venir en aide à l'infortune avec une délicatesse qui se cachait. Il était surtout généreux envers la science; s'il se refusait sans peine ce qui lui semblait ou vain ou superflu, il se donnait volontiers de nobles et dispendieux plaisirs. Aucun livre n'était d'un prix trop élevé lorsqu'il s'agissait d'accroître et d'orner cette superbe bibliothèque qu'il destinait au service public de la philosophie et des lettres.

Rien ne lui coûtait non plus pour entretenir ou étendre le culte de la science à laquelle il avait consacré les recherches de son grand esprit et ses persévérantes ardeurs.

Traducteur brillant de Platon, il donnait une seconde fois, à ses frais, en un riche volume in-4°, que précédait une introduction savante écrite dans le latin le plus pur, les œuvres avant lui inédites et alors augmentées du dernier des platoniciens, de Proclus, qui marquait à Athènes le terme de la haute philosophie de l'antiquité. Patriotique éditeur du grand philosophe français qui, au xviie siècle, a mis l'esprit moderne dans ses voies, il publiait, avec une libéralité somptueuse, les œuvres entières de cet autre Français du xiie siècle qui, renouvelant à Paris l'enseignement de la philosophie, avait reçu les applaudissements de milliers d'auditeurs sur la montagne Sainte-Geneviève et encouru à Sens les condamnations d'un concile, du célèbre et infortuné Abélard, « héros de roman dans l'Église, dit M. Cousin, bel esprit dans un temps barbare, chef d'école et presque martyr d'une opinion », qu'il ne sépare pas d'Héloïse, « de cette noble créature, ajoute-t-il, qui aima comme sainte Thérèse, écrivit quelquefois

comme Sénèque, et dont la grâce devait être irrésistible puisqu'elle charma jusqu'à saint Bernard lui-même. »

M. Cousin, après avoir été pendant trente années, dans cette Académie, le promoteur constant et le juge principal des concours philosophiques d'où sont sortis tant de livres qui, par le mérite comme par le nombre, formeraient une bibliothèque spéciale, embrassant, avec l'histoire éclairée des systèmes, l'examen approfondi des questions, et dont les auteurs couronnés sont devenus pour la plupart membres de l'Institut, M. Cousin institua un savant concours qui atteste sa sollicitude et porte son nom. Il fonda un prix de 3,000 francs à décerner tous les trois ans, sur un sujet d'histoire de la philosophie grecque, dont il voulait assurer l'étude, la regardant comme la racine profonde et toujours vivante dont la séve devait monter dans les rameaux étendus de l'arbre philosophique. Le vœu du prévoyant fondateur n'a pas été trompé, et aujourd'hui même le prix Victor Cousin est donné au jeune et habile auteur d'un important ouvrage où l'érudit est philosophe et où le philosophe est écrivain.

M. Cousin n'a pas seulement écrit des ouvrages

de philosophie, il a composé des ouvrages d'histoire. Il avait l'esprit comme le talent de l'historien, et il les appliqua surtout à l'étude d'une époque fort importante pour la France. Il a écrit neuf volumes sur le XVIIe siècle. Ce siècle qui s'est ouvert et qui s'est fermé sous deux grands rois, dont l'aurore a vu les œuvres habiles et les généreux desseins du règne d'Henri IV, et dont le crépuscule a encore été éclairé par les splendeurs bien qu'affaiblies du règne de Louis XIV; ce siècle pendant lequel, malgré les agitations de deux minorités, la monarchie a été conduite, à travers des complots ambitieux et des désordres stériles, vers ses hautes destinées par deux ministres supérieurs, a triomphé des plus redoutables inimitiés, conclu les glorieuses paix de Westphalie et des Pyrénées, et fait de notre pays la première puissance de l'Europe; ce siècle où la France n'est pas seulement agrandie mais rehaussée, où des capitaines comme Condé et comme Turenne lui donnent le lustre des plus belles victoires, des politiques comme Richelieu et Mazarin lui assurent les prépondérances de la plus rare habileté; où le génie abonde, où Descartes renouvelle l'esprit humain par la philosophie, où Pascal pense et

écrit, où Corneille donne le *Cid*, les *Horaces* et *Polyeucte*, où la société française, arrivée à sa fleur, acquiert la grâce, comme la nation la grandeur, la langue la beauté, l'esprit la perfection, ce siècle des chefs-d'œuvre et des grands hommes, avait toute l'admiration de M. Cousin.

Il en préférait cependant la première moitié pour sa mâle originalité et sa grandeur animée. Aussi est-ce sur les événements qui l'ont agitée, sur les célèbres personnages qui y ont dominé, sur les femmes illustres qui l'ont ornée, sur la société polie qui y a répandu, avec toutes les élégances de la plus haute culture, tous les agréments de l'esprit, que M. Cousin a écrit ces livres sérieux ou charmants qu'on lit avec plaisir et qui instruisent autant qu'ils plaisent.

C'est en étudiant d'abord cette époque dans un grand écrivain qu'il a été conduit à la peindre ensuite dans de vivants portraits et de séduisants tableaux. Les manuscrits découverts de Pascal ont permis à M. Cousin d'examiner dans une dissertation étendue, chef-d'œuvre de critique et de goût littéraire, le plus original, le plus profond, le plus nerveux de nos prosateurs, celui chez lequel le style suit le mieux et relève le plus la

pensée. De l'étude de Blaise Pascal, M. Cousin est allé, par la pente naturelle de l'admiration, à l'histoire de Jacqueline Pascal, cette touchante religieuse de Port-Royal, qui, par l'esprit comme par le talent, est la vraie sœur de l'auteur des *Lettres Provinciales* et des *Pensées*, et qui, bien jeune, expire de douleur pour avoir été contrainte, malgré ses longues résistances, de signer le fameux formulaire imposé à son austère maison. De cette noble martyre de la foi la plus rigide, l'historien des femmes illustres du XVIIe siècle passe à des héroïnes moins pures, mais qui toutes possèdent les distinctions de l'esprit, ont ou les hauteurs du caractère ou les charmes de la grâce, intéressent par les incidents d'une vie mêlée aux événements de l'histoire et aux agitations de l'État. Cinq volumes d'un mérite rare, mais d'un attrait inégal, ont été consacrés : à Mme de Hautefort, qui porte tant de noblesse dans le dévouement et de dignité dans la disgrâce ; à Mme de Chevreuse, l'intrigante amie de la reine Anne d'Autriche, l'infatigable ennemie du cardinal de Richelieu, aussi audacieuse dans ses complots que romanesque dans ses aventures ; à la belle et passionnée Mme de Longueville, si bien dépeinte pendant son

aimable jeunesse, si dramatiquement présentée durant les turbulentes péripéties de la Fronde, qui, après avoir exercé ses séductions dans son temps, les aurait étendues jusqu'au nôtre, et aurait tout à fait gagné le cœur de son historien si, à la haine implacable envers Mazarin, elle n'avait pas ajouté une trop tendre affection pour La Rochefoucauld, et surtout si, entretenant le grand Condé son frère dans une lutte désespérée contre le pouvoir de la régente, elle n'était pas devenue sa criminelle complice en traitant avec l'Espagne contre la France; enfin à M[me] de Sablé, débutant à l'hôtel de Rambouillet, finissant au Val-de-Grâce, en commerce avec ce que la cour avait de plus haut et la ville de plus distingué, amie de Voiture et de La Rochefoucauld, et tenant, dans sa retraite de la rue Saint-Jacques, cette école d'esprit sentencieux et de goût raffiné, où a pris naissance le livre célèbre et immortel des *Maximes*. Dans ces divers ouvrages, M. Cousin a montré les mœurs comme les idées du siècle, et il a pénétré jusqu'au fond de la Société française, alors si élégante et encore si animée, dont il a retracé le fidèle tableau dans les deux volumes fort curieux, où il l'a complétement dépeinte, en se servant

surtout du grand Cyrus de Mlle de Scudéry avec un art si heureux.

Au nombre des travaux historiques de M. Cousin, il en est deux que je ne saurais oublier. Publiés l'un et l'autre en forme d'articles dans le Journal des Savants, où M. Cousin écrivait assidûment depuis 1816, ils y sont demeurés comme ensevelis, bien qu'ils méritent de paraître au grand jour en forme d'ouvrage. Ils renferment deux histoires, à bien des égards nouvelles : celle du duc et connétable de Luynes, après l'inauguration dans le sang et par le meurtre de la majorité de Louis XIII ; et celle du cardinal Mazarin, sous la minorité si vite troublée de Louis XIV. Le connétable de Luynes est, à certains égards, le précurseur bien effacé du cardinal de Richelieu. Il prélude, toujours soutenu par son maître, à quelques-unes des entreprises qu'exécute plus tard le grand ministre, contre lequel se débat et conspire même son roi. Ce que la situation de la France commande, ce qu'exige le développement alors national de la monarchie, tous les deux le tentent, quoique à des degrés divers et par des moyens qui ne sont pas les mêmes : l'un y met sa finesse, l'autre sa force ; l'un l'es-

saye en favori, l'autre l'accomplit en grand homme.

M. Cousin fait bien connaître cette partie du règne de Louis XIII. Dans des récits piquants et dramatiques, il retrace aussi, à l'occasion des carnets inédits de Mazarin, l'avénement au pouvoir du cardinal ambitieux qui s'établit pour vingt ans sur les marches du trône d'où l'on s'efforce en vain de le précipiter, après avoir mis tout en œuvre pour l'empêcher d'y parvenir. Ce personnage fameux dans notre histoire, ce petit officier italien qui, devenu nonce, puis cardinal, a été désigné par Richelieu à Louis XIII et par Louis XIII à la France comme devant exercer l'autorité de la couronne pour assurer la bonne conduite de l'État; ce successeur d'un grand ministre, qui continue Richelieu sans lui être inégal, inférieur peut-être en génie mais non certainement en habileté; cet étranger qui rencontre toutes les oppositions sans y céder, est en butte aux complots qu'il déjoue, aux révoltes qu'il lasse, aux outrages qu'il dédaigne, et qui, à travers les obstacles, les agressions, les mépris, sait poursuivre sa route, rester le maître ou le redevenir, réaliser la pensée de Henri IV, ache-

ver l'œuvre de Richelieu, et, après avoir consommé l'abaissement de l'Autriche, constitué l'indépendance des petits États d'Allemagne, refoulé l'Espagne affaiblie au-delà des Pyrénées, laisse en mourant à Louis XIV une monarchie pacifiée et une France agrandie, ce grand et heureux politique fait le sujet d'un autre ouvrage dans lequel M. Cousin remonte à son aventureuse jeunesse, et raconte son apparition sur la scène de l'histoire.

Fait d'après des documents la plupart inédits, recherchés avec soin, trouvés avec peine, mis en œuvre avec talent, le volume de la *Jeunesse de Mazarin,* considérable par l'étendue, est d'une solide contexture et d'un intérêt puissant. Il ne concerne pas seulement les premières années de Mazarin et ses débuts politiques, il contient le récit le plus complet, le plus exact, le plus saisissant de cette année 1630, où s'agite le sort de la haute Italie ; où se traite la question importante de la succession de Mantoue ; où la maison de Savoie et la maison de Gonzague, l'une soutenue par l'Espagne et l'Autriche, l'autre par la France, se disputent le Montferrat; où l'armée espagnole que commande le célèbre Spinola,

l'armée impériale que dirige le comte de Collalto, l'armée française placée sous les ordres des maréchaux de la Force et de Schomberg, sont en présence et prêtes au combat; et où le jeune Mazarin intervient comme négociateur pontifical auprès de Spinola, de Collalto, de Charles de Gonzague, de Charles-Emmanuel et d'Amédée de Savoie, de Louis XIII et de Richelieu, afin d'empêcher une lutte sanglante qu'il ne peut pas entièrement prévenir, mais qu'il sait arrêter, en portant d'un camp à l'autre des propositions équitables qu'il parvient à faire accepter. On y trouve l'état de l'Italie, on y entre dans le vif des questions qui sont débattues, on pénètre auprès de tous ces personnages de l'histoire qu'on connaît et qu'on entend, on saisit leurs motifs comme leurs caractères, on assiste à la première rencontre et aux diverses entrevues de l'habile Mazarin et de l'impérieux Richelieu, on voit le jeune politique qui débute gagner dès ce moment l'esprit et pénétrer dans la confiance du politique consommé qui le fera revêtir plus tard de la pourpre romaine et le réservera au gouvernement de la France Ce volume est une attrayante biographie et un remarquable fragment d'histoire.

Les ouvrages, soit littéraires, soit philosophiques, de M. Cousin, sont composés avec art et écrits en perfection. M. Cousin disposait de la langue française aussi bien qu'il la connaissait. Il s'était rendu, en quelque sorte, usuelle par une longue admiration et une savante habitude, la belle langue qui commence avec Descartes, Corneille et Pascal, se développe avec Molière et Boileau, Racine et Bossuet, Mme de Sévigné et La Bruyère, Malebranche et Fénelon, reçoit l'impérissable empreinte de tant de génies divers, donne place à tant de styles originaux, dans laquelle pénètrent, pour y rester sous des formes immortelles de nobles conceptions et d'ingénieuses pensées, ce que l'intelligence produit de plus haut, ce que le goût inspire de plus délicat, où se trouvent la souplesse dans la solidité, une grâce exquise avec une mâle vigueur, et la beauté variée dans la simplicité constante. Le don naturel qu'il avait de bien écrire, M. Cousin l'avait ainsi accru en le cultivant, et il s'était fait un style qui lui est particulier, à la fois original et étudié, s'approchant des grands styles sans les imiter. Sa phrase est libre et ample; tantôt vive, tantôt harmonieuse, savamment correcte et so-

brement ornée. Les mots y suivent toujours les idées et s'élèvent avec elles; la flexibilité s'y mêle à la force, l'élégance des tours à la sûreté des termes, et bien des fois une grâce familière à une véritable magnificence. Le talent de M. Cousin était du premier ordre comme son esprit; aussi a-t-il écrit pour toujours comme il a pensé, et il restera parmi les excellents prosateurs de la langue française.

Ces volumes sur le XVIIe siècle, dans lesquels M. Cousin a su se montrer peintre fidèle des mœurs, appréciateur délicat des lettres, juge pénétrant des hommes, historien dramatique des événements, ont été beaucoup lus et vivement goûtés. Cependant des amis austères et exclusifs de la philosophie ont regretté qu'il se soit ainsi détourné d'elle pour se donner à l'histoire. Ils lui auraient même volontiers reproché ces brillantes distractions, sans lesquelles nous aurions été privés de tant d'ouvrages d'un savoir si agréable et d'un attrait si sérieux. Pour moi, loin de regretter des infidélités, à ce point heureuses, je suis tenté d'y applaudir. N'avait-il pas assez fait pour la philosophie? Et d'ailleurs ne devait-il pas y revenir? Dans les derniers temps de sa

vie, poussé par le besoin incessant de donner à ses œuvres plus de perfection, il publia de nouveau, en cinq volumes, qui embrassaient l'antiquité, le moyen âge, les temps modernes et même l'époque contemporaine, ses fragments philosophiques aussi précis qu'intéressants, les uns, fruits précoces d'un esprit fécond, les autres, nés plus tard de méditations savantes, tous soumis à une révision attentive. Il ne se livra pas seulement, durant l'été et l'automne de 1866, à cette laborieuse entreprise; il refondit dans une septième édition, qui méritait d'être définitive, son Histoire générale de la philosophie. Dans ce beau livre, dont toutes les pages attestent son génie et son art, il avait introduit des développements du plus haut intérêt sur la philosophie grecque avant Socrate et sur Socrate, et donné des conclusions de la plus rare fermeté, sur la nature, l'objet, le droit et la puissance de la philosophie elle-même. L'Académie, dans deux de ses séances, entendit avec recueillement, et je ne crains pas de dire avec admiration, la lecture de ces fortes pensées, dont une mort trop rapprochée devait faire comme le testament philosophique de M. Cousin.

C'est le lendemain 17 décembre, après avoir fait ses adieux à l'Académie par d'aussi nobles communications, que M. Cousin quitta Paris pour se rendre à Cannes, où, depuis quelques années, sa santé l'obligeait à passer les mois tristes et âpres de l'hiver. L'un de ses plus chers amis, de ses plus savants disciples, M. Barthélemy Saint-Hilaire, l'y attendait et il devait y vivre dans l'agréable voisinage de M. Mérimée, son spirituel confrère à l'Académie française, qu'il se félicitait d'y retrouver tous les ans. Quelques semaines s'écoulèrent ainsi pour lui dans les douceurs de l'amitié, les charmes de la conversation, les plaisirs purs du travail et de l'esprit, sous un ciel inondé de lumière, au milieu d'un pays où l'hiver même était un printemps. Il y était heureux et il le disait. Bien près du jour fatal où elle devait s'éteindre, cette belle lumière jeta encore de vives lueurs. Le 12 janvier même, dans une agréable soirée, il fut étincelant d'esprit et ravit tout le monde par son amabilité. Pendant la nuit il eut une de ces insomnies que lui causaient fréquemment des nerfs de plus en plus agités et les ardeurs d'une pensée toujours en mouvement. Le matin, se sentant

vie, poussé par le besoin incessant de donner à ses œuvres plus de perfection, il publia de nouveau, en cinq volumes, qui embrassaient l'antiquité, le moyen âge, les temps modernes et même l'époque contemporaine, ses fragments philosophiques aussi précis qu'intéressants, les uns, fruits précoces d'un esprit fécond, les autres, nés plus tard de méditations savantes, tous soumis à une révision attentive. Il ne se livra pas seulement, durant l'été et l'automne de 1866, à cette laborieuse entreprise; il refondit dans une septième édition, qui méritait d'être définitive, son Histoire générale de la philosophie. Dans ce beau livre, dont toutes les pages attestent son génie et son art, il avait introduit des développements du plus haut intérêt sur la philosophie grecque avant Socrate et sur Socrate, et donné des conclusions de la plus rare fermeté, sur la nature, l'objet, le droit et la puissance de la philosophie elle-même. L'Académie, dans deux de ses séances, entendit avec recueillement, et je ne crains pas de dire avec admiration, la lecture de ces fortes pensées, dont une mort trop rapprochée devait faire comme le testament philosophique de M. Cousin.

C'est le lendemain 17 décembre, après avoir fait ses adieux à l'Académie par d'aussi nobles communications, que M. Cousin quitta Paris pour se rendre à Cannes, où, depuis quelques années, sa santé l'obligeait à passer les mois tristes et âpres de l'hiver. L'un de ses plus chers amis, de ses plus savants disciples, M. Barthélemy Saint-Hilaire, l'y attendait et il devait y vivre dans l'agréable voisinage de M. Mérimée, son spirituel confrère à l'Académie française, qu'il se félicitait d'y retrouver tous les ans. Quelques semaines s'écoulèrent ainsi pour lui dans les douceurs de l'amitié, les charmes de la conversation, les plaisirs purs du travail et de l'esprit, sous un ciel inondé de lumière, au milieu d'un pays où l'hiver même était un printemps. Il y était heureux et il le disait. Bien près du jour fatal où elle devait s'éteindre, cette belle lumière jeta encore de vives lueurs. Le 12 janvier même, dans une agréable soirée, il fut étincelant d'esprit et ravit tout le monde par son amabilité. Pendant la nuit il eut une de ces insomnies que lui causaient fréquemment des nerfs de plus en plus agités et les ardeurs d'une pensée toujours en mouvement. Le matin, se sentant

fatigué, il se leva une heure plus tard et se mit au travail selon sa coutume. Il s'occupait encore de l'ouvrage qu'il semblait cependant avoir conduit à toute sa perfection, et il retoucha et compléta quelques chapitres de son Histoire générale de la philosophie. Après ce travail, qui fut le dernier, et à l'heure du repas qu'il prenait en commun avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, il descendit pour déjeuner. Il se mit à table avec plaisir, y causa avec gaieté, se plaignant toutefois d'une lassitude qu'il attribuait à l'insomnie de la nuit. Vers la fin du déjeuner, sa tête s'inclina sur sa poitrine, comme s'il cédait à un besoin insurmontable de sommeil. Mais ce sommeil, dont ne parvinrent à le tirer ni les soins empressés de l'amitié, ni les secours impuissants de l'art, était le sommeil de la mort. M. Cousin succombait, hélas! à un coup foudroyant d'apoplexie qu'il pressentait depuis longtemps, et il expira le 14 janvier 1867 à cinq heures du matin, âgé de soixante et quinze ans, un mois et seize jours.

Ainsi la mort enlevait soudainement au monde M. Cousin. Elle plongeait dans les amertumes de l'affliction ses amis et ses disciples. Elle met-

tait en deuil deux Académies où il tenait une si grande place, où il laissait un si grand vide, et qui ne devaient plus entendre cette parole animée, spirituelle, féconde, dont elles avaient tant de fois goûté le charme. Elle attristait les lettres françaises qui comptaient M. Cousin parmi leurs gloires les plus hautes. Elle causait une perte irréparable à la philosophie dont il était le guide clairvoyant et le dominateur accepté. Enfin, et je n'hésite pas à le dire, elle apportait un préjudice à l'esprit humain qu'il servait avec tant de zèle et d'éclat depuis cinquante ans.

Toute sa vie, M. Cousin a recherché le vrai avec l'amour du bien et le goût du grand. Il avait cette spontanéité de l'esprit qui donne la vue soudaine des choses et cette force de la réflexion qui fait tirer des choses tout ce qu'elles contiennent, dont l'une inspire, l'autre approfondit, et qui permettent, lorsqu'elles s'accordent, à l'imagination de s'avancer sans écart, à la raison de se développer sans subtilité. Sentant avec vivacité, pensant avec méthode, il mêlait ses émotions à ses idées, il animait tout ce qu'il traitait. Unissant la vigueur d'un grand esprit à son étendue, les fermes honnêtetés de l'âme à ses géné-

reux élans, il a été un métaphysicien sensé, un critique profond, un historien savant des idées du genre humain, un moraliste éloquent de l'École de Socrate, un écrivain pur et habile, donnant à ses ouvrages, avec la forme qui les relève, le style qui les perpétue. Aussi ne laissera-t-il pas seulement de longs et tendres souvenirs à ceux qui l'ont aimé et qui l'ont perdu; ne sera-t-il pas seulement pour les contemporains qui ont entendu son éloquente voix et lu ses beaux livres, l'objet d'un regret et d'une admiration durables : il vivra dans les temps futurs, animera en les instruisant et en leur plaisant ceux qui ne sont pas encore et ceux qui, dans un avenir plus lointain, leur succéderont. Sa mémoire ne sera pas de celles qui s'oublient, ni son talent de ceux qui passent. L'immortalité l'attend, l'immortalité à laquelle il a toujours cru pour son âme et qui ne peut manquer à sa gloire.

LORD BROUGHAM

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 23 DÉCEMBRE 1871.

Messieurs,

Lord Brougham était le plus ancien comme le plus illustre associé étranger de l'Académie. Grand chancelier d'Angleterre lorsque, dans l'année 1832, l'Académie des sciences morales et politiques fut rétablie, il y fut appelé aussitôt et à bien des titres. Écrivain célèbre et spirituel, il avait consacré, depuis le commencement du siècle, ses facultés puissantes et ses talents variés à la propagation ou à la défense des idées les plus nobles et les plus humaines. Il avait cultivé, avec une aptitude en quelque sorte universelle, le vaste champ des sciences sociales, après avoir parcouru, non sans distinction, dès son

jeune âge, le domaine des sciences physiques et mathématiques. Grand avocat, il avait soutenu de sa vive parole et de sa dialectique pressante les plus grandes causes et il s'était acquis par son éloquence une impérissable renommée. Orateur politique d'une fécondité extraordinaire et non moins remarquable par la hauteur des vues que par l'éclat du talent, il s'était placé, de 1810 à 1830, dans la Chambre des communes à la tête du parti généreux qui voulait, en Angleterre, améliorer les lois et étendre les libertés publiques. Ministre entreprenant et chancelier réformateur, il accomplissait alors dans le gouvernement et dans la justice ces changements heureux dus au bon droit comme au bon sens qu'il avait recommandés dans l'opposition.

Henry Brougham appartenait par son père à une ancienne famille anglaise établie depuis des siècles dans le comté de Westmoreland, et par sa mère à une famille écossaise sortie des clans celtiques des Stuarts et Kinloch-Moidart. Bien jeune encore et déjà en possession du domaine héréditaire de Brougham-Hall, son père allait se marier avec une lady du voisinage dont la mort soudaine le jeta dans un noir chagrin. Il passa la

frontière et il alla visiter Édimbourg pour se distraire de son affliction. Il y parvint en trouvant encore mieux en Écosse qu'il n'avait perdu en Angleterre. Logé chez mistriss Syme, veuve du révéreud James Syme et sœur aînée du célèbre historien Robertson, il fut frappé des mérites de sa fille qui était dans la fleur de l'âge et qui unissait la conversation la plus agréable à la plus gracieuse distinction. Il la demanda en mariage et l'obtint, en offrant de ne pas la séparer de sa famille et de vivre lui-même en Écosse qu'il ne quitta plus. De ce mariage d'un Anglais ainsi expatrié par affection et d'une Écossaise, douée des plus hautes comme des plus aimables qualités, naquit le 19 septembre 1778, à Édimbourg, celui que ses rares talents devaient entourer d'un si long éclat et destinaient à un grand rôle.

Henry Brougham fut élevé en Écosse, dans ce pays d'étude et de liberté où l'esprit était cultivé avec sollicitude par un enseignement donné avec profusion, où, par un heureux emploi de l'observation dans l'examen des faits, de la raison dans la conception des théories, le savoir s'accordait avec le sens commun, et le sens commun

n'était dépourvu ni d'élévation, ni même d'originalité; pays alors fécond en hommes supérieurs et en œuvres mémorables et qui avait récemment produit des historiens comme Hume et Robertson, des philosophes comme Reid et Dugald Stewart, un publiciste comme Ferguson, un chimiste comme Black, que Lavoisier reconnaissait pour son maître, des orateurs comme Hugues Blair et Thomas Erskine, et le fondateur d'une science nouvelle comme Adam Smith. Le jeune Brougham devait suivre leurs traces.

L'instruction qu'il reçut dans les divers établissements publics de l'Écosse, et qu'il épuisa bien vite, fut secondée par les soins éclairés qu'il reçut dans sa famille. Son père, excellent humaniste formé au collége d'Eton, lui apprenait les éléments des langues classiques. Sa mère, femme éminente par le caractère ainsi que par l'intelligence, l'encourageait avec discernement et au besoin le contenait avec affection. Son grand-oncle Robertson, dont il aimait la gloire pure et dont il a toujours vénéré le souvenir, lui accordait ses bons conseils et présidait pour ainsi dire à son éducation. Le sage historien était en même temps un prédicateur recommandable, et le jeune

Brougham, qui se plaisait à ses sermons, se pénétrait des maximes généreuses que le docteur Robertson répandait du haut de la chaire. « Un de ses sermons, dit-il, me fit une impression extraordinaire, quoique je n'eusse alors que dix ans. L'occasion de ce sermon était le centenaire de la grande révolution de 1688. Dans ce discours il annonça clairement une *révolution qu'il attendait et qu'il voyait venir.* Les événements qui se passaient alors sur le continent lui semblaient les avant-coureurs d'événements plus grands dont il apercevait déjà les ombres projetées sur l'avenir, et, avec une prévoyante allégresse, il *contemplait la délivrance d'une grande nation des maux et des chaînes du gouvernement arbitraire.* » Ainsi dès son plus jeune âge Henry Brougham était comme attiré à la grande cause de la liberté, dont il devait plus tard soutenir les droits en Angleterre et dont les principes immortels allaient être alors proclamés en France.

Dans ses études, où il ne se montrait pas moins réfléchi qu'ardent, Henry Brougham devança tous ses condisciples. A l'âge de onze ans, il avait acquis une connaissance si subtile de la langue latine, qu'elle lui valut un châtiment et un

triomphe. Il suivait alors les leçons de la haute école d'Édimbourg, sous un maître rigide, Lucas Fraser, qui a eu pour élèves tous les jeunes Écossais dont le nom a brillé dans les lettres, dans la magistrature, dans la politique, au commencement du siècle, depuis Walter Scott jusqu'à Jeffrey, Horner, Murray, les futurs collaborateurs de Henry Brougham à la *Revue d'Édimbourg*. L'écolier, trop raffiné, avait une page du plus pur anglais d'Addison à mettre en latin irréprochable, et il introduisit dans son thème quelques mots qui semblaient tirés de la basse et barbare latinité. Fraser l'en réprimanda. Mais comme l'écolier, rebelle à l'avertissement, prétendit que ces expressions étaient excellentes et qu'il avait eu raison de s'en servir, Fraser lui infligea deux punitions, l'une pour avoir employé du mauvais latin, l'autre pour avoir soutenu que c'était du bon. Le lendemain, Henry Brougham vint à l'école avec un tas de livres sur le dos et il montra que les expressions qui lui étaient reprochées comme barbares appartenaient à des écrivains du siècle d'Auguste. Fraser l'écouta, le complimenta, et, depuis ce jour, l'écolier châtié fut salué comme le roi de l'école. On

ne l'appelait plus que l'*écolier qui a battu le maître*.

Ce fut à l'âge de quatorze ans qu'il parut comme étudiant à l'Université d'Édimbourg, alors dans toute sa splendeur. On y enseignait à fond la langue grecque, les grandes littératures et les hautes sciences, la rhétorique et la physique, les mathématiques et l'histoire, la morale et l'économie politique, la philosophie et la jurisprudence. Pendant le cours de quatre années qu'il passa à l'Université d'Édimbourg, Henry Brougham fit un amas de connaissances certainement plus étendues que profondes, qu'il sut classer et retenir dans l'une des mémoires les plus étonnantes dont ait été doué un homme d'esprit et qui ait été au service d'un homme éloquent. Il se prépara à être bien des choses, lettré disert, critique spirituel, écrivain politique, jurisconsulte philosophe, théologien naturaliste, physicien ingénieux, géomètre habile, comme il le montra bientôt par la multiplicité si diverse de ses talents et de ses ouvrages.

Il devint en même temps improvisateur. Il y avait dans les universités d'Écosse des sociétés où les jeunes gens se formaient à la discussion.

La *Société spéculative* d'Édimbourg était la plus célèbre. En novembre 1797, Henry Brougham y fut admis avec lord Henry Petty, depuis marquis de Landsdowne et membre comme lui du cabinet qui accomplit après 1830 la grande réforme parlementaire. C'était une école de composition littéraire et d'apprentissage oratoire. On y apprenait à penser avec élévation, à parler avec justesse dans un pays où le gouvernement dépendait de l'opinion publique et où l'opinion publique recevait les influences de la pensée la plus habile exprimée par la parole la plus persuasive. Henry Brougham s'y distingua comme partout. Dans des discussions orales sur de graves questions de morale, de politique, d'histoire, d'économie sociale, il montra ces ressources d'esprit et cette vigueur de raisonnement qui devaient faire de lui un si puissant orateur et un adversaire si redoutable dans les deux chambres du Parlement. Il fut considéré comme le plus prompt et le plus énergique discoureur qui eût paru parmi les étudiants, et l'on ne douta point des succès qui l'attendaient sur un plus vaste théâtre.

Avant de se transporter sur ce grand théâtre de

la parole et de la politique, il se livra à des travaux de tous les genres. Un jour on l'avait rencontré encore enfant sur l'un des ponts d'Édimbourg avec un énorme in-quarto sous le bras. C'était un volume de Laplace qu'il lisait en original pour se perfectionner tout à la fois dans la connaissance du français et des mathématiques. Il était devenu assez sagace observateur en physique en même temps que géomètre assez habile pour envoyer, dès l'âge de dix-huit ans, à la Société royale de Londres un mémoire intitulé : *Expériences et observations sur l'inflexion, la réflexion et les couleurs de la lumière*. Ce mémoire où, à l'aide des faits et du calcul, le jeune Brougham avait l'ambition d'ajouter à la théorie de Newton sur la lumière, fut bien accueilli par cette compagnie savante, qui le publia dans le quatre-vingt-sixième volume de ses Transactions. Coup sur coup, en 1797 et 1798, il lui adressa deux autres mémoires, l'un sur *les modifications et les propriétés de la lumière*, l'autre sur les *théorèmes généraux, particulièrement les porismes dans la plus haute géométrie*. La Société royale de Londres les inséra dans les quatre-vingt-septième et quatre-vingt-huitième volumes des Transactions

philosophiques, et le nomma lui-même l'un de ses membres en 1803.

Lorsqu'il reçut ce titre glorieux à son âge, il avait déjà publié sur le *Régime colonial des nations européennes* un livre important, et il avait pris part à une entreprise littéraire plus importante encore. En deux volumes, le jeune publiciste avait exposé savamment l'état et examiné le gouvernement des colonies. Conçu dans un esprit libéral, quoique inspiré par l'intérêt anglais, cet ouvrage, dans lequel la traite des noirs était condamnée sans que l'esclavage y fût encore directement combattu, avait été écrit en quelques mois. Le juge ordinairement sévère des lords chanceliers d'Angleterre, lord Campbell, chancelier lui-même, a dit à cette occasion : « Aucun autre homme n'aurait pu faire un livre si étendu et si bon en aussi peu de temps. »

A la fin de 1801, un soir, au troisième étage d'une maison de la place Buccleug à Édimbourg, cinq hommes, jeunes, ardents d'esprit, hardis de jugement, pleins de verve comme de savoir, ambitieux de servir la double cause des lettres humaines et des libertés publiques, Sydney Smith, Jeffrey, Henry Brougham, Francis Horner, John

Murray, unis entre eux de goûts et d'amitié, conçurent le dessein d'entreprendre une grande Revue de littérature et de politique qu'ils publieraient en un volume tous les trois mois. La proposition fut faite par Sydney Smith et accueillie avec acclamation. Tous à l'envi se mirent au travail et préparèrent le premier numéro de la *Revue d'Édimbourg,* destinée à une si prompte et si durable célébrité. Ce premier volume, dans lequel Henry Brougham inséra à lui seul sept articles, parut le 10 octobre 1802, et obtint un succès extraordinaire. Il s'en fit plusieurs éditions successives, et le troisième numéro de la Revue se vendit à vingt-cinq mille exemplaires. La *Revue d'Édimbourg,* dont l'apparition avait été un événement, devint bien vite une puissance, grâce au concours assidu et brillant de Jeffrey qui avait le sens, la finesse, l'habileté d'un grand critique, de Sydney Smith qui mêlait les traits piquants d'un esprit original aux élans d'une imagination savante, de Horner dont la raison était aussi ferme que discrète, le talent aussi élevé que régulier, et surtout de Brougham que Jeffrey trouvait *merveilleux par la force et la variété,* et que Horner appelait *le plus fécond parmi*

les enfants des hommes. Il l'était en effet, et, tandis que dans les vingt-trois premiers volumes du célèbre recueil Horner mit quatorze articles, Sydney Smith vingt-trois, Jeffrey soixante-quinze, le fertile Henry Brougham en inséra quatre-vingts sur des sujets fort divers de droit et de science, de voyages et d'art, d'histoire et de politique. Aussi le rédacteur du *Blakwood* disait dès lors des auteurs de la *Revue d'Édimbourg :* « Ils s'étaient arrogé une autorité pontificale en matière de goût, prophétique en matière de gouvernement ; les destins des auteurs et des royaumes étaient en quelque sorte commis à leur décision et à leur prescience, et Jeffrey et Brougham devenaient le Minos et le Rhadamanthe de la littérature et de la politique. »

En même temps qu'il se distinguait dans les lettres, Henry Brougham s'illustrait au barreau. Il était avocat depuis la première année du siècle. Après avoir plaidé à la Cour et aux assises d'Écosse, il porta ses talents sur un plus vaste théâtre où devait grandir encore sa renommée. Une cause de droit féodal, la transmission des titres et des biens des ducs de Roxburg, ayant été déférée, par voie d'appel, de la Cour de ses-

sion d'Écosse à la Chambre des lords d'Angleterre, il se rendit à Londres pour la soutenir et il y resta. Affilié à la société de Lincolns'Inn, il plaida devant la Cour du banc du roi, à Westminster, et suivit les assises du circuit du Nord. Selon son invariable coutume d'être des premiers partout, il se plaça bientôt à la tête du barreau d'Angleterre. Il s'y plaça par sa raison élevée, sa parole vive et brillante, une certaine manière de présenter les considérations les plus fortes avec la verve la plus mordante, une raillerie redoutée jointe à une logique victorieuse et je ne sais quoi de spirituel qui saisissait, d'impétueux qui entraînait, de pathétique même qui remuait le public et souvent gagnait les juges.

Une grande cause politique l'appela, en 1808, devant la Chambre des communes et devant la Chambre des lords. Napoléon, dans sa lutte acharnée contre le seul peuple inaccessible à ses armes, avait espéré frapper mortellement dans ses intérêts l'Angleterre, dont il ne pouvait pas envahir le territoire. Par les décrets de Berlin et de Milan, il avait établi le système du blocus continental, instrument de guerre aussi démesuré

que son imagination. Aux décrets qui mettaient en quelque sorte l'Angleterre hors la loi et le commerce des nations, le cabinet britannique répondit par des *Ordres en conseil* qui déclaraient les ports de l'Angleterre fermés aux produits étrangers transportés sur des navires neutres ayant passé par les ports du continent et s'étant soumis à la visite française. Poursuivis à la fois par les décrets impériaux et par les interdictions britanniques, les neutres ne purent plus même entretenir un reste de relations commerciales entre l'Europe qui se fermait et l'Angleterre qui s'isolait.

La nation anglaise le sentit, en souffrit, s'en plaignit. Les marchands de Londres, de Liverpool, de Manchester, adressèrent une requête au parlement contre les *ordres* du cabinet, qui agissait alors presque aussi dictatorialement en Angleterre que Napoléon sur le continent. Ils choisirent pour leur avocat Henry Brougham, qui pendant plusieurs jours défendit leur cause devant la Chambre des communes et la Chambre des lords, dans des discours admirables. Savant économiste, il s'y livra à une discussion habile des détails comme des lois de commerce; puis-

sant orateur, il attaqua dans son hardi langage la désastreuse politique d'un ministère, qui n'indisposait pas seulement les nations neutres, mais qui ruinait encore le commerce et les manufactures de l'Angleterre. Chaque fois qu'il parlait, la foule se pressait aux abords des Chambres toujours pleines, et d'où tous les soirs des centaines d'auditeurs s'en retournaient sans avoir pu même entendre les murmures flatteurs accordés à son éloquence. Mais tous ses efforts furent vains. La requête des commerçants anglais, malgré l'éloquente démonstration de son opportunité et de sa justice, fut repoussée par une majorité acquise dans les deux Chambres aux fautes comme aux violences du ministère.

Si l'avocat perdit en cette rencontre la cause de ses clients devant des juges partiaux, il gagna la sienne devant le public, et la plupart des accusés politiques célèbres le prirent pour leur défenseur. L'Angleterre ne vivait pas alors sous le régime libre et doux, régulier sans compression, populaire sans excès, dont elle jouit aujourd'hui. L'autorité s'y montrait quelquefois oppressive. La liberté individuelle était menacée par la suspension, souvent renouvelée, de l'*ha-*

beas corpus. La presse, dont l'action indépendante, mais éclairée, est si nécessaire pour contrôler l'exercice du pouvoir et pour provoquer l'amélioration des lois, était incessamment poursuivie. Des procès en libelle étaient intentés aux journaux, et les accusations furent alors si fréquentes, qu'elles devinrent plus tard presque impossibles, grâce aux intempérantes attaques de l'attorney général de la couronne, sir Vicary Gibbs, et aux défenses redoutées de l'avocat Henry Brougham. L'un par ses poursuites, l'autre par ses discussions, purent être considérés comme ayant concouru à l'affranchissement définitif de la presse, qui, à la longue, apprit elle-même à se rendre plus utile en se montrant plus mesurée.

Les succès du barreau ne pouvaient pas suffire à Henry Brougham, pour qui le barreau n'était que l'avenue du Parlement. Aussi aspira-t-il de bonne heure à entrer dans la Chambre des communes. Dès son arrivée à Londres, il avait été accueilli avec un singulier empressement par les chefs des Whigs dont il avait embrassé la cause. Invité dans leurs réunions, convive recherché dans leurs dîners, il brilla par son esprit, étonna par ses connaissances, charma par sa gaieté. Il

devint surtout l'un des hôtes assidus de Holland-House, de cette magnifique résidence qui était en quelque sorte le chef-lieu du parti Whig, où le goût des choses de l'art s'unissait au culte des choses de l'esprit, les purs attraits de la conversation aux discussions élevées de la politique, où le neveu de Fox, l'aimable et illustre lord Holland, a reçu durant près d'un demi-siècle la société la plus éclairée de l'Angleterre et de l'Europe.

Là, sans arrogance comme sans embarras, Henry Brougham vivait sur le pied d'une entière égalité avec les plus grands seigneurs et les personnages les plus importants du parti Whig, qui était le parti libéral, peut-être parce qu'il était le parti aristocratique. Ce que sa position avait encore d'inférieur était relevé par ce que son esprit avait d'éminent, et d'ailleurs, si son mérite le faisait considérer, sa causticité l'aurait fait craindre. Aussi comptait-on beaucoup avec lui ; il était une puissance dans la haute société de Londres avant de l'être dans le Parlement d'Angleterre.

Il n'y arriva qu'au commencement de 1810, trois ans après que les Whigs, sortis du court

ministère où ils étaient entrés avec leur glorieux chef, M. Fox, avaient subi, dans les élections générales de 1807, des revers qui présageaient pour eux une longue disgrâce. Henry Brougham ne pénétra dans le Parlement que par la petite porte des bourgs pourris. C'était par cette porte un peu basse, mais plus facilement ouverte aux grands talents, qu'y étaient entrés des orateurs et des hommes d'État comme le premier Pitt (lord Chatam), Burke, Fox et le second Pitt qui, durant tant d'années, avait dirigé le Parlement et gouverné l'Angleterre par la puissance de la parole et le génie de la volonté. Le chef de la famille libérale des Russel, le duc de Bedford, disposait du siége, alors devenu vacant, de Camelford, qu'il s'empressa d'offrir à Henry Brougham et que Henry Brougham ne mit pas moins d'empressement à accepter.

C'est ainsi qu'il fut introduit dans la Chambre des communes, où la fécondité de ses ressources, l'activité la plus entreprenante, l'esprit le plus prompt comme le plus vigoureux, le rendirent non moins propre à la discussion des affaires qu'aux grands débats de la politique. Henry Brougham semblait né pour les luttes oratoires.

Il y était toujours prêt, tout le disait dans son aspect. Un front avancé révélait sa forte intelligence, des yeux animés et perçants annonçaient la vivacité de ses pensées et préparaient aux brillants éclats de sa verve originale. Dans les traits mobiles de son visage, un peu heurté, mais très-expressif, se reflétaient de nobles ardeurs et des sentiments énergiques. Lorsqu'il se livrait à de véhémentes argumentations, ou qu'il lançait d'amers sarcasmes, l'audace du geste s'ajoutait à l'impétuosité de l'accent et rendait plus redoutables les coups acérés de son éloquence agressive.

Pouvant être tour à tour familier et pompeux, toujours élevé par les idées, souvent caustique par les traits, capable d'émouvoir, habile à railler, mais surtout raisonneur pressant, abondant, puissant, il entra en campagne dès 1810 et combattit aux premiers rangs de l'armée amoindrie des Whigs. Il intervint dès lors dans la plupart des discussions importantes, soit de droit, soit de politique, et il fit entendre souvent une parole que son talent pouvait rendre habile, mais à laquelle le temps ne permettait guère d'être efficace. Elle le fut cependant en quelques rencontres.

Il avait pris en main une cause qui lui était chère depuis de longues années, l'abolition de la traite, odieux recrutement de l'esclavage. C'était surtout dans l'immortel dernier siècle que l'esprit philosophique avait déclaré l'esclavage contraire à la loi naturelle et proclamé le droit de tous les hommes à la liberté. L'esclavage avait été attaqué d'abord dans sa source, la traite des noirs, et Montesquieu, flétrissant un aussi abominable trafic dans l'*Esprit des lois,* avait demandé, en 1750, que les nations civilisées s'entendissent pour l'abolir, ce qu'elles n'ont fait que soixante-cinq ans après, par la solennelle interdiction prononcée en 1815, au congrès de Vienne.

Ce que condamnait la pensée française fut battu en ruine avec une vertueuse constance par la pratique anglaise. Dès 1787, il se forma, sous la présidence d'un ami compatissant des hommes, de Scharp, afin d'abolir la traite, une ligue qui eut au dehors le vénérable Clarkson pour courageux missionnaire, et dont l'éloquent Wilberforce fut l'infatigable apôtre dans le parlement d'Angleterre. Durant un quart de siècle, sans qu'aucun obstacle les retînt, sans qu'aucun revers les décourageât, ils avaient poursuivi cette

œuvre humaine et dès lors laborieuse, car il faut du temps parmi les hommes pour qu'une idée triomphe d'un intérêt et qu'un généreux sentiment déracine une cupide habitude. Enfin, après sept motions présentées à la Chambre des communes de 1789 à 1805, et constamment repoussées ou éludées, Wilberforce, qu'avaient utilement secondé du dehors Zacharias Macaulay, par un dévouement expérimenté, et Henry Brougham, par des écrits retentissants, vit, dans le court mais libéral ministère de Fox et de Grenville, ses longs efforts aboutir à l'abolition de la traite par un acte du Parlement.

Cependant, abolie de droit, la traite subsistait de fait. Elle s'exerçait d'une manière moins ouverte, mais presque aussi étendue, sur des navires qui, préparés pour recevoir et pour cacher ces horribles cargaisons humaines, venaient insolemment mouiller aux quais de Liverpool et jusques aux bords de la Tamise, non loin du palais même des lois où la traite avait été condamnée. Brougham dénonça éloquemment ces criminelles infractions, et il proposa, pour les interdire, une adresse à la couronne, qui fut votée avec applaudissements par la Chambre entière des communes. Il

fit mieux. L'année suivante, il présenta lui-même un bill dans lequel il ne demandait pas seulement des précautions plus grandes, une surveillance plus active, des croisières plus diligentes, afin d'empêcher la traite, mais il proposait d'assimiler le commerce tout à la fois inhumain et illégal des esclaves aux actes de félonie et de le rendre passible des mêmes châtiments. Ce bill, devenu loi le 11 mai 1811, contribua à rendre plus efficace l'interdiction de la traite, que l'infatigable Brougham poursuivit sans relâche dans tous les subterfuges qu'elle prit pour se perpétuer et sous toutes les formes qu'elle emprunta pour se survivre. Après six mémorables discours qu'il prononça contre la traite, il attaqua plus tard l'esclavage lui-même. La cessation de l'une devait avoir pour conséquence la suppression de l'autre, et un bill, qu'il fit passer sous son ministère, en 1833, abolit tout à fait la servitude dans les colonies anglaises, en 1840. Wilberforce, qui mourut l'année même où ce bill fut porté, vit décréter ainsi la mesure désirée, dont Clarkson put apercevoir le fidèle accomplissement par la loi de son pays, destinée à servir d'exemple à d'autres pays et à provoquer, avant la fin de ce siècle libéra-

teur, chez toutes les nations chrétiennes et civilisées, l'affranchissement de la partie asservie du genre humain.

L'habile orateur eut bientôt un autre triomphe. Les marchands de Liverpool, de Hull, de Manchester, de Londres, adressèrent des pétitions au Parlement contre les *ordres en conseil,* dont l'Angleterre continuait à souffrir et à se plaindre. Leur avocat, impuissant en 1809, fut leur soutien victorieux en 1812. Durant plus d'un mois et de concert avec le grand financier Alexandre Baring, plus tard lord Ashburton, il mit dans toute leur évidence, à la Chambre des communes, les résultats d'une enquête qu'ils avaient provoquée et qu'ils soutinrent en commun. A la suite de ce débat long et décisif, il prononça un discours où, s'élevant très-haut, il fit valoir à la fois les idées les plus vraies de la science économique et les intérêts les plus urgents de l'industrie comme de la politique anglaise. L'effet de ce discours fut irrésistible. Il le fut à un tel point que le secrétaire des colonies, M. Rose, ayant essayé d'y répondre, lord Castlereagh, alors ministre des affaires étrangères, déclara sur-le-champ à la Chambre des communes qu'il était inutile d'é-

mettre un vote sur les *ordres en conseil,* que révoquait le gouvernement.

Ce fut après des succès aussi éclatants qu'il cessa d'appartenir à une Chambre où il avait déjà pris une si grande place. En 1812, après que le roi Georges III fut tombé dans un état de démence incurable et que le prince de Galles, son fils, eut été reconnu régent de la Grande-Bretagne, le Parlement fut dissous. Le député du bourg pourri de Camelford fut invité à se présenter aux suffrages de la grande cité de Liverpool; il accepta. Sa candidature devait y rencontrer l'appui des marchands, dont il avait fait triompher la cause. Mais M. Brougham et l'autre candidat de son parti, M. Creevey, avaient pour concurrents deux tories redoutables, Georges Canning, sorti depuis peu du ministère pour y rentrer bientôt, et le général Gascoygne, qui, l'un et l'autre, étaient de zélés soutiens de la politique continuée de M. Pitt. Cette politique, compressive en Angleterre, belliqueuse en Europe, semblait n'aboutir alors qu'à d'onéreux accablements et à de constants désastres. Par suite des traitements infligés aux nations neutres en vertu des *ordres en conseil,* révoqués trop tard,

la guerre venait d'éclater avec les États-Unis d'Amérique, et l'on apprenait, le 12 octobre 1812, que l'invasion de la Russie par l'empereur jusque-là victorieux des Français avait été suivie de la prise et de l'incendie de Moscou. C'était le jour même où M. Brougham, qui dans cette laborieuse campagne électorale avait, pendant deux semaines, parlé de jour et de nuit plus de cent fois dans les sociétés et les clubs de la ville, haranguait sur les hustings les électeurs de Liverpool. L'impétueux candidat whig tira de cette position un parti extraordinaire, dans un discours adroit et passionné qui avertissait les intérêts comme il éveillait les craintes de la riche cité, et qu'il terminait par cette invective éloquente :

« Je me présente contre les amis et les suivants de M. Pitt, ou, comme ils l'appellent eux-mêmes partialement, de l'immortel homme d'État qui n'est plus. Oui, immortel par les misères de son pays sacrifié! immortel par les plaies de ses libertés saignantes! immortel par les guerres cruelles sorties de sa froide et inhabile ambition! immortel par les taxes intolérables et les lourdes dettes que ces guerres font peser sur nous et que, parmi nous, les hommes les plus jeunes ne

vivront pas assez pour voir finir! immortel par le triomphe de nos ennemis et la ruine de tous nos alliés, triomphe et ruine qui ont coûté tant de sang et tant d'argent! immortel par les afflictions de l'Angleterre et l'humiliation des amis de l'Angleterre durant les vingt années de son règne, depuis les premiers rayons de faveur dont une cour satisfaite paya sa précoce apostasie, jusqu'à l'éclat funèbre qui, à cet instant même, est jeté sur son nom par la métropole incendiée de notre dernier allié! Qu'une pareille immortalité ne me tombe jamais en partage! que je vive plutôt innocent et obscur, et, lorsque je cesserai de vous servir et de ressentir vos dommages, puissé-je avoir un humble monument avec quelque pierre sans nom où il soit écrit : Sous cette pierre repose de ses travaux pour vous un ennemi de l'immortel homme d'État, un ami de la paix et du peuple. »

Malgré ses services et ses efforts, l'éloquent ami de la paix et du peuple ne fut pas élu. Les Tories l'emportèrent par l'autorité et la corruption. Il fut dépensé jusqu'à 20,000 livres sterling (500,000 francs), pour assurer l'élection de M. Canning et du général Gascoygne qui repré-

sentèrent la ville peu reconnaissante de Liverpool dans la Chambre des communes d'où M. Brougham resta éloigné un peu plus de trois ans. A la fin, un des siéges qui dépendaient du comte d'Arlington, le siége pour Winchelsea, devint vacant en 1816, et M. Brougham, à qui il fut cédé, reparut dans le parlement. Lorsqu'il rentra dans la Chambre des communes, l'opposition, à la tête de laquelle il se plaça de plus en plus, devait y demeurer longtemps impuissante. Tout en ayant sur bien des points raison, la situation et les conjonctures semblaient la condamner à avoir tort. La politique des Tories triomphait plus que jamais en Angleterre, après son succès décisif en Europe. La victoire que les excès ambitieux d'un grand homme et le soulèvement du monde entier contre sa domination avaient à la fin donnée à la coalition européenne et à la constance britannique, tournait au profit comme à l'honneur des hommes qui l'avaient poursuivie et du système qui l'avait procurée. Ces hommes que les circonstances avaient contraints à être obstinés paraissaient avoir été habiles parce que, à la fin, ils avaient été heureux. Leur système, dont le prestige venu du dehors facilitait le main-

tien au dedans, fut continué non toutefois sans lutte et sans trouble. L'ardent, le spirituel, le généreux M. Brougham surtout attaqua les actes et les alliances du ministère Torie qui voulait prolonger après la paix les impôts de guerre, qui restait étroitement uni aux puissances les plus despotiques sur le continent, qui en Angleterre méconnaissait les anciens droits, restreignait les libertés publiques et repoussait les plus urgentes réformes.

Une des réformes auxquelles M. Brougham travailla avec le plus de succès fut celle de l'instruction populaire, dont il se fit l'avocat dans le Parlement, le propagateur dans le royaume. Personne, en Angleterre, n'a contribué autant que lui à répandre l'instruction à tous les degrés et de toutes les manières. Pour cet ami zélé du savoir, qu'il ne séparait pas du bien, éclairer les esprits, c'était élever les âmes; étendre les notions vraies, c'était élargir les voies droites; améliorer l'éducation d'un peuple, c'était ajouter à sa civilisation et à sa vertu.

Sous l'active influence de M. Brougham et à la suite d'un bill qu'il fit adopter en 1818, s'ouvrit pour les écoles l'ère des améliorations et des ac-

croissements. Les fonds que la charité de l'État avait consacrés à l'instruction et au soulagement des pauvres furent ramenés à leur bienfaisante destination; les écoles, mieux constituées, se multiplièrent; en quelques années, leur nombre doubla et l'on y compta trois fois plus d'écoliers qu'auparavant.

Aux bienfaits d'une éducation élémentaire plus étendue pour les enfants s'ajoutèrent bientôt, grâce surtout à M. Brougham, les bienfaits d'une instruction spéciale, à la fois savante et pratique, pour les hommes des classes laborieuses. On avait établi à Glasgow, en Écosse, dès le commencement du siècle, une école d'application de la science aux arts, où la physique, la chimie, la mécanique étaient enseignées aux ouvriers de cette cité industrieuse. De concert avec le docteur Birbeck, fondateur de cette école, M. Brougham, en 1823, institua dans la ville même de Londres une école semblable créée à l'aide de souscriptions particulières, pourvue d'une bibliothèque choisie, munie d'instruments de toute sorte, où les théories se démontraient par des expériences dans des leçons données à plus de douze cents auditeurs sortis un moment du travail pour y re-

tourner avec plus d'aptitude. L'école de Londres devint la mère de toutes les écoles de même nature qui s'établirent rapidement à Leeds, à Hexham, à Newcastle, à Kindal, à Sheffield, à Manchester, à Liverpool, et qui, pour la plupart, furent inaugurées ou encouragées par M. Brougham, patron universel de ces instituts des arts mécaniques.

De l'enseignement des enfants et des ouvriers la sollicitude de M. Brougham s'étendit à l'enseignement supérieur des jeunes gens des classes moyennes. Pour ceux d'entre eux qui ne pouvaient pas aller à grands frais s'instruire à Oxford ou à Cambridge, fut fondée, sur le modèle des Universités d'Écosse, l'Université libre de Londres, où les étudiants, non cloîtrés, assidus aux cours, sans être séparés de leurs familles, reçurent l'instruction la plus libérale, donnée de la façon la moins dispendieuse. Ce n'est pas tout; l'inspirateur persévérant de tant d'œuvres excellentes publia, sous le titre de : *Observations pratiques sur l'éducation du peuple,* un écrit qui eut plus de vingt éditions, et où il montrait les avantages des livres à bon marché destinés à répandre une instruction solide sous une forme agréable. C'est dans ce dessein, d'après ses vues et sous

sa présidence, que se constitua, en 1825, la fameuse *Société pour la diffusion des connaissances utiles,* qu'il fit ériger plus tard en corporation par charte royale, et qui, vouée à l'apostolat de l'utilité par le savoir, eut la belle mission d'améliorer dans le pays les sentiments en y élevant les idées, de travailler au bien-être général en augmentant les lumières communes.

L'opposition habile et quelquefois heureuse de M. Brougham lui donna une popularité qui s'étendit encore par la défense d'une reine poursuivie devant le parlement de la Grande-Bretagne en adultère, en divorce et en dégradation. Ce procès fameux, qui fit alors tant de bruit, restera dans l'histoire comme un des tristes scandales de la royauté et comme l'occasion du plus grand triomphe oratoire de Henry Brougham. Caroline de Brunswick, nièce bien-aimée de Georges III, avait été mariée, en 1795, au fils élégant et fort dissipé de ce rigide monarque. Elle avait épousé le prince de Galles, qui avait déjà contracté un mariage clandestin avec mistriss Fitz-Herbert. Prise bientôt en dégoût, l'infortunée Caroline avait été repoussée avec aversion. L'outrage s'était même ajouté pour elle au délaissement.

Tant que Georges III avait pu lui garder sa tutélaire bienveillance, elle était restée en Angleterre. Mais en 1814, après que le prince de Galles, devenu régent, eut le pouvoir de la persécuter en se servant des mêmes ministres qui lui avaient été favorables sous la royauté du père et qui devaient lui être contraires sous la régence du fils, elle quitta la Grande-Bretagne malgré les instances de M. Brougham qui, depuis nombre d'années, était son conseil, et elle se réfugia sur le continent. Là, fort libre, elle fut pour le moins trop inconsidérée. Dans les familiarités d'une compagnie qui ne convenait pas à son rang, oubliant la dignité de la princesse, manqua-t-elle à l'honnêteté de la femme? On l'en accusa, et une commission d'enquête instituée à Milan recueillit secrètement contre elle des témoignages dont on espéra se servir pour l'exclure du trône, lorsqu'elle serait appelée à y monter. Ce moment arriva en 1820.

Georges III étant mort et le régent étant devenu roi sous le nom de Georges IV, Caroline de Brunswick était reine de droit. Mais Georges IV ne voulut pas la reconnaître. Son nom fut aussitôt effacé du livre de la liturgie, les prières

de l'Église lui furent refusées, et on la menaça d'être poursuivie criminellement si elle venait revendiquer la couronne en Angleterre. Irritée de l'affront et non intimidée par la menace, l'altière et intrépide princesse accourut pour réclamer son droit sans s'inquiéter de son péril. En vertu de la prérogative qu'elle tenait de la loi, elle avait nommé pour attorney général de la reine de la Grande-Bretagne M. Brougham, et un ami de M. Brougham, M. Denman, pour son sollicitor général. Le gouvernement lui-même dut les installer, revêtus de la robe de soie, insigne de leur charge, dans les offices qu'ils remplirent bientôt l'un et l'autre avec éclat, en défendant l'honneur de la femme, en soutenant les droits de la reine.

M. Brougham fut surtout admirable de conduite comme de talent, pour empêcher d'abord, retarder ensuite, gagner enfin ce procès redoutable. Lorsque, après de vaines tentatives de conciliation, le premier ministre lord Liverpool eut porté devant la Chambre haute un bill de poursuite contre la reine, et que la Chambre haute, malgré les vives représentations de l'attorney de la reine, eut voté le bill à une majorité considérable, la plus terrible accusation rencontra la

plus audacieuse comme la plus adroite défense. Durant plusieurs mois la cause de la reine que le peuple anglais, déclaré dès l'abord et tumultueusement pour elle, soutenait avec passion, s'instruisit et se débattit devant les pairs du royaume formés en cour de justice. Durant plusieurs mois son grand avocat se montra vraiment supérieur par la force et les ressources qu'il déploya dans ses discussions, par les traits acérés de son esprit, l'habileté de ses menaces, les généreux élans de son éloquence. A la fin de ce long débat il prononça en faveur de la reine un plaidoyer qui, tout à la fois mordant, raisonné, ironique, hautain, entraînant, fut considéré comme le plus rare effort du talent oratoire et le comble de l'art dans la défense d'une si grande accusée et d'une si apparente coupable.

Par sa prodigieuse et hardie babileté qui sut présenter la reine comme innocente, et montrer le peuple comme prêt à la sédition si elle était condamnée, Henry Brougham ébranla les juges, intimida le roi, sauva la reine et s'assura une renommée immortelle, la renommée que consacre le talent et que perpétue l'histoire. Le premier ministre, lord Liverpool, retira le bill qui n'avait

obtenu qu'une faible majorité de neuf voix dans une Chambre décidée d'abord presque tout entière à l'admettre. Le triomphe de Brougham fut sans exemple. A l'éclat du succès il joignit la délicatesse du désintéressement. La reine Caroline qui, grâce à lui, avait conservé le droit à la couronne qu'elle ne parvint cependant pas à faire mettre sur sa tête avant de mourir, offrit la somme considérable de 4,000 livres sterling (100,000 francs) à son éloquent et victorieux défenseur, qui la refusa avec une noblesse facile. Le nom de Brougham fut dans toutes les bouches, et l'admiration pour le grand avocat accrut encore l'influence du député dans la Chambre des communes.

Il n'y fut pas seulement un des chefs de l'opposition les plus écoutés, il y devint un provocateur heureux des réformes. En bien des choses, l'Angleterre avait besoin d'être réformée. Ce pays, si avancé par la forme du gouvernement, demeurait encore en arrière par l'état de la société, et la nation la plus libre sous la monarchie n'était ni réglée ni régie comme la nation la plus civilisée. L'esprit des temps modernes, avec sa générosité et son équité, avait pénétré faiblement

dans sa législation et dans sa justice. La Grande Bretagne se gouvernait par des assemblées délibérantes, mais le droit de nommer à ces assemblées appartenait à un petit nombre ; elle reconnaissait plusieurs religions, après n'en avoir souffert longtemps qu'une seule, mais elle proscrivait sous le rapport politique tous ceux qui ne professaient pas la religion de l'État ; elle avait le respect des lois, mais elle gardait des lois défectueuses ; elle participait à la distribution de la justice par le jury, mais elle supportait en même temps des tribunaux qui exposaient la justice au plus périlleux arbitraire ou aux plus décevantes lenteurs. Tempérer l'action de l'aristocratie dans le gouvernement, diminuer les priviléges dans la société en affaiblissant les inégalités dans le droit, détruire l'intolérance politique en matière religieuse, introduire des perfectionnements dans les lois, apporter des améliorations à la justice : telle fut l'œuvre à laquelle s'associa pleinement M. Brougham et qu'il contribua à préparer ou à accomplir.

Commencé pendant le ministère libéral de M. Canning, que M. Brougham n'hésita pas à soutenir sans vouloir y entrer, le mouvement

de réforme continua lorsqu'un cabinet de Tories mitigés eut été formé par le concert du duc de Wellington, de M. Peel et de lord Lyndhurst. Le souffle du temps poussait à la liberté et à la justice. Les deux ministres jusque-là les plus contraires à l'émancipation des catholiques, le duc de Wellington et sir Robert Peel, firent cesser eux-mêmes la proscription politique qui frappait une partie des habitants de l'Angleterre et la presque-totalité des habitants de l'Irlande. Sous la contrainte des événements et de l'opinion, par un bill fort équitable, ils rendirent aux catholiques les droits que l'intolérance protestante leur avait ravis. Ils ouvrirent pour eux l'accès des charges publiques qui leur étaient interdites, l'entrée du Parlement qui leur était fermé, et où pénétrèrent, entourés d'un cortége de députés catholiques, O'Connel et Shiel, le grand tribun de l'Irlande et son plus brillant orateur.

Ce fut dans la session qui suivit l'avénement de ce ministère que M. Brougham proposa la célèbre réforme de la loi anglaise. Dans un discours resté mémorable, il exposa, en jurisconsulte, en critique, en orateur, ce qu'avait de défectueux la législation, ce qu'offrait d'incertain la justice en

Angleterre. Sagement pénétré des principes du droit moderne, il signala les abus perpétués des usages anciens ; ami éclairé de la justice, il indiqua les vices introduits ou restés dans les diverses cours chargées de la rendre. Pendant six heures, il parcourut à pas pressés, mais sûrs, le vaste champ de la jurisprudence anglaise, montrant partout les défauts de la loi, et partout où était le mal suggérant le remède. Pendant six heures, il tint toute la Chambre attentive à sa merveilleuse parole, frappée de son immense savoir, séduite par sa forte raison, sans qu'aucun membre fût tenté de quitter sa place, malgré l'aridité apparente du sujet et l'étendue réelle du discours. Il termina ce discours extraordinaire par un éloquent appel à la souveraineté législative :

« ..... Je m'adresse à la Chambre dans la confiante attente qu'elle m'assistera. Que cordialement et honnêtement elle me soutienne dans l'œuvre la meilleure et la plus grande que les mains des législateurs puissent entreprendre..... Vous voyez le plus grand guerrier de ce temps, le conquérant de l'Italie, le dominateur de l'Allemagne, la terreur du Nord, vous le voyez regarder toutes ses incomparables victoires comme

peu de chose à côté du triomphe que vous êtes maintenant en position d'obtenir, vous le voyez mépriser l'inconstance de la fortune, lorsque, en dépit d'elle, il peut dire avec un confiant orgueil : « Je veux paraître devant la postérité avec mon Code dans la main. » Vous l'avez vaincu sur le champ de bataille, efforcez-vous maintenant de rivaliser avec lui dans les arts sacrés de la paix. Surpassez-le comme législateurs après l'avoir emporté sur lui par les armes. Alors le lustre acquis à la régence sera éclipsé par le lustre plus solide et plus durable du règne.

« Auguste se vantait d'avoir trouvé Rome de brique et de l'avoir laissée de marbre ; c'était la splendeur dans laquelle il espérait cacher les perfidies de ses premières années. Une pareille gloire n'est pas indigne d'un grand prince. Mais combien est plus noble l'orgueil du souverain, lorsqu'il peut dire qu'il a trouvé la justice coûteuse et qu'il la laisse à bon marché ; qu'il a trouvé la loi comme un livre fermé, et qu'il la laisse comme une lettre vivante ; qu'il l'a trouvée le patrimoine du riche et qu'il la laisse l'héritage du pauvre ; qu'il l'a trouvée le glaive à deux tranchants de l'orgueil et de l'oppression, et qu'il la laisse l'ap-

pui de l'honnêteté et le bouclier de l'innocence! »

Son vœu fut rempli. La Chambre des communes décida à l'unanimité qu'une adresse dans ce sens serait présentée à la Couronne, et deux commissions furent aussitôt nommées pour examiner : l'une, les applications de la commune loi dans les cours supérieures du royaume; l'autre, l'état de la loi qui concernait les transmissions de la propriété immobilière. Ces commissions eurent pour efficace auxiliaire M. Brougham qui, à la science élevée du théoricien, joignait l'expérience pratique du légiste, et leurs rapports furent suivis d'actes du Parlement, qui améliorèrent sur quelques points les institutions juridiques de l'Angleterre. Le hardi réformateur fit entrer son pays dans la voie des changements heureux où il devait s'avancer lui-même de plus en plus, car ce qu'il proposait alors comme député des communes, il devait l'entreprendre ensuite comme ministre de la Couronne.

Ce moment était proche. Le roi Georges IV étant mort en juin 1830, son frère, le duc de Clarence, lui succéda sous le nom de Guillaume IV. L'ancien parlement fut dissous et l'Angleterre eut à nommer un parlement nouveau. Entre le

jour où le roi Guillaume IV était monté sur le trône et celui où devaient être élus, dans les villes et dans les comtés, les députés des communes, une grande révolution s'était accomplie en France, et un soulèvement victorieux avait éclaté en Belgique. En France, le droit avait triomphé d'un coup d'État, et la Belgique, échappant à une dépendance oppressive, avait rompu la chaîne qui l'attachait aux Pays-Bas, pour former un royaume séparé et libre. Ce fut au milieu de l'enthousiasme excité en Angleterre par ces révolutions de sage liberté sur le continent que se firent les élections générales. On cherchait partout des champions des droits populaires.

L'orateur en ce moment le plus renommé de l'opposition; le réformateur des abus dans les institutions charitables; l'adversaire ardent de l'esclavage dans les colonies et l'éloquent soutien de la liberté dans la Grande-Bretagne; le savant promoteur de plus de conformité entre le droit et la loi; le ferme appui de l'émancipation catholique et le solliciteur zélé de la réforme parlementaire, Henry Brougham ne pouvait être oublié. Il ne le fut point. Après avoir siégé dans cinq parlements et durant dix-sept années, pour

les bourgs de Camelford, de Winchelsea, de Knaresbourg, placés sous le patronage du duc de Bedford, du comte d'Arlington devenu marquis de Cleveland et du duc de Devonshire, il devait y reparaître comme représentant d'une population nombreuse, éclairée dans ses volontés, libre dans ses choix. Le plus vaste et le plus opulent comté de l'Angleterre, le comté d'York, l'invita par une députation à se mettre sur les rangs. Jusque-là, dans tous les comtés de l'Angleterre, le suffrage des francs tenanciers s'était invariablement porté sur de grands propriétaires ou sur des membres de familles puissantes du comté. Pour la première fois des francs tenanciers s'adressaient à un homme qui ne possédait pas une acre de terre dans leur pays et qui n'y était connu que par l'éclat de son nom et la célébrité de ses services. M. Brougham accepta cette candidature inusitée mais glorieuse, et il alla la soutenir dans des meetings où il acheva de gagner les suffrages par son intarissable esprit et son entraînante parole. Aussi fut-il élu à une grande majorité, et son élection parut être l'annonce et comme le gage d'un changement prochain dans la politique et dans les lois.

« Le nouveau membre pour Yorkshire, dit à ce sujet lord Campbell, pouvait être considéré par lui-même et par tous les autres comme l'homme le plus important de l'Angleterre. » M. Brougham ne craignit pas de le reconnaître dans un de ses discours où il s'écria avec orgueil : « Je suis maintenant investi d'un pouvoir qui me rend capable de forcer l'exécution des mesures sur lesquelles jusqu'à présent j'ai appelé la discussion. » Dès les premières séances de la Chambre des communes, il annonça une motion pour la réforme parlementaire contre laquelle se déclarait imprudemment, dans la Chambre des lords, le duc de Wellington, qui, rendu impopulaire par ses résistances et mis en minorité dans la Chambre des communes, déposa le pouvoir que l'esprit du temps et les nécessités du pays firent confier aux nobles et libérales mains de lord Grey.

L'illustre vétéran du parti Whig, le fidèle ami de Fox, l'opiniâtre soutien de cette réforme électorale qu'il avait vainement proposée dès 1793 et vainement désirée pendant trente-sept années, devint le chef d'un cabinet dont la politique devait être généreuse en Europe, réfor-

matrice en Angleterre. Ce cabinet, qui compta parmi ses membres tant de personnages éminents et habiles, eut pour chancelier le plus brillant serviteur de la cause triomphante des Whigs. Le grand sceau d'Angleterre fut remis à Henry Brougham qui reçut, par une patente de lord héréditaire, le titre de baron de Brougham et Vaux. Il quitta, non sans quelque regret, la Chambre des communes, où il laissait de si glorieux souvenirs, pour aller s'asseoir sur le sac de laine comme président de la Chambre des lords.

Le nouveau chancelier ne fut pas seulement un ministre libéral dans le conseil, un législateur fécond dans le parlement, il fut un grand magistrat dans la haute cour d'équité où il était juge suprême. Personne n'avait à un plus haut degré le sentiment et la connaissance de la justice. A peine installé dans la chaire de marbre de la cour de chancellerie, il s'appliqua, avec une honnête promptitude et une ardente équité, à expédier des procès qui s'y étaient accumulés de temps immémorial et qui y formaient comme un amas congelé de matières litigieuses. On avait dit de la comparution en cour de chancellerie ce que Virgile disait de la descente aux enfers :

. . . . . Facilis descensus Averni,
Sed revocare gradum et superas ascendere ad auras,
Hoc opus, hic labor est.

Lord Brougham entreprit de ramener au grand jour de la justice les plaideurs qui étaient comme perdus dans les ténèbres sans issue de cet autre enfer. Il siégea avec une assiduité infatigable à la cour de chancellerie, où l'aube du matin le surprit maintes fois écoutant encore des plaidoiries ou prononçant des sentences. Sa pénétrante sagacité dans le jugement des affaires et ses connaissances générales en jurisprudence lui permirent d'en faire une vraie cour d'équité. Il y détruisit en même temps des abus qui auraient été lucratifs pour lui et supprima des sinécures qui étaient onéreuses à l'État.

A cette époque, dans un discours prononcé à la Chambre des communes, voici la saisissante peinture que Sydney Smith trace du nouveau lord chancelier en l'opposant surtout à l'ancien chancelier des Tories, lord Eldon : « Maintenant, dit-il, regardez le gigantesque Brougham; il a prêté serment à midi, et avant six heures il a sur sa table un bill abolissant les abus d'une cour

qui a été l'exécration de l'Angleterre pendant des siècles. Durant vingt-cinq ans, lord Eldon siégea à cette cour, entouré de misères et de douleurs, sans jamais lever un doigt pour les soulager. Les veuves et les orphelins criaient vers lui aussi vainement que le crieur de la ville, lorsqu'il offre une petite récompense à qui trouvera et rendra une bourse pleine... Les fortunes se perdaient, les familles disparaissaient, mais les émoluments arrivaient et tout était bien. En un instant la massue de fer de Brougham a mis en pièces cette maison de fraude et de délai. C'est là l'homme qui veut aider à vous bien gouverner, qui sent que la réforme des abus est la plus solide base de la renommée et le plus sûr instrument de pouvoir, qui emploie les plus heureux dons de la raison et les plus magnifiques efforts du génie à réformer les abus que tout le génie et tout le talent de sa profession ont été employés jusqu'ici à justifier et à protéger. Regardez Brougham, tournez-vous du côté où il dirige son doigt long et décharné; considérez cette face que la nature a si puissamment marquée; il supprime les pensions, change les agioteurs en honnêtes gens, épouvante les voleurs

publics, est la terreur de quiconque fait du mal au peuple. »

La part qu'il prit à la plus grande des réformes, à la réforme difficile et décisive du système électoral en Angleterre, fut considérable. Désiré avec ardeur par le pays, le bill qui consacrait cette grande réforme ne pouvait pas être accepté avec empressement par les Chambres. Il menaçait sur leurs siéges beaucoup de membres des Communes, et il ébranlait la suprématie des lords dans l'État. Aussi rencontra-t-il une résistance qui se prolongea plus d'une année. La Chambre des communes s'y oppposa tout d'abord. Elle fut dissoute, et le pays, passionné pour la réforme, envoya, même avec l'ancien mode d'élection, une majorité qui l'adopta. Les difficultés comme les dangers revinrent et s'accrurent devant la Chambre des lords. Cette Chambre voyait : dans la suppression des bourgs pourris, une atteinte à la propriété; dans l'extension du droit électoral, un progrès de la démocratie; dans l'ensemble de la réforme, une sorte de révolution qui inclinait le gouvernement de la vieille Angleterre de l'état aristocratique à l'état populaire. Porté devant elle, le bill de

réforme fut l'objet d'une opposition résolue, ardente, obstinée. A la cinquième nuit d'un débat célèbre, dans lequel toutes les raisons avaient été données d'une part pour l'adoption, de l'autre part pour le rejet du bill, lord Brougham prit la parole, et, pendant trois heures et demie, sans avoir pris une note, il parcourut avec une sûreté de mémoire surprenante tous les discours prononcés par les adversaires du bill dans les cinq nuits de la discussion, et les réfuta avec une vigueur qui triomphait des objections et qui repoussait les alarmes. Après s'être élevé aux plus hautes considérations de la politique, il terminait ce discours, habile pour un réformateur, un peu violent pour un chancelier, par d'émouvantes supplications.

« Comme votre ami, dit-il, comme l'ami de mon pays, comme le fidèle serviteur de mon souverain, je vous conseille d'employer vos plus puissants efforts à sauver la paix, à soutenir et à perpétuer la constitution. C'est pourquoi je vous en prie, Milords, et je vous y exhorte, ne rejetez pas cette mesure. Par tout ce qui vous est le plus cher, par tous les liens qui attachent chacun de vous à notre commun

ordre et à notre commun pays, je vous adjure solennellement, je vous implore, je vous en supplie à deux genoux, ne rejetez pas ce bill. »

Certainement les deux genoux, sur lesquels il tomba réellement, étaient de trop. Mais les éloquentes prières pas plus que les patriotiques raisons n'eurent d'effet sur la majorité, cependant un peu ébranlée, de la Chambre des lords. A six heures et demie du matin de cette mémorable séance, le bill fut rejeté par neuf voix. L'Angleterre, n'obtenant pas la réforme, semblait exposée à une révolution. L'agitation était extrême. Le peuple demandait avec un emportement passionné le bill que les lords refusaient avec une opiniâtreté périlleuse. Comment se soustraire à un danger aussi menaçant? Par une création de pairs qui mît le vote de la haute Chambre en accord avec le vœu du pays, comme une dissolution y avait mis la Chambre des communes. Le ministère Whig le proposa au roi Guillaume IV, qui n'y consentit pas tout d'abord, mais qui, après avoir vainement tenté de former un ministère Tory, se vit contraint de la promettre. Une fois assurée, elle devint inutile. La Chambre des lords, que la crainte de la réforme électorale

avait poussée à la témérité, et que la menace d'une création de pairs ramenait à la prudence, voulut éviter cette création, et ce qu'elle avait repoussé jusque-là par aversion, elle l'accepta par intérêt. Une majorité de quatre-vingt-quatre membres vota le bill, et la réforme s'accomplit.

Lord Brougham, qui avait puissamment concouru à cette grande mesure et à beaucoup d'autres réformes, qui jugeait avec une utile assiduité dans la chaire de marbre de la cour de chancellerie, qui siégeait avec éclat sur le sac de laine de la Chambre des lords, dont l'incessante activité et la fécondité intarissable se portaient sur l'instruction publique pour en étendre les bienfaits, sur les établissements charitables pour en redresser les abus, sur la loi pour en perfectionner à bien des égards les dispositions et en simplifier le mécanisme; lord Brougham, que ses travaux multipliés, littéraires et politiques, scientifiques et judiciaires, faisaient un objet d'étonnement et d'admiration, était alors arrivé au plus haut point de sa renommée. Depuis longtemps, personne n'avait été aussi populaire que lui. On venait des diverses parties du royaume pour le voir. Lorsqu'il traversait les rues de

Londres, on s'arrêtait pour l'applaudir. Ses statuettes en plâtre étaient demandées en plus grande quantité que les mouleurs italiens n'en pouvaient fabriquer. Son nom même était à la mode.

Ainsi il faisait usage d'une voiture petite et basse, de son invention, qui fut appelée et qui s'appelle encore un brougham. Un jour qu'il descendait de cette voiture, il rencontra, dans le vestiaire de la Chambre des lords, le duc de Wellington qui, après lui avoir fait un profond salut, lui dit plaisamment : — « Jusqu'ici j'avais toujours vécu dans l'idée que Votre Seigneurie irait à la postérité comme un grand apôtre de l'éducation, un émancipateur des nègres, un redresseur des abus des institutions charitables, un réformateur de la loi. Mais non : vous y serez désormais connu comme l'inventeur d'une voiture. »

Lord Brougham, dont l'esprit n'était jamais en défaut, se rappelant que le duc de Wellington avait fait fabriquer des bottes d'une forme particulière, lui répondit sur le même ton : — « Et moi, mylord duc, j'avais toujours été sous l'illusion que Votre Grâce serait immortelle comme le hé-

ros de cent batailles, le libérateur de l'Europe, le vainqueur de Napoléon. Mais non : elle sera immortelle pour avoir inventé une paire de bottes. » — « Au diable les bottes! repartit le duc, je les avais oubliées ; c'est vous qui l'emportez. »

A cette époque, lord Brougham était aussi heureux qu'admiré. Peut-être même se laissa-t-il un peu trop aller aux enivrements de l'orgueil et ne se garda-t-il pas assez des intempérances d'un esprit que la fougue pouvait entraîner hors de la mesure. Il n'en continua pas moins de rendre des services partiels, mais utiles, à la loi comme à la justice d'un pays dont l'organisation morcelée ne pouvait pas être remaniée avec ensemble et que l'habitude détournait de l'unité. Il y fit abolir la *cour des délégués,* tribunal institué du temps de la réformation pour remplacer l'appel en cour de Rome, et auquel il substitua un comité judiciaire du conseil privé, chargé fort avantageusement de prononcer en dernier ressort dans les causes ecclésiastiques et dans les causes maritimes et des colonies. Son projet de *cours locales,* pour juger plus vite et à moins de frais les petites affaires dans les comtés, qu'il avait déjà proposé, fut admis un peu plus tard, avec quelques

modifications sous le nom de *County courts,* qui prononcent dans les soixante comtés sur plus de cinq cent mille affaires par an. L'amendement de la loi sur les héritages, l'amélioration de la procédure dans les affaires dépendantes des juges de la commune loi, la limitation des poursuites relatives à la propriété réelle et moins de temps exigé pour en opérer la prescription, furent dues à son ingénieuse initiative ou à sa féconde influence. Il fonda dans Londres une cour criminelle centrale, qui facilita singulièrement l'instruction et le jugement des délits. Avant l'établissement de cette cour, dont le ressort, étendu à un rayon de vingt milles de la cathédrale de Saint-Paul, comprit plus de trois millions de justiciables, beaucoup d'accusés restaient sept ou huit mois en prison sans pouvoir être jugés. Le nouveau tribunal eut dix sessions par an et ne laissa plus, durant la moitié d'une année, la société sans justice et les détenus sans jugement.

Zélé pour la justice autant que pour les améliorations publiques, aussi grand magistrat que réformateur libéral, il eut la satisfaction d'apprendre que la Chambre des communes avait re-

tenti d'applaudissements, lorsque l'attorney général Campbell, depuis lord chancelier, lui rendant un juste et éclatant témoignage, avait dit à sa louange, en présentant des chiffres à l'appui des paroles : « Il n'y a maintenant plus d'arriéré à la Cour de chancellerie, ce qui, je crois, n'était jamais arrivé depuis le temps de Thomas Morus. »

Après quatre ans d'un ministère si bien rempli et lorsque le Parlement fut prorogé en 1834, l'ardent chancelier voulut visiter l'Écosse. Ce voyage, qui pour lui devait être un triomphe, pouvait aussi être un péril. L'Écosse, où il était né, où il avait été élevé, était fière de ses talents, reconnaissante de ses services. Il y avait naguère été l'objet d'une glorieuse préférence. En 1825, ayant eu pour compétiteur à la dignité littéraire de lord recteur de l'Université de Glasgow son célèbre compatriote sir Walter Scott, l'orateur brillant l'avait emporté dans les libres suffrages des électeurs universitaires sur l'admirable romancier, le grand avocat des droits du pays sur le peintre dramatique de ses mœurs. Depuis lors l'Écosse croyait lui devoir beaucoup. Elle attribuait à son influence les changements introduits

dans son système électoral, pour restituer au peuple le choix des cinquante députés envoyés au parlement de la Grande-Bretagne, par la déchéance de ces petites municipalités corrompues dans les villes et de ces supériorités frauduleuses dans les comtés qui se conféraient à elles-mêmes la députation avant le bill de réforme et semblaient faire de l'Écosse un immense bourg pourri. Aussi la nouvelle que le lord chancelier venait visiter les basses et les hautes terres fut apprise avec une grande joie et tout le monde se mit en mouvement pour le recevoir.

Lord Brougham, qui alla en Écosse par le Westmoreland, vit d'abord à Brougham-Hall sa mère vénérée à laquelle il rendait en toute occasion les devoirs de sa respectueuse et filiale tendresse. Lorsqu'il était entré au ministère à la fin de 1830, il était accouru auprès d'elle, et, tombant à ses genoux, il lui avait demandé sa bénédiction pour le lord chancelier d'Angleterre; sa mère, le serrant dans ses bras, lui avait dit, non sans un peu de regret, mais avec beaucoup d'affection : — « Mon cher Harry, j'aimerais mieux avoir embrassé le député du comté d'York; mais que le Dieu tout-puissant vous bénisse »

Après sa pieuse visite à Brougham-Hall, le chancelier, portant avec lui le grand sceau d'Angleterre, entra par le comté de Renfrew dans le pays d'Écosse. Il y reçut un magnifique accueil au château du vieux duc de Hamilton. Il pénétra ensuite dans la contrée des Campbells où vingt-un coups de canon annoncèrent son arrivée. Les hommes du clan, en plaids de tartan, rangés en ordre de bataille sous leurs bannières surmontées de têtes d'animaux et couvertes d'inscriptions en son honneur, l'accueillirent avec des transports, au bruit des cornemuses qui jouaient les airs favoris. Près de Taymouth-Castle, une batterie lui fit un salut royal, et le marquis de Breadalbane, présent chef du clan, rappela les glorieuses visites que les anciens rois d'Écosse avaient faites aux Campbells, aujourd'hui visités par un des plus grands hommes de loi, des plus patriotiques orateurs, et que ses victorieux efforts permettaient de nommer (ce furent ses expressions) le *libérateur de l'Écosse.*

Reçu avec de semblables démonstrations, célébré dans des discours enthousiastes, auxquels il répondait toujours avec esprit, pas toujours avec mesure, il alla ainsi de châteaux en châ-

teaux et parcourut comme en triomphe les villes de Perth, de Glasgow, d'Inverness, d'Aberdeen, de Dundee, d'Édimbourg. A Édimbourg, dans un dîner public auquel assistait lord Grey, qui avait cessé depuis peu, volontairement, d'être à la tête du cabinet, un toast ayant été porté *aux ministres de Sa Majsté,* lord Brougham se leva, et, après avoir regretté éloquemment la perte irréparable que le roi et le pays avaient faite par la retraite de lord Grey, il parla de lui-même avec une fière honnêteté et peut-être aussi avec une trop orgueilleuse confiance.

Le voyage d'Écosse, marqué par tant d'ovations, fut suivi de pénibles disgrâces. Enivré de ses succès, lord Brougham n'avait pas toujours montré la discrétion d'un ministre de la couronne. Il avait indisposé le roi par cette espèce de tournée royale et il épouvanta à jamais ses collègues du cabinet whig en devenant une des causes de leur chute. Ce grand cabinet de 1830, déjà ébranlé par la retraite de son illustre chef lord Grey et de deux de ses plus éloquents soutiens, lord Stanley, depuis comte de Derby, et sir James Graham, était resté sous la direction fort douce, mais un peu molle, de lord Mel-

bourne, lorsqu'il fut brusquement renversé par la main du roi. Guillaume IV appela du fond de l'Italie sir Robert Peel pour former un ministère tory, et, en l'attendant, il eut recours au duc de Wellington qui, subordonnant sa vieille gloire à l'habileté reconnue quoique un peu récente d'autrui, consentit sans peine à devenir le second dans un parti où il avait été le premier. Mais le retour de ce parti aux affaires était prématuré. Le temps des conservateurs, disposés à se montrer novateurs, n'était pas encore revenu, et le ministère de sir Robert Peel ne devait pas avoir alors plus de durée qu'il n'avait eu d'à-propos. Vainement se hâta-t-il de dissoudre la Chambre des communes dont la majorité lui était contraire ; le pays en élut une autre dont la majorité ne lui fut pas plus favorable et sous les votes opiniâtres de laquelle il succomba. Le ministère whig de lord Melbourne reprit le pouvoir.

Lord Brougham n'y fut point rappelé. Peu agréable au roi, il était embarrassant pour ses anciens collègues. Mais ceux-ci, redoutant son opposition dans le parlement encore plus que sa rentrée dans le conseil, lui ménagèrent cette disgrâce avec une habile duplicité. Ils ne le nom-

mèrent pas chancelier, mais ils n'en nommèrent pas un autre. Mettant en commission le grand sceau d'Angleterre, qu'il avait tenu quatre ans, ils lui laissèrent la présidence de la Chambre des lords. Ils adoucirent ses mécontentements en entretenant ses espérances et le trompèrent pour n'avoir pas à le craindre. Ils eurent ainsi son appui qui ne leur fut pas inutile. Mais, lorsqu'ils eurent traversé heureusement une session et qu'ils se virent tout à fait affermis, ils cessèrent de dissimuler. Le grand sceau fut donné à un homme de loi inférieur en mérite, mais plus commode par le caractère, à lord Cottenham, qui reçut l'office de chancelier resté l'objet de l'attente alors tout à fait déçue de lord Brougham. Le coup était inattendu, il fut rude à son orgueil qui en souffrit, à son ambition qui s'en offensa. Pendant une année entière, il se retira à Brougham-Hall, où il alla guérir cette profonde blessure qui altéra un moment sa santé et dont son humeur politique devait se ressentir longtemps.

Lord Brougham avait des défauts; mais qui n'en a pas? Son génie entreprenant et les fougues de son caractère étaient capables, il faut le reconnaître, de l'emporter hors de la mesure quand il

parlait, et parfois de la discrétion quand il agissait. La parfaite mesure qui, dans les œuvres de l'esprit, s'appelle le goût; dans les rapports de la vie, la convenance; dans les choses de la politique, la modération, il ne la gardait pas toujours assez; toutefois les singularités de cette nature originale et forte, dans un pays où l'on ne passe pas précisément pour en manquer, n'auraient pas dû faire oublier les mérites supérieurs de lord Brougham, et permettre à un parti qui en avait reçu de tels secours et auquel il apportait un si grand lustre, de se séparer de lui.

L'abandon un peu ingrat des Whigs, qu'il avait servis avec tant de constance et d'éclat, le détacha d'eux; mais ne le fit renoncer à aucune des pensées généreuses qui avaient été et qui restèrent la noble préoccupation de sa vie. Après une année de retraite à Brougham-Hall, il reparut au Parlement avec toute la force de son esprit, l'ardeur de sa verve, et il s'y montra quelquefois l'adversaire de ceux qui volontairement avaient cessé d'être ses amis. Demeuré sur la grande scène de son pays, comme un orateur puissant et toujours écouté, un réformateur ingénieux et souvent suivi, un écrivain fécond et visant à la publique utilité.

il ne cessa point, pendant trente années encore, d'être fidèle à la cause du progrès social et intellectuel en Angleterre, et de concourir, par des discours, des propositions et des ouvrages, à l'amélioration continuée des lois, au perfectionnement graduel de la justice, à l'heureux accroissement des saines idées.

Lord Brougham a beaucoup parlé et non moins écrit. L'écrivain a été aussi fertile que l'orateur. Peu de temps après qu'il fut sorti du gouvernement pour n'y plus rentrer, il commença d'importantes publications littéraires. Il publia d'abord ses œuvres oratoires. Dès 1838, il recueillit en quatre forts volumes les principaux discours qu'il avait prononcés sur les plus hautes questions de droit, de législation, de politique et d'affaires. Des introductions étendues, placées en tête de chacun de ces discours, en expliquent l'occasion, en éclairent le sujet, en raniment pour ainsi dire l'éclat, et rendent agréable à lire, utile à consulter, ce vaste recueil où se trouvent des modèles de discussion puissante, des passages vraiment remarquables par le mouvement ou par la magnificence, et le bel art de la parole, appliqué à de graves débats, qui, pour la plupart, relèvent de l'histoire.

L'histoire a été l'une des occupations d'esprit les plus assidues de lord Brougham qui, à sa lumière, a étudié la conduite des hommes et la marche des institutions. Il a retracé d'abord la vie des personnages les plus célèbres sous le long règne de Georges III (de 1760 à 1820). Dans cinq volumes consacrés à des hommes d'État, à des orateurs, à des savants, à des écrivains de la dernière moitié du XVIIIe siècle et du premier quart du XIXe, il offre une curieuse galerie de personnages qui ont surtout marqué dans l'histoire de leur pays, ou agi sur la pensée de leur temps. Il les montre dans ce qu'ils ont été, et les apprécie par ce qu'ils ont fait. N'étant, au fond, étranger à rien, il traite avec compétence de tout. Parle-t-il de lord Chatam, de lord North, de Burke, de Fox, de Shéridan, de Pitt, c'est en politique et en orateur. Étudie-t-il Clairaut, d'Alembert, Black, Lavoisier, Watt, c'est en géomètre et en savant. Juge-t-il lord Elemborough, Thurlow, Erskine, Mansfield, Gibbs, Eldon, c'est en juriconsulte et en magistrat. Se hasarde-t-il enfin sur Voltaire, sur Rousseau, sur Roberston, Hume, Gibbon, c'est en penseur et en historien. Tracées à grands traits, ces esquisses laissent voir souvent la main

sûre d'un maître; mais quelquefois aussi des lacunes visibles ou des tons un peu forcés y font regretter que les ressemblances ne soient pas plus complètes, ou restent sur quelques points inexactes.

Le peintre et l'appréciateur de ses plus illustres contemporains s'est fait le narrateur et le juge d'une importante période des temps passés, dont les révolutions et les guerres avaient agité et troublé deux pays qu'il aimait, le sien et le nôtre. Lord Brougham a écrit l'*Histoire de l'Angleterre et de la France sous la maison de Lancastre*, à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. Il l'a écrite pour faire voir surtout les dangers de l'usurpation, les iniquités de la conquête, les insolences de la force simulant le droit, les malheurs qui accompagnent les ambitions outrées, les revers qui attendent les grandeurs mal acquises. Cette histoire, ouverte par l'avénement au trône de l'astucieux duc de Lancastre, qui, à l'aide de beaucoup d'habileté et de non moins de violence, y monte sous le nom de Henri IV; continuée par l'invasion du continent que poursuit le belliqueux Henri V, maître de la couronne de France comme son père l'était devenu de la couronne d'Angle-

terre; terminée par la défaite en France et la chute en Angleterre du débile Henri VI, qui perd successivement les deux couronnes qu'avaient usurpées son père et son aïeul, est d'un grand intérêt dans les pages véridiques de lord Brougham, et offre un enseignement moral dans ses honnêtes jugements. Au fond, et en ce qui touche la France, cette histoire est le dernier acte de la guerre que sa durée a fait appeler la guerre de Cent ans; elle marque le dénoûment du tragique drame qui s'est joué si longtemps sur le théâtre ravagé de notre pays, et à la fin duquel il s'agissait de savoir si le roi d'Angleterre, aidé de ses possessions continentales et de nos divisions intestines, achèverait la conquête et obtiendrait la soumission de la France, ou si le roi de France Charles VII, acculé dans un coin de son État envahi, après de dangereuses fautes et d'opiniâtres disgrâces, relèverait sa fortune abaissée, recouvrerait sa couronne perdue, reprendrait son royaume démembré, et parviendrait même, en expulsant les Anglais des deux provinces de Normandie et de Guyenne qu'ils occupaient encore, à compléter la grandeur territoriale de la France, sortie plus étendue du morcellement, plus unie de la division, plus puis-

sante et mieux organisée de cette longue lutte et de cette victoire décisive.

Ce sujet historique, lord Brougham l'a traité avec un savoir suffisant et une impartialité supérieure. Juge encore plus que narrateur, il donne moins les événements en spectacle qu'il ne les tourne en leçons, pensant que l'histoire doit être une grande école où s'acquiert l'expérience morale, où s'enseigne l'honnêteté humaine. Les vues généreuses et les fermes jugements qu'il porte en histoire, lord Brougham les développe en matière de législation générale dans un vaste ouvrage en trois volumes auquel il a donné le titre de : *Philosophie politique*. Ce livre considérable est une exposition savante des formes politiques des États dans le monde entier. Lord Brougham y fait connaître la nature encore plus que la marche des institutions humaines; il guide à travers leur variété confuse, qu'il ramène à des combinaisons régulières, et il juge les principes des gouvernements par leurs effets. Il ne faut sans doute pas y chercher les vues perçantes d'un Montesquieu. Mais, sans être un observateur original, lord Brougham, qui ne descend pas au fond de toutes les choses dont il parcourt la surface,

les voit toujours néanmoins à la lumière d'un grand savoir, avec la justesse d'un coup d'œil expérimenté. Il s'y déclare pour la pondération des pouvoirs dans les sociétés humaines. En cela, d'accord avec les plus beaux génies politiques, ses préférences sont très-marquées en faveur des gouvernements mixtes. La théorie et le mérite des gouvernements mixtes sont surtout bien exposés dans le livre court, mais plein, qu'il a fait sur la constitution d'Angleterre.

Lord Brougham aimait cette constitution comme Anglais, il l'admirait comme publiciste. Il en a habilement retracé l'histoire, montré la structure, apprécié l'influence et marqué, à travers de laborieuses épreuves, les utiles développements. Toujours en progrès, la constitution de plus en plus représentative de l'Angleterre, se pliant aux exigences des temps, s'est adaptée aux conditions diverses d'un grand pays dont elle a pu suivre les pensées et satisfaire les besoins. Peu à peu, elle a fait ainsi concourir tous les pouvoirs de l'État et toutes les classes de la nation au même but, l'établissement agrandi du bon droit, le respect croissant des intérêts publics, la gestion habile des affaires communes. Lord Brougham a

bien expliqué cette constitution progressive qui, sans changer la forme du gouvernement, en a perfectionné les ressorts, a rendu la royauté limitée dans son intervention, l'aristocratie libérale dans sa conduite, la démocratie modérée dans ses prétentions, et qui, construite non par la logique mais par l'histoire, est sortie moins encore de l'esprit que de l'existence même de tout un peuple qu'elle a fait, de nos jours, se régir en république sous la monarchie, vivre avec liberté dans l'ordre, avec prospérité comme avec grandeur dans la liberté.

Lord Brougham a dédié le livre sur la constitution d'Angleterre à la reine Victoria, sous le long règne de laquelle cette constitution, fidèlement observée dans son esprit, n'a jamais été éludée dans son exercice. Faite à l'âge de quatre-vingt-un ans, sa dédicace est un modèle de convenance et de grâce.

Lord Brougham aimait les dédicaces, et il excellait à les faire. L'année même où il dédiait un livre de politique à la reine d'Angleterre, il dédiait un livre de science à l'Université d'Édimbourg, qui l'avait nommé son chancelier en 1860. Ce volume contenait des traités de mathématiques et

de physique écrits entre 1796 et 1858, sur les matières les plus variées : théorèmes généraux de haute géométrie, problèmes de Keppler, principes dynamiques, calculs des différences partielles, architecture savante des cellules des abeilles, recherches analytiques et expérimentales sur la lumière, forces d'attraction à plusieurs centres, enfin le beau discours qu'il avait prononcé à Grantham, lorsqûe avait été inauguré le monument élevé à la gloire d'Isaac Newton, dont il avait déjà, en 1855, dans un ouvrage de profonde analyse, avec une science et une admiration égales, commenté les principes immortels. En tête de ce précieux volume il avait mis : « A l'Université d'Édimbourg, ces traités, commencés lorsqu'il était son élève et finis lorsqu'il était son chef, sont dediés par l'auteur, en souvenir reconnaissant des bienfaits autrefois reçus et des honneurs dernièrement accordés. »

Lorsque l'Université d'Édimbourg le nomma son chancelier, lord Brougham avait quatre-vingt-deux ans. Le 18 mai 1860, jour de son installation, il prononça un discours où les charmes de l'esprit se mêlaient aux habiletés de l'art et dans lequel, toujours fidèle au culte des lettres, animé

jusqu'au bout du zèle des sciences, plein d'admiration pour les beautés des génies anciens et pour les découvertes des génies modernes, l'éloquent et docte vieillard fit entendre les plus nobles et les plus aimables paroles, se plut à répandre les trésors de ses souvenirs et les recommandations de son expérience, soutint les sûres méthodes qui affermissent les intelligences ainsi que les études, s'étendit sur les grands principes qui élèvent le plus les hommes et les servent le mieux. Ce beau discours, que couvrirent de leurs applaudissements les maîtres et les élèves de la célèbre Université, fut en quelque sorte sa dernière œuvre. Je me trompe : un an après, il donnait une nouvelle édition de l'*Histoire d'Angleterre et de France sous la maison de Lancastre*, avec une curieuse préface sur les devoirs de l'historien. Datée du 1er février 1861, cette préface avait été écrite dans son château de Cannes.

Cannes, depuis longtemps, était sa demeure favorite. Peu après sa sortie du ministère, il avait fait un voyage en Italie. Il avait passé par le midi de la France. Arrivé aux bords de la Méditerranée, il visita la plage, devenue célèbre, de ce golfe Juan où Napoléon avait débarqué le 1er mars 1815,

pour reconquérir en vingt jours l'empire qu'il devait perdre en trois mois. Frappé de la beauté du lieu, lord Brougham s'y arrêta. Sur un coteau situé en face de cette riante mer, il acheta un petit terrain et y fit construire une agréable habitation qui devint, pendant un tiers de siècle, sa résidence d'hiver. Il l'appela le château Éléonor-Louise, en souvenir d'une fille bien-aimée qu'il avait perdue et dont la mort l'avait pénétré de douleur. C'est là que, pendant vingt-neuf années, il a passé tous ses hivers et qu'il a fait beaucoup de ses livres de littérature politique, de philosophie naturelle et d'histoire; c'est là qu'il a renouvelé et étendu ses expériences sur la lumière, écrit l'ingénieux mémoire où il a prouvé que les abeilles, en construisant leurs alvéoles, entendaient la géométrie aussi bien que les plus habiles géomètres, montré dans l'instinct si précis et si intelligent des animaux comme une parcelle mise en eux de la science de Dieu. C'est de là qu'il partait, à la belle saison, pour assister aux délibérations de la Chambre des lords, prononcer des discours, publier des livres, et, par la parole ou par la presse, exercer l'action de son docte, de son infatigable, de son généreux esprit.

Dans le double voyage qu'il faisait à l'automne pour se rendre à Cannes, au printemps pour retourner en Angleterre, il s'arrêtait toujours à Paris. Il ne manquait jamais d'assister le samedi à la séance de notre Académie, le lundi à celle de l'Académie des sciences, tenant à grand honneur d'appartenir à l'une, et prenant un suprême intérêt aux travaux de l'autre. Malgré le déclin de l'âge, il a conservé jusqu'au bout la douce habitude de ses assiduités académiques. Nous l'avons même vu, la dernière année de sa longue vie, le corps autrefois si vigoureux, maintenant appesanti, la démarche lente après avoir été si vive, s'avançant avec peine, s'exprimant avec hésitation, la volonté encore ferme, mais l'esprit moins prompt et l'ancien feu du regard déjà presque éteint, paraître au milieu de nous et faire comme un dernier adieu à l'Académie qui ne devait plus le revoir. Il avait alors bien près de quatre-vingt-neuf ans. Bientôt même nous apprîmes que cette forte intelligence avait entièrement défailli, et que celui dont les rares talents s'étaient répandus sur tant de sujets, dont la parole puissante avait retenti pendant plus d'un demi-siècle dans tant d'assemblées, celui qui avait été le spirituel, le

savant, l'éloquent Henry Brougham, après s'être comme survécu pendant quelque temps à lui-même, s'était éteint à Cannes, le 7 mai 1868, dans la quatre-vingt-dixième année de son âge.

Henry lord Brougham est au nombre des personnages glorieux de son temps et de son pays. Né avec un beau génie, pourvu d'un vaste savoir, doué d'un grand talent, animé d'une incomparable ardeur, il a fait servir les vues de son esprit, les ardeurs de son âme, les ressources de son savoir, les habiletés de son talent, à soutenir les plus belles causes, à procurer ou à préparer le progrès dans la justice, le progrès dans la loi, le progrès dans l'intelligence, le progrès dans l'humanité. Novateur sans chimère, conservateur sans préjugé, jamais il n'a séparé dans ses livres comme dans ses actes ce qui était utile de ce qui était honnête, et il a mis son orgueil à tenir en accord l'avancement libéral des hommes et l'ordre moral des sociétés. Aussi a-t-il été le défenseur efficace de la liberté politique, l'avocat persuasif de l'équité civile, le réformateur sur bien des points d'une législation rendue plus parfaite, le promoteur zélé de l'éducation publique, l'éloquent soutien de l'émancipation humaine. Prodigieux par ses

travaux, illustre par ses services, lord Brougham compte parmi les hommes grands à divers titres, que doit honorer d'un souvenir à jamais reconnaissant le pays dont ils ont entretenu la gloire, étendu les droits, fait ou voulu le bien, et qui, par l'éclat de leur talent et la générosité de leur esprit, resteront en perpétuelle estime auprès de la postérité.

CHARLES DUNOYER

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 3 MAI 1873.

Messieurs,

La France a perdu plusieurs fois et plusieurs fois elle a recouvré la liberté. Cette liberté qu'elle avait recherchée avec tant d'ardeur en 1789, dont elle avait proclamé si haut les grands principes, dont elle avait voulu étendre si loin les nobles bienfaits; cette liberté qu'il faut bien comprendre pour bien s'en servir, savoir respecter chez les autres afin d'en jouir pleinement soi-même, exercer avec justice pour la posséder avec durée; cette liberté que des excès avaient compromise, que les violences d'une longue et terrible lutte avaient ensanglantée, s'était d'abord égarée dans les désordres de la révolution, puis évanouie dans

les éblouissements de l'empire. Les cruautés l'avaient fait haïr, les victoires l'avaient fait oublier. Après une entière disgrâce, elle n'existait plus que dans les regrets de quelques cœurs fidèles et dans les désirs de quelques esprits généreux, lorsque les accablements du despotisme, les intempérances du génie, les revers de la gloire, les douleurs de l'invasion, en firent de nouveau le besoin de tout le monde. Il fallut derechef l'enseigner au pays qui ne la connaissait plus, en recommander l'usage courageux, mais régulier, à ceux qui n'en avaient que la louable ambition. Ce fut l'un des principaux mérites et ce sera le durable honneur de M. Dunoyer d'avoir contribué alors par ses écrits comme par ses actes à cette seconde éducation de la France dans la liberté dont il se montra, toute sa vie, un ami austère, un sage interprète, un propagateur infatigable, prêt au besoin à en être l'intrépide martyr.

Charles Dunoyer naquit le 20 mai 1786 à Carennac, dans l'ancienne vicomté de Turenne, faisant partie aujourd'hui du département du Lot. Par sa mère, Henriette de la Grange de Rouffilac, et par son père, Jean-Jacques-Philippe

Dunoyer, seigneur de Ségouzac, il appartenait à cette remuante noblesse du Quercy qui, dans le moyen âge, flotta longtemps entre la domination anglaise et la domination française, et, à la fin, de concert avec les Armagnacs, s'unit indissolublement à la France. Ses ancêtres paternels avaient possédé, depuis le XIV[e] siècle jusqu'au milieu du XVIII[e], la seigneurie de Sarrazac dont on aperçoit encore les hautes tours sur la rive droite de la Dordogne. Cadet de famille, Charles Dunoyer était destiné à l'ordre de Malte qui avait une maison dans la ville de Martel, la principale des quatre petites villes de la vicomté de Turenne. Dès son enfance, on l'appelait assez plaisamment *monsieur le Chevalier*. Mais la révolution française, survenue peu d'années après sa naissance, devait renverser bientôt cet ordre militaire avec tant d'autres institutions des temps passés et donner un autre cours à sa vie. C'était à lutter pour des droits qu'il jugeait nécessaires, en faveur de principes qu'il croyait tout à la fois fondés et utiles, que Charles Dunoyer aurait à déployer plus tard ses qualités vaillantes, et le chevalier alors projeté de Malte devait se montrer un jour le zélé chevalier des institutions les

plus libérales et le soutien belliqueux des plus hardies doctrines économiques.

Comment se forma son esprit à cette époque de bouleversement où les anciennes écoles avaient été fermées, sans que les nouvelles écoles eussent été encore ouvertes? Il eut d'abord pour institutrices deux religieuses de l'ordre de Saint-Jean de Malte et de l'ordre de la Visitation, ses tantes, paternelle et maternelle, qui donnèrent à son enfance les premiers enseignements. Il reçut ensuite une instruction à peu près classique, plus correcte qu'étendue, du dernier prieur bénédictin de Carennac que la révolution avait fait sortir de son abbaye et qui avait fondé une petite maison d'éducation dans la ville de Martel. De cette école privée il passa aux écoles centrales du Lot établies à Cahors pour y achever ses études sous des maîtres publics. L'instruction n'y était certainement pas prodiguée et il y acquit moins de savoir qu'il n'y montra d'intelligence. Son esprit libre et raisonneur le fit remarquer facilement, et un goût prématuré pour le droit ainsi qu'une tendance naturelle à la controverse semblaient le destiner au barreau. Aussi le préfet de son département le proposa comme élève, envoyé aux

frais de l'État, à l'*Université de jurisprudence* qui venait d'être fondée à Paris où le jeune Dunoyer arriva en 1803. Il y poursuivit son étude des lois et il prit ses grades à l'école de droit instituée à peu près en même temps que furent promulgués nos codes modernes.

C'est sur les bancs de cette École qu'il rencontra, en 1807, le compagnon de ses futurs travaux, Charles Comte, qui, un peu plus âgé que lui, avait pu, en décembre 1804, voter contre l'établissement de l'empire et avec lequel il se lia d'une étroite amitié, attirés qu'ils furent l'un vers l'autre par la conformité des désapprobations et le goût commun de l'indépendance. En attendant l'époque, peu présumable alors, où les deux amis pourraient écrire aussi librement qu'ils pensaient, ils se formèrent aux connaissances philosophiques et politiques par des lectures fortes et réfléchies. L'Essai sur l'entendement humain de Locke, les livres de Condillac, l'idéologie de Destutt de Tracy, les travaux législatifs de Jérémie Bentham, et d'autres ouvrages où vivaient encore les idées du dernier siècle, où se retrouvaient les principes de la révolution, devinrent les aliments habituels de

leur esprit tourné de plus en plus à l'indocilité et les fortifièrent dans le dégoût de l'oppression. Ils n'aimaient pas le gouvernement impérial qui, à leurs yeux, fondé par l'ambition et reposant sur la force, avait privé le pays de tous les droits politiques pour l'établissement desquels avait été faite la grande révolution de 1789, lui avait imposé la savante organisation de l'autorité la plus despotique, lui offrait les grandeurs décevantes des conquêtes démesurées et le conduirait tôt ou tard, par d'inévitables épuisements et d'universelles inimitiés, à d'immanquables désastres. « Nous éprouvions l'un et l'autre, » dit M. Dunoyer, « une aversion vive et solidement motivée « pour le pouvoir militaire que ne semblait « animer aucune grande idée, qui ne renfermait « qu'une question d'avancement dans les ser- « vices publics, et qui ne paraissait être de la « base au sommet que la mise en régie de « toutes les passions cupides et ambitieuses que « la révolution avait éveillées. A nos yeux cette « domination toute matérielle était au plus haut « point digne de haine. Nous étions surtout irri- « tés de l'état d'étouffement où étaient tombées « toutes les pensées, toutes les existences indi-

« viduelles. Quelque valeur qu'on pût avoir, il « était impossible de compter pour rien en dehors « de la domination établie, domination qui avait « tout absorbé, qu'on voyait chaque jour s'ag- « graver et s'étendre et qui, sans cesse victo- « rieuse au dehors, revenait peser sur le pays de « tout le poids de l'ascendant qu'elle avait con- « quis sur les nations étrangères. »

Pendant quelques années, l'empire se maintint dans tout son éclat et parut inébranlable en restant invincible. Les deux amis, licenciés en droit l'un et l'autre et auxquels les discussions politiques étaient interdites comme à tout le monde, s'occupèrent de matières civiles : Ch. Comte travailla au recueil de jurisprudence de Sirey, Dunoyer fit une traduction des *Novelles* de l'empereur byzantin Léon. Mais les parents de Dunoyer, que les idées d'ordre de l'ancien régime rendaient moins défavorables que lui à la forte autorité qui avait établi un si grand ordre dans le régime nouveau, auraient vu avec plaisir ce fils trop indépendant d'esprit, enrôlé sous la bannière toujours éblouissante de l'empire. Son frère aîné servait comme capitaine dans l'armée; pourquoi, lui, n'aurait-il pas servi dans l'administration?

Avec une déférence qu'il n'a jamais montrée à ce point, Dunoyer chercha, pour complaire à ses parents, à entrer en qualité d'auditeur au conseil d'État. N'y étant point parvenu, il consentit, mais non sans regret, à suivre comme secrétaire, d'abord l'un de ses compatriotes du Quercy, le frère du maréchal Bessières, envoyé dans les provinces septentrionales de l'Espagne en qualité d'intendant, ensuite l'un des amis de sa famille chargé d'une mission importante en Hollande. C'était pendant les deux dernières années de l'empire avec lequel ne le réconcilièrent point les spectacles dont il fut témoin et les désastreuses suites d'une domination qui, pour avoir poussé trop loin la conquête en Europe, laissait la France humiliée et amoindrie par l'invasion.

A la chute de Napoléon en 1814, M. Dunoyer avait vingt-sept ans. Si ses souvenirs de famille le disposaient à trouver heureuse la restauration tion inespérée des Bourbons, ses idées lui rendaient plus cher encore le retour nécessaire à la liberté. Royaliste par tradition, il était libéral par réflexion, et, à ses yeux, les droits du pays passaient avant les droits de la couronne. Il ne tarda pas à manifester ses opinions à ce sujet.

Dans les premiers jours de la restauration, il avait fait partie d'une garde nationale à cheval composée surtout de jeunes gentilshommes et formant comme une garde d'honneur au comte d'Artois, lieutenant général du royaume, entré dans Paris avant son frère Louis XVIII. Lorsque Louis XVIII, arrivé à Saint-Ouen, y fit la célèbre déclaration qui précéda la charte de 1814, cette déclaration ne parut pas assez libérale à M. Dunoyer. Avec un esprit de généreuse critique, il écrivit contre l'insuffisance des promesses royales une brochure qu'il distribua dans le palais même des Tuileries.

Cette brochure fut son entrée en campagne pour le sincère établissement de la liberté constitutionnelle sous la monarchie restaurée. Il entreprit bientôt une lutte plus animée dans un journal qui eut un éclat retentissant et fut destiné à un succès extraordinaire. De concert avec l'ancien compagnon de ses études en droit, avec Charles Comte, qui partageait les mêmes idées, avait les mêmes aversions, formait les mêmes vœux, il fit, sous le titre de *Censeur*, le célèbre journal qui parut régulièrement dans la forme d'un livre. Pourquoi lui donnèrent-ils cette forme

et ce titre? La charte avait établi la liberté de la presse en déclarant que les abus de cette liberté seraient réprimés par les lois. Or, par une interprétation qui permettait d'interdire de fait la liberté qu'on avait reconnue de droit, on prétendit que réprimer était l'équivalent de prévenir, ce qui autorisa à prévenir le délit en réprimant la pensée, et fit soumettre à une censure préalable tous les écrits périodiques au-dessous de vingt feuilles d'impression, c'est-à-dire de 320 pages. C'était enlever à la presse l'indépendance légale qu'on avait semblé lui rendre.

Les deux fiers et libres écrivains ne consentirent point à se laisser censurer, eux qui voulaient se faire les censeurs du gouvernement et du pays, contrôler les actes de l'un et les mœurs de l'autre, tirer celui-ci de l'engourdissement où l'avait laissé l'empire, éloigner celui-là de l'arbitraire auquel il pourrait être naturellement enclin, empêcher à la fois les écarts si prompts du pouvoir et les faiblesses si fréquentes de la nation. Ils publièrent donc leur journal en numéros de plus de vingt feuilles et chaque numéro du *Censeur* forma un véritable volume.

« Leur entreprise politique conçue, comme le

dit M. Dunoyer, avec le désir de pousser la nation à entrer d'une manière hardie, honnête, sérieuse dans l'examen de ses affaires et la direction de ses propres destinées », fut loyalement poursuivie par les deux collaborateurs, aussi résolus qu'infatigables dans leur amour de la justice mêlé d'un peu de rudesse, dans leur recherche de la vérité exprimée quelquefois avec une fougueuse impatience, dans leurs théories politiques où se remarquait peut-être plus de probité que d'expérience. Censurant sans vouloir renverser, n'aimant pas plus les troubles que les abus, craignant le désordre tout autant que l'oppression, ils travaillèrent de concert à donner l'esprit libéral à la France et à conseiller la pratique constitutionnelle à l'ancienne royauté. Cinq volumes parurent ainsi dans la dernière moitié de 1814 et les premiers mois de 1815. Leur journal eut plus de succès auprès du public qu'ils contribuèrent à éclairer qu'auprès du gouvernement qu'ils ne parvinrent pas toujours à contenir. Les fautes commises par une autorité trop récente pour n'être pas un peu débile, et trop longtemps étrangère à la France pour ne pas s'y montrer quelquefois maladroite, se multiplièrent;

les alarmes causées par un parti exclusif s'accrurent; la société nouvelle, fondée politiquement par la révolution, assise civilement sous l'empire, considéra ses droits et ses intérêts comme mis en péril par un retour menaçant à l'ancien régime.

Les choses en vinrent à ce point que l'entreprenant exilé de l'île d'Elbe, croyant l'occasion favorable, se présenta avec quelques soldats pour remonter sur le trône, d'où dix mois auparavant il était descendu, accablé plus que vaincu sous l'effort de l'Europe en armes. L'à-propos de sa venue et la rapidité de son triomphe firent supposer une conspiration à laquelle ne seraient pas étrangers les deux écrivains du *Censeur*. Leur critique du gouvernement royal fut considérée comme un indice du complot en faveur du gouvernement impérial, et, en donnant à l'un de salutaires avertissements, ils passèrent pour avoir travaillé au rétablissement de l'autre. Vainement, à l'approche du dangereux empereur dont rien n'arrêtait la marche, Charles Comte publia-t-il un écrit qui eut trois éditions en peu de jours, et qui portait ce titre significatif : *De l'impossibilite d'établir une monarchie constitutionnelle sous un*

chef militaire et particulièrement sous Napoléon. Un journal très-royaliste, *la Quotidienne,* accusa MM. Comte et Dunoyer d'être les complices secrets d'un mouvement dont ils étaient les désapprobateurs. Croire qu'ils supporteraient en silence une semblable accusation, c'eût été mal les connaître. Ils la déférèrent aux tribunaux, et, le 19 mars, la veille même du jour où Napoléon, déjà à Fontainebleau, devait rentrer aux Tuileries, Charles Dunoyer plaida chaleureusement contre le journaliste, poursuivi en calomnie devant la justice correctionnelle. Mais les juges, placés entre Louis XVIII qui allait partir et Napoléon qui allait arriver, craignirent sans doute de déplaire par leur décision, soit à la royauté qui succombait, soit à l'empire qui se relevait, et, prudemment, ils ajournèrent cette décision dans l'espérance peut-être que, Napoléon étant de nouveau sur son trône, MM. Dunoyer et Comte ne tiendraient plus à injure d'avoir concouru à l'y faire remonter.

Il n'en fut pas ainsi. Après que l'empereur fut redevenu le maître, rien ne fut oublié pour les gagner à sa cause. Un ministre habile dans l'art de s'adresser aux intérêts et de séduire les hom-

mes, le duc d'Otrante, leur fit à plusieurs reprises les offres les plus brillantes pour qu'ils servissent l'empire transformé, disait-il, par la liberté. Ils répondirent constamment que leur seule ambition était de continuer sous l'empire, s'il devenait libéral, leur journal avec la même indépendance dont ils avaient joui sous le régime constitutionnel de la royauté. Les séductions n'ayant pas réussi, on eut recours aux intimidations qui ne réussirent pas davantage. Le volume du *Censeur* qui parut dans les Cent jours fut saisi. Mais ils en réclamèrent la restitution légale avec une fermeté si menaçante qu'on fut contraint de le leur rendre. N'ayant pu ni les séduire, ni les réduire, on tenta de les embarrasser. On les fit appeler devant les tribunaux pour savoir quelle suite ils entendaient donner à la plainte en diffamation contre le journal qui les avait accusés d'être les complices de la révolution du 20 mars. M. Dunoyer répondit, au nom de M. Charles Comte comme au sien, que le triomphe plus ou moins assuré de la dernière révolution n'en changeait pas à leurs yeux le caractère et qu'ils persistaient à appeler calomniateurs ceux qui les avaient accusés de l'avoir favorisée.

Après avoir traversé dignement la crise des Cent jours, sans avoir transigé ni fléchi, les deux rédacteurs austères mais incommodes du *Censeur* faillirent être bannis de France, à la seconde restauration. Portés sur une liste d'exil, ils en furent rayés, grâce à l'intervention efficace d'un personnage encore puissant, le prince de Talleyrand, dont ils devaient être dix-sept années plus tard les confrères à cette Académie. Honnêtes jusqu'au sacrifice, courageux avec inflexibilité, ils n'interrompirent point leur publication. Mais le *Censeur,* par sa libre critique, et par sa franchise audacieuse, était trop contraire aux idées du parti alors triomphant, et devait être trop importun à ses passions vindicatives, pour être supporté plus longtemps. Aussi le septième volume, publié au plus fort de la réaction royaliste, fut-il confisqué sans même être poursuivi. C'était signifier à ses auteurs qu'il leur était désormais interdit de le faire paraître. La violence régnait dans les provinces, l'arbitraire était dans le gouvernement, ils comprirent qu'ils n'avaient plus qu'à se taire et à attendre.

Ils attendirent un peu plus d'un an. Lorsqu'en 1817, le gouvernement de la Restauration, sous

l'heureuse influence du ministère Decazes, s'engagea ouvertement dans les voies constitutionnelles, MM. Comte et Dunoyer firent reparaître leur journal. Sans en changer la direction, ils en étendirent l'objet. Ils s'y firent les prédicateurs de la *paix* comme de la *liberté* dont ils prirent les beaux noms pour devise et donnèrent désormais à leur journal le titre de *Censeur européen*. Poussant l'activité des intelligences vers le travail qui réclame partout le respect du droit et en fait prendre l'habitude, ils y furent économistes autant que libéraux, et se proposèrent de contribuer au développement industriel comme à l'instruction politique du pays en éclairant les esprits et en fortifiant les caractères. « Les efforts qu'on a faits, dirent-ils, pour conquérir la liberté, ont presque toujours tourné au profit du despotisme. Pour qu'un peuple soit libre, il ne suffit pas qu'il ait une constitution et des lois, il faut qu'il se trouve dans son sein des hommes qui les entendent, d'autres qui veuillent les exécuter, et d'autres qui sachent les faire respecter. »

Cette difficile entreprise d'éducation politique et économique du pays, en faisant comprendre le droit et en portant les citoyens à l'aimer aussi

bien qu'à le défendre, les deux auteurs du *Censeur européen* la poursuivirent de 1817 à 1819, non sans utilité pour les autres, ni sans péril pour eux-mêmes. Courageux dénonciateurs des abus, soutiens résolus du bon droit, ils souffrirent souvent pour la vérité et la justice, et avoir dit l'une et réclamé l'autre les fit traduire quatre fois devant les tribunaux. Quatre fois, M. Dunoyer paya de sa propre liberté la défense de la liberté publique. L'arrestation précéda toujours le jugement, et, dans son troisième procès, Charles Dunoyer fut tiré de la prison pour être conduit et jugé au fond même de la Bretagne. Quel était le grave délit qui provoqua cette poursuite sévère et inusitée? Pensant que la loi doit être égale pour tous et la justice impartiale envers tout le monde, le *Censeur* avait dénoncé un acte d'illégale indulgence du procureur du roi de Vitré, en faveur d'un royaliste de l'Ouest. Sur-le-champ, le procureur général de la cour de Rennes, intervertissant l'ordre des juridictions, lance des mandats d'arrêt contre MM. Comte et Dunoyer, qu'il cite devant un tribunal de son ressort.

M. Comte, en ce moment à la campagne,

échappe à la poursuite, mais M. Dunoyer est pris et jeté dans la prison de la Force. Ses juges naturels sont à Paris où l'article incriminé a été publié. On ne veut pas moins le traduire devant d'autres juges dans l'espérance de les trouver plus sévères, et, même, un procureur du roi somme M. Dunoyer de payer sa place et celle de son escorte dans une voiture publique, sous peine d'être conduit à Rennes, de brigade en brigade, à pied et comme un malfaiteur entre deux gendarmes. M. Dunoyer répond noblement à ce trop zélé procureur du roi : « Traduit de vive force devant des juges qui ne sont pas les miens, consentirai-je encore à pourvoir aux frais de cette violence et à payer pour être persécuté? Non, monsieur. Vous ordonnerez à cet égard ce qui vous paraîtra le plus convenable. Les articles 4 et 12 du décret du 18 juin 1811, relatifs à la translation des prisonniers, vous permettent de les faire conduire à pied, à cheval, en diligence, en charrette. Vous choisirez entre ces modes, monsieur... Quant à moi, je n'en préfère aucun; je les repousse également tous. De quelque manière qu'on me conduise à Rennes, on ne m'y conduira que par un horrible abus de pouvoir,

contre lequel je proteste de toutes les forces de mon esprit et de mon âme. Après cela, je suis en vos mains, disposez de moi; vous pouvez me considérer comme un corps sans volonté : *materia circà quam.* A Dieu ne plaise que je repousse aucune de vos rigueurs; plus elles seront grandes, plus elles seront instructives. On verra, par tout ce que vous me ferez souffrir, jusqu'à quel point nos lois criminelles peuvent se prêter aux persécutions privées, et peut-être l'excès du mal fera-t-il sentir le besoin du remède. »

Ce vertueux citoyen, qui espérait d'un acte d'oppression tirer une leçon de liberté, n'alla point à Rennes à pied, mais il y fut conduit entre deux gendarmes. La jeunesse hardie et la population libérale de la ville l'y accueillirent avec d'enthousiastes applaudissements, et, à plusieurs reprises, firent entendre des sérénades au pied de la Tour (Lebat) où il fut enfermé.

Après avoir protesté contre sa translation illégale, M. Dunoyer protesta contre la compétence des juges de Rennes. Il leur adressa à ce sujet des observations, écrites d'un style aussi ferme que fier, où la logique la plus serrée prenait le tour le plus spirituel et le ton le plus élevé, vif et éloquent

jusque dans une question de procédure. Il terminait cette forte démonstration de leur incompétence par le plus noble et le plus politique appel à leur esprit d'indépendance et à leur sentiment de justice. Mais ce fut bien en vain. Ses juges, malgré l'évidence, se déclarèrent compétents, et malgré l'équité ils condamnèrent M. Dunoyer à un emprisonnement. Aussitôt que le généreux condamné eut subi sa peine, il accourut à Paris, et, avec le courage qu'il montra toute sa vie contre les violations de la loi, il dénonça à la cour suprême la sentence perturbatrice des juridictions qu'avait portée le tribunal de Rennes, en demanda la cassation, l'obtint, et fit décider irrévocablement qu'un écrivain ne serait plus enlevé à ses véritables juges. Dans toute sa conduite, M. Dunoyer n'avait eu pour motif que le respect de la loi, pour objet que l'observation de la justice. Il le dit lui-même : « J'ai protesté avec toute l'énergie dont je suis capable, je l'ai fait parce que c'était mon devoir; parce que tout honnête homme est obligé d'empêcher, par tous les moyens que la loi met à sa disposition, qu'on n'attente dans sa personne à des garanties sur lesquelles repose la sûreté publique; parce que

celui qui ne le fait pas me paraît être un mauvais citoyen qui fonde par sa lâcheté la servitude commune; parce qu'enfin ce n'est qu'ainsi qu'on peut mettre un frein aux licences du pouvoir et maintenir quelque ordre dans la société civile. »

M. Dunoyer n'était pas au bout de ses épreuves. Le *Censeur européen* s'était transformé en journal quotidien sous le plus illustre patronage : le duc de Broglie, Mme de Staël, le marquis d'Argenson, s'en étaient faits les libéraux commanditaires. L'habitude qu'avaient prise MM. Comte et Dunoyer de dénoncer les actes illégaux et de veiller à la sûreté des citoyens leur attira une nouvelle poursuite, à laquelle M. Comte échappa par l'exil, et qui fit condamner encore M. Dunoyer à la prison. Il était bien difficile de continuer un journal si courageusement honnête et si périlleusement utile. Aussi, après le déplorable assassinat du duc de Berri[1], la censure ayant été rétablie, les deux écrivains renoncèrent à une entreprise qui avait duré six ans sous diverses formes, les avait exposés à bien des persécutions, mais aussi leur avait valu beaucoup d'applaudissements, les avait élevés fort haut dans l'estime publique et leur avait

fait acquérir la célébrité méritée du courage et du talent.

Durant cette longue campagne poursuivie dans l'intérêt public, pour le juste maintien et le sage développement des libertés constitutionnelles, M. Dunoyer s'était montré homme intègre, publiciste ingénieux, polémiste convaincu, toujours prêt à produire ses idées ou à les défendre. Il avait, on peut le dire, dans l'esprit du caractère et dans l'âme de la force, avec une certaine originalité dans les vues et beaucoup d'ardeur dans les sentiments. Sa personne du reste révélait bien sa nature franche et fière. Sur son visage, qui ne cachait jamais rien, on lisait, comme dans un livre ouvert, tout ce qu'il pensait et tout ce qu'il sentait. D'une stature ordinaire, mais d'une construction solide, il prenait volontiers cette attitude un peu roide de quelqu'un qui se redresse, se prépare à la lutte et ne la craint pas. Il avait le front haut et large, un regard ferme et noble, beaucoup d'énergie dans la bouche, dont les contours arrêtés et les mouvements résolus ne laissaient jamais rien apercevoir en lui d'incertain ou de faible. Une opiniâtre honnêteté était répandue sur ses traits réguliers et tous en accord, dont l'expres-

sion, animée lorsqu'elle n'était pas austère, respirait toujours la sincérité et toujours appelait la confiance.

Après avoir émis ses vues dans un journal, M. Dunoyer voulut les répandre par l'enseignement. Il monta dans la seule chaire restée libre à cette époque, la chaire de l'Athénée, institution particulière qui avait été fondée vers la fin du dernier siècle et selon son esprit. On y faisait des cours très-variés, embrassant les connaissances littéraires et les sciences positives, la morale et la physique, la politique et l'histoire. C'est là que des hommes d'un renom consacré ou d'une réputation naissante exposaient à des auditeurs déjà fort éclairés, pour le plaisir de leur esprit non moins que pour l'achèvement de leur instruction, ce qu'il leur était le plus agréable d'apprendre ou le plus utile de savoir. C'est là que La Harpe avait commencé ce vaste cours de littérature, où, montrant un bon sens ferme tout autant qu'un esprit délicat, et non moins sensible à ce qui était beau qu'à ce qui était régulier, il soumettait cependant l'imagination humaine dans les divers temps et chez les divers peuples à une discipline trop uniforme et jugeait les œuvres du génie presque

uniquement d'après les règles du goût. C'est là que Benjamin Constant avait donné des leçons de cette théorie constitutionnelle dont il réclamait avec tant d'esprit la pratique à la tribune de la chambre des députés. C'est là que J.-B. Say, avec une clarté élégante et dans un ordre savant, avait développé ses doctrines économiques, et que Charles Dunoyer vint à son tour exposer éloquemment les siennes dans un cours où la morale s'unissait à l'économie politique.

Pleinement convaincu que de l'état d'une nation dépend la direction de son gouvernement et que le gouvernement d'un pays vaut toujours en raison de ce que le pays vaut lui-même, M. Dunoyer cherche à relever les idées morales de la France et à lui suggérer de saines habitudes politiques. Ce cours, qu'il publia bientôt en volume sous le titre de : *l'Industrie et la Morale considérées dans leurs rapports avec la liberté,* n'offre à proprement parler, ni un pur traité de morale, ni un vrai traité d'économie politique. M. Dunoyer n'examine pas, dans son livre, quelles sont les règles ni quels doivent être les effets moraux de nos actions; il n'y recherche ni comment se forment les richesses, ni comment elles se distribuent et se

consomment. Il étudie seulement ce qui, dans l'industrie et la morale, se rapporte le mieux au bonheur des hommes, accroît leur bien-être, améliore leur conduite, satisfait légitimement les besoins divers de leur double nature qui les attache à la matière et les relève par l'esprit. Son objet fondamental est la société humaine, pour laquelle il ne sépare pas la morale de l'utilité et fait dépendre la liberté de la civilisation.

C'est avec beaucoup de savoir et non moins de verve que M. Dunoyer défend les mérites de la civilisation contre les moralistes un peu chagrins et les publicistes trop rigides qui l'attaquent comme détruisant les mœurs par les richesses, affaiblissant le ressort des âmes par les douceurs du bien-être, rendant les esprits débiles par les incertitudes du doute et le raffinement des idées. Loin d'admettre que la civilisation abaisse les hommes, M. Dunoyer s'attache à montrer qu'elle les élève. Selon lui, elle n'abat point leur intelligence, elle l'excite et l'agrandit; elle multiplie leurs efforts qu'ils appliquent à tout par un travail qui s'étend sur tout; elle ajoute à leur dignité qu'elle éclaire par le sentiment du droit qu'elle

exalte, et elle fait mieux connaître aux hommes les devoirs de l'humanité.

Pour soutenir cette théorie du progrès moral dans le bien-être matériel et du perfectionnement politique des sociétés par les lumières accrues des intelligences, M. Dunoyer avait recours à l'observation des faits et s'étayait de la raison comme de l'histoire. Il retraçait, sous des couleurs peut-être un peu chargées, les tableaux, vrais à bien des égards, des conditions par lesquelles a successivement passé l'humanité, des causes qui l'y ont conduite ou maintenue, des privations physiques qu'elle y a ressenties par suite de ses ignorances, des infirmités morales dont elle a souffert par suite de ses vices, des oppressions qu'elle a endurées par suite de ses faiblesses. Il la montre s'avançant sur cette route forcée, mais lente, de la civilisation où chaque pas qu'elle fait est un progrès qu'elle accomplit. Il la fait passer ainsi par cinq états différents où, successivement, elle gagne en intelligence, acquiert en moralité, voit réduire ses assujettissements avec ses erreurs, accroître sa liberté avec son bien-être et se développe de plus en plus jusqu'à ce qu'elle arrive à un sixième état que M. Dunoyer regarde comme

définitif (et qu'il appelle état industriel) dans lequel chacun, sachant davantage, travaillant mieux, se conduira avec mesure, jouira avec sécurité, pourra obtenir l'aide des autres dans la recherche de ses avantages en leur accordant la sienne dans la poursuite des leurs, tirera parti des choses de la nature dont il pénétrera de plus en plus les lois, mettra à profit les forces de la société dont il entendra de mieux en mieux les rapports : état de félicité et de raison, de liberté et d'accord, vers lequel tendent les peuples qui parviendront à s'y mouvoir sans trouble, à s'y reposer sans affaissement.

Faut-il chercher dans cet ouvrage l'histoire passée et la règle future des sociétés humaines? Il serait bien glorieux pour M. Dunoyer d'avoir su retracer l'une avec une complète exactitude, et d'avoir pu indiquer l'autre avec une sûre prévoyance. Mais, économiste dans son savoir ainsi que dans ses vues, il est peut-être quelquefois un juge un peu systématique des faits de l'histoire et certainement un organisateur assez exclusif des sociétés futures. Considérant plus les occupations des peuples que leurs institutions, il fait trop uniquement dépendre leur forme de gouver-

nement de leur mode d'existence. Toutefois, s'il y a dans son livre quelques exagérations, l'on y trouve toujours les intentions pures et les pensées utiles d'un ardent ami du bien-être croissant des hommes et de la saine indépendance des peuples.

Tout en s'occupant de théorie générale, M. Dunoyer n'avait pas cessé de prendre intérêt à la politique active. Il était même descendu de nouveau dans la lice constitutionnelle en champion exercé que les périls du temps appelaient au combat, mais ne destinaient certainement pas à la victoire. C'était en 1824. La chambre des députés allait se renouveler en entier par l'élection. Pourrait-on faire sortir des collèges électoraux, tels que la loi aristocratique de 1820 les avait constitués, une majorité qui, soutenant les principes comme les résultats de la révolution, prévînt des troubles en France et y empêchât des subversions nouvelles? Il y avait peu à l'espérer. M. Dunoyer le tenta néanmoins en publiant, au sujet des élections, un écrit plein d'à-propos dans lequel il invitait ses concitoyens, dont il voulait éclairer les esprits et relever les courages, à entrer résolûment dans les voies légales qui leur restaient ouvertes, afin de mieux assurer le respect de la

charte et le retour à la liberté. Mais, dans ce moment de revers général pour la cause libérale en France comme en Europe, les viriles recommandations de M. Dunoyer furent sans effet et les élections donnèrent une majorité considérable au parti qui, déjà maître de l'autorité, le devint alors de la législation.

On sait l'usage qu'il fit de sa trop complète victoire. Par les lois qu'il présenta, par la politique qu'il suivit, en quelques années d'une domination sans ménagement, il alarma tellement la France qu'elle se déclara avec résolution contre lui. Les mêmes colléges électoraux qui, en 1824, n'avaient envoyé que dix-neuf députés de l'opposition à la chambre, y envoyèrent, vers la fin de 1827, les célèbres 221 dont la nomination causa la chute du ministère Villèle et marqua l'avénement du ministère Martignac.

M. Dunoyer avait applaudi et contribué à ce salutaire mouvement électoral. Il avait vu avec bonheur le pays montrer la prévoyante intelligence et prendre les habitudes régulières de la liberté. Il avait même espéré une conciliation durable entre l'ancienne maison de Bourbon et la nouvelle société française sous un ministère qui,

très-monarchique dans ses sentiments et fort libéral dans ses actes, devait inspirer également confiance à la royauté rassurée et à la nation satisfaite. Aussi, lorsque le roi Charles X renonça brusquement au ministère Martignac qui l'aurait sauvé pour nommer le ministère Polignac qui devait le perdre, M. Dunoyer déplora sa fatale erreur, et, onze mois après, quand ce malheureux prince, pour conserver un ministère désastreux malgré le vœu du pays et pour se rendre le maître absolu de l'État malgré la loi, prit la dictature royale et détruisit la liberté en violant la charte, M. Dunoyer protesta hardiment contre ce coup d'État. Le jour même où parurent les fameuses ordonnances du 26 juillet 1830, M. Dunoyer, avec ce noble courage qui n'hésitait jamais dans l'accomplissement d'un devoir, écrivit et publia la lettre suivante :

« Ayant fait en maintes occasions, et deux fois notamment aux élections dernières, serment de fidélité au roi et d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, je jure sur ma vie de ne payer aucune contribution jusqu'à ce que j'aie vu rapporter les ordonnances monstrueuses consignées dans le *Moniteur* de ce jour, ordon-

nances subversives de nos lois les plus fondamentales et violemment attentatoires à l'honneur du roi et à la sûreté du trône. » Cette lettre parut dans le *National* en même temps qu'y fut imprimée la célèbre protestation que signèrent quarante-quatre écrivains de journaux déclarant que, les ordonnances étant la plus éclatante violation des lois, le régime légal était interrompu, celui de la force commencé; que dans cette situation l'obéissance cessait d'être un devoir et la résistance devenait un droit.

La résistance en effet fut soudaine, générale, victorieuse. Elle triompha par une révolution à la suite de laquelle fut établi un gouvernement tout à fait constitutionnel et encore monarchique, approprié aux vœux comme à l'état du pays, conforme à ses mœurs, favorable à ses progrès, qui soumit tous ses actes à la discussion, laissa la presse libre et ne lui donna dans ses écarts que l'opinion pour frein et le pays pour juge; qui ne fit rien au dedans que selon la loi et n'entreprit rien au dehors qu'en l'honneur ou dans l'intérêt de la nation. Ce gouvernement, le meilleur que la France pût avoir dans le sens de ses droits et pour le développement de ses prospérités, se

fonda sur la nécessité publique qui commande et l'assentiment national qui légitime.

M. Dunoyer y adhéra comme à peu près tout le monde. Il n'approuva pas seulement le gouvernement nouveau, il le servit. M. Dunoyer devint et resta préfet pendant sept années. Il fut d'abord préfet de Moulins. Sur le désir de son vénérable maître le comte Destutt de Tracy, que la province du Bourbonnais avait envoyé aux États généraux de 1789, et sur les instances de son digne ami M. Victor de Tracy, qu'elle avait nommé membre de la Chambre des députés sous la Restauration, M. Dunoyer se chargea d'administrer le département de l'Allier.

Ce qu'il avait été comme écrivain, M. Dunoyer le fut comme administrateur. Il fut un préfet libéral. Du reste, il n'était pas malaisé de l'être sous un régime de contrôle et de discussion qui ne permettait pas aux préfets d'exercer une autorité presque dictatoriale et de faire détester la centralisation comme abusive en la faisant sentir comme tyrannique. Avec la liberté, la centralisation ne saurait être nuisible. Utile en restant surveillée, son action porte les lumières de la civilisation et les ressources de l'État du centre aux extrémités

du pays, dont elle achève l'unité territoriale par l'homogénéité politique et contribue à faire un grand corps qui a le même esprit, s'anime de la même volonté et peut, du même élan, agir dans le même intérêt. En rendant une nation plus forte, la centralisation ne l'empêche pas d'être libre, et, si l'on parvient à accroître en elle la vie locale tout en lui conservant le bienfait de l'action centrale, on ajoute d'heureux mobiles d'indépendance à des moyens éprouvés de grandeur.

C'est ce que M. Dunoyer eut constamment en vue dans ses deux préfectures de l'Allier et de la Somme. Fidèle administrateur des intérêts généraux, à Moulins comme à Amiens il se montra le conseiller soigneux des intérêts locaux. Dans le premier de ces départements, il s'efforça d'étendre l'instruction populaire qu'il n'y trouvait pas assez étendue, d'accroître la prospérité agricole qui n'y était pas assez développée, d'exciter la vie publique qu'il y trouvait trop languissante. Dans le second, il administra libéralement un pays fort riche, se fit le guide attentif d'une population sage qu'il dirigea toujours vers ce qu'il croyait le meilleur en soi et le plus avantageux pour elle. Dans toutes les deux, il exerça doucement son autorité, pres-

crivit moins qu'il ne recommanda, et, préfet un peu discoureur, il s'adressait souvent à ses administrés par voie d'avertissement ou de conseil. Après sept années d'une administration non moins bienveillante que régulière, M. Dunoyer, entouré d'estime et suivi de regrets, quitta la carrière des préfectures pour entrer bientôt au conseil d'État.

Il siégea plus de dix années dans ce grand corps dont il remplit les fonctions élevées avec une sollicitude laborieuse. Tout en y restant fidèle à ses devoirs, il ne s'y montra point oublieux de ses doctrines, et, dans les délibérations du conseil, ses avis, qui ne prévalurent pas toujours, tendirent souvent à relâcher les liens de ce qu'il appelait la tutelle administrative, en rendant plus grande l'émancipation des volontés particulières et en étendant l'exercice des libertés locales.

Il put en même temps assister avec régularité aux séances de l'Académie dont il avait été nommé membre dès 1832, à l'époque même où une ordonnance royale avait rétabli cette Académie supprimée par un arrêté consulaire en 1803. Lorsqu'il y avait été élu, M. Dunoyer venait de faire paraître, en deux volumes, un nouveau *Traité d'économie sociale*. Répétition agrandie du livre publié

en 1824, cet ouvrage ne fut lui-même que le prélude de l'ouvrage plus considérable que M. Dunoyer donna en trois volumes, dans l'année 1845, sous ce titre définitif : *De la liberté du travail, ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec plus de puissance.* Mêlant l'observation à la doctrine, des vues ingénieuses à des convictions arrêtées, M. Dunoyer y embrasse le vaste ensemble de l'économie sociale qu'il parcourt, examine, explique dans ses éléments complexes et ses divers modes d'existence comme d'action. Il traite ainsi avec étendue et avec originalité de tout ce qui ajoute à l'utilité des choses ou au mérite des hommes, soit par les arts qui s'exercent sur la matière pour en former et en varier la valeur, soit par les arts plus relevés qui agissent sur l'homme pour étendre ses facultés en perfectionnant sa culture, accroître sa puissance en développant ses ressources, rendre sa vie plus morale en la rendant plus aisée et plus heureuse.

Dans ces trois ouvrages successifs, où la science économique est considérée dans ses rapports avec l'état social, M. Dunoyer se complète toujours sans se contredire jamais. Il ne cesse de s'ap-

puyer sur ce qu'il a d'abord établi et il émet une suite de théorèmes qui, sortant les uns des autres, s'enchaînent dans ses livres comme ils se sont développés dans son esprit. Absolu dans ses idées, plus que varié dans ses formes, M. Dunoyer n'était pas fait pour être jamais en désaccord avec lui-même. Ce qu'il avait pensé une fois, il le pensait toujours, mais en y ajoutant sans cesse. Les variations étaient aussi étrangères à son esprit que les inconstances à son caractère, et il a montré dans ses vues la même persévérance que dans sa conduite.

En économie politique, M. Dunoyer aspirait à faire école, et son système trouvait des partisans s'il rencontrait des contradicteurs. Comme Adam Smith, le vrai fondateur de la science économique, et comme les célèbres continuateurs qui ont travaillé, après lui, au développement de cette science, M. Dunoyer en faisait reposer les principes sur la création des valeurs par le travail de l'homme et sur l'opportune distribution des valeurs par la liberté des échanges. Mais, dans son zèle à la fois enthousiaste et raisonné pour le travail humain, il en réclamait plus que la liberté et en voulait l'universalité. L'économie politique

étant la science des valeurs créées par le travail et le travail dans son action libre et multipliée s'étendant à tout, l'économie politique l'embrassait dans ses plus diverses applications, que ce travail s'exerçât sur les choses de l'esprit ou sur les choses de la matière; qu'il eût pour objet les pensées du génie, les œuvres des arts, les actes des gouvernements ou les produits de l'industrie. L'esprit ne produisait-il pas des idées profitables aux hommes et des découvertes fécondes en richesse; les arts ne produisaient-ils pas pour eux, avec de doux agréments, de précieux avantages; les gouvernements ne produisaient-ils pas de la sécurité publique et de la justice sociale dont le mérite se mesurait et la valeur se payait, comme la culture de la terre et la pratique de l'industrie produisaient des fruits nécessaires à leur subsistance et des objets utiles à leur service? Hardi dans ses assertions et très-habile à les défendre, M. Dunoyer soutenait que toute valeur créée relevait de la science économique, que toute utilité produite rentrait dans ses cadres pour être soumise à ses lois. D'une science particulière, controversée encore sur quelques points de doctrine et dans plusieurs de ses applications, il faisait

ainsi une sorte de science universelle dont il était le théoricien convaincu et le fervent propagateur.

Servant la science comme la société avec zèle et à sa façon, M. Dunoyer, que son indépendance ne rendait pas toujours commode, mais que son caractère rendait encore plus respecté, heureux dans sa famille, honoré dans l'État, très-aimé dans l'Académie bien qu'il y fût quelquefois contredit, vécut non sans discussion, mais sans tribulation, jusqu'en février 1848. A cette époque, en voyant succomber la monarchie constitutionnelle de 1830, il exprima avec une éloquente vivacité ses regrets d'un changement qui, selon lui, blessait les vrais sentiments du pays, menaçait ses intérêts, troublait son repos, compromettait ses libertés. Le courageux auteur de la protestation contre les ordonnances de Juillet protesta contre la révolution de Février. Il adressa à ce sujet une lettre hardie à son confrère de l'Institut, M. de Lamartine, promoteur d'une république dont bien des républicains eux-mêmes hésitaient encore à essayer l'établissement, comme trop prématuré. « Nous devions descendre l'escalier marche à marche, disait alors l'un d'entre eux, et l'on nous a fait sauter

par la fenêtre. » Cette noble lettre, que les journaux n'osèrent pas publier, M. Dunoyer la terminait en disant : « Il m'appartenait de faire ces douloureuses réflexions; il y a trente-quatre ans que je sers la cause de la liberté. Si dans le cours de ces longues années, il m'est jamais arrivé de la trahir, je consens à perdre ce qui m'est le plus cher au monde, l'estime des hommes de cœur et de bon sens. »

Que devint M. Dunoyer après qu'une Assemblée constituante, issue du suffrage universel, eut légitimé la république nouvelle en la régularisant? L'Assemblée constituante de 1848, qui avait institué les deux grands pouvoirs publics avec assez d'imprévoyance, les rapprochant sans les unir, faisant élire directement par le peuple et les dépositaires de l'autorité législative et le possesseur de toute l'autorité exécutive, mettant le droit à la disposition des premiers et la force entre les mains du second, laissait à celui-ci, s'il était ambitieux, le moyen de se rendre violemment le maître de la république, et lui permettait, s'il était entreprenant au dehors autant qu'ambitieux au dedans, après avoir soumis la France à un dur assujettissement, de

l'exposer aux grands désastres de la guerre, cette assemblée maintint le conseil d'État, dont les attributions furent étendues et qui, régulateur conservé d'une administration nécessaire, devint de plus pour elle un auxiliaire actif dans la formation des lois. Les membres de ce corps, ainsi agrandi, furent laissés à son choix et elle nomma pour en faire partie M. Dunoyer, sans lui tenir rigueur des reproches qu'il avait pu adresser à la révolution dont elle était sortie. Elle voulut conserver au service du pays, qu'elle espérait sans doute rendre plus libre, le concours d'un citoyen si éclairé et si ferme. Comme la république était alors le gouvernement de tout le monde, appelé avec confiance à la servir, M. Dunoyer la servit avec sa loyauté connue et son accoutumée indépendance. Mais il ne la servit point au-delà du jour où sa constitution périt par un coup d'État, en attendant que son titre, devenu menteur, disparût sous la forme d'un nouvel empire.

Après le 2 décembre 1851, M. Dunoyer cessa de faire partie du conseil d'État. Il passa ses dernières années à écrire un livre dans lequel il racontait l'établissement du second empire, en

examinait les formes, en caractérisait les procédés, en discutait les actes, en prévoyait les destinées. Cet ouvrage où, inébranlable soutien du droit outragé, revendicateur persévérant de la liberté encore une fois détruite, il émettait ses honnêtes jugements, exprimait ses blâmes quelquefois courroucés, laissait voir ses lointaines espérances, M. Dunoyer n'eut pas le temps de l'achever avant de mourir. Il en confia le dépôt à un fils digne de lui, héritier de ses sentiments comme de ses idées, et qui, longtemps professeur dans la Suisse libre où il a enseigné avec talent l'économie politique à Berne et aujourd'hui maître des requêtes au conseil d'État, publia en deux volumes à l'étranger ce périlleux ouvrage de son père qu'il ne pouvait pas alors publier en France.

M. Dunoyer ne s'occupait pas seulement de ce livre dans les derniers temps de sa vie. Par la parole comme au moyen de l'impression, avec la ténacité d'un esprit résolu et la fougue des convictions ardentes, il exposait, discutait, défendait en toute occasion ses doctrines morales et ses théories économiques. Je dis défendait, car, fondant la morale sur l'intérêt bien entendu

et comprenant toute production humaine dans le domaine économique, il était quelquefois accusé de compromettre à certains égards la morale et de défigurer jusqu'à un certain point l'économie politique, en rendant l'une de ces sciences trop étroite et l'autre trop illimitée.

En effet, avec certains philosophes du dernier siècle, il était d'avis que la plus grande utilité pour les hommes était conforme à leur plus parfaite honnêteté. Il aurait dit volontiers, avec le sage et habile Franklin, que, si les coquins entendaient bien leur intérêt, ils seraient honnêtes gens par coquinerie. Il professait donc, en fidèle économiste, la doctrine morale de l'intérêt bien entendu, doctrine en grande partie vraie, mais en partie insuffisante, puisqu'elle ne serait pas capable en certains cas d'arrêter les écarts de l'intérêt par le frein du devoir, de surmonter les avidités de l'égoïsme par le généreux mobile du sacrifice, de faire préférer aux profitables sécheresses de l'utilité les nobles et coûteuses satisfactions du dévouement. M. Dunoyer, qui en toute chose sentait avec délicatesse et agissait avec rectitude, n'en assurait pas moins qu'apprendre aux hommes à bien connaître leurs intérêts et à

les suivre avec discernement, c'était leur enseigner que tous les intérêts humains sont solidaires, que la meilleure règle de l'utilité est la règle même de la justice, et que la voie qui mène le plus sûrement au bonheur est la voie droite de l'honnêteté.

Combien de fois ne l'avons-nous pas entendu, dans les séances de l'Académie, soutenir cette thèse avec sa verve chaleureuse! Combien de fois aussi n'avons-nous pas assisté à des discussions animées où il maintenait très-habilement la théorie économique qui lui était d'autant plus chère qu'il l'avait lui-même conçue, et qui, présentant peut-être plus d'originalité qu'il n'en fallait en économie politique, rencontrait beaucoup d'adversaires même parmi les économistes! Les adversaires du reste ne déplaisaient pas à M. Dunoyer et la lutte avec eux ne lui causait aucune crainte. Il était même si persuadé d'avoir raison qu'il voyait avec un sincère chagrin que les autres s'obstinassent à avoir tort.

Au déplaisir de trouver ses idées quelquefois contredites, à la douleur incessante pour lui de sentir son pays encore asservi, à ces grandes tristesses d'un esprit élevé et d'une âme patrioti-

que, s'ajoutèrent bientôt de dures épreuves qui exercèrent sa patience et épuisèrent ses forces. Une maladie longue et cruelle fondit sur lui. Après en avoir supporté courageusement les vives souffrances, il y succomba le 4 décembre 1862.

M. Dunoyer avait soixante et seize ans lorsqu'il fut enlevé à l'affection d'une compagne dévouée, à la tendresse respectueuse de ses enfants formés à cette école d'austère vertu et de généreuses pensées, aux regrets de l'Académie, à l'estime de la France. Il méritait ces regrets et cette estime, le confrère excellent et le noble citoyen qui, toute sa vie et avec une dignité constante, avait cultivé la science, recherché la justice, aimé le bien, servi le droit. Tout ce qui était bas avait encouru son mépris; violent, son indignation. Il avait détesté, dans le gouvernement des États, la force seule employée même avec génie, accablant les peuples sous le poids d'une onéreuse grandeur et les étourdissant sur la perte des droits par les enivrements de la gloire. La dignité des hommes lui avait été aussi chère que leur liberté. Il aurait voulu que, relevés par la fierté des pensées, rapprochés par l'équité des

sentiments, fortifiés par les habitudes du droit et du travail, en devenant des citoyens éclairés, énergiques, justes, ils formassent des nations sages et libres.

Dans tous ses ouvrages, M. Dunoyer a poursuivi l'amélioration intellectuelle et morale des individus, qu'il aurait voulu rendre de plus en plus capables de travailler dans l'État avec accord, de s'y arranger avec ordre, de s'y gouverner avec habileté. Ses idées à cet égard étaient comme des croyances qu'il s'attribuait le devoir de répandre et qu'il mettait une chaleur singulière à développer. Séve de son talent que l'émotion accompagnait encore plus que l'éclat, sa foi convaincue et ardente circulait dans des pages abondantes qui n'étaient pas sans une agréable harmonie et qu'une certaine véhémence rendait éloquentes.

M. Dunoyer était sans souplesse, mais aussi sans détour. Son esprit allait tout droit comme son caractère. Il ne connaissait ni les condescendances, ni les accommodements. D'une honnêteté inflexible et d'une doctrine invariable, il n'agissait jamais que d'après ce qu'il pensait, et il pensait toujours d'après ce qui lui semblait vrai et juste.

Les opinions avaient pour lui la force et la durée des sentiments ; il n'en était pas seulement persuadé, il en était possédé. Théoricien opiniâtre de la liberté et chevaleresque soutien du bon droit, sans tache dans sa conduite et sans défaillance dans son courage, il a vécu en homme d'un noble cœur, d'une âme ferme, d'un esprit élevé, d'un talent généreux, et il mérite le bel éloge d'avoir, dans le long cours de ses laborieuses années, pratiqué naturellement le bien qu'il a recherché savamment.

ICTOR DE BROGLIE

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 5 DÉCEMBRE 1874

MESSIEURS,

Dans une des journées funèbres du mois de juin 1794, un homme jeune encore, l'aîné d'une race guerrière qui, depuis deux siècles, servait la France et avait reçu, pendant trois générations, le bâton de maréchal comme en héritage ; l'un des Français valeureux qui avaient combattu pour l'indépendance des colonies anglaises en Amérique et la formation de la république des États-Unis ; l'un des membres de cette noblesse qui, à l'Assemblée constituante de 1789, avait adopté les grands principes de la révolution française qu'il avait ensuite défendue par les armes contre les agressions de l'Europe, attendait en

prison la mort à laquelle l'avait condamné le tribunal révolutionnaire. Il demanda à voir son jeune fils. On le lui amena. Il embrassa cet enfant avec tendresse. « Mon fils, lui dit-il, on va faire mourir ton père. Si l'on te dit que c'est la liberté qui l'a tué, n'en crois rien, et montre-toi toujours fidèle à sa cause. » Le père qui faisait à son fils cette généreuse recommandation, avant de mourir, était le prince Victor de Broglie, et le fils qui la recevait à l'âge de neuf ans et qui devait la suivre avec une fidélité éclairée et une inébranlable constance, durant le cours de sa longue vie, était le duc Victor de Broglie.

Né le 28 novembre 1785, Achille-Léonce-Victor-Charles de Broglie eut une enfance cruellement éprouvée. Pendant que son père était conduit à la mort, sa mère était enfermée dans la prison de Vesoul. Mais, grâce au dévouement courageux d'un fidèle serviteur qui seconda son évasion, elle put se réfugier en Suisse à travers les montagnes du Jura. Séparé de sa mère après avoir perdu son père, le jeune Victor de Broglie fut mené avec ses sœurs dans les Vosges, au château maternel de Saint-Remy, placé sous le séquestre et où les pauvres orphelins étaient si

dépourvus de tout que, pour les faire vivre, les domestiques de la maison furent réduits à les recommander à la charité du représentant du peuple en mission. Ce fut dans cette situation lamentable qu'il passa les années 1794 et 1795.

Lorsque les fureurs révolutionnaires parurent moins à craindre, sa mère put revenir en France, et bientôt elle donna à ses enfants un digne protecteur. Elle épousa en secondes noces le marquis Voyer d'Argenson. Petit-fils du comte d'Argenson qui avait été ministre de la guerre sous Louis XV, M. Voyer d'Argenson était un grand seigneur devenu démocrate libéral. Il l'était devenu par conviction et avec un entier désintéressement. Il avait puisé dans les doctrines du XVIII[e] siècle le plus sincère amour pour la liberté et il avait adopté le principe de l'égalité sociale en voulant peut-être en pousser les conséquences trop loin.

Le jeune de Broglie, pour lequel il fut comme un second père, fut élevé dans les mêmes idées qu'il admit en ce qu'elles avaient de généreux, sans les accepter en ce qu'elles pouvaient avoir d'extrême ou d'impraticable. Son esprit vif et ouvert se développa avec indépendance. Son

éducation se fit un peu partout. Les écoles publiques où il étudia sous des maîtres éminents; le monde élevé dans lequel son nom et sa distinction l'introduisirent de bonne heure; l'Europe qu'il fut ensuite appelé à parcourir et dont il étudia les intérêts et les langues; les grands événements auxquels il assista en spectateur qui voyait de près et qui jugeait bien, remplirent d'une instruction solide et variée son active intelligence aussi remarquable par la portée que par la mesure, douée de finesse autant que de fermeté.

Il avait à peine quinze ans, lorsque se reconstitua la société nouvelle que la révolution avait préparée en bouleversant de fond en comble la société ancienne et que le consulat assit sur les larges bases de l'égalité civile. En voyant se relever dans l'ordre et s'administrer avec justice une société d'où les priviléges étaient exclus et où le droit commun seul était admis, il en admira l'habile et séduisant organisateur. « Les quatre années qui suivirent le dix-huit brumaire, dit-il, furent une série de triomphes au dehors sur les ennemis, au dedans sur les principes du désordre et sur l'anarchie. Ces quatre années

sont, avec les dix années du règne d'Henri IV, la meilleure, la plus noble partie de l'histoire de France. » Tout en louant les résultats du dix-huit brumaire, M. de Broglie n'en aperçut pas moins les dangers. « J'étais bien jeune en 1800, ajoute-t-il; élevé dans les principes de mon père et de mon beau-père, j'inclinais fort, à part moi, du côté de ceux qui redoutaient le progrès de la dictature plus qu'ils n'en appréciaient les bienfaits. Ce qui me choquait le plus, c'était toute apparence de retour à l'ancien régime. »

Ce fut en 1809 qu'il entra à cette école des affaires et des événements où se forma de plus en plus la sagesse précoce de son jugement. Nommé auditeur au conseil d'État, il assista avec une curiosité clairvoyante aux grandes séances que l'empereur lui-même présidait deux fois la semaine, et il ne fut pas toujours édifié par la modération de vues du maître de la France et par la dignité de langage du dominateur du monde. Il prit part au dehors à des missions importantes, envoyé qu'il fut en Illyrie avec le maréchal Marmont, en Espagne avec le maréchal Bessières. Attaché en 1812 à l'ambassade de Pologne sous le célèbre archevêque de Malines, le spirituel abbé

de Pradt, dont l'esprit n'était pas de l'habileté et dont l'habileté même n'aurait pas alors servi à grand'chose, il vit comment se ruinent les puissances qui ne savent pas se modérer et qui croient se fortifier en s'exagérant. L'empire était pour ainsi dire partout à cette époque ; il s'étendait de Rome à Hambourg, et l'empereur commandait là même où il ne régnait pas. Il était le dominateur du continent, terrifié par ses victoires et n'attendant que l'occasion de se soustraire aux étreintes de sa puissance. Il la lui fournit lui-même. Cet homme si grand par le génie et si intempérant par l'ambition, après avoir envahi l'Espagne qu'il n'avait pas domptée, pénétrait dans la Russie qu'il voulait soumettre, et ses armées, jusque-là invincibles instruments de sa domination, déjà affaiblies en se heurtant contre un peuple soulevé, allaient se perdre dans les vastes espaces et sous les frimas du Nord.

Lorsque commença la lugubre retraite de Russie et avant même le passage à Varsovie du grand capitaine qu'avaient vaincu les éléments et non les hommes, M. de Broglie fut chargé de porter la nouvelle triste mais atténuée du désastre à Vienne où il importait tant de maintenir l'em-

pereur d'Autriche dans l'alliance française. Il devint même, au commencement de 1813, premier secrétaire de l'ambassade de France à Vienne. Il fut appelé à ce poste, alors plus important que jamais, sur la demande du nouvel ambassadeur, ancien ami de son père, par le comte de Narbonne, militaire brillant et négociateur habile qui portait tant de bonne grâce dans l'intrépidité, de droiture dans la politique et savait allier si bien, vis-à-vis du grand empereur, la délicatesse dans l'admiration à la franchise dans le dévouement.

De Vienne, où le jeune et sagace secrétaire parvint à recueillir les documents les plus certains sur les dispositions et les forces de l'Autriche, il suivit au congrès de Prague M. de Narbonne qui y fut envoyé avec le duc de Vicence pour y traiter de la paix européenne. Cette paix se négociait sous la médiation de l'Autriche, pendant le court armistice conclu après les victoires de Lützen et de Bautzen. Le moment était solennel. Des résolutions qui seraient prises pouvait dépendre le sort de l'empire et même de la France. L'Autriche qui, depuis quatre années de paix, avait refait sa puissance en réorgani-

sant ses troupes, se déclarait prête à dissoudre la coalition européenne, si l'empereur Napoléon acceptait les propositions qui lui étaient offertes. Ces propositions lui laissaient une grandeur encore démesurée, puisqu'elle devait s'étendre des extrémités de la Hollande incorporée à l'empire jusqu'au-delà du Frioul et jusqu'à Rome. Si, en les rejetant, l'empereur se refusait à la paix du monde, l'Autriche se joindrait au reste de l'Europe et mettrait en campagne 200,000 hommes de plus contre lui. Le duc de Vicence et le comte de Narbonne, qui le savaient et qui en étaient alarmés, envoyèrent de Prague à Dresde M. de Broglie porter les documents qu'il avait fort habilement réunis et qui attestaient le grand péril dont l'empereur était menacé. M. de Broglie les remit, en arrivant, au duc de Bassano qui en fut d'abord consterné, mais qui, les ayant communiqués à l'empereur, revint d'auprès de lui avec une satisfaction radieuse. « L'empereur, dit M. de Broglie, après l'avoir un peu réprimandé, l'avait convaincu que mes chiffres étaient des fables et nous des idiots. J'insistai; le duc de Bassano persista. Je persistai de mon côté. — Mon cher, me dit-il enfin, l'empereur en sait plus que nous

sur cela comme sur toute chose, et son opinion est pour moi comme une ornière de marbre où je marche en sécurité sans m'en écarter. »

Au fond l'empereur ne voulait renoncer à rien. Il croyait que céder, c'était déchoir. Animé d'ailleurs de la confiance du grand capitaine qui espérait venir à bout de tous ses ennemis par des victoires, et les accabler les uns après les autres sous des coups rapides et heureux, il rompit les négociations de Prague, affronta l'inimitié de l'Autriche, dont il eut la passagère satisfaction de battre les troupes une fois de plus, et il alla dans les plaines de Leipsick, en trois jours de la plus formidable bataille, briser contre les forces de toute l'Europe l'armée qu'il avait refaite si rapidement et rendue trois fois victorieuse à Lützen, à Bautzen et à Dresde. Il n'en continua pas moins la lutte, durant cette campagne de 1814 où il déploya les merveilleuses ressources de son génie militaire, remporta de si surprenantes victoires, mais où à la fin il succomba en entraînant dans sa chute la grandeur même de la France.

Lorsque à l'empire tombé succéda la royauté des Bourbons restaurée sous la forme constitutionnelle, M. de Brogie, dont l'esprit s'était ap-

pliqué aux affaires, dont l'expérience s'était mûrie au spectacle des événements, à qui les excès de la conquête en Europe et les souvenirs de l'assujettissement en France avaient donné l'amour d'une paix stable et le désir d'une liberté régulière, fit partie en 1814 d'un des grands corps de l'État. Il entra dans la chambre des pairs, où il fut appelé sans s'y attendre. Il avait comme oublié qu'il était le chef de la branche aînée de la maison de Broglie. Mais son oncle, le prince Amédée de Broglie, ne l'oublia point, et cet aide de camp du prince de Condé dans l'émigration, qui aurait pu solliciter la pairie pour lui-même, fit valoir, avec un louable désintéressement, les droits de son neveu qui fut nommé pair de France à son insu. Dans cette chambre où siégeaient des sénateurs et des émigrés, qui comptait des noms illustres de l'ancienne France et des noms glorieux de la France nouvelle, le duc de Broglie porta l'esprit libéral de son siècle et fut toujours prêt à défendre les principes politiques de la révolution et ses grands résultats sociaux.

Son âge, qui lui commandait une certaine retenue, et les événements qui se précipitèrent, ne

lui permirent de prendre part aux délibérations de la chambre des pairs qu'à la seconde restauration. Il y débuta dans un procès célèbre et tragique. L'accusé était un héros, auquel ses exploits guerriers auraient dû servir de sauvegarde et que des passions inexorables allaient faire condamner.

Le maréchal Ney était poursuivi comme coupable de haute trahison. Lorsque, le 3 décembre 1815, s'ouvrit le débat de ce procès, devant la chambre des pairs transformée en cour de justice, le duc de Broglie venait d'atteindre depuis cinq jours sa trentième année et il avait acquis le droit de voter. On imagine sans peine l'usage qu'il en fit. A ses yeux, le maréchal Ney n'était justiciable que de l'histoire. Aussi, lorsque vint son tour d'opiner, il n'invoqua point, comme quelques pairs essayèrent de le faire avec timidité, soit la capitulation de Paris, soit le souvenir de tant de glorieux services qui devaient protéger la vie du maréchal. Il se leva, et, d'une voix claire et ferme, à la question de culpabilité sur le crime de haute trahison, il répondit résolûment : *Non*. Ce *non*, qui surprit l'assemblée, et qui fut répété de bouche en

bouche, il le motiva avec force. Son argumentation vigoureuse et généreuse étonna sans convaincre. La passion des uns ne put pas la comprendre, la faiblesse des autres ne sut pas l'admettre. Elle aurait épargné à la restauration une faute sanglante. Elle fait grand honneur au duc de Broglie qui, avec la fermeté d'un juge très-indépendant, montra l'esprit d'un politique très-sage.

Ce fut quelques mois après ce vote courageux qu'il trouva le bonheur le plus pur dans l'union la mieux assortie. Le duc de Broglie épousa en février 1816 la fille charmante de la célèbre Mme de Staël. Mlle Albertine de Staël était dans toute la fleur de la jeunesse et de la beauté. Elle avait une bonté aimable, une piété douce, des grâces sérieuses et, avec les plus pures distinctions de l'âme, les agréments de l'esprit le plus cultivé. Douée à la fois des qualités qui plaisent et des vertus qu'on admire, elle était la digne compagne du duc de Broglie dont elle fut la joie et l'orgueil.

Les douceurs de cette grande félicité privée ne le détournèrent point des sévères devoirs de la vie publique. Il alla fidèlement les accomplir dans

la chambre des pairs où, pendant toute la durée de la restauration, il montra l'attachement le plus éclairé aux libertés nationales dont il aurait désiré la ferme consécration et le développement graduel sous la royauté constitutionnelle. Après l'heureuse ordonnance du 5 septembre 1816 par laquelle fut dissoute, avec autant de courage que d'à-propos, la chambre violemment réactionnaire de 1815 ; il appuya les diverses mesures que prit le gouvernement de la restauration pour assurer la pleine exécution de la Charte. Favorable à toutes les lois qui furent proposées à ce sujet, il eut beaucoup de part à l'une des plus importantes d'entre elles, à la loi de 1819 sur la presse. De concert avec l'éloquent garde des sceaux M. de Serre, en ce moment bien disposé pour la cause libérale, il fixa lui-même les principes, régla l'économie, rédigea le texte de cette loi dont il fut l'habile et savant rapporteur à la chambre des pairs, et qui, déterminant avec sagesse les droits de la presse, soustraite à la censure, en soumettait tous les écarts au jury.

Il appuya si utilement le ministère qui, sous la direction du duc Decazes, essayait de fonder et d'étendre la liberté, qu'il lui fut proposé d'entrer

dans les conseils de la couronne. Il n'accepta point, et Louis XVIII, qui lut avec regret la lettre où le duc de Broglie donnait modestement les raisons de son refus, écrivit au duc Decazes : « J'espère vivre assez pour employer au service de l'État des talents qu'il ne se contestera plus. »

Mais le monarque éclairé et prévoyant qui avait donné la charte et qui espérait affermir la royauté de sa maison en l'appuyant sur la liberté publique, fut bientôt hors d'état d'appeler un serviteur du pays, comme le duc de Broglie, dans les conseils de la couronne. Le gouvernement de la restauration tomba entre les mains du parti dont les doctrines prévalaient alors en Europe et dont les ambitions, à la fin triomphantes, aspiraient à se satisfaire en France.

Exécuteur des arrêts de la Sainte-Alliance, après le congrès de Vérone, ce parti alla combattre en Espagne la monarchie constitutionnelle, qu'une armée autrichienne, après le congrès de Laybach, avait déjà renversée en Italie. Hostile aux principes comme aux résultats de la révolution, il chercha, autant qu'il le pouvait, à ramener l'ancien ordre politique et religieux de la France, en reconstituant la prépondérance de

la classe aristocratique ; en rétablissant l'inégalité civile dans les familles par le projet de loi sur le droit d'aînesse et sur les substitutions ; en introduisant de nouveau le dogme catholique dans l'État par la loi sur le sacrilége ; en apportant à l'enseignement public des restrictions propres à arrêter le mouvement des esprits ; en comprimant encore plus, par une loi de servitude, la presse politique déjà exposée aux procès de tendance, et de nouveau soumise à l'arbitraire de la censure.

M. de Broglie combattit vivement tous ces projets et toutes ces lois, à la tribune de la chambre des pairs. Il les combattit dans des discours vraiment remarquables par l'étendue des vues, la supériorité des raisons, une verve austère et éloquente. Il montra une entente des affaires si grande, une connaissance du droit si profonde, il défendit si judicieusement la société moderne telle que l'ont faite le temps et la révolution, que ces discours, survivant aux circonstances où ils ont été prononcés, restent comme des modèles de discussion élevée et savante, des morceaux de politique et d'histoire, et se liront toujours, avec l'intérêt saisissant et instructif qu'a su y répan-

dre un raisonneur d'aussi grand esprit, un orateur d'aussi fier et d'aussi solide talent.

Outre ces beaux discours politiques, M. de Broglie fit, quelque temps après, sur des sujets de législation générale, d'organisation administrative, de haute philosophie et même de critique littéraire, des écrits que recommandaient également la vigueur et l'originalité de la pensée, l'étendue du savoir, la finesse du goût. Ils parurent tous dans un recueil mensuel, dans la *Revue française,* entreprise en 1828, à l'instar des grandes revues anglaises, pour défendre et répandre les idées élevées du parti moins nombreux que célèbre auquel avait été donné le nom de Doctrinaire et qui reconnaissait pour ses chefs, avec M. Royer-Collard, M. de Broglie et son illustre ami M. Guizot.

Au nombre des articles que M. de Broglie inséra dans la *Revue française,* il en est plusieurs qui sont des ouvrages. Il fit sur le *Droit de punir,* sur la *Peine de mort* et sur les *Peines infamantes,* des dissertations tout à la fois philosophiques et pratiques. Penseur profond et criminaliste savant, M. de Broglie, après avoir donné des fondements inébranbles au droit social de

punir, marque l'étendue et fixe les limites de ce droit par la nature et dans le degré des peines que la société a le pouvoir d'appliquer selon la gravité des offenses, et de mesurer tout ensemble à la justice et à ses besoins. Il n'en exclut point la peine de mort, malgré ce qu'a d'irréparable cette terrible expiation qui retranche de la vie celui qui n'a pas craint, avec une froide préméditation, en suivant des instincts cruels ou des passions cupides, d'attenter à la vie d'autrui. Si le duc de Broglie ne repousse pas la peine de mort, il s'élève contre les aggravations qui, dans certains cas, y restaient encore attachées. Avec une noble idée de la justice et un sentiment vrai de la dignité humaine, il demande que les châtiments soient simples en étant proportionnés; qu'ils puissent corriger et non pervertir; que l'infamie qui dure ne s'ajoute point à la peine qui finit et que les condamnés ne soient pas voués à une irrémédiable dépravation par une flétrissure perpétuelle. Quelques années plus tard, un adoucissement de la loi criminelle auquel M. de Broglie ne fut pas étranger, abaissa d'un degré les peines qui, dépouillées de leur cruauté, furent rendues d'une application plus assurée, et, par

la suppression de l'exposition publique, du carcan et de la marque, d'une application plus humaine.

Après avoir, dans une vaste étude sur la juridiction administrative, examiné tout ce qui tient à cette matière délicate, en se montrant aussi mesuré dans la pratique qu'ingénieux dans la théorie, M. de Broglie traita, du point de vue philosophique et d'une manière puissante, la grande question de l'*Existence de l'âme*. Il attaqua et réfuta la thèse contraire que soutenait M. Broussais dans son ouvrage alors célèbre *de l'Irritation et de la folie*. En philosophie comme en médecine, adversaire véhément et moqueur des forces cachées et des principes invisibles, M. Broussais niait tout ce qu'il n'apercevait pas et, avec beaucoup d'esprit, il ne croyait qu'à la matière. Le principe qui anime le corps, qui rend l'homme juge de ses sensations, libre dans ses volontés, auteur et dominateur de ses pensées, il ne le plaçait pas seulement dans le corps, il le confondait entièrement avec lui. Pur attribut des organes, son action n'était pas secondée par eux, mais venait d'eux, et, comme il n'était pas autre chose qu'eux, sa vie cessait avec la

leur. Puisque tout était corps, rien ne subsistait plus après la dissolution du corps.

M. de Broglie confondit ce matérialisme triste et orgueilleux. Il n'invoqua pas les preuves morales à l'appui de l'existence de l'âme, il employa les procédés scientifiques. S'avançant en observateur et concluant en logicien, il analysa avec une précision rigoureuse les faits intellectuels accomplis dans la conscience humaine, et, ne s'appuyant jamais que sur les données fournies par la plus sévère expérience, il démontra victorieusement la nature spirituelle de l'âme unie ici-bas au corps dont elle se sert et auquel elle doit survivre.

Après avoir lu le duc de Broglie, on est encore plus logiquement certain de l'existence de ce principe spirituel et immortel que tous les temps ont reconnu, que tous les peuples ont proclamé, qui est la conception légitime du sens commun et le glorieux patrimoine du genre humain. Engagé dans la matière sans se confondre avec elle, ce principe est indivisible tandis que la matière est étendue, permanent tandis que la matière est mobile, identique à lui-même tandis que la matière se renouvelle sans cesse et ne saurait, dans

ses molécules divisées et changeantes, garder l'unité, assurer la permanence, constater l'identité du *moi* humain que conserve uniquement l'âme dans laquelle réside l'intelligence, d'où part la volonté, et qui, libre et responsable, est la cause durable de tout ce dont le corps n'est que l'éphémère instrument.

Pendant que le duc de Broglie publiait ces savants travaux dans la *Revue française,* le gouvernement de la Restauration avait suivi le cours naturel de ses destinées. Après six ans de la domination inquiétante d'un parti extrême, le pays alarmé avait, aux élections générales, envoyé à la Chambre des députés une majorité, expression de ses craintes comme de ses vœux. A cette époque un ministère, constitutionnel avec sagesse, modéré avec résolution, réparateur avec opportunité, avait entrepris, sous la direction conciliante de M. de Martignac, de remettre en accord les droits de la société moderne et les pouvoirs de la dynastie ancienne. Il y était un moment parvenu. Mais cet heureux accord n'avait pas duré. Le roi avait nommé un ministère menaçant auquel la majorité de la Chambre avait refusé son concours; il avait alors révoqué

les libertés du pays par un coup d'État et le pays avait renversé l'autorité du monarque par une révolution.

Le duc de Broglie, fidèle à ses principes, dévoué au bien public, après avoir combattu les projets du ministère Villèle, applaudi aux efforts du ministère Martignac, déploré la formation du ministère Polignac, résisté au coup d'État de la royauté, adhéra à la révolution de Juillet 1830. Cette révolution, provoquée par la violation des lois et entreprise pour leur défense, avait à ses yeux la nécessité pour excuse, l'assentiment et le droit du pays pour justification. Elle était modérée bien que populaire; et, juste dans ses motifs, elle était libérale dans ses résultats. La Charte constitutionnelle améliorée n'était plus un don concédé par la royauté et pouvant être révoqué par elle, mais un contrat entre la royauté et la nation. Elle semblait devoir assurer l'établissement et la durée du régime monarchique représentatif. Ce régime que la loi devait dominer, qui par son principe monarchique se rattachait aux habitudes anciennes de la France, par son caractère représentatif s'adaptait aux besoins nouveaux qu'avait la France de se régir elle-

même, pouvait en effet donner à notre pays la liberté avec ses développements, l'ordre avec ses prospérités.

Le duc de Broglie en devint l'un des soutiens. Dès le 29 juillet, la commission qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville et à la tête de laquelle était l'illustre et opiniâtre champion du droit des peuples dans les deux mondes, le général La Fayette, l'avait désigné pour être ministre; le 8 août, le nouveau roi, après sa consécration constitutionnelle, lui confia le ministère de l'instruction publique et des cultes, auquel fut ajoutée la présisidence du conseil d'État. Le duc de Broglie fit ainsi partie du premier cabinet qui, dans sa composition un peu mélangée, renfermait les éléments assez divers de toutes les opinions libérales.

Le duc de Broglie n'y resta pas longtemps. Après y être entré avec une patriotique modestie, il en sortit avec un facile désintéressement. Il n'avait point d'ambition; mais lorsqu'à l'automne de 1832 et dans des circonstances très-délicates, ses services furent recherchés de nouveau, il n'hésita point. Il devint ministre des affaires étrangères dans ce grand cabinet du

11 octobre, où M. Thiers dirigea le département de l'intérieur, M. Guizot le ministère de l'instruction publique, et qui pratiqua dans sa vérité et sa plénitude le régime parlementaire.

Gouvernant avec vigueur non moins qu'avec prudence, ce puissant et habile ministère eut un souci constant des intérêts publics, un respect assidu des principes constitutionnels. Au dedans il vainquit les révoltes et maintint les libertés. Il affermit l'ordre et resta dans la loi. Au dehors il soutint hardiment une politique généreuse. Cette politique, le gouvernement de Juillet l'avait inaugurée presque dès son origine, en appuyant des armes françaises la révolution de Belgique qui brisait le royaume des Pays-Bas formé en 1815 contre la France; et un grand ministre que la mort avait enlevé trop tôt, M. Casimir Périer, l'avait continuée dans l'Italie centrale, où la prépondérance alors menaçante de l'Autriche avait été balancée par la politique et hardie expédition d'Ancône. Le royaume de Belgique restait inachevé et son sort pouvait redevenir incertain tant qu'il ne serait pas mis en possession d'Anvers qu'occu-

paient toujours les troupes hollandaises. Dès leur arrivée au pouvoir, les ministres du 11 octobre décidèrent avec résolution d'assiéger cette forte place que retenait, sans vouloir la rendre, l'opiniâtre roi des Pays-Bas. Une armée française, sous le commandement du populaire maréchal Gérard, partit aussitôt pour aller faire ce siége périlleux. Anvers fut pris et le royaume de Belgique, auquel il fut rendu et qui fut ainsi complété, put se gouverner librement et dut couvrir de son utile neutralité la frontière septentrionale de la France.

Cette politique habile qui encourageait le régime des États libres, partout où il pouvait justement s'étendre, fut suivie au-delà des Pyrénées. Par la quadruple alliance entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, la cause constitutionnelle prévalut, après de longues luttes et malgré les monarchies absolues de l'Europe, dans les deux parties de la péninsule ibérique. Le duc de Broglie conduisit toujours avec une grande dignité les affaires extérieures de son pays dont il sut en toute occasion faire respecter le gouvernement. Il poussa même quelquefois, vis-à-vis de certaines puissances un peu

hautaines et pas toujours bienveillantes, la dignité jusqu'à la roideur, ce qui n'était peut-être ni un défaut ni un mal; car dans ce temps beaucoup de fierté n'était pas hors de saison, et un peu de roideur pouvait ne pas être sans utilité.

Un traité que M. de Broglie n'avait pas signé, mais qu'il avait soutenu, lui fit déposer, dans toute la rigueur parlementaire, le portefeuille des affaires étrangères lorsque la Chambre des députés, à la majorité de quelques voix, refusa l'indemnité due aux États-Unis en réparation des grandes pertes qu'avaient infligées à leur commerce les décrets impériaux de Berlin et de Milan. Mais il fut bientôt invité à le reprendre après que, mieux éclairée, la Chambre eut admis le traité qu'elle avait d'abord rejeté. Il reçut, de la confiance du roi et de l'assentiment affectueux de ses collègues, la présidence de ce grand ministère qui, pendant quatre années, veilla si bien et si noblement aux intérêts du pays dont il étendit l'influence au dehors, où il affermit l'ordre intérieur en respectant la liberté publique, où s'exécutèrent des travaux avantageux avec une discrétion habile, où se répandit l'en-

seignement à tous les degrés avec une savante sollicitude, où se développèrent, sur tous les points, les prospérités avec une heureuse abondance.

Ce fut cependant alors qu'éclata le plus abominable des complots. Le 28 juillet 1835, le roi, entouré de ses fils, ayant auprès de lui quatre de ses ministres et un illustre maréchal de France, suivi d'une nombreuse et brillante escorte, passait la revue de la garde nationale sur les boulevards remplis d'une foule curieuse et joyeuse. A peine avait-il dépassé la hauteur de la rue du Temple qu'une horrible détonation se fit entendre. C'était la décharge meurtrière d'une machine infernale qui, partie d'une maison voisine et dirigée contre le roi, répandit sur le boulevard la mort et la consternation. Le roi resta debout, ses fils ne furent pas atteints; de ses ministres un seul, le duc de Broglie, eut le collet de son habit percé d'une balle; mais le maréchal Mortier qui avait survécu à tant de batailles fut frappé à ses côtés, et, non loin de lui, plus de trente personnes de tout rang, de tout sexe, de tout âge, tuées ou blessées tombèrent victimes de cet épouvantable attentat.

Ne fallait-il pas protéger la vie constamment menacée du monarque et faire respecter son inviolabilité constitutionnelle trop ouvertement méconnue? Ce fut le principal objet de ces mesures tutélaires qui ont reçu le nom de lois de septembre. Sans porter atteinte à aucun droit, les lois de septembre interdisaient cette licence de l'outrage qui du mépris enhardissait au meurtre du roi, et elles condamnaient les attaques incessamment dirigées contre le principe légal de la royauté qui tendaient à préparer et à précipiter le renversement de la monarchie constitutionnelle. Le duc de Broglie les présenta aux Chambres qui les votèrent après une mémorable discussion, dans laquelle il en montra l'opportunité dans un des discours les plus incisifs, les plus fermes et les plus éloquents.

Le puissant cabinet qui avait traversé tant de difficultés, en les surmontant, échoua bientôt contre une mesure inopinée d'un de ses membres qui se montra plus entreprenant financier que politique avisé par le projet hasardeux de la réduction des rentes. Le ministère tout entier se retira, et le duc de Broglie quitta alors le pouvoir pour ne plus le reprendre. Il le quitta

sans peine. L'exercice de l'autorité pouvait être un devoir pour lui, jamais un plaisir. Mais si le défaut d'ambition le tint désormais en dehors du ministère, le désir du bien public le tint toujours prêt à donner l'appui de ses judicieux conseils et de sa parole respectée. Aussi, sans prendre aux affaires une part directe, il ne cessa pas d'en suivre la marche avec une sollicitude patriotique. En maintes occasions, le sage politique exposa ses avis, le généreux orateur exprima ses sentiments, dans les nombreux et beaux discours qu'il prononça à la Chambre des pairs, de 1836 à 1848, sur toutes les questions où se trouvaient engagés les grands intérêts du pays.

Au plus fidèle dévouement envers la France, M. de Broglie joignait un noble zèle pour la cause de l'humanité. Cette cause, pendant vingt-cinq années, il l'a servie comme l'un des adversaires les plus éloquents et les plus infatigables de l'esclavage dans les colonies. Plein d'une immense pitié pour ces créatures infortunées qui, propriété d'autrui, dépossédées de la volonté et de la dignité humaines, vivaient dans les tristesses et les abaissements de la servitude, M. de Broglie en France, comme les

Clarkson, les Macaulay, les Wilberforce, les Brougham en Angleterre, a travaillé d'abord à réduire le nombre des esclaves par l'empêchement rigoureux de la traite, ensuite à faire cesser la servitude corporelle par l'affranchissement même des esclaves. Dès 1822, il avait proposé une adresse au roi pour qu'il fût apporté de sérieux obstacles à ce commerce inhumain qui se faisait audacieusement sur la côte d'Afrique. En 1833, afin de l'empêcher plus efficacement, il n'avait pas craint de conclure avec l'Angleterre le fameux traité qui donnait aux croiseurs des deux pays, sur les navires des deux nations, le droit de visite si attaqué et dont il fit disparaître plus tard, en 1845, par une négociation heureuse comme ambassadeur à Londres, les clauses qu'avait trouvées blessantes la susceptibilité nationale. En mars 1840, il présida la grande commission instituée au ministère de la marine, afin d'examiner et de résoudre la question même de l'esclavage dans les colonies françaises. Cette commission, dont M. de Broglie dirigea les travaux, au nom de laquelle il fit de vastes et mémorables rapports, prépara l'affranchissement graduel des esclaves que brusqua la république

de 1848 par une émancipation soudaine. M. de Broglie avait poursuivi, durant un quart de siècle, la tâche vraiment humaine de l'abolition de l'esclavage, avec les idées d'un philosophe, les sentiments d'un chrétien, la généreuse pitié d'un homme de cœur et la prudence expérimentée d'un homme d'État.

La révolution du 24 février 1848, qu'on aurait pu facilement éviter par des concessions opportunes et en opposant une résistance moins prolongée au vœu comme au progrès politique du pays, était survenue, en amenant des effets disproportionnés à ses causes. Elle ne réforma pas, elle détruisit; et, au lieu de redresser la royauté constitutionnelle, elle la supprima. Cette révolution causa des regrets bien naturels au duc de Broglie et lui inspira de justes alarmes, parce que, sachant ce qu'elle venait de renverser, il entrevoyait ce qu'elle pouvait produire. Cependant, après qu'une constitution, trop mal conçue pour être longtemps observée, eut créé, avec une assemblée unique investie de l'autorité législative, un président de la république, suprême dépositaire de la puissance exécutive, et eut laissé, sans lien comme sans accord, ces deux pouvoirs,

également issus du suffrage universel et destinés, celui qui possédait le droit, à succomber sous celui qui disposait de la force, M. de Broglie fut élu, en 1849, député à l'Assemblée nationale. Acceptant ce mandat par devoir, il le remplit avec patriotisme. Pendant deux années, il s'unit aux courageux citoyens qui cherchèrent à assurer le respect du bon droit politique en même temps que le maintien du bon ordre social. Mais ce fut en vain. Au 2 décembre 1851, le président de la république se fit usurpateur par un coup d'État. Le duc de Broglie, encore souffrant d'un accès de goutte, était retenu chez lui, lorsqu'il apprit la violation des lois, l'attentat contre l'Assemblée, l'arrestation nocturne de ses plus illustres membres, et, se faisant transporter aussitôt à la mairie du Xe arrondissement où s'étaient réunis un grand nombre de ses collègues, il protesta avec eux contre cette usurpation de pouvoirs et ces violences de la force, et, comme eux, il fut conduit prisonnier par des soldats à la caserne du quai d'Orsay. Depuis ce moment qui mettait la France sous la main d'un maître absolu, le duc de Broglie, attristé de la nouvelle servitude de son pays, se con-

fina dans une retraite qu'il ne devait plus quitter.

Tous les respects l'y avaient accompagné. Il n'en sortait guère que pour assister aux séances des deux Académies qui avaient tenu à honneur de le recevoir. Il appartenait depuis longtemps à l'Académie des sciences morales et politiques dont il avait été nommé membre libre dès 1833. A cette époque, il n'avait été attaché à aucune des sections de l'Académie, bien qu'il pût figurer avec distinction pour ainsi dire dans toutes par l'originalité philosophique de sa pensée, l'élévation morale de ses doctrines, la variété féconde de ses connaissances juridiques et économiques. Aussi, une place étant devenue vacante, en 1866, dans la section de philosophie, le doyen illustre de cette section, le chef éloquent de l'école spiritualiste, M. Cousin, si considérable dans l'Académie et si regretté par elle, conçut l'heureux dessein de la réserver à M. de Broglie qui fut élu sans contradiction.

Grand penseur, il était fort habile écrivain, et son talent aussi pur et ferme qu'élégant et noble l'avait déjà fait appeler à l'Académie française. Il avait terminé, on s'en souvient, le discours d'une

beauté si simple et d'une éloquence si haute qu'il avait prononcé lors de sa réception, par cette forte parole que l'empereur Septime-Sévère mourant donnait comme mot d'ordre à ses soldats : *Laboremus*, travaillons. Ce mot d'ordre était le sien. Il y avait toujours obéi, et il le suivait encore, même après l'âge de quatre-vingts ans. Son cabinet, où dès six heures du matin il se mettait au travail, était comme un laboratoire de hautes et utiles pensées toutes consacrées à la recherche de la vérité et du bien public. C'est là que cet homme de grande vertu et de grand esprit, qui ne pouvait s'abstenir de penser sur les choses mêmes qu'il croyait, a composé des ouvrages qui sont encore inédits et dans lesquels, chrétien raisonneur, il se démontrait sa foi religieuse, publiciste expérimenté, il portait ses jugements politiques. C'est là qu'il a fait ce beau volume publié par son fils après sa mort, et où sont exposées ses *Vues sur le gouvernement de la France*.

Qu'est-ce que ce livre? C'est un ouvrage d'histoire et de politique, fruit d'une longue expérience et d'une vaste réflexion. L'introduction étendue qui le précède est vraiment admi-

rable. Le duc de Broglie a jeté un regard pénétrant sur les événements passés, a jugé de haut les institutions tour à tour essayées et délaissées en France depuis 1789, et, avec une équité savante, il a apprécié les divers gouvernements qui se sont succédé dans notre pays, en expliquant leur origine, leur esprit, leur forme, leur fin. Il n'a pas seulement donné des explications, il a aussi exprimé des regrets, et, bien des fois, ses jugements sont des blâmes. Il montre comment, dans notre pays livré à toutes les agitations civiles et à toutes les expériences politiques, les passions des partis et les erreurs des hommes ont ajouté aux défauts des institutions. Le philosophe politique tire de là de hautes leçons, tandis que le bon citoyen y trouve l'occasion de salutaires conseils.

Ces conseils, le duc de Broglie les donne dans l'ouvrage même. A une société aussi civilisée que la nôtre, qui veut être régie dans l'ordre et avec liberté, en prenant part à la conduite de ses affaires, en administrant ses intérêts, en discutant ses lois, en élisant ceux qui la représentent, en désignant ceux qui la dirigent, il faut des institutions conformes à son état et à ses vœux. Ce

sont de pareilles institutions, soit locales, soit générales, que M. de Broglie expose, explique, et jusqu'à un certain point recommande. Après avoir procédé d'une manière ingénieuse, peut-être trop ingénieuse quelquefois, à l'organisation de la commune, du canton, de l'arrondissement, du département, comment entend-il l'organisation politique de l'État?

Ne croyant pas à la durée d'un régime de pure autorité pour une société tout à la fois démocratique dans sa composition et libérale par son esprit, il en attendait un autre. Il le prédisait même. Quelle serait la forme future de ce gouvernement à ses yeux inévitable? « Il n'y a pas, écrivait-il, quant au fond et même à la vérité des choses, deux gouvernements possibles dans le même temps et dans le même pays. Une république qui touche à la monarchie constitutionnelle, une monarchie constitutionnelle qui touche à la république et qui n'en diffère que par la constitution et la permanence du pouvoir exécutif, c'est la seule alternative qui reste aux amis de la liberté. » Voilà ce que, en 1861, cet esprit perspicace envisageait avec une ferme clairvoyance; voilà ce que, des hauteurs de sa pen-

sée comme de son expérience, le duc de Broglie semblait annoncer à son pays, auquel il souhaitait un gouvernement qui fît régner le droit sans trouble, qui maintînt la règle sans compression, qui écartât les trop fréquentes anarchies suivies de trop pernicieuses dictatures, sous lequel tous les intérêts sociaux pussent se développer en sécurité, les progrès de la France pussent s'accomplir avec à-propos, et sa grandeur ne fût exposée ni aux humiliations qui offensent, ni aux revers qui amoindrissent.

On connaît le sort de ce livre. Le duc de Broglie avait l'habitude de faire lithographier tout ce qu'il écrivait en politique comme en philosophie, en matière religieuse comme en législation. Il en tirait quelques exemplaires pour son usage particulier, sans aucun dessein actuel de publicité. Le livre fut confisqué avant de paraître. En vain le duc de Broglie s'éleva-t-il contre cette confiscation arbitraire. En vain revendiqua-t-il un manuscrit qui, n'ayant pas reçu de publicité, ne pouvait être l'objet d'aucune poursuite, et qui, n'étant pas condamné, ne devait pas rester saisi. Après plusieurs années de réclamations légales mais inutiles, l'arbitraire étant devenu

d'un exercice moins aisé, le gouvernement dut se résoudre à restituer le manuscrit ou à le déférer aux tribunaux. C'est à ce dernier parti qu'il sembla s'arrêter. Le duc de Broglie fut appelé devant le juge d'instruction pour se justifier d'un délit qui n'existait pas. Espérait-on l'intimider dans ses réclamations par la menace d'une poursuite? peut-être. Mais il paraît qu'il intimida lui-même la poursuite en ne l'acceptant que devant des juges qu'on n'était sans doute pas disposé à lui donner. Le duc de Broglie était grand-croix de la Légion d'honneur, et la législation impériale, que le gouvernement ne pouvait pas méconnaître, accordait à ces grands dignitaires le privilége d'être jugés par la haute cour. Il refusa donc de répondre au juge d'instruction et il demanda que la haute cour fût convoquée pour l'entendre. La haute cour ne fut pas convoquée, et le gouvernement se décida à rendre un manuscrit qui, n'étant pas condamné, ne pouvait pas être séquestré plus longtemps. Restitué, ce livre ingénieux et patriotique, où se trouvent tant d'heureuses idées et d'utiles enseignements, ne fut imprimé qu'au printemps de 1870, trois mois après la mort de son illustre et généreux auteur.

Le duc de Broglie avait vécu longtemps dans cette laborieuse retraite où, avec les témoignages des plus fidèles attachements, il recueillait les marques de la vénération la mieux méritée. Il y exprimait avec liberté tous ses nobles sentiments et y donnait, en traits souvent piquants, ses jugements toujours profonds. Conservant la vivacité et la force de son esprit jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, ce sage chrétien qui pratiquait si simplement sa foi, ce bon Français qui songeait toujours à son pays, dont il a été assez heureux pour espérer la liberté et ne pas voir les désastres, termina ses jours le 25 janvier 1870.

Avec lui s'éteignait en France une belle lumière, disparaissait de ce monde un grand homme de bien. A une rare vertu le duc Victor de Broglie joignait une haute intelligence. Ingénieux avec discernement, raisonneur avec solidité, il avait de l'originalité sans aucune bizarrerie. De sa vue, perçante avec finesse, étendue avec sûreté, sortaient tantôt les aperçus les plus délicats, tantôt les considérations les plus élevées. Penseur subtil, il était causeur très-spirituel. Il donnait souvent à la raison une forme

piquante et par la saillie de l'expression ajoutait de l'attrait au bon sens.

Durant le noble cours de sa longue vie, le duc de Broglie ne s'est jamais écarté de la justice ni découragé de la liberté. Apprendre et donner au pays le gouvernement de lui-même, étendre successivement la liberté par la loi, assurer par un ferme pouvoir l'ordre sans lequel le bon droit se perd et le bien-être s'en va, maintenir par la force respectée de l'État sa sûre indépendance et son honneur intact parmi les nations : tels ont été les vœux persévérants de ce sage politique, de ce patriote excellent. C'est dans ce sens généreux et mesuré que le duc de Broglie, possédé de la passion du bien et de l'amour de la France, a constamment ou parlé, ou agi, ou écrit, avec une honnêteté invariable, une fermeté éclairée, une modération supérieure. Aussi laisse-t-il la mémoire la plus pure et il restera l'une des gloires de notre temps.

Le duc de Broglie avait vécu longtemps dans cette laborieuse retraite où, avec les témoignages des plus fidèles attachements, il recueillait les marques de la vénération la mieux méritée. Il y exprimait avec liberté tous ses nobles sentiments et y donnait, en traits souvent piquants, ses jugements toujours profonds. Conservant la vivacité et la force de son esprit jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, ce sage chrétien qui pratiquait si simplement sa foi, ce bon Français qui songeait toujours à son pays, dont il a été assez heureux pour espérer la liberté et ne pas voir les désastres, termina ses jours le 25 janvier 1870.

Avec lui s'éteignait en France une belle lumière, disparaissait de ce monde un grand homme de bien. A une rare vertu le duc Victor de Broglie joignait une haute intelligence. Ingénieux avec discernement, raisonneur avec solidité, il avait de l'originalité sans aucune bizarrerie. De sa vue, perçante avec finesse, étendue avec sûreté, sortaient tantôt les aperçus les plus délicats, tantôt les considérations les plus élevées. Penseur subtil, il était causeur très-spirituel. Il donnait souvent à la raison une forme

piquante et par la saillie de l'expression ajoutait de l'attrait au bon sens.

Durant le noble cours de sa longue vie, le duc de Broglie ne s'est jamais écarté de la justice ni découragé de la liberté. Apprendre et donner au pays le gouvernement de lui-même, étendre successivement la liberté par la loi, assurer par un ferme pouvoir l'ordre sans lequel le bon droit se perd et le bien-être s'en va, maintenir par la force respectée de l'État sa sûre indépendance et son honneur intact parmi les nations : tels ont été les vœux persévérants de ce sage politique, de ce patriote excellent. C'est dans ce sens généreux et mesuré que le duc de Broglie, possédé de la passion du bien et de l'amour de la France, a constamment ou parlé, ou agi, ou écrit, avec une honnêteté invariable, une fermeté éclairée, une modération supérieure. Aussi laisse-t-il la mémoire la plus pure et il restera l'une des gloires de notre temps.

AMÉDÉE THIERRY

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU 24 MARS 1877

Messieurs,

Vers la fin du dernier siècle, naissaient, dans la ville de Blois, à peu d'intervalle l'un de l'autre, deux hommes qui devaient rendre célèbre le même nom par un heureux talent et de beaux ouvrages. Unis d'abord par le sang comme frères, ils le furent plus tard par la renommée comme historiens. Augustin et Amédée Thierry devaient, en effet, se consacrer avec éclat aux grands travaux de l'histoire, devenue en quelque sorte pour eux une vocation de famille. Animés de cette ardeur investigatrice qui aide à bien savoir, doués de la sagacité pénétrante qui conduit à beaucoup dé-

couvrir, unissant à la recherche de la vérité dans l'histoire la reproduction même de la vie, les deux frères avaient de plus, chacun en son genre, quoique à un degré peut-être inégal, cette habileté de composition qui, par le mérite soutenu de l'ensemble, ajoute au vif intérêt des détails, et par le soin donné à la forme des œuvres en assure la durée.

Augustin fut l'inspirateur d'Amédée et resta son modèle. Il entra le premier dans l'étude de l'histoire en dissertateur brillant pour s'y montrer bientôt narrateur accompli. Auteur de lettres éloquentes et originales sur l'histoire de France, il se fit l'historien érudit et profond, dramatique avec beaucoup de simplicité et politique avec un peu de sentiment, d'une des conquêtes les plus célèbres et les plus décisives de l'histoire moderne, de la conquête de l'Angleterre au XIe siècle par les Normands de France, conquête dont il assigna si ingénieusement les causes et les suites, dont il exposa avec tant d'art le long et trop systématique accomplissement.

A peine achevait-il cet immortel ouvrage, qu'il était frappé de cécité et bientôt atteint de paralysie. Privé de la vue, hors d'état de se mouvoir, ré-

duit à penser, mais surmontant par l'énergie de sa volonté et l'effort victorieux de l'intelligence les obstacles du mal qui l'envahissait de plus en plus, l'admirable aveugle, le laborieux paralytique fit encore, pendant plus d'un quart de siècle, des travaux d'une rare perfection dans leur diversité. Du fauteuil qui le retenait immobile, il dicta les belles *Considérations sur l'histoire de France,* où la pensée ingénieuse s'unit toujours au savoir éloquent; les *Récits des temps mérovingiens,* qui sont comme des scènes vraies détachées d'un poëme homérique; les dramatiques soulèvements des *communes du moyen âge,* qui affranchirent tant de villes de la servitude seigneuriale; l'*histoire* vaste et profonde *du tiers état,* dans laquelle il saisit en puissant observateur et détermine en philosophe politique, depuis les temps féodaux jusqu'aux temps modernes, la formation intérieure et l'extension progressive de ce tiers état qui doit se déclarer en 1789 la nation française. Dans tous ces ouvrages où un talent exercé dispose d'une science précise, Augustin Thierry, tout à la fois penseur et érudit, critique et conteur, peintre et théoricien, s'est distrait de la douleur par le travail et il a trouvé dans le commerce assidu de l'his-

toire les plus nobles satisfactions de l'esprit et les grandes consolations de la gloire.

Comment Amédée Thierry entra-t-il dans les voies historiques où il suivit de si près son frère Augustin, qu'il devait encore plus égaler qu'imiter? Né le 2 août 1797, Simon-Dominique-Amédée Thierry fit dans le collége de Blois d'excellentes études, qu'il compléta lui-même plus tard en apprenant les langues qu'on n'y enseignait pas et en acquérant des connaissances plus étendues que celles qu'on y enseignait. Il quitta de bonne heure sa ville natale qui lui offrait bien peu de ressources et il vint à Paris, dans cette ville de tout le monde, qui est à la fois la métropole et la colonie de la France, où le travail peut trouver des facilités, l'esprit des applaudissements, le talent se faire jour, le mérite prendre sa place. Ses débuts y furent, comme ses ambitions, fort modestes. Il obtint, au ministère de la marine, un petit emploi et il publia un résumé fort bien fait de l'histoire de Guyenne, dans la collection des résumés historiques, entreprise à cette époque de goût renaissant pour l'histoire et embrassant, avec toutes les anciennes provinces de France, la plupart des États de l'Europe. Le petit emploi

l'aida à vivre à Paris; le docte résumé commença à l'y faire un peu connaître.

Il y avait dans ce premier livre des témoignages de son esprit appliqué, et quelques marques d'un talent déjà solide. Mais la recherche attentive des faits et leur coordination habile, la netteté dans les vues et la finesse dans les jugements, de hardies explications ajoutées à de savants récits, recommandèrent bientôt l'ouvrage considérable qu'il consacra à l'histoire des Gaulois.

Cet ouvrage, qu'il fit paraître en trois volumes, est l'histoire vaste et intéressante, durant dix-sept siècles, des peuples, ou pour mieux dire des races qui occupèrent le sol de notre pays, dès les temps les plus reculés, et, de là, se répandirent victorieusement au dehors. Les origines de ces peuples étaient enveloppées de ténèbres et il n'y avait que des débris de langues, des traditions obscurcies, de rares monuments, et des textes épars dans les écrits des anciens pour en retracer l'existence longue et agitée. M. Amédée Thierry, avec ces fragments sans liaison, a tenté de composer une histoire, et il a eu le dessein hardi d'introduire l'unité dans ce chaos, au moyen d'une donnée ethnographique, en rapport avec la double science

de l'histoire et des langues. « C'était, comme il le dit, essayer d'organiser un corps avec des lambeaux et d'y faire descendre une âme. »

Y est-il suffisamment parvenu? Quand on le lit, on ne peut s'empêcher de le croire. Il a refait dans toute son étendue, avec ce degré d'imagination historique, qui n'est pas autre chose qu'une perspicacité savante, l'histoire de nos pères les Gaulois qu'il a rendue très-vraisemblable là même où il ne pouvait pas la rendre tout à fait certaine. Cette race gauloise, la plus hardie peut-être qui ait existé sur la surface de la terre, composée surtout de deux branches principales : les Galls et les Kymris, qui sont arrivés et se sont établis successivement en Gaule, et dont le pénétrant et docte historien a marqué les caractères distincts, les territoires respectifs, les mélanges variés, cette race a joué dans les siècles bien antérieurs à notre ère un rôle semblable à celui que la race germanique a pris dans les siècles qui l'ont suivie. M. Amédée Thierry est remonté vers ses origines aussi loin qu'il était permis de le faire, et peut-être même un peu trop loin. Il l'a étudiée dans ses établissements sédentaires et l'a suivie dans ses expéditions guerrières; en a retracé les états

divers, les luttes fréquentes, les développements graduels en Gaule; on a raconté les invasions irrésistibles en Espagne, en Italie, en Grèce, en Asie-Mineure où elle a porté ses déprédations et fondée des colonies conquérantes; et, conduisant jusqu'au bout l'histoire de cette race longtemps victorieuse et trop souvent désunie, il l'a montrée succombant à la fin partout sous les armes du peuple dominateur et organisateur qui devait l'assujettir par sa puissance et la transformer par sa civilisation.

Après avoir ainsi retracé l'état et les destinées d'une des plus mémorables familles humaines, M. Thierry a laissé entrevoir, parmi les changements que les siècles ont postérieurement apportés dans les conditions de son existence, le caractère persistant de cette race gauloise, si heureusement douée, chez laquelle l'intelligence était vive, le cœur haut, l'intrépidité sans égale, plus prompte à s'émouvoir qu'habile à se contenir; race ouverte aux nobles pensées, disposée aux généreuses entreprises, capable de grandes choses quand elle est unie, invincible quand elle est bien conduite, mais que le manque d'accord et l'absence de direction ont fréquemment réduite à

l'impuissance ou exposée à la défaite; race dont les brillantes qualités et les impétueux défauts, traversant l'histoire, ont passé d'âge en âge jusqu'à nous, transmis de la vieille Gaule à la France moderne où domine le sang gaulois.

Le succès de ce livre, qui parut en 1828 et qui a eu depuis tant d'éditions, attacha encore plus M. Amédée Thierry à l'histoire de notre pays dans les temps anciens. Aussi projeta-t-il de la donner en entier, en résolvant à la suite l'un de l'autre les deux grands problèmes qui intéressaient la Gaule dans les deux périodes de son existence. Ayant traité le premier dans l'histoire de la Gaule indépendante, il songea à traiter le second dans l'histoire de la Gaule conquise, et, après avoir déterminé les éléments primitifs de l'une, il voulut montrer les transformations successives de l'autre. Mais les événements qui survinrent suspendirent un moment les recherches de M. Amédée Thierry et l'entraînèrent de l'histoire dans la politique

La révolution de Juillet 1830 le fit préfet d'un département sous le régime parlementaire pour lequel il était à cette époque très-prononcé comme tout le monde. Il dut surtout cette faveur à l'ami-

tié d'un historien illustre devenu ministre de l'intérieur, aussitôt après l'établissement de la monarchie constitutionnelle. M. Guizot eut alors à renouveler, en fort peu de temps, l'administration de la France. Il confia le département de la Haute-Saône à M. Thierry dont il estimait les savants travaux, connaissait le bon esprit, prévoyait les aptitudes administratives. M. Amédée Thierry fut un préfet capable bien qu'improvisé. Actif sans agitation, entreprenant avec mesure, il conduisit bien les affaires de son département, et sut y exercer assez sagement l'autorité centrale dont il comprenait les devoirs, et ne dépassait pas les limites. Il demeura ainsi huit années à Vesoul. C'était peut-être trop : il n'est pas aisé de garder aussi longtemps la faveur publique et d'avoir les mêmes succès dans les mêmes lieux. M. Amédée Thierry l'éprouva à la fin. Son administration devint un peu tendue et rencontra des difficultés qui le firent appeler du département de la Haute-Saône au Conseil d'État où il entra comme maître des requêtes.

Revenu à Paris, il reprit pour ne plus s'en distraire son ancien dessein ; il écrivit l'histoire de la Gaule sous la domination romaine. Cette his-

toire renferme le récit et le tableau des destinées nouvelles de la Gaule dont elle expose la transformation et le rôle pendant la durée de l'empire. « La Gaule, lorsque les Romains en firent la conquête, dit M. Amédée Thierry, présentait un aspect à demi sauvage. Des forêts, des rivières débordées, des friches immenses, couvraient une partie du sol; les races d'hommes qui l'habitaient et qui différaient essentiellement des races italiques, par l'origine, le langage, les institutions, les croyances religieuses, vivaient dans un état social comparativement imparfait : en un mot la Gaule était, suivant l'expression grecque et latine, une contrée *barbare*. Cinq cents ans plus tard, quand les races germaniques vinrent à leur tour subjuguer et occuper cette même contrée, l'aspect en était bien différent. De riches cultures, des villes nombreuses et magnifiques, ornées de temples, de palais, d'amphithéâtres, égalant souvent en grandeur et en beauté les monuments de l'Italie, un peuple vêtu de l'habit romain, portant des noms romains, parlant généralement la langue latine; des écoles où les lettres et la science romaines jetaient un éclat assez vif, enfin des armes romaines : voilà le spec-

tacle qui frappa les yeux des nouveaux conquérants de la Gaule.

« Que s'était-il donc passé durant cet intervalle de cinq siècles, entre les Pyrénées et le Rhin? ajoute M. Amédée Thierry, à qui j'emprunte ce véridique tableau. Quelle cause avait produit cette métamorphose du sol et des hommes? Par quel travail intime, par quel enchaînement de profondes modifications ce peuple, de Gaulois qu'il était, devint-il Romain? Comment, après la conquête matérielle des corps et des choses, s'opéra en Gaule la conquête des intelligences et des habitudes? Quels accidents la signalèrent, quel résultat en sortit? »

C'est ce curieux et grand sujet que M. Amédée Thierry a traité avec autant de savoir que d'ampleur. Dans des récits et des dissertations où les détails caractéristiques abondent et où les vues générales ne font pas défaut, il montre ce que fut la Gaule comme province de l'empire romain, les changements qui furent introduits dans son état, dans ses idées, dans ses mœurs, dans sa condition politique; la part qu'elle prit à la création des empereurs; les événements graves et variés dont elle fut le théâtre; le rôle qui lui fut réservé

dans l'empire vieillissant; l'influence qu'elle eut sur l'avenir du monde, en communiquant plus tard aux peuples germaniques qui l'envahirent ce qu'elle avait reçu de l'Italie et en étendant par là en Europe la croyance chrétienne et la civilisation humaine.

Un poëte gaulois, né à Toulouse au Ve siècle, a dit, en parlant de Rome et des peuples que Rome s'est incorporés :

Fecisti patriam diversis gentibus unam;
Profuit invitis, te dominante, capi,
Dumque offers victis patrii consortia juris,
Urbem fecisti quod prius orbis erat.

« Tu as donné à diverses nations une seule patrie. Ta domination a été profitable à ceux que tu y as soumis, malgré eux. En offrant aux vaincus la participation à ton droit, tu as fait Rome de ce qui auparavant était l'univers. »

Cette belle pensée, exprimée en si beaux vers, a inspiré à M. Amédée Thierry un livre singulièrement remarquable : *le Tableau de l'empire romain depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin du gouvernement impérial en Occident.* Fait entre l'*Histoire des Gaulois* et l'*Histoire de la Gaule sous l'administration romaine,* ce livre est en quelque

sorte le lien des deux ouvrages : il sert de complément à l'un et d'introduction à l'autre. M. Amédée Thierry y a examiné d'un point de vue nouveau le développement graduel de la puissance romaine et son action féconde. « J'ai osé, dit-il, toucher à un sujet sur lequel de beaux génies, Montesquieu avant tout, semblaient avoir dit le dernier mot. La différence des points de départ expliquerait au besoin la différence des systèmes. Par un entraînement naturel à la société de son temps, Montesquieu s'est fait patricien romain et a envisagé le monde du haut du Capitole. Fils des vaincus de César, j'ai aperçu le Capitole du fond d'une bourgade celtique; je l'ai vu autrement et je ne l'ai pas moins admiré. »

Il a admiré en effet ce grand phénomène de l'histoire qui, dans le cours de douze cents ans, d'une seule ville a fait l'univers. Il a cherché la raison de la formation et de la durée de ce vaste empire romain, création du génie et de la puissance du petit peuple qui, placé au centre de la péninsule italique et constitué pour le commandement comme pour la guerre, s'est porté des bords du Tibre jusqu'aux extrémités du monde

accessible, dont la prodigieuse destinée a été de pouvoir envahir la terre et de savoir la posséder, d'y soumettre et de s'y incorporer les autres peuples, et, après en avoir opéré le rapprochement par les armes, d'en achever l'assimilation par les lois.

Comment s'est accomplie cette œuvre immense de la conquête et de l'incorporation du monde ancien sous la république et sous l'empire ? M. Amédée Thierry l'a également bien exposé et expliqué. Il a montré par quels habiles procédés Rome s'est successivement mais lentement étendue hors de ses murailles ; jusqu'à quel point, après avoir soumis les vaincus à son action, elle a, sous certains rapports, subi la leur ; comment la cité de Romulus, élargissant peu à peu ses cadres et communiquant à propos ses droits, est devenue la cité d'abord des Latins, puis des Italiens, à la fin des étrangers, et s'est à la longue transformée en cité de l'univers. Ce développement du monde ancien qui arrive à une sorte d'unité par les idées comme par les lois, qui reçoit les arts et les sciences de la Grèce, participe aux règles civiles de Rome, obtient les dignités politiques et les commandements militaires

de l'empire, fait des citoyens partout, tire de partout les empereurs, M. Thierry l'a retracé avec savoir et avec éclat dans ce livre conçu par une pensée forte, écrit d'un style qui acquiert quelquefois de la grandeur sans perdre de sa simplicité, où les vues de l'historien, suggérées par les événements de l'histoire, suivent pour ainsi dire les institutions et la conduite de ce peuple extraordinaire et s'enchaînent comme ses destinées.

Le mérite et le succès de ces ouvrages désignaient M. Amédée Thierry au choix de l'Académie, qui l'appela, en 1841, dans la section d'histoire aussitôt qu'une place y fut devenue vacante. Membre de l'Institut, il poursuivit avec une ardeur croissante ses travaux historiques que n'interrompirent pas les révolutions et dont ne le détournèrent point les fonctions qu'il exerça ou les dignités qu'il obtint. La république de 1848, dont il n'eut pas à se plaindre, le maintint au conseil d'État, et l'empire, dont il eut à se louer, l'y fit avancer. Napoléon III connaissait depuis longtemps les ouvrages de M. Amédée Thierry sur l'empire romain, et en faisait naturellement grand cas. Il les avait lus pendant que, enfermé

dans le château de Ham, il se livrait à ses méditations sociales et à des recherches historiques tout en expiant, dans une captivité qu'il sut rendre passagère, des prétentions qui lui nuisirent assez peu sous la monarchie, et qui, par les fautes de la république, devaient si bien le servir plus tard. Il avait écrit de là : « Je viens de lire M. Amédée Thierry. Voilà de l'histoire sérieuse et vraie ; qu'importe que Tibère ait été cruel et que Caligula ait fait nommer son cheval consul, s'ils ont fait avancer les peuples dans la grande politique des Césars ? Parce que le Tibre roule des eaux fangeuses, en est-il moins le fleuve qui arrose la ville éternelle ? » Le prisonnier de Ham, devenu empereur, se souvint de l'historien qui s'était assez prononcé sur la nécessité de l'empire à Rome pour lui paraître disposé à servir l'empire en France. Il fit de M. Thierry un conseiller d'État en 1853 et un sénateur en 1860. M. Thierry reçut ainsi d'un pouvoir qu'il approuvait des faveurs qui ne lui déplaisaient pas. Mais en devenant membre, d'abord du conseil d'État, puis du Sénat, il ne cessa point d'être historien. Il continua les grands travaux qui devaient ajouter à sa renommée.

Il ne sortit pas du monde ancien, qui resta le vaste domaine qu'il parcourut en divers sens, et, on peut le dire, qu'il féconda par une industrieuse culture. Il fit sur cet inépuisable sujet plus de six volumes. Il avait acquis de plus en plus l'intelligence de l'histoire. Au savoir historique qui fait bien connaître les temps passés, à l'esprit historique qui les fait bien comprendre, il joignait l'art difficile de les reproduire en les animant, de peindre ce qui avait cessé d'être sans le défigurer et comme s'il l'avait sous les yeux. Le sens vif et exercé qui donne à l'historien la clairvoyance, et par la clairvoyance la justice, qui lui permet de se transporter avec connaissance dans des époques différentes de la sienne, de comprendre d'autres hommes que ceux au milieu desquels il vit; qui lui montre dans d'autres situations d'autres sentiments, pour d'autres buts d'autres mobiles, avec d'autres intérêts d'autres passions; qui l'aide même à expliquer ce qu'il n'éprouve pas : ce sens perspicace et sûr, M. Thierry l'avait à un haut degré.

Il le devait en partie peut-être au spectacle de ces grandes vicissitudes humaines, dont il avait été le contemporain et qui sont bien pro-

pres à éclairer les historiens. Avoir assisté, en effet, à des événements de toutes les sortes, avoir vu agir des hommes de tous les caractères, avoir été témoin de la transformation des sociétés par les idées et des bouleversements de la terre par des luttes formidables, avoir vu des changements rapides de domination et des diversités fréquentes de pensée, les gouvernements dans la succession de leurs formes, les esprits dans la variation de leurs desseins, n'est-ce pas avoir appris des temps présents à mieux pénétrer dans les temps passés? N'est-ce pas, par une vue plus nette appliquée à des documents mieux compris, par un esprit plus expérimenté porté sur des faits mieux connus, avoir acquis le moyen et l'art de saisir avec plus de vérité les causes des événements, de descendre plus avant dans les passions des hommes, de reproduire sous des traits plus marqués, avec des couleurs plus vives, le mouvement et l'aspect des choses humaines sur la scène toujours occupée et sans cesse changeante du monde?

Ces rares qualités de savante pénétration et de reproduction habile apparaissent surtout dans

les derniers ouvrages de M. Thierry. Il y a retracé l'agonie et la fin de l'empire romain vieilli auquel manque, pour ainsi dire, la force de vivre. Il a montré ce vaste empire qui s'affaisse en Orient dans une dégradante torpeur et qui tombe en Occident sous les coups pressés des peuples barbares, d'abord ses auxiliaires, puis ses destructeurs. Il a fait voir à Constantinople les progrès de l'abaissement, à Rome les degrés de la chute : dans les intéressants *Récits de l'histoire romaine au IVe et au Ve siècle;* dans le volume si curieux et si émouvant qu'il a intitulé : *Trois ministres de l'empire romain sous les fils de Théodose;* dans l'*Histoire*, aussi pittoresque que vraie, d'*Attila et de ses successeurs*.

C'est dans ces divers ouvrages que se trouvent un peu éparses, mais cependant rattachées les unes aux autres, les nombreuses et lugubres scènes des invasions barbares et des faiblesses romaines. Elles y forment comme un drame tragique et compliqué, qui dure plus d'un siècle, dont les péripéties s'accomplissent en tant de lieux, qui a pour principaux acteurs les maîtres débiles et les serviteurs corrompus ou dangereux de l'empire, les chefs astucieux et violents

des barbares, et qui, après les affaiblissements successifs de l'État, l'invasion renouvelée des provinces, la prise répétée de Rome, a pour dénoûment inévitable l'abolition même de l'empire romain en Occident.

Les travaux historiques de M. Thierry sur l'antiquité ne s'arrêtèrent point là. Il fit encore de savantes études sur le christianisme, dernier élément du monde ancien, dont il ne pouvait empêcher la ruine, élément principal du monde futur, dont il devait seconder la formation et porter plus loin les limites. Propagé peu à peu dans l'empire romain par la prédication et le martyre, s'affermissant malgré les sectes qui le divisaient, grandissant au milieu des persécutions qui l'éprouvaient, et à la fin reconnu, embrassé, prescrit par les empereurs eux-mêmes, le christianisme était alors dominant. Il avait formé dans la société ancienne qui s'affaissait une société nouvelle, animée d'un autre esprit, mue par d'autres sentiments, visant à d'autres fins, société démocratique par l'élection, conquérante par la foi, qui avait son code dans l'Évangile, son gouvernement dans l'épiscopat, ses assemblées législatives dans les conciles, où l'on

discutait avec hardiesse tout en croyant avec ferveur, et où les cœurs en apparence les plus soumis n'étaient pas toujours exempts des passions les plus emportées.

M. Thierry a répandu du jour et de l'intérêt sur la marche de cette société entreprenante, qu'il a dépeinte dans ses mœurs comme dans ses arrangements, dont il a reproduit les agitations et même les querelles, en racontant la vie de quelques-uns de ses personnages les plus célèbres, et en exposant les délibérations quelquefois troublées des assemblées où se traitent des questions de croyance et de conduite chrétiennes. Qui n'a lu, en y trouvant de sûres lumières et de vifs attraits, les deux volumes que M. Amédée Thierry a consacrés à l'un des grands hommes du christianisme au IV[e] siècle et que le christianisme compte en même temps parmi ses grands saints; à ce savant Père de l'Église qui a fait passer dans la langue latine les beautés des livres hébreux et su corriger ce qu'avait de défectueux la version des Septante; à ce théologien puissant dont le ferme génie interprète les dogmes chrétiens dans leur sens simple et fondamental; à ce controver-

siste habile, qui unit une imagination passionnée à une logique éloquente; à ce propagateur ardent de la vie monastique, qui était alors considérée comme la perfection chrétienne et la philosophie même du christianisme; à ce maître religieux des grandes dames romaines, qui convertit à la pauvreté et à l'humilité les fières et opulentes descendantes des Fabius, des Scipion, des Marcellus et les entraîne avec lui jusqu'aux solitudes de la Palestine; à ce saint Jérôme, en un mot, dont l'esprit s'occupe de toutes les pensées du temps et dont la vie, après avoir commencé dans les plaisirs et les palais de Rome, finit dans les austérités de la grotte de Bethléem?

C'est dans les larges cadres de cette vie, mêlée à tout, que M. Thierry a peint habilement la *société chrétienne à Rome,* et montré l'*émigration romaine en Terre-Sainte.* Il a également pris occasion de la vie ascétique et épiscopale de saint Jean Chrysostome pour faire connaître toute la société chrétienne du Ve siècle en Orient. Dans un volume aussi curieux par les faits qu'entraînant par les récits, il montre l'intrépide archevêque de Constantinople en lutte avec l'altière

impératrice Eudoxie et la cour corrompue de l'indolent Arcadius, fils dégénéré de l'empereur Théodose. Il expose les persécutions que les évêques ambitieux ou intimidés de l'Égypte et de la Syrie suscitent au plus éloquent comme au plus rigide docteur de l'Église grecque. Il fait voir comment ce grand évêque, ce Jean à la bouche d'or et au cœur inflexible, malgré le peuple soulevé dont il est le pasteur et le tribun, succombe à la fin aux inimitiés de la cour byzantine et aux jalousies de l'Église orientale, est dépossédé de son siége et va mourir dans l'exil.

Ces deux ouvrages sont au nombre des plus animés, des plus instructifs, des plus attachants qu'ait écrits M. Amédée Thierry; une étude patiente y est éclairée par une pensée fine; la simplicité n'y est pas sans art, et M. Thierry, mettant la vérité des mœurs dans ses tableaux et le mouvement des choses dans ses récits, a le talent de peindre bien souvent avec éclat ce qu'il raconte toujours avec intérêt.

Poursuivant ses doctes recherches sur l'antiquité chrétienne, l'entreprenant historien se proposa d'exposer, non sans hardiesse, bien que

dans un sens tout à fait orthodoxe, des questions dogmatiques qui touchaient à la constitution même du christianisme et qui, longtemps controversées au V[e] siècle, y divisèrent les esprits et y troublèrent l'Église. Les grandes questions concernant la Trinité avaient été résolues par les conciles œcuméniques de Nicée en 325 et de Constantinople en 381, contre les hérésies du prêtre d'Alexandrie Arius, qui niait la complète divinité du Christ, et du patriarche de Constantinople Macedonius, qui niait la divinité propre du Saint-Esprit.

Après les questions sur la Trinité qui avaient remué, au IV[e] siècle, le monde chrétien, d'abord soumis au symbole de Nicée par l'empereur Constantin, puis jeté presque tout entier dans l'arianisme par les empereurs Constance et Valens, enfin ramené à l'orthodoxie catholique par l'empereur Théodose, surgirent, au V[e] siècle, sur l'incarnation du Verbe divin, des questions qui donnèrent naissance aux hérésies contradictoires du patriarche de Constantinople Nestorius et de l'archimandrite Eutychès. Le Verbe, engendré de toute éternité, avait-il, en s'incarnant dans le sein de la Vierge Marie et pendant le cours de la vie

terrestre du Christ, uni ensemble l'humanité et la Divinité; eu deux natures, la nature divine et la nature humaine, en une seule personne? C'était là ce que reconnaissait et ce que consacra la foi de l'Église et ce que contestèrent diversement : Nestorius, qui n'admettait pas la conception humaine du Verbe dans le sein de la Vierge Marie; Eutychès, qui, après la naissance du Verbe incarné, faisait disparaître en lui la nature humaine, absorbée par la nature divine.

L'hérésie de Nestorius, dans laquelle l'homme effaçait le Dieu, et l'hérésie d'Eutychès, dans laquelle le Dieu effaçait l'homme, ne présentaient ni l'une ni l'autre l'union des deux natures divine et humaine faisant du Christ, pour employer le langage orthodoxe, un Dieu parfait et un homme parfait, venu sur la terre afin de relever le genre humain par sa vie et de le racheter par sa mort.

M. Thierry a retracé, dans des récits aussi entraînants qu'instructifs, l'origine, la marche, l'issue de ces deux puissantes hérésies, dont les traces se sont perpétuées, dans les régions de l'Orient, malgré les décisions du premier conseil d'Éphèse contre la doctrine de Nestorius et du

concile de Chalcédoine contre la doctrine d'Eutychès. Les croyances subtiles et profondes qui remplissent de leurs controverses le milieu du Ve siècle, les délibérations tumultueuses et quelquefois ensanglantées de certains conciles, notamment du second concile d'Éphèse, qui a reçu le nom si mérité de brigandage d'Éphèse et où le patriarche orthodoxe Flavien expira sous le bâton des moines fanatiques partisans d'Eutychès; le tableau des mœurs violentes et des intrigues passionnées d'une époque si énervée politiquement, mais si exaltée religieusement; le spectacle des troubles, qui des esprits se répandent dans l'État et provoquent l'intervention régulatrice de deux empereurs dans deux assemblées générales de l'Église, offraient à M. Thierry un curieux sujet d'histoire, qu'il a traité fortement et habilement. Il l'a traité en appréciateur des croyances plein de mesure, en peintre savant des mœurs, en juge éclairé des hommes, en narrateur fidèle des événements, dans une série d'articles qu'a publiés un recueil célèbre, *la Revue des Deux-Mondes,* et qui méritent d'être réunis en volume. Ces articles, que beaucoup d'intérêt et d'art anime et relève, forment un ensemble complet et sont

le dernier ouvrage de M. Amédée Thierry, dont la pénétration historique semblait grandir avec l'expérience, et le talent ne pas se ressentir des faiblesses de l'âge.

Il avait alors soixante et quinze ans, et, bien que sa puissance de travail ne fût pas diminuée, sa santé s'était affaiblie. Elle n'avait pas résisté aux douloureuses épreuves de l'année 1870. Les désastres de son pays, dans cette année funeste, avaient affligé en lui le cœur du patriote, inquiété les sentiments du père sur le sort de son second fils, jeune et brave officier dans l'armée conduite prisonnière au fond de l'Allemagne. Une maladie grave, à laquelle de pénibles émotions et de longues tristesses ne furent pas étrangères, lui fit sentir ses premières atteintes dans l'été de 1872. Il en triompha cette fois. Mais le mal revint avec une violence mortelle, au printemps de l'année suivante, et M. Thierry y succomba le 27 mars 1873. Au moment suprême, et dans le délire de l'agonie, entouré de ses enfants et de ses petits-enfants, qui pleuraient et priaient autour de son lit, il proféra, par des mots entrecoupés, des regrets patriotiques sur les malheurs de son pays mutilé.

De nos jours, où l'histoire a été sous tant de rapports refaite, M. Amédée Thierry comptera, à côté de son frère Augustin, parmi les doctes interprètes et les ingénieux rénovateurs des temps passés. Il possédait des qualités essentielles à l'historien. Sans être vif, son esprit était très-pénétrant; il avait tout à la fois de la perspicacité et de l'étendue, saisissant dans l'histoire le détail avec finesse, embrassant l'ensemble avec ampleur. Toujours appuyée sur l'étude, sa pensée s'avançait lentement, mais arrivait loin. Il cherchait les faits dans les documents les plus certains, qu'il consultait avec discernement, employait avec habileté. Des faits ainsi puisés à leurs sources, rattachés à leurs causes, groupés dans leur ordre, suivis dans leur enchaînement, sortaient pour lui ces idées qui donnent la raison des choses, ces traits qui font saillir le caractère des hommes, ces tableaux qui montrent le spectacle des événements, et il en tirait tantôt les lumineuses explications, tantôt les vivantes scènes de l'histoire. C'est par là que M. Amédée Thierry, unissant au mérite de bien comprendre le talent de bien raconter, a laissé, dans plus de quatorze volumes sur les temps anciens depuis les origines du

peuple gaulois jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, une œuvre de grande valeur, souvent agréable par la forme et toujours savante par le fond.

FIN.

TABLE

Paris. — Typ. G. Chamerot, rue des Saints-Pères, 19. — 6012.



